



Un monde de possibilités

Rogers Communications Inc.
Rapport annuel 2017



Depuis plus de 20 ans,
Rosemary compte
sur Rogers pour rester
en contact avec
sa grande famille
dans tout le pays.



À propos de Rogers

Rogers est une fière entreprise canadienne qui s'emploie à offrir à ses clients un monde de possibilités jour après jour. Notre but est simple : favoriser des liens significatifs et être la source des moments inoubliables qui marquent nos vies.

Nous y arrivons en offrant des services de grande qualité et sans souci – services sans fil, par câble, Internet, de technologie de l'information et de téléphonie – d'un océan à l'autre.

Par l'intermédiaire de Rogers Media, nous procurons aux Canadiens une expérience incroyable au moyen d'un ensemble unique d'actifs de radiodiffusion, de télédiffusion, de médias sportifs, de magazines et de médias numériques.

En bref, nous branchons les consommateurs et les entreprises sur ce qui leur importe le plus.

Page 2

Résultats financiers et opérationnels de 2017

Page 4

Survol des secteurs

Page 6

Être à la hauteur de nos priorités stratégiques

Page 7

Message de notre chef de la direction

Page 15

La prochaine année

Page 16

Gouvernance d'entreprise

Page 18

Hauts dirigeants

Page 19

Administrateurs

Page 21

Responsabilité sociale d'entreprise

Page 22

Rapport financier 2017

Page 170

Renseignements relatifs à la Société et à l'intention des actionnaires

Résultats financiers et opérationnels de 2017

Total des produits tirés des services **+4 %**
(en milliards de dollars)



Résultat d'exploitation ajusté **+6 %**
(en milliards de dollars)



Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée **+80 pdb**
(en %)

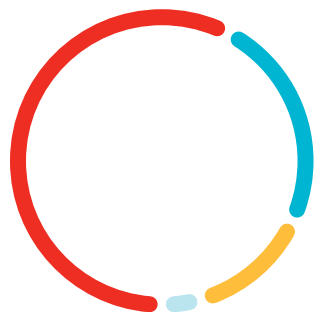


Flux de trésorerie disponibles **+2 %**
(en milliards de dollars)



Total des produits

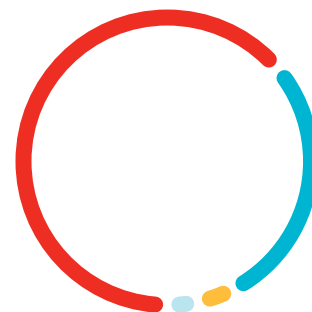
14,1 G\$



- Sans-fil 58 %
- Cable 24 %
- Media 15 %
- Solutions d'Affaires 3 %

Résultat d'exploitation ajusté

5,4 G\$



- Sans-fil 64 %
- Cable 31 %
- Media 3 %
- Solutions d'Affaires 2 %

Abonnés de Sans-fil **+208**
(en milliers)



Abonnés aux services d'accès Internet **+85**
(en milliers)



Principales données financières

(en millions de dollars, sauf les marges et les montants par action, non audité)

Aux 31 décembre ou pour les exercices clos à cette date

	2017	2016	Variation en %
Total des produits	14 143	13 702	3
Total des produits tirés des services ¹	13 560	13 027	4
Résultat d'exploitation ajusté ²	5 379	5 092	6
Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée ²	38,0 %	37,2 %	0,8 pt
Bénéfice net	1 711	835	105
Résultat net ajusté ²	1 821	1 481	23
Bénéfice de base par action	3,32 \$	1,62 \$	105
Résultat par action de base ajusté ²	3,54 \$	2,88 \$	23
Dépenses d'investissement	2 436	2 352	4
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	3 938	3 957	-
Flux de trésorerie disponibles ²	1 746	1 705	2
Dividende annualisé par action à la clôture de l'exercice	1,92 \$	1,92 \$	-

Indicateurs clés de performance

Aux 31 décembre ou pour les exercices clos à cette date

	2017	2016	Variation
Nombre d'abonnés (en milliers)¹			
Ajouts nets - services facturés de Sans-fil	354	286	68
Ajouts nets - services prépayés de Sans-fil	61	111	(50)
Ajouts nets - services Internet	85	97	(12)
Réductions nettes - services de télévision	(80)	(76)	(4)
Ajouts nets - services de téléphonie	14	4	10
Mesures additionnelles sur les services sans fil¹			
Taux d'attrition des services facturés (mensuel)	1,20 %	1,23 %	(0,03) pt
PMPC des services facturés (mensuels)	124,75 \$	117,37 \$	7,38 \$
PMPA mixtes (mensuels)	62,31 \$	60,42 \$	1,89 \$
Ratios			
Intensité du capital ¹	17,2 %	17,2 %	- pt
Ratio de distribution de dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles ²	56,6 %	57,9 %	(1,3) pt
Rendement de l'actif ¹	5,9 %	2,9 %	3,0 pts
Ratio d'endettement ²	2,8	3,0	(0,2)

¹ Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance » du rapport de gestion.

² Le résultat d'exploitation ajusté, la marge bénéficiaire opérationnelle ajustée, le résultat net ajusté, le résultat par action de base ajusté, les flux de trésorerie disponibles, le ratio de distribution des dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles et le ratio d'endettement sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne devraient pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

Survol des secteurs



Sans-fil

Services sans fil, facturés ou prépayés, y compris les appareils et les applications les plus récents, offerts aux consommateurs et aux entreprises sous les marques Rogers, Fido et chatr. Notre réseau LTE atteignait 96 % de la population canadienne à la fin de 2017. Nous étendons notre réseau LTE grâce à la plus récente génération de la technologie 4.5G afin de migrer vers un environnement 5G.



Cable et Solutions d'Affaires

Services d'accès Internet haute vitesse, services de télévision et de téléphonie et solutions sans fil évoluées. En 2018, nous prévoyons de lancer Télé Élan, une plateforme de télévision entièrement IP. Nous offrons aussi la connectivité réseau au moyen de notre réseau de fibre optique et de nos centres de données qui prennent en charge des services de transmission de la voix et des données, de réseau, d'hébergement et d'infonuagique pour les entreprises. Au fil du temps, nous procéderons à une migration vers la prochaine génération de réseau DOCSIS, ce qui permettra d'effectuer des téléchargements en amont et en aval à des vitesses allant jusqu'à 10 gigabits par seconde. De ce fait, l'expérience Télé Élan sera remarquable et les assises essentielles auront été jetées alors que nous poursuivons la mise en œuvre de notre plan visant la maison branchée de l'avenir, en y intégrant des services fondamentaux comme le système de domotique et plus encore.



Media

Portefeuille de propriétés de médias qui comprend des services de divertissement sportif, de télédiffusion, d'édition et de radiodiffusion. Nous investissons dans le contenu que nos publics recherchent, nous le faisons nôtre et nous le leur proposons sur le média de leur choix. Nous concentrons nos principaux efforts sur le contenu local et les sports. Nous détenons City, télévision OMNI, les stations de télévision Sportsnet ainsi que 55 stations de radio à l'échelle du pays. De plus, nous sommes propriétaires des Blue Jays de Toronto, la seule équipe de baseball canadienne de la ligue majeure de baseball, et nous avons conclu un contrat national exclusif de 12 ans avec la LNH. Nous détenons une participation de 37,5 % dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd., qui possède les Maple Leafs de Toronto, les Raptors de Toronto, le Toronto FC, les Argonauts de Toronto et les Marlies de Toronto.

Total des produits

8,3 G\$

- Services 93 %
- Matériel 7 %



Le plus grand fournisseur de services sans fil au Canada

ROGERS^{MC}

fido  **chatr**TM
MOBILE

Total des produits

3,9 G\$

- Internet 42 %
- Télévision 39 %
- Téléphonie 9 %
- Solutions d'Affaires 10 %



Le plus grand fournisseur de services de télévision au Canada

4,3 millions de foyers branchés, soit le plus grand réseau par câble à l'échelle de l'ON, du NB et de TN¹

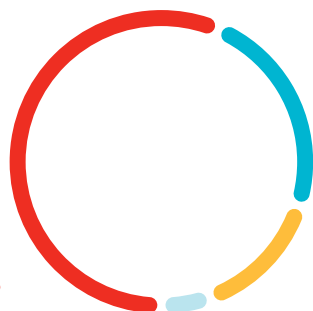
¹ Ontario, Nouveau-Brunswick et île de Terre-Neuve

Service Internet Gigabit Elan pour l'ensemble de notre clientèle

Total des produits

2,2 G\$

- Sports 57 %
- Télédiffusion et radiodiffusion 23 %
- TSC 15 %
- Contenu numérique et édition 5 %



SN Chef de file des médias sportifs pour la troisième année consécutive

Propriétaire du club de baseball Blue Jays de Toronto



Être à la hauteur de nos priorités stratégiques

« Nous avons tracé un parcours précis et ciblé pour notre avenir, comprenant six priorités stratégiques qui orienteront notre processus décisionnel et nous permettront de concrétiser nos objectifs. Je suis fier de vous présenter nos priorités et les progrès accomplis jusqu'à maintenant. »



Offrir aux clients **une expérience exceptionnelle** en les faisant toujours passer en premier



Investir dans nos réseaux et nos technologies pour **exceller en matière de performance et de fiabilité**



Fournir **les solutions novatrices** et **le contenu captivant** que nos clients adorent



Générer **une croissance rentable** dans tous les marchés que nous desservons



Développer le potentiel **de nos employés** et créer **une culture de rendement élevé**



Être un **important chef de file** sur le **plan de la responsabilité sociale** dans nos communautés partout au pays



Message de notre chef de la direction

Joe Natale

Président et chef de la direction
Rogers Communications Inc.

À tous les actionnaires,

C'est une période exaltante pour Rogers. Je suis motivé par l'énergie incroyable de notre équipe, la composition enviable de nos actifs d'entreprise et les formidables occasions de croissance qui nous attendent. Je suis sincèrement honoré de suivre les traces de Ted et de travailler avec les 25 000 membres de notre équipe à un nouveau chapitre de notre histoire.

En 2017, notre équipe a obtenu les résultats financiers et d'abonnement les plus élevés depuis plusieurs années. Le total des produits tirés des services s'est accru de 4 %, le résultat d'exploitation ajusté a augmenté de 6 % et les marges ont progressé de 80 points de base. Nos flux de trésorerie disponibles après impôt se sont élevés à 1,75 milliard de dollars. Nous avons atteint nos objectifs financiers annuels et versé 988 millions de dollars aux actionnaires sous forme de dividendes. Ce dynamisme s'est reflété dans un rendement total pour les actionnaires de 28 % pour l'exercice.

Résultats de 2017 par rapport aux objectifs ¹

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)

	Résultats réels de 2016	Fourchettes prévisionnelles pour 2017	Résultats réels de 2017	Réalisations
Objectifs consolidés				
Produits	13 702	Augmentation de 3 % à 5 %	14 143 3,2 %	✓
Résultat d'exploitation ajusté	5 092	Augmentation de 5 % à 6 %	5 379 5,6 %	✓
Dépenses d'investissement	2 352	De 2 350 à 2 450	2 436 n. s.	✓
Flux de trésorerie disponibles	1 705	Augmentation de 2 % à 4 %	1 746 2,4 %	✓

¹ Se reporter au rapport financier 2017.

Les membres de notre équipe commencent chacune de leurs journées avec un but en tête : brancher nos abonnés aux gens et aux moments inoubliables qui importent le plus pour eux. Fondamentalement, nous rassemblons les gens - nous branchons des personnes, des entreprises et des communautés les unes aux autres ainsi qu'au monde de possibilités qui les entoure. Nous tirons parti des technologies et des médias pour que se concrétisent des moments vraiment particuliers entre les gens. C'est réellement formidable! Nous prenons cette responsabilité très au sérieux et nous l'assumons chaque jour avec beaucoup de fierté et de passion auprès de nos clients.

Offrir aux clients **une expérience exceptionnelle** en les faisant toujours passer en premier

Notre clientèle est au centre de nos activités. L'amélioration de l'expérience client est donc au cœur de notre plan stratégique. Nous faisons passer nos clients en premier dans tout ce que nous faisons et nous travaillons sans relâche à leur expérience de bout en bout.

Il nous faut offrir des produits et des services novateurs que nos clients trouvent invitants et qui leur rendent la vie plus agréable. Toutes nos interactions avec nos clients doivent être claires, simples et équitables. Nous devons aussi acquérir des capacités numériques qui se traduiront par une expérience fiable et constante chaque fois qu'un client communique avec nous.

En 2017, nous avons enregistré les meilleurs taux d'attrition des services facturés et ajouts nets aux services facturés de Sans-fil depuis 2010. Cette progression est appréciable, mais nous pouvons faire encore mieux. Pour ce faire, nous devons investir dans notre personnel de première ligne pour qu'il dispose des outils et du soutien nécessaires pour mieux servir notre clientèle.

Je crois sincèrement que ce qui peut être mesuré peut être réalisé. C'est pourquoi nous avons directement lié les améliorations de notre expérience client à notre régime de rémunération incitative. En 2018, une composante de 50 % de notre programme de primes annuelles sera liée à l'atteinte de mesures axées sur les clients.

« Il nous faut offrir des produits et des services novateurs que nos clients trouvent invitants et qui leur rendent la vie plus agréable. »

Investir dans nos réseaux et nos technologies pour **exceller en matière de performance et de fiabilité**

Nos clients veulent des réseaux fiables et sans souci; leur utilisation des données double tous les 18 à 24 mois sur nos réseaux. Nous répondrons à cette demande au moyen d'un programme d'investissement structuré visant à produire un rendement intéressant.

Dans le secteur Sans-fil, nous avons ajouté des stations cellulaires, élargi la portée de notre réseau LTE qui atteint 96 % des Canadiens et déployé des licences d'utilisation de spectre de 700 MHz additionnelles. Nous avons également accéléré notre transition à la technologie 4.5G, qui servira de point de départ à une évolution sans heurt vers la technologie 5G.

Nous avons toujours investi les sommes nécessaires pour être à la fine pointe des technologies commercialement disponibles; nous avons été à l'avant-garde avec les technologies 1G, 2G, puis 3G et 4G. Nous sommes maintenant sur le point de passer à 5G. En 2018, nous intensifierons nos activités visant les essais de la technologie 5G afin d'en soutenir le développement. Au cours des prochaines années, nous offrirons une vaste gamme de services 5G sur notre réseau mobile, notre réseau à large bande et l'Internet des objets.

Dans le secteur Cable, nous avons tiré avantage de notre service Internet Gigabit et de la technologie DOCSIS 3.1 pour offrir à nos clients les vitesses d'accès commercialisées les plus rapides sur le marché. Nous avons étendu notre infrastructure de réseau à fibre optique et réduit le nombre de foyers branchés par nœud afin de procurer des vitesses plus grandes et un service plus fiable.

Nous continuons d'être impressionnés par la technologie DOCSIS et nous nous préparons à adopter la prochaine génération, qui acceptera des vitesses de téléchargement pouvant atteindre 10 Gb/s. Nous mettons l'accent sur les secteurs où la demande de données est la plus élevée et les occasions de réduction de coûts sont les plus nombreuses.

Au cours des cinq dernières années,
Rogers a procuré à Bernard
de nombreuses occasions
d'apprendre en s'amusant
avec ses petits-enfants,
grâce au réseau sans
fil le plus vaste
au Canada.





Où qu'ils soient,
Sheldon et Chris
peuvent regarder la
dernière période du match
et encourager leur équipe.

Fournir **les solutions novatrices** et **le contenu captivant** que nos clients adorent

L'innovation fait partie de notre ADN. Nos investissements visent à créer les meilleurs produits et services au moyen de technologies éprouvées de partout dans le monde. Il s'agit, par exemple, de notre service Télé Élan, pour lequel nous avons obtenu les droits d'utilisation de la plateforme IP X1 de Comcast.

Avec Télé Élan, nous réinventons l'expérience du divertissement à domicile pour nos clients. C'est une toute nouvelle plateforme pour le foyer numérique, le divertissement vidéo et la maison branchée de l'avenir. En 2017, nous avons entrepris d'intenses efforts pour mettre à l'essai, installer et intégrer la plateforme X1. En 2018, nous mettrons en marché ce service de télévision par IP de catégorie mondiale comportant les fonctions les plus évoluées et un plan solide en matière de produits. Nous croyons que ce service changera la donne pour nos clients et assurera le succès à long terme de nos activités de câblodistribution. Selon nous, notre secteur Cable possède un excellent potentiel de croissance grâce à notre produit à large bande de qualité supérieure et aux capacités qu'offriront la télévision par IP et les produits de domotique.

Dans le secteur Affaires, nous avons recentré notre portefeuille de produits vers quelques innovations cruciales ciblant les petites et moyennes entreprises. Le marché des entreprises canadiennes est évalué à environ 22 milliards de dollars, et nous y voyons des occasions intéressantes d'accroître notre part de marché. Nous nous concentrons essentiellement sur une croissance durable et rentable des services sans fil et filaires, des centres de données et de l'Internet des objets.

Dans le secteur Media, notre succès est attribuable au contenu sportif et local. Sportsnet poursuit sa domination : pour la troisième année de suite, la chaîne s'est classée en première place des réseaux spécialisés au Canada et en première place des réseaux de télévision sportive au Canada. À l'échelle locale, nous avons lancé CityNews à Edmonton et Winnipeg. Nous avons élargi nos activités de radiodiffusion et possédons maintenant 55 stations locales dans tout le pays. Nous avons aussi obtenu l'approbation de la licence en vertu de l'article 9(1)h) pour le service OMNI et lancé OMNI Regional, qui offre aux communautés diversifiées du Canada une programmation primordiale.

« Notre solide portefeuille d'actifs, nos priorités stratégiques et notre extraordinaire équipe constituent une excellente fondation pour la croissance qui nous attend. »

Générer **une croissance rentable** dans tous les marchés que nous desservons

La croissance est le moteur de l'avenir. Nous visons toujours une croissance renouvelée et renouvelable de nos principales activités : Sans-fil, Cable, Affaires et Media. Par ailleurs, je crois sincèrement que l'amélioration du service à la clientèle et l'accroissement des marges vont de pair.

En 2017, le total des produits s'est accru de 3 %, le résultat d'exploitation ajusté a augmenté de 6 % et les flux de trésorerie disponibles ont progressé de 2 %. Les marges de Sans-fil ont affiché une hausse de 50 points de base et celles de Cable, de 80 points de base.

Notre progression s'explique surtout par la croissance de 7 % des produits tirés des services de Sans-fil et de 8 % de son résultat d'exploitation ajusté. Il s'agit des meilleurs résultats financiers de Sans-fil depuis 2009. Nous avons aussi enregistré 354 000 ajouts nets d'abonnés aux services facturés et un taux d'attrition des services facturés de 1,2 %. Ce sont les meilleures valeurs inscrites pour ces mesures au cours des sept dernières années.

Dans le secteur Cable, le résultat d'exploitation ajusté a progressé de 2 %. Nos résultats financiers ont été stimulés surtout par la vigueur de nos services d'accès à Internet. Le nombre de foyers abonnés à notre réseau par câble a augmenté pour une deuxième année de suite, ce qui représente un changement de direction important et durable par rapport aux reculs des quatre années précédentes.

Dans le secteur Media, le total des produits est resté stable, mais les produits tirés des activités liées au sport, à la télévision, à la radio et aux services numériques ont augmenté. En 2018, nous nous attendons à ce que les marges de Media s'accroissent sous l'effet de la hausse des produits et d'une amélioration de la structure de coûts.

La demande de données provenant des consommateurs et des entreprises continue d'augmenter fortement et les taux de pénétration des services sans fil poursuivent leur progression sous l'effet de la croissance prévue du PIB, d'un taux de chômage plus bas que jamais et de la conjoncture macroéconomique généralement saine. Notre solide portefeuille d'actifs, nos priorités stratégiques et notre extraordinaire équipe constituent une excellente fondation pour la croissance qui nous attend.

Développer le potentiel de nos employés et créer une culture de rendement élevé

Notre culture est au cœur de notre réussite, et notre personnel est notre actif le plus précieux. Je crois sincèrement qu'une culture appropriée se traduit par un intérêt indéfectible pour le client, qui, lui, donne lieu à une croissance soutenue et à la création de valeur. Un élément essentiel de cette culture consiste à créer un milieu de travail qui soit ouvert, basé sur la confiance et diversifié ainsi qu'axé sur la responsabilité et la performance.

En 2017, nous avons rationalisé notre équipe de direction et notre structure organisationnelle afin de favoriser une responsabilisation de bout en bout et la primauté de la clientèle. Nous avons continué d'investir dans nos employés, en leur procurant notamment davantage d'outils et de formation et en insistant sur l'inclusion et la diversité. La cote de motivation des employés a atteint 79 %.

Nos efforts ont aussi été reconnus par l'industrie. En 2017, nous avons été nommés parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada pour une cinquième année de suite et reconnus comme l'un des meilleurs employeurs en matière de diversité du Canada, l'un des meilleurs employeurs pour les jeunes et l'un des employeurs les plus écologiques du Canada.

En 2018, nous allons poursuivre notre amélioration de l'expérience des employés en concentrant nos efforts sur notre équipe de première ligne. Nous formerons nos employés avec fierté et passion et nous favoriserons leur cheminement de carrière. En fait, je veux que Rogers devienne le meilleur endroit où travailler au Canada.

« Redonner aux collectivités où nous vivons et travaillons est une part importante de qui nous sommes. »

Être un important chef de file sur le plan de la responsabilité sociale dans nos communautés partout au pays

Redonner aux collectivités où nous vivons et travaillons est une part importante de qui nous sommes. Rogers a une formidable histoire en matière de dons qui a commencé avec Ted et nous perpétons la tradition.

Cette année, Rogers a versé 64 millions de dollars en dons en argent et en nature à divers organismes de bienfaisance du Canada. Nous avons lancé la Bourse d'études Ted Rogers, qui a remis 307 bourses à des jeunes qui entreprenaient leur première année d'études postsecondaires. Nous avons aussi accordé 65 bourses à des organismes communautaires qui offrent des formations inédites aux jeunes.

Nous avons aussi lancé une extraordinaire campagne de dons aux termes de laquelle Rogers versait un don équivalent à celui de chaque employé à l'organisme de bienfaisance de son choix, ce qui a permis d'amasser 2,2 millions de dollars pour nos collectivités. Nous proposons maintenant notre service à large bande abordable « Branché sur le succès » à 200 partenaires de logements communautaires, ce qui le rend accessible à 150 000 Canadiens à faible revenu.

En 2018, nous lancerons officiellement notre programme d'investissement communautaire qui comprendra des activités de bénévolat à l'échelle de l'entreprise pour les employés et leur famille. Je crois sincèrement que lorsqu'une entreprise est prospère, elle se doit de partager sa richesse. Nos efforts communautaires font partie intégrante des moments inoubliables auxquels nous contribuons, et ils deviendront bientôt un symbole de notre entreprise.




Nos efforts communautaires font partie intégrante des moments inoubliables auxquels nous contribuons, et ils deviendront bientôt un symbole de notre entreprise.





Pour Peggy et Tej,
le samedi soir est
le moment idéal pour
regarder un film en famille.

« Nous restons constamment centrés sur les facteurs fondamentaux qui procurent de la valeur aux actionnaires : la croissance des produits, du bénéfice, des marges et des flux de trésorerie disponibles. »

La prochaine année

Nous avons commencé 2018 sur une bonne lancée. Nous sommes manifestement sur la voie d'une solide croissance financière grâce à nos investissements stratégiques dans nos principales activités. Nos objectifs pour 2018 reflètent la croissance constante des produits et la progression rapide du bénéfice et des flux de trésorerie disponibles.

Objectifs pour l'ensemble de l'exercice 2018¹

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)

**Fourchettes
prévisionnelles
pour 2018**

Objectifs consolidés

Produits	Augmentation de 3 % à 5 %
BAlIA ajusté	Augmentation de 5 % à 7 %
Dépenses d'investissement	De 2 650 à 2 850
Flux de trésorerie disponibles	Augmentation de 3 % à 5 %

¹ Se reporter au rapport financier 2017.

Nous restons constamment centrés sur les facteurs fondamentaux qui procurent de la valeur aux actionnaires : la croissance des produits, du bénéfice, des marges et des flux de trésorerie disponibles. Finalement, notre objectif consiste à dégager un solide rendement du capital investi. L'excellence opérationnelle et des investissements effectués au moment opportun dans notre réseau seront les éléments clés de notre réussite.

En tant qu'entreprise, notre but est clair : brancher nos abonnés aux gens et aux moments inoubliables qui importent le plus pour eux. Grâce à notre excellente équipe, à notre mission précise, à notre vision claire et à notre plan stratégique de réussite, nous sommes en bonne position pour saisir les occasions de croissance qui s'offriront à nous.

Je suis extrêmement fier de notre équipe et de ce que nous avons accompli en 2017. J'aimerais remercier du fond du cœur les 25 000 membres de notre équipe pour leur engagement et leur dévouement hors du commun. J'aimerais aussi remercier les membres du conseil d'administration pour leur soutien. Et je tiens enfin à remercier nos actionnaires de leur investissement soutenu et de la confiance qu'ils accordent à Rogers.

Cordialement,



Joe Natale

Président et chef de la direction
Rogers Communications Inc.

Gouvernance d'entreprise



« Notre conseil s'est résolument engagé à respecter de saines pratiques de gouvernance d'entreprise. La structure du conseil, composée d'administrateurs différents et indépendants, fait en sorte que les intérêts de tous les actionnaires sont pris en compte; cette façon de faire a contribué à la pérennité d'entreprises familiales canadiennes fortes comme la nôtre. La composition du conseil et ses politiques de gouvernance viennent confirmer notre engagement à trouver le juste équilibre quelque part entre le risque et l'avantage. »

Charles Sirois

Administrateur principal, Rogers Communications Inc.

Le conseil d'administration de Rogers Communications Inc. (le « conseil ») attache une grande importance à une saine gouvernance d'entreprise; il examine continuellement ses pratiques de gouvernance et les mesure par rapport aux pratiques de meneurs reconnus et aux pratiques exemplaires. Notre entreprise a été fondée par une famille et son contrôle est familial. Nous sommes fiers de notre approche proactive et disciplinée, qui fait en sorte que les structures et pratiques de gouvernance de Rogers méritent la confiance des marchés financiers publics.

Le contrôle des voix de Rogers Communications Inc. est détenu par une fiducie dont les membres de la famille Rogers sont les bénéficiaires. Cette fiducie détient le contrôle des voix de Rogers Communications Inc. dans l'intérêt des générations successives de la famille Rogers.

En tant que partie prenante importante, la famille Rogers est représentée au sein de notre conseil, qui bénéficie de son engagement de longue date à l'égard de la surveillance et de la création de valeur. Parallèlement, nous profitons de l'apport d'administrateurs indépendants qui sont des chefs d'entreprise nord-américains d'expérience.

Le conseil est d'avis que les systèmes de gouvernance et de gestion des risques de la Société sont efficaces et que les structures et les procédures appropriées sont en place.

La composition de notre conseil et la structure de ses divers comités sont présentées dans le tableau et les paragraphes de la page suivante. De plus, nous rendons accessibles des renseignements détaillés sur nos structures et pratiques de gouvernance - y compris

notre énoncé relatif aux pratiques de gouvernance d'entreprise, notre code de déontologie, le mandat des comités et les notices biographiques des administrateurs - dans la rubrique Gouvernance d'entreprise à investisseurs.rogers.com. Ce lien vous donnera accès à un résumé des différences entre les règles de gouvernance d'entreprise de la NYSE qui s'appliquent aux sociétés établies aux États-Unis et à nos pratiques de gouvernance en tant qu'émetteur non établi aux États-Unis qui est coté à la NYSE.

Le comité d'audit et de risque examine les méthodes et pratiques comptables de la Société, l'intégrité des processus et procédures de communication de l'information financière de la Société, de même que les états financiers et autres documents pertinents à transmettre aux actionnaires et au public. Le comité vient également épauler le conseil dans sa surveillance de la conformité de la Société aux obligations prescrites par la loi et les règlements ayant trait à la communication de l'information financière, et il évalue les systèmes de comptabilité et de contrôles financiers ainsi que les compétences, l'indépendance et le travail à la fois des auditeurs externes et internes. Le comité passe aussi en revue les politiques de gestion des risques et les processus qui y sont reliés afin de repérer les risques importants.

Le comité de gouvernance d'entreprise aide le conseil et lui soumet des recommandations concernant les pratiques et les principes de gouvernance d'entreprise, sa façon d'assurer l'indépendance des administrateurs et la rémunération de ces derniers. Ce comité dirige en outre le conseil dans son examen périodique de la façon dont le conseil et ses comités s'acquittent de leurs fonctions.

Le conseil d'administration et ses comités

● Président(e) ○ Membre

	Audit et risque	Gouvernance d'entreprise	Candidatures	Ressources humaines	Direction	Finances	Retraite
Edward S. Rogers			●		●	●	
Charles Sirois, CM		●			○	○	
Bonnie R. Brooks, CM				○			
Robert K. Burgess	○						
John H. Clappison, FCPA, FCA	●	○					○
Robert Dépatie			○	○			
Robert J. Gemmell	○						
Alan D. Horn, CPA, CA					○	○	●
Philip B. Lind, CM							
John A. MacDonald	○		○	○			
Isabelle Marcoux		○		●			
Joe Natale							
L'hon. David R. Peterson, C.P., C.R.			○				○
Loretta A. Rogers							
Martha L. Rogers							
Melinda M. Rogers			○			○	○

Le comité des candidatures désigne les candidats potentiels au poste d'administrateur aux fins d'élection par les actionnaires et aux fins de nomination par le conseil, et évalue aussi les administrateurs en poste. Le comité recommande également des candidatures pour chaque comité du conseil, y compris pour le poste de président de chaque comité.

Le comité des ressources humaines aide le conseil à contrôler, à examiner et à approuver les politiques et pratiques de rémunération et d'avantages sociaux. Le comité est chargé de recommander la rémunération des membres de la haute direction et d'assurer la surveillance de la planification de la relève des cadres dirigeants.

Le comité de direction aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités dans l'intervalle entre les réunions du conseil, y compris agir dans des domaines expressément désignés et autorisés lors d'une réunion précédente du conseil et étudier des questions concernant la Société pouvant survenir de temps à autre.

Le comité des finances examine les questions relatives au financement de la Société et à la structure générale des emprunts et des capitaux propres et en fait rapport au conseil. Le comité étudie aussi les engagements et les accords dépassant certains seuils établis.

Le comité de retraite supervise l'administration des régimes de retraite de la Société et examine leurs provisions et le rendement de leurs placements.

Pratiques de bonne gouvernance de Rogers

Administrateur principal indépendant

Politiques et chartes officielles en matière de gouvernance

Code de déontologie et ligne de dénonciation

Lignes directrices sur les actions détenues par les administrateurs

Discussions à huis clos du conseil et des comités

Examens annuels de la performance du conseil et des comités

Réunions du comité d'audit et de risque avec des auditeurs internes et externes

Programme d'orientation offert aux nouveaux administrateurs

Séances de formation du conseil

Pouvoir des comités de retenir les services de conseillers indépendants

Normes régissant les relations importantes des administrateurs

Séparation des rôles de chef de la direction et de président du conseil



Pour obtenir une description complète de la structure et des pratiques de gouvernance de Rogers, ainsi que des exemplaires de notre notice annuelle et de notre circulaire de sollicitation de procurations, veuillez consulter investisseurs.rogers.com.

Hauts dirigeants



Pour obtenir des renseignements biographiques détaillés sur les hauts dirigeants de Rogers, consulter investisseurs.rogers.com



1 **Joe Natale**
Président et chef de la direction

2 **Rick Brace**
Président, Media

3 **Lisa Durocher**
Chef de la direction
des Services numériques

4 **Jorge Fernandes**
Chef de la direction de la Technologie

5 **Phil Hartling**
Président par intérim, Grand public

6 **John Hill**
Chef de la direction de l'Information

7 **David Miller**
Chef de la direction des Affaires
juridiques et d'entreprise, et secrétaire

8 **Dean Prevost**
Président, Affaires

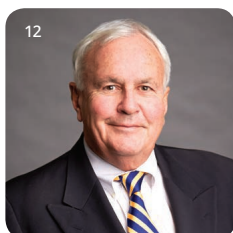
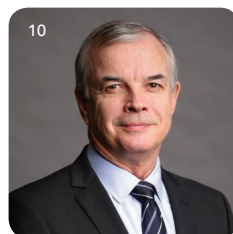
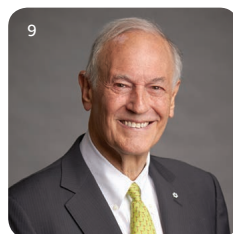
9 **Jim Reid**
Chef de la direction
des Ressources humaines

10 **Anthony Staffieri, FCPA, FCA**
Chef de la direction des Finances

Administrateurs



Pour obtenir des renseignements biographiques détaillés sur les administrateurs de Rogers, consulter investisseurs.rogers.com



1 **Edward S. Rogers**
Président

2 **Charles Sirois, CM**
Administrateur principal
Rogers Communications Inc.
Président du conseil
Telesystem Ltée

3 **Bonnie R. Brooks, CM**
Administratrice de l'entreprise

4 **Robert K. Burgess**
Administrateur de l'entreprise

5 **John H. Clappison, FCPA, FCA**
Administrateur de l'entreprise

6 **Robert Dépatie**
Administrateur de sociétés

7 **Robert J. Gemmell**
Administrateur de l'entreprise

8 **Alan D. Horn, CPA, CA**
Président et chef de la direction
Rogers Telecommunications Limited

9 **Philip B. Lind, CM**
Vice-président du conseil

10 **John A. MacDonald**
Administrateur de l'entreprise

11 **Isabelle Marcoux**
Présidente du conseil
Transcontinental Inc.

* **Joe Natale**
Président et chef de la direction
** Photo à la page précédente*

12 **L'hon. David R. Peterson, PC, QC**
Président du conseil émérite
Cassels Brock & Blackwell LLP

13 **Loretta A. Rogers**
Administratrice de l'entreprise

14 **Martha L. Rogers**
Administratrice de l'entreprise

15 **Melinda M. Rogers**
Vice-présidente du conseil

Priyakshi Mahanta
Bourse d'études Ted Rogers
Promotion de 2017



 Ted Rogers
Scholarship Fund
Class of 2017

Priyakshi Mahanta

In recognition of your strong leadership in the community,
we are proud to award you the Ted Rogers Scholarship and
welcome you to the recipient Class of 2017.


Martha Rogers,
Chair, Ted Rogers Scholarship Fund

May 12, 2017
Date

Nous cherchons toujours à faire ce qui est approprié pour nos clients, nos employés et les collectivités partout au pays, que ce soit en aidant des étudiants à atteindre leurs objectifs d'études, en offrant des services d'accès Internet à faible coût à des Canadiens vivant dans des logements subventionnés ou en sensibilisant notre personnel à la gérance environnementale.

Responsabilité sociale d'entreprise

Au cours de la dernière année, Rogers a versé 64 millions de dollars en dons en argent et en nature à divers organismes de bienfaisance. Ces dons provenaient en partie de la Bourse d'études Ted Rogers, nommée en l'honneur de notre fondateur, qui croyait que les études pouvaient transformer une ville, une province ou un pays. Grâce à cette fondation, nous travaillons avec neuf partenaires communautaires afin de trouver des bénéficiaires pour les bourses. En 2017, nous avons remis 307 bourses par l'intermédiaire de nos partenaires communautaires ou à des personnes à charge de nos employés les plus travaillants.

Nous savons que certaines des connaissances les plus importantes sont acquises en dehors des salles de classe. C'est pourquoi nous avons aussi remis 65 bourses à des organismes communautaires du pays qui offrent des formations inédites aux jeunes.

Nos employés accordent beaucoup d'importance au fait de redonner à leur collectivité. En plus d'offrir aux employés une journée de congé payée par année pour faire du bénévolat auprès de l'organisme de leur choix, nous avons récemment lancé une nouvelle campagne de dons aux termes de laquelle Rogers versait un don équivalent à celui de chaque employé à l'organisme de bienfaisance de son choix, jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par employé. En 2017, nous avons ainsi amassé 2,2 millions de dollars pour les collectivités dans le cadre de notre campagne annuelle, et 1 800 de nos employés ont participé à une activité de bénévolat auprès de l'organisme de leur choix.

Notre programme Branché sur le succès offre un accès Internet abordable à 150 000 Canadiens à revenu modeste occupant des logements communautaires. Ce programme a été lancé au départ en 2013 en partenariat avec le Toronto Community Housing; nous avons maintenant 200 partenaires offrant des logements, et 16 000 ménages canadiens se sont inscrits au programme. Nous sommes la première société de télécommunications à offrir un programme de services d'accès Internet abordables au Canada.

Nous avons continué de faire des progrès en 2017 pour veiller à ce que nos fournisseurs adoptent des pratiques éthiques et durables. À titre de membre de la Joint Audit Cooperation (« JAC »), groupe de sociétés mondiales de télécommunications qui ont certains fournisseurs en commun, nous échangeons des résultats d'audit avec nos pairs afin de nous assurer que nos fournisseurs adhèrent à des normes d'approvisionnement et de durabilité mondialement reconnues tout au long de la chaîne d'approvisionnement des TIC, dans le respect des droits de la personne, ainsi que des normes sociales et environnementales et des normes du travail.

Rogers offre une variété de produits inclusifs et accessibles et continue de veiller à ce que la conception et la prestation de ses services à la clientèle respectent les principes de durabilité. Le service à la clientèle possède toujours un centre de soutien spécialisé qui fournit de l'information sur notre offre de services conçus pour favoriser l'accessibilité. Nous avons amélioré la qualité de notre site Web afin d'en assurer la compatibilité avec les logiciels de lecture d'écran de différents navigateurs. Nous avons en outre investi dans l'expérience client numérique afin que les prochaines gammes de produits en libre-service soient toutes conçues et élaborées dans un esprit d'inclusion universelle. Nos forfaits comportent toujours une option de service sans fil de transmission des données seulement pour les personnes qui ont des troubles de la parole ou de l'audition.

Nous réalisons des progrès vers l'atteinte de nos objectifs environnementaux visant à réduire, d'ici 2025, les émissions de gaz à effet de serre de 25 % et la consommation d'énergie de 10 % par rapport aux niveaux de 2011. Mediacorp a, pour une cinquième année de suite, classé notre entreprise parmi les employeurs les plus écologiques du Canada. En 2017, nous avons continué d'investir dans la modernisation de l'éclairage de neuf de nos bureaux afin de réduire notre consommation d'énergie. Notre programme de réacheminement des déchets, « Pousse Vert! », nous a permis d'installer des bacs de tri centralisés et d'améliorer les mesures de tri, et ce, dans le but de réduire les déchets de 70 %.

Au sein de l'entreprise, nous avons aussi investi dans l'expérience employé en offrant un nombre accru de programmes de formation et de perfectionnement, en mettant davantage l'accent sur l'inclusion et la diversité. En 2017, la cote de motivation des employés a atteint 79 %. Nous avons également été de nouveau nommés parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada et comme l'un des meilleurs employeurs en matière de diversité du Canada, l'un des meilleurs employeurs pour les jeunes du Canada et l'un des meilleurs employeurs du Grand Toronto.



Pour en savoir plus sur ce sujet, visitez notre site Web à l'adresse a proposde.rogers.com/responsabilite et surveillez la publication de notre Rapport 2017 sur la responsabilité sociale d'entreprise, à paraître au printemps 2018.

Rapport financier 2017

23 RAPPORT DE GESTION

25 Sommaire

- 25 À propos de Rogers
- 25 Principaux résultats financiers de 2017
- 27 Faits saillants financiers

29 Comprendre nos activités

- 29 Produits et services
- 31 Concurrence
- 33 Tendances dans le secteur

35 Stratégie, principaux moteurs de la performance et faits saillants stratégiques

- 35 Nos priorités stratégiques
- 36 Objectifs pour 2017
- 36 Principaux moteurs de la performance et faits saillants stratégiques de 2017
- 38 Objectifs pour 2018
- 38 Objectifs financiers et opérationnels

40 Capacité à produire des résultats

- 40 Réseaux de pointe
- 42 Marques fortes
- 42 Distribution de produits à grande échelle
- 43 Contenu média de premier ordre
- 43 Expérience client
- 43 Employés jouant un rôle actif
- 44 Vigueur et souplesse sur le plan financier
- 44 Solides volumes de transactions et dividendes

45 Résultats financiers de 2017

- 45 Sommaire des résultats consolidés
- 46 Principales variations des résultats financiers par rapport à 2016
- 47 Sans-fil
- 49 Cable
- 51 Solutions d'Affaires
- 52 Media
- 53 Dépenses d'investissement
- 54 Revue de la performance consolidée
- 58 Résultats trimestriels
- 62 Survol de l'état de la situation financière

63 Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières

- 63 Provenance et affectation de la trésorerie
- 67 Situation financière
- 69 Gestion des risques financiers
- 73 Données sur les dividendes et les actions
- 74 Engagements et obligations contractuelles
- 74 Ententes hors bilan

75 Gouvernance et gestion des risques

- 75 Gouvernance chez Rogers
- 76 Responsabilité sociale
- 78 Impôt sur le résultat et autres paiements destinés aux gouvernements
- 78 Gestion des risques
- 79 Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société
- 86 Contrôles et procédures

87 Réglementation de notre secteur

- 89 Sans-fil
- 91 Cable
- 93 Media

94 Information supplémentaire

- 94 Méthodes comptables
- 101 Indicateurs clés de performance
- 103 Mesures non conformes aux PCGR
- 106 Sommaire des résultats financiers du garant de la dette à long terme
- 107 Sommaire quinquennal des résultats financiers consolidés

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion présente de l'information importante au sujet de nos activités et de notre performance pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Le présent rapport de gestion doit être lu à la lumière de nos états financiers consolidés audités de l'exercice 2017 et des notes y afférentes, lesquels ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Tous les montants présentés en dollars sont en dollars canadiens, sauf indication contraire. Toutes les variations en pourcentage sont calculées en fonction de nombres arrondis, tels qu'ils sont présentés dans les tableaux. Les graphiques et les diagrammes ont été intégrés à titre indicatif; toutefois, ils ne font pas partie du présent rapport de gestion. Le présent rapport de gestion est daté du 8 mars 2018 et a été approuvé par le conseil d'administration de RCI (le « conseil »). Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs et des hypothèses. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « À propos des énoncés prospectifs » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les termes « nous », « notre », « nos », « Rogers », « Rogers Communications » et « la Société » désignent Rogers Communications Inc. et ses filiales. Le terme « RCI » s'entend de l'entité juridique Rogers Communications Inc., à l'exclusion de ses filiales. Rogers détient également des participations dans divers placements et entreprises.

La Société est inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (TSX : RCI.A et RCI.B) et de la New York Stock Exchange (NYSE : RCI).

Dans le présent rapport de gestion, les expressions « premier trimestre », « deuxième trimestre », « troisième trimestre » et « quatrième trimestre » désignent, respectivement, les trimestres clos le 31 mars 2017, le 30 juin 2017, le 30 septembre 2017 et le 31 décembre 2017. Les expressions l'« exercice considéré » et l'« exercice à l'étude » désignent l'exercice clos le 31 décembre 2017 et l'expression l'« exercice précédent » désigne l'exercice clos le 31 décembre 2016. Sauf indication contraire, tous les commentaires concernant les résultats comparatifs ont trait aux périodes correspondantes de 2016 ou au 31 décembre 2016, selon le cas.

À PROPOS DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs et de l'information prospective, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (ensemble, les « énoncés prospectifs »), et des hypothèses concernant, notamment, les activités, les activités opérationnelles ainsi que la performance et la situation financière de la Société, qui ont été approuvées par la direction à la date du présent rapport de gestion. Ces énoncés prospectifs et hypothèses comprennent, notamment, des énoncés sur les objectifs de la Société et ses stratégies pour les atteindre ainsi que des énoncés sur ses opinions, plans, attentes, prévisions, estimations ou intentions.

Les énoncés prospectifs :

- incluent habituellement des termes comme « prévoir », « supposer », « croire », « avoir l'intention de », « estimer »,

« planifier », « projeter », « objectifs », « perspectives », « cibles » et d'autres expressions semblables et l'utilisation du futur et du conditionnel, mais tous ne contiennent pas nécessairement ces termes et expressions;

- comprennent les conclusions, prévisions et projections fondées sur nos objectifs et stratégies actuels ainsi que sur des estimations, attentes, hypothèses et autres facteurs, dont la plupart sont de nature confidentielle et exclusive, que nous avons jugés raisonnables au moment de leur formulation, mais qui pourraient se révéler incorrects;
- ont été approuvés par la direction de la Société à la date du présent rapport de gestion.

Nos énoncés prospectifs comprennent des prévisions et des projections liées notamment aux éléments suivants, dont certains constituent des mesures non conformes aux PCGR (se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ») :

- les produits;
- le total des produits tirés des services;
- le BAIIA ajusté;
- les dépenses d'investissement;
- les paiements d'impôt en trésorerie;
- les flux de trésorerie disponibles;
- les paiements de dividendes;
- la croissance des nouveaux produits et services;
- la croissance prévue du nombre d'abonnés et des services auxquels ils souscrivent;
- le coût d'acquisition et de fidélisation des abonnés et de déploiement de nouveaux services;
- les réductions de coûts et les gains en efficacité continus;
- les facteurs qui influent sur le ratio d'endettement;
- tous les autres énoncés qui ne relèvent pas de faits passés.

Les énoncés prospectifs figurant au présent document ou qui y sont intégrés comprennent, sans toutefois s'y limiter, les informations et énoncés figurant à la rubrique « Objectifs financiers et opérationnels » ayant trait à nos objectifs consolidés pour 2018 en matière de produits, de BAIIA ajusté, de dépenses d'investissement et de flux de trésorerie disponibles. Tous les autres énoncés qui ne relèvent pas de faits passés sont des énoncés prospectifs.

Nos conclusions, prévisions et projections (y compris les objectifs ci-dessus) sont fondées sur les facteurs suivants, notamment :

- les taux de croissance générale de l'économie et du secteur;
- les cours de change en vigueur et les taux d'intérêt;
- les niveaux de tarification des produits et l'intensité de la concurrence;
- la croissance du nombre d'abonnés;
- les prix et les taux d'utilisation et d'attrition;
- l'évolution de la réglementation gouvernementale;
- le déploiement de la technologie;
- la disponibilité des appareils;
- le calendrier de lancement des nouveaux produits;
- le coût du contenu et du matériel;
- l'intégration des acquisitions;
- la structure et la stabilité du secteur.

À moins d'indication contraire, le présent rapport de gestion et les énoncés prospectifs de la Société ne tiennent pas compte de l'incidence éventuelle d'éléments non récurrents ou exceptionnels ni des cessions, monétisations, fusions, acquisitions, regroupements d'entreprises ou autres transactions qui pourraient être envisagés ou annoncés ou qui pourraient survenir après la date des énoncés prospectifs figurant aux présentes.

RISQUES ET INCERTITUDES

Les événements et résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux exprimés explicitement ou implicitement dans les énoncés prospectifs en raison des risques, incertitudes et autres facteurs, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté et qui comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- la modification de la réglementation;
- l'évolution technologique;
- la conjoncture économique;
- les variations imprévues des coûts de matériel ou de contenu;
- l'évolution de la conjoncture dans les secteurs du divertissement, de l'information ou des communications;
- l'intégration des acquisitions;
- les litiges et les questions fiscales;
- l'intensité de la concurrence;
- l'émergence de nouvelles occasions d'affaires;
- les nouvelles normes comptables et les nouvelles interprétations des organismes de normalisation comptable.

Ces facteurs peuvent également avoir une incidence sur nos objectifs, nos stratégies et nos intentions. Un grand nombre de ces facteurs est indépendant de notre volonté ou de nos attentes ou connaissances actuelles. Par conséquent, si ces risques, incertitudes ou autres facteurs se concrétisaient, si les objectifs, stratégies ou intentions actuels de la Société changeaient ou si les autres facteurs ou hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs se révélaient incorrects, les résultats réels et nos plans pourraient différer considérablement des prévisions courantes.

Par conséquent, les investisseurs doivent faire preuve de prudence à l'égard des énoncés prospectifs et il serait déraisonnable de leur part de se fier indûment à ces énoncés en croyant qu'ils leur confèrent quelque droit établi que ce soit en ce qui concerne nos résultats ou plans futurs. La Société n'est nullement tenue (et rejette expressément une telle obligation) de mettre à jour ou de modifier les énoncés contenant des informations prospectives et les facteurs ou hypothèses sous-jacents à ces énoncés, que ce soit en raison de renseignements nouveaux, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige. Tous les énoncés prospectifs paraissant dans le présent rapport de gestion sont assujettis à cette mise en garde.

AVANT DE PRENDRE TOUTE DÉCISION D'INVESTISSEMENT

Avant de prendre toute décision d'investissement et pour une analyse détaillée des risques, des incertitudes et du contexte liés aux activités de la Société, il y a lieu de revoir attentivement les rubriques « Réglementation de notre secteur » et « Gouvernance et gestion des risques » du présent rapport de gestion, ainsi que les divers documents que nous avons déposés auprès des autorités de réglementation canadiennes et américaines, disponibles respectivement sur les sites Web sedar.com et sec.gov.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Vous trouverez des renseignements additionnels à notre sujet, ainsi que notre notice annuelle, sur notre site Web (investisseurs.rogers.com), sur SEDAR (sedar.com) et sur EDGAR (sec.gov) ou en envoyant votre demande par courriel à l'adresse investor.relations@rci.rogers.com. L'information sur les sites en question ou sur des sites Web liés et d'autres sites Web mentionnés aux présentes ne fait pas partie du rapport de gestion.

Vous pouvez également en apprendre davantage sur nos pratiques de gouvernance et notre présentation de rapports sur la responsabilité sociale, obtenir un glossaire des termes des communications et des médias et d'autres renseignements sur nos activités à la page investisseurs.rogers.com.

Sommaire

À PROPOS DE ROGERS

Rogers est une société canadienne de premier plan diversifiée dans les communications et les médias qui veille à procurer à sa clientèle une expérience formidable au quotidien. Elle est le principal fournisseur de services de communications sans fil et l'un des plus importants fournisseurs de services de télévision, d'accès Internet haute vitesse, de technologie de l'information et de téléphonie par câble aux particuliers et aux entreprises au Canada. Par l'intermédiaire de Rogers Media, nous exerçons des activités de radiodiffusion et de télédiffusion, de téléachat et de magasinage en ligne, nous proposons des divertissements sportifs,

nous publions des magazines et nous sommes présents dans le secteur des médias numériques.

Les activités et les ventes de Rogers se déroulent presque exclusivement au Canada. Notre personnel hautement qualifié et diversifié compte environ 24 500 salariés. Notre siège social est situé à Toronto, en Ontario, et nous avons de nombreux bureaux à l'échelle du Canada. Nous présentons nos résultats selon quatre secteurs. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Comprendre nos activités ».

PRINCIPAUX RÉSULTATS FINANCIERS DE 2017

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

(en millions de dollars, sauf les marges et leurs montants par action)	Exercices clos les 31 décembre		
	2017	2016	Variation en %
Données consolidées			
Total des produits	14 143	13 702	3
Total des produits tirés des services ¹	13 560	13 027	4
Résultat d'exploitation ajusté ²	5 379	5 092	6
Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée ²	38,0 %	37,2 %	0,8 pt
Résultat net	1 711	835	105
Résultat net ajusté ²	1 821	1 481	23
Bénéfice de base par action	3,32 \$	1,62 \$	105
Résultat par action de base ajusté ²	3,54 \$	2,88 \$	23
Dépenses d'investissement ³	2 436	2 352	4
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	3 938	3 957	-
Flux de trésorerie disponibles ²	1 746	1 705	2
Sans-fil			
Produits tirés des services	7 775	7 258	7
Produits	8 343	7 916	5
Résultat d'exploitation ajusté	3 561	3 285	8
Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée en % des produits tirés des services	45,8 %	45,3 %	0,5 pt
Cable			
Produits	3 466	3 449	-
Résultat d'exploitation ajusté	1 709	1 674	2
Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée	49,3 %	48,5 %	0,8 pt
Solutions d'Affaires			
Produits	387	384	1
Résultat d'exploitation ajusté	128	123	4
Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée	33,1 %	32,0 %	1,1 pt
Media			
Produits	2 153	2 146	-
Résultat d'exploitation ajusté	139	169	(18)
Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée	6,5 %	7,9 %	(1,4) pt

¹ Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

² Le résultat d'exploitation ajusté, la marge bénéficiaire opérationnelle ajustée, le résultat net ajusté, le résultat par action de base ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

³ Comprend les entrées d'immobilisations corporelles, déduction faite du produit de la sortie, et ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences de spectre.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

	Aux 31 décembre ou pour les exercices clos les 31 décembre		
	2017	2016	Variation
Résultats d'abonnements (en milliers) ¹			
Ajouts nets d'abonnés aux services facturés de Sans-fil ²	354	286	68
Ajouts nets d'abonnés aux services prépayés de Sans-fil	61	111	(50)
Abonnés aux services sans fil ²	10 482	10 274	208
Ajouts nets d'abonnés aux services d'accès Internet	85	97	(12)
Abonnés aux services d'accès Internet	2 230	2 145	85
Réductions nettes d'abonnés aux services de télévision	(80)	(76)	(4)
Abonnés aux services de télévision	1 740	1 820	(80)
Ajouts nets d'abonnés aux services de téléphonie	14	4	10
Abonnés aux services de téléphonie	1 108	1 094	14
Ajouts nets au nombre total d'abonnés ³	19	25	(6)
Nombre total d'abonnés ³	5 078	5 059	19
Mesures additionnelles sur les services sans fil ¹			
Taux d'attrition des services facturés (mensuel) ²	1,20 %	1,23 %	(0,03) pt
PMPC des services facturés (mensuels)	124,75 \$	117,37 \$	7,38 \$
PMPA mixtes (mensuels) ²	62,31 \$	60,42 \$	1,89 \$
Ratios			
Intensité du capital ¹	17,2 %	17,2 %	- pt
Ratio de distribution de dividendes en pourcentage du bénéfice net ¹	57,7 %	118,3 %	(60,6) pts
Ratio de distribution de dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles ^{1,4}	56,6 %	57,9 %	(1,3) pt
Rendement de l'actif ¹	5,9 %	2,9 %	3,0 pts
Ratio d'endettement ⁴	2,8	3,0	(0,2)
Données liées au personnel			
Nombre total d'employés actifs (approximatif)	24 500	25 200	(700)

¹ Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

² Depuis le 1^{er} octobre 2017 et de manière prospective, nous avons réduit de 207 000 le nombre d'abonnés aux services facturés de Sans-fil afin d'en retirer un client des services publics générant des PMPA peu élevés qui a entrepris de migrer vers un autre fournisseur de services. Selon nous, l'ajustement de ce nombre pour tenir compte d'un client de cette taille qui quitte notre réseau reflète de manière plus significative la performance interne sous-jacente de notre secteur Sans-fil.

³ Comprend les abonnés aux services d'accès Internet, de télévision et de téléphonie.

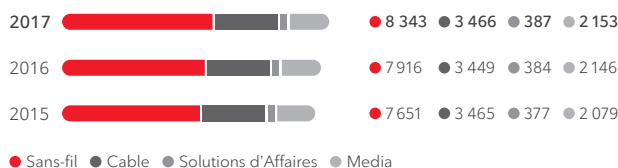
⁴ Le ratio de distribution des dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles et le ratio d'endettement sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

HAUSSE DES PRODUITS

- Les produits ont augmenté de 3 % au cours de l'exercice considéré sous l'effet principalement de la croissance de 7 % des produits tirés des services du secteur Sans-fil.
- Si les produits tirés des services de Sans-fil ont augmenté, c'est essentiellement par suite de l'accroissement du nombre d'abonnés et d'un plus grand nombre d'abonnés aux forfaits à tarifs plus élevés de nos diverses marques, dont les forfaits Partagez tout de Rogers. Dans l'ensemble, nous avons enregistré pour l'exercice les meilleurs résultats de Sans-fil depuis 2009.
- Les produits de Cable ont quelque peu augmenté grâce à la croissance de 7 % des produits tirés des services d'accès Internet découlant de la migration généralisée des clients vers des services offrant des vitesses et des capacités supérieures et à l'accroissement du nombre d'abonnés, facteurs qui ont été annulés en partie par le recul des produits tirés des services de télévision et de téléphonie, principalement causé par la diminution du nombre d'abonnés aux services de télévision par rapport à l'exercice précédent et l'incidence des forfaits de téléphonie à tarifs réduits. La migration vers les services d'accès Internet à marge supérieure se poursuit, 54 % de nos abonnés résidentiels bénéficiant maintenant d'un forfait offrant des vitesses de téléchargement de 100 mégabits par seconde ou plus, comparativement à 46 % à la fin de l'exercice précédent. Si l'on exclut l'incidence de la décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») (entrée en vigueur en octobre 2016) de réduire les tarifs pour les services d'accès Internet de gros, les produits de Cable auraient augmenté de 1 % pour l'exercice et les produits tirés des services d'accès Internet auraient affiché une progression de 9 % pour l'exercice.
- Les produits tirés de Media ont légèrement augmenté en raison de la hausse des produits liés aux sports grâce à la vigueur de Sportsnet, des ventes plus élevées de Today's Shopping Choice (« TSC ») et des produits plus élevés tirés de la publicité conventionnelle télévisée, facteurs en partie annulés par la baisse des produits tirés des activités liées à l'édition imputable au repositionnement stratégique vers les médias numériques annoncé à la fin de l'année dernière.

PRODUITS PAR SECTEUR (EN MILLIONS DE DOLLARS)



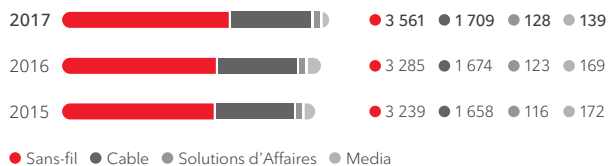
PROGRESSION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ

- Le résultat d'exploitation ajusté a augmenté de 6 % au cours de l'exercice considéré; la marge bénéficiaire opérationnelle

ajustée consolidée s'est établie à 38,0 %, soit une hausse de 80 points de base attribuable surtout au secteur Sans-fil, dont la marge a progressé de 50 points de base pour atteindre 45,8 %, et à Cable, dont la marge a monté de 80 points de base pour atteindre 49,3 %.

- Le résultat d'exploitation ajusté de Sans-fil a progressé de 8 % au cours de l'exercice à l'étude grâce aux solides retombées de la hausse des produits tirés des services décrite précédemment, en partie annulées par les coûts plus importants associés aux volumes d'abonnés accrus et au coût plus élevé des appareils.
- Le résultat d'exploitation ajusté de Cable a augmenté de 2 % au cours de l'exercice en raison de la forte croissance des produits tirés des services d'accès Internet, de la migration constante de la composition des produits au profit des services d'accès Internet à marge supérieure et de diverses mesures de réduction des coûts. Exclusion faite de l'incidence de la décision du CRTC de réduire les tarifs pour les services d'accès Internet de gros, le résultat d'exploitation ajusté aurait progressé de 4 % pour l'exercice considéré.
- Le résultat d'exploitation ajusté de Media a diminué de 18 % au cours de l'exercice à l'étude principalement à cause de hausses salariales des joueurs des Blue Jays de Toronto (y compris l'incidence du change) et de la hausse des coûts liés aux marchandises vendues par TSC, facteurs qui ont été compensés en partie par la réduction des coûts liés à l'édition par suite du repositionnement stratégique et la hausse des produits mentionnés précédemment.

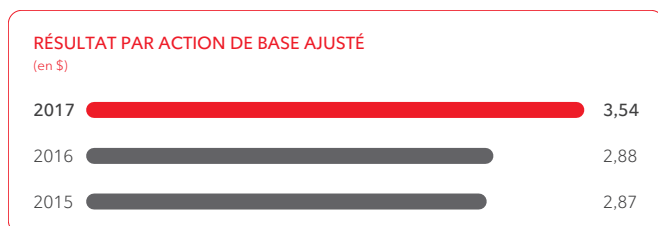
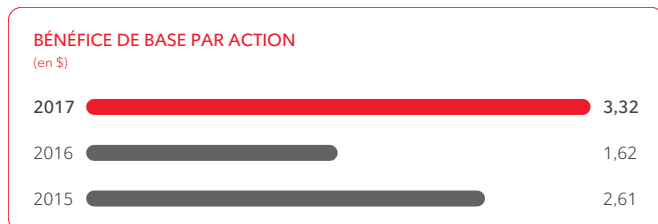
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ PAR SECTEUR (EN MILLIONS DE DOLLARS)



ACCROISSEMENT DU BÉNÉFICE NET ET DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ

- Le bénéfice net a augmenté de 105 % en raison surtout de la perte de valeur et des charges connexes que nous avons comptabilisées à l'exercice précédent par suite de notre décision d'interrompre le développement de notre produit IPTV (télévision par IP) traditionnel (nous poursuivons plutôt le déploiement de la plateforme vidéo IP X1 de Comcast Corporation (« Comcast ») sous le nom Télé Élan), de même que des pertes de l'exercice précédent au titre des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence associées à la liquidation de shomi, de la hausse du résultat d'exploitation ajusté et de la baisse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour l'exercice à l'étude. L'augmentation du bénéfice net a été annulée en partie par la hausse de la charge d'impôt sur le résultat, qui concorde avec la progression du résultat. Se reporter à la rubrique « Revue de la performance consolidée » pour en savoir plus à ce sujet.

- Le bénéfice net ajusté a augmenté de 23 % au cours de l'exercice considéré sous l'effet de la hausse du résultat d'exploitation ajusté et de la baisse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, facteurs qui ont été en partie contrebalancés par l'augmentation de la charge d'impôt sur le résultat.



FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES CONSIDÉRABLES ASSURANT LA SOUPLESSE FINANCIÈRE

- Les importants flux de trésorerie dégagés nous ont permis de réduire l'encours de la dette, de continuer d'investir dans notre réseau et de verser des dividendes substantiels à nos actionnaires. Nous avons ainsi versé des dividendes 988 millions de dollars en 2017.

- Les entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles ont été stables pour l'exercice à l'étude, car l'augmentation du bénéfice net a été annulée par une hausse de l'impôt sur le résultat payé et un investissement plus élevé dans les éléments hors trésorerie du fonds de roulement. Les flux de trésorerie disponibles ont progressé de 2 % pour l'exercice considéré pour se chiffrer à 1 746 millions de dollars grâce à la hausse du résultat d'exploitation ajusté en partie annulée par l'augmentation des paiements d'impôt en trésorerie et la hausse des dépenses d'investissement.
- Notre ratio d'endettement s'est amélioré, puisqu'il est passé de 3,0 au 31 décembre 2016 à 2,8 au 31 décembre 2017 grâce à la diminution de la dette nette ajustée et à la hausse du résultat d'exploitation ajusté.
- Le coût de financement moyen pondéré de nos emprunts se chiffrait globalement à 4,70 % au 31 décembre 2017 (4,72 % en 2016) et le terme moyen pondéré à l'échéance de notre dette s'établissait à 9,9 années à la même date (10,6 années en 2016).
- À la clôture de l'exercice, nos liquidités disponibles se chiffraient à environ 2,7 milliards de dollars (2,7 milliards de dollars en 2016), dont un solde de 2,3 milliards de dollars au titre de nos facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit (2,4 milliards de dollars en 2016) et un solde de 0,4 milliard de dollars (0,25 milliard de dollars en 2016) disponible aux termes de notre programme de titrisation des débiteurs de 1,05 milliard de dollars.

Comprendre nos activités

Rogers est une société canadienne de premier plan diversifiée dans les communications et les médias au Canada.

QUATRE SECTEURS À PRÉSENTER

Nous présentons nos résultats d'exploitation selon quatre secteurs. Le tableau suivant présente ces secteurs ainsi que la nature de leurs activités :

Secteur	Activités principales
Sans-fil	Activités de télécommunications sans fil destinées aux entreprises et aux consommateurs canadiens.
Cable	Activités de télécommunications par câble, y compris les services d'accès Internet, de télévision et de téléphonie pour les entreprises et les consommateurs canadiens.
Solutions d'Affaires	Connectivité réseau offerte au moyen de nos actifs liés au réseau de fibre optique et aux centres de données afin de prendre en charge un éventail de services de transmission de la voix et des données, de réseautage, d'hébergement et d'infonuagique pour les marchés des entreprises, des entités du secteur public et des fournisseurs de services de télécommunications de gros.
Media	Portefeuille diversifié de propriétés de médias qui comprend des services de médias sportifs et de divertissement, de télédiffusion, de radiodiffusion, de chaînes spécialisées, de magasinage multiplateforme, de médias numériques et d'édition.

Nous avons l'intention de redéfinir au 1^{er} janvier 2018 nos secteurs à présenter en raison de l'évolution de la technologie et des recouvrements de plus en plus grands entre les différentes gammes de produits de nos secteurs Cable et Solutions d'Affaires, ainsi que de notre façon d'affecter les ressources entre nos différents secteurs et de la gestion générale de nos secteurs. À compter du 1^{er} janvier 2018, les résultats de nos secteurs actuels Cable et Solutions d'Affaires et du Système de domotique Rogers seront présentés ensemble, au sein d'un secteur Cable redéfini. Les résultats financiers se rapportant au Système de domotique Rogers sont actuellement présentés parmi les éléments relevant du siège social et les éliminations intersociétés. En 2018, nous modifierons de manière rétrospective les résultats sectoriels correspondants de 2017 afin de refléter la nouvelle définition du secteur.

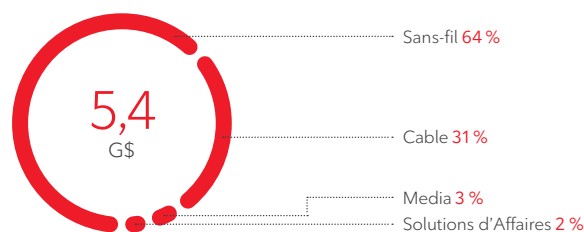
PRODUITS PAR SECTEUR EN 2017

(en %)



RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ PAR SECTEUR EN 2017

(en %)



Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Capacité à produire des résultats » pour obtenir de plus amples renseignements sur nos réseaux étendus de câblodistribution et sans fil et sur nos importantes licences d'utilisation de spectre.

Au cours de l'exercice, nos secteurs Sans-fil, Cable et Solutions d'Affaires étaient exploités par notre filiale en propriété exclusive, Rogers Communications Canada Inc. (« RCCI »), et certaines de nos filiales en propriété exclusive. Le secteur Media était exploité par notre filiale en propriété exclusive Rogers Media Inc. et ses filiales.

PRODUITS ET SERVICES

SANS-FIL

Rogers est un leader canadien du déploiement d'une gamme de services novateurs sans fil. Nos services sans fil, facturés ou prépayés, sont offerts sous les marques Rogers, Fido et chatr, et nous offrons aux consommateurs et aux entreprises les plus récents appareils, services et applications, notamment :

- un accès Internet haute vitesse mobile et fixe;
- des services de transmission de la voix sans fil et fonctionnalités de transmission de la voix évoluées;
- des services de téléphonie sans fil résidentielle;
- une garantie de l'appareil;
- la messagerie texte;
- les courriels;
- des services de transmission de la voix et des données en itinérance à l'échelle mondiale, notamment le service Partout chez vous et Fido Nomade;
- la communication entre téléphones filaires et sans fil au moyen de produits comme Rogers Unisson;
- des solutions machine à machine;
- des solutions sans fil évoluées à l'usage des entreprises.

CABLE

Notre réseau de câblodistribution procure des services novateurs et de premier plan d'accès Internet à large bande à haute vitesse, de télévision numérique et d'écoute en ligne, de téléphonie et de Wi-Fi résidentiels de pointe aux particuliers en Ontario, au Nouveau-Brunswick et sur l'île de Terre-Neuve. Nous offrons également des services à des entreprises de tout le Canada qui souhaitent répondre à la demande croissante d'applications d'affaires essentielles de notre époque.

Avec le lancement prochain de Télé Élan, notre nouveau service de télévision par câble, nous avons pour but de réinventer l'expérience

télévisuelle de nos clients. Télé Élan sera un service de premier ordre et de grande qualité comportant des fonctions évoluées et des expériences vidéo, ainsi qu'un plan solide en matière d'innovation qui procurera un service résidentiel réellement branché. Notre première intention dans le cadre de notre plan d'innovation est d'adopter la nouvelle solution Digital Home de Comcast. Cette nouvelle solution de réseau pour toute la maison permettra aux clients de contrôler et de gérer rapidement, simplement et de manière intuitive tous leurs appareils connectés. La plateforme infonuagique se connectera aux appareils de la passerelle sans fil DOCSIS 3.1 et fournira une connexion rapide et fiable pour la maison. Elle permettra aux utilisateurs d'ajouter ou de mettre en pause des appareils facilement, de jumeler des prolongateurs sans fil pour amplifier le signal et d'utiliser la commande vocale pour savoir qui est sur le réseau, et ce, de manière sécurisée.

Les services d'accès Internet comprennent :

- l'accès à Internet (qui comprend des accès de base et des forfaits à utilisation illimitée), les solutions de sécurité et les courriels;
- des vitesses d'accès pouvant atteindre jusqu'à 1 gigabit par seconde (« Gb/s ») accessibles sur l'ensemble du territoire de desserte de Cable;
- les forfaits illimités Élan de Rogers et les services Internet illimités de Fido, qui allient le plaisir des vitesses rapides et fiables, la liberté que procure l'utilisation illimitée et des possibilités d'installation en libre-service;
- le Système de domotique Rogers, qui comprend entre autres des services de surveillance, de sécurité, d'automatisation, d'efficacité énergétique et de contrôle intelligent au moyen d'une application pour téléphone intelligent.

Les services de télévision comprennent :

- la télévision locale et la télévision réseau, qui comprennent aussi bien des forfaits d'entrée de gamme que des forfaits de chaînes à supplément et des chaînes à la carte;
- la télévision sur demande;
- les enregistreurs vidéo personnels (« EVP »), y compris l'EVP Partout chez vous et l'EVP 4K;
- la programmation linéaire et les déplacements d'horaire;
- les chaînes spécialisées numériques;
- la programmation télévisuelle 4K, y compris tous les matchs à domicile des Blue Jays de Toronto des saisons régulières de 2017 et de 2018 et les grands événements de la Ligue nationale de hockey (la « LNH ») et de la National Basketball Association (la « NBA »);
- Télétransportée Rogers, contenu télévisuel offert sur téléphones intelligents, tablettes et ordinateurs personnels.

Les services de téléphonie comprennent :

- les services de téléphonie locaux aux consommateurs et aux petites entreprises;
- les fonctions supplémentaires, comme la messagerie vocale, l'appel en attente et les appels interurbains.

Nos services aux entreprises comprennent :

- des services de transmission de la voix, de réseau de données, de protocole IP et Ethernet au moyen de dispositifs d'accès multiservice qui permettent aux clients de moduler et d'ajouter des services tels que des solutions de réseau privé, d'accès Internet, de voix sur IP et d'infonuagique facilement intégrables pour répondre à la demande croissante;

- des services Onde Optique, Internet, Ethernet et Commutation D'étiquettes Multiprotocoles rendant possible la mise sur pied de réseaux privés métropolitains et étendus modulables et sécuritaires permettant l'exploitation et l'interconnexion d'applications d'affaires essentielles aux entreprises qui ont un ou plusieurs bureaux, centres de données ou points de présence (ainsi que des applications d'infonuagique) à l'échelle du Canada;
- des technologies de l'information et de réseau simplifiées agrémentées de solutions infonuagiques à sécurité intégrée gérées professionnellement;
- des services étendus de réseaux d'accès sans fil et par câble visant à assurer une connexion principale, de transition et de secours.

MEDIA

Notre portefeuille d'actifs de médias rejoint les Canadiens d'un océan à l'autre.

Dans le secteur du divertissement et des médias sportifs, nous sommes propriétaires des Blue Jays de Toronto, la seule équipe de baseball canadienne de la ligue majeure de baseball (*Major League Baseball* ou « MLB »), ainsi que du Centre Rogers, un amphithéâtre qui accueille les matchs des Blue Jays à domicile et des concerts, des expositions commerciales et des événements spéciaux.

Notre contrat avec la LNH, qui va jusqu'à la saison 2025-2026 de la LNH, nous permet d'offrir une couverture jamais vue du hockey professionnel couvrant plus de 1 200 rencontres de la saison régulière et diffusée sur l'ensemble des plateformes, soit la télévision, les téléphones intelligents, les tablettes et Internet, au moyen de services de diffusion en continu classiques ou de LIVE de la LNH par Rogers. Notre contrat de licence conclu avec la LNH nous confère aussi les droits de télédiffuser et de diffuser sur ces plateformes les séries éliminatoires de la LNH et la finale de la Coupe Stanley de même que tous les événements spéciaux de la LNH (tels que le match des étoiles et le repêchage), et de céder à Groupe TVA et à la Canadian Broadcast Corporation (« CBC ») les droits de télédiffusion et d'utiliser la marque Hockey Night in Canada aux termes d'un accord de sous-licence.

Dans le secteur de la télédiffusion, nous exploitons plusieurs chaînes de télévision conventionnelles et spécialisées :

- les quatre réseaux régionaux de Sportsnet, ainsi que Sportsnet One, Sportsnet 360 et Sportsnet World;
- le réseau City qui, conjointement avec des stations affiliées, est diffusé chez environ 85 % des Canadiens;
- les stations de télévision par ondes hertziennes multiculturelles OMNI, dont les stations de télévision OMNI Regional, qui diffusent des journaux télévisés multilingues à l'échelle nationale à l'ensemble des abonnés aux services de télévision numérique de base;
- les chaînes spécialisées, qui comprennent FX (Canada), FXX (Canada) et Outdoor Life Network;
- TSC, le seul service de téléachat d'envergure nationale au Canada, dont une part importante et croissante des produits est tirée des ventes en ligne.

Dans le secteur de la radiodiffusion, nous exploitons 55 stations de radio AM et FM sur des marchés à l'échelle du Canada, dont des stations de radio populaires telles que 98,1 CHFI, 680 NEWS, Sportsnet The FAN, KiSS, JACK FM et SONIC.

Dans le cadre de notre nouvelle orientation stratégique axée sur les médias numériques, nos produits et services d'édition comprennent :

- nos actifs numériques liés aux sports, comme LIVE de la LNH par Rogers (auparavant GameCentre LIVE de la LNH par Rogers) et Sportsnet NOW;
- de nombreuses marques grand public bien connues telles que Maclean's, Châtelaine, Today's Parent et Hello! Canada;
- une grande présence numérique qui continue d'étendre la diffusion de contenu à des plateformes nouvelles ou existantes.

AUTRES

Nous offrons la carte Platine MasterCard de Rogers et la carte MasterCard Fido, cartes de crédit qui permettent aux clients d'accumuler des points échangeables contre des remises en argent sur les achats qu'ils portent à leur carte de crédit.

AUTRES PLACEMENTS

Nous détenons des participations dans d'autres entreprises associées et partenariats, notamment :

- notre participation à hauteur de 37,5 % dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (« MLSE »), qui détient les Maple Leafs de Toronto, les Raptors de Toronto, le Toronto FC, les Argonauts de Toronto et les Marlies de Toronto, ainsi que divers actifs immobiliers connexes;
- notre participation de 50 % dans Glentel Inc. (« Glentel »), grand détaillant de produits et de services filaires et sans fil de télécommunicateurs multiples ayant plusieurs centaines de points de distribution de services sans fil au Canada.

CONCURRENCE

La concurrence dans le secteur des télécommunications continue de s'intensifier, plusieurs entreprises nationales et régionales et divers revendeurs offrant aux consommateurs un plus vaste choix de fournisseurs de services et de forfaits. Ce contexte concurrentiel impose des pressions à la baisse sur les prix, réduisant éventuellement les marges bénéficiaires, et pourrait influencer sur le taux d'attrition des abonnés.

Des services de téléphonie et de télévision traditionnels sont maintenant offerts sur Internet, ce qui a permis à des fournisseurs moins conventionnels d'accéder au marché et modifié la façon dont les fournisseurs traditionnels se livrent concurrence. Il en a découlé des modifications quant aux forfaits et aux tarifs offerts par les fournisseurs de services, ce qui pourrait avoir une incidence sur le taux d'attrition.

Dans le secteur des médias, les consommateurs continuent de se tourner davantage vers les médias numériques et en ligne, ce qui incite les annonceurs à consacrer une plus grande partie de leur budget à ces nouveaux médias numériques et en ligne au détriment des médias traditionnels. Par ailleurs, le nombre de concurrents s'est multiplié avec l'entrée en jeu de nouvelles sociétés de médias numériques et en ligne, dont d'importantes sociétés d'envergure mondiale.

SANS-FIL

La concurrence pour les abonnés concerne l'expérience des clients, la qualité des services, la gamme de services, la zone de couverture, le raffinement de la technologie sans fil, l'ampleur du réseau de distribution, le choix offert en matière de matériel, la marque, le positionnement et les tarifs.

- Technologie sans fil : notre réseau de technologie d'évolution à long terme (*long-term evolution* ou « LTE ») étendu est au service des clients recherchant la capacité et la vitesse accrues offertes par cette technologie. Nous livrons concurrence à Bell, Telus, Shaw, Vidéotron, SaskTel et Eastlink, qui exploitent toutes des réseaux LTE. Nous sommes également en concurrence avec ces fournisseurs en ce qui concerne les réseaux d'accès par paquets à haut débit (*high-speed packet access* ou « HSPA ») et le système mondial de communications mobiles (*global system for mobile communications* ou « GSM ») et avec des fournisseurs qui utilisent d'autres technologies sans fil, comme les points d'accès Wi-Fi, et avec des exploitants de réseaux mobiles virtuels (« ERMV ») tels que PC Mobile (le Choix du Président) et Primus.
- Produits, marques et tarifs : nous faisons concurrence à trois fournisseurs nationaux, soit Bell, Telus et Shaw, et à leurs marques dérivées Virgin Mobile (Bell), Lucky Mobile (Bell), Koodo (Telus), Public Mobile (Telus) et Freedom Mobile (Shaw). Nous livrons également concurrence à divers fournisseurs régionaux et à des revendeurs.
- Distribution de services et d'appareils : nous sommes en concurrence avec d'autres fournisseurs de services sur le plan des détaillants et des emplacements de choix pour nos propres magasins, ainsi que pour de l'espace d'étalage dans les points de vente indépendants.
- Réseaux sans fil : les regroupements parmi divers acteurs régionaux ou avec des fournisseurs de services titulaires pourraient changer la donne à l'échelle régionale ou nationale en matière de concurrence pour Sans-fil.
- Itinérance de clients étrangers : nous livrons concurrence à d'autres grands fournisseurs nationaux pour offrir des services d'itinérance aux opérateurs internationaux dont les clients séjournent au Canada.
- Spectre : Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE Canada ») a annoncé la mise aux enchères future d'un spectre de 600 MHz, qui devrait avoir lieu au cours des deux prochaines années. L'issue de cette mise aux enchères pourrait être l'accroissement de la concurrence. Se reporter à la rubrique « Réglementation de notre secteur » pour obtenir de plus amples renseignements.

CABLE

Services d'accès Internet

Nous livrons concurrence à d'autres fournisseurs de services Internet (« FSI ») offrant des services résidentiels d'accès Internet haute vitesse. Les services d'accès Internet haute vitesse de Rogers et de Fido font directement concurrence :

- aux services d'accès Internet de Bell et de Bell Aliant en Ontario, au Nouveau-Brunswick et sur l'île de Terre-Neuve;
- à divers revendeurs utilisant les services d'accès Internet par ligne d'accès numérique (*digital subscriber line* ou « DSL ») d'entreprises de télécommunications de gros ou les services d'accès Internet par câble de tiers sur les marchés locaux.

Un certain nombre d'acteurs se livrent également concurrence sur le marché canadien des services de communications et de réseaux pour les entreprises. Il y a en effet relativement peu de fournisseurs à l'échelle nationale, mais chaque marché présente ses propres concurrents qui se concentrent habituellement sur les marchés des régions où ils possèdent les réseaux les plus vastes. Dans le marché des services aux entreprises, nous devons faire face à des fournisseurs de services de télécommunications exploitant, ou non, leurs propres installations. Dans les marchés où nous détenons une infrastructure de réseau, nous sommes en concurrence avec les fournisseurs titulaires de services par fibre optique. Nos principaux concurrents sont les suivants :

- Ontario : Bell, Cogeco Data Services et Zayo;
- Québec : Bell, Telus et Vidéotron;
- Région de l'Atlantique : Bell Aliant et Eastlink;
- Ouest canadien : Shaw et Telus.

Services de télévision

Nous livrons concurrence :

- à d'autres entreprises de distribution de radiodiffusion (« EDR ») canadiennes à canaux multiples, y compris les services de télévision de Bell, de Shaw et autres services de télévision par IP et par satellite de rechange;
- aux services vidéo par contournement offerts par des fournisseurs tels que Netflix, YouTube, Hulu, Apple, Prime Video d'Amazon, Google et d'autres canaux diffusant leur propre contenu;
- aux signaux de télédiffusion par ondes hertziennes locaux ou régionaux reçus directement au moyen d'antennes et à la réception illégale de services de diffusion directe par satellite des États-Unis.

Services de téléphonie

Nous sommes en concurrence avec :

- les services de téléphonie filaire de Bell et Bell Aliant en Ontario, au Nouveau-Brunswick et sur l'île de Terre-Neuve;
- les entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT »), les revendeurs de boucles locales et les fournisseurs de services de transmission de la voix sur IP (« VoIP ») (comme Primus et Comwave), d'autres fournisseurs dédiés exclusivement aux services de transmission de la voix sur IP (comme Vonage et Skype) et d'autres applications de transmission de la voix utilisant l'accès Internet des réseaux des FSI;
- le remplacement de produits filaires par des produits sans fil, y compris les téléphones mobiles et les produits de téléphonie résidentielle sans fil.

MEDIA

Les services de télévision et les services spécialisés livrent principalement concurrence pour une part de l'auditoire et du marché publicitaire :

- aux autres stations de télévision canadiennes diffusant sur leurs marchés locaux respectifs, y compris celles détenues et exploitées par CBC/Radio-Canada, Bell Media et Corus Entertainment;

- à d'autres chaînes spécialisées;
- aux stations canadiennes et américaines situées près de la frontière en raison de la capacité de déplacement d'horaires dont profitent les abonnés;
- à d'autres médias comme les journaux, les magazines, la radio et la publicité extérieure;
- au contenu offert dans Internet, tels les services de diffusion en continu sur le Web.

Nos stations de radio livrent principalement concurrence à des stations indépendantes sur des marchés locaux, mais elles sont également en concurrence avec :

- d'autres grands radiodiffuseurs nationaux, dont CBC/Radio-Canada, Bell Media, Corus Entertainment et l'exploitant de la radio par satellite SiriusXM;
- des plateformes de diffusion et des webradios, comme iHeartRadio, qui combinent les services de musique sur demande gratuits et les émissions de radio et les balados en direct;
- iTunes, Spotify, Radioplayer Canada et des applications semblables, qui offrent de la musique gratuite ou payante et la diffusion continue directement sur le téléphone intelligent des utilisateurs;
- d'autres médias comme les journaux, les magazines, la télévision et la publicité extérieure;
- de nouvelles technologies, comme les services d'information en ligne, le téléchargement de musique et les lecteurs de média portables.

TSC est en concurrence avec :

- des magasins de vente au détail;
- des détaillants par catalogue, détaillants Internet et détaillants recourant au publipostage;
- des publipostages diffusés à la télévision;
- d'autres chaînes de télévision pour l'alignement des canaux et la conquête et la fidélisation des spectateurs.

Nos produits des médias numériques et d'édition sont en concurrence pour une part du lectorat et du marché publicitaire, avec :

- d'autres magazines canadiens, numériques ou imprimés;
- des titres étrangers, principalement américains, vendus directement au Canada, numériques ou imprimés;
- des sites Web d'information et de divertissement en ligne, comme les services de nouvelles et les services de diffusion en continu;
- d'autres médias traditionnels, comme la télévision et la radio.

Le secteur du divertissement et des médias sportifs est en concurrence avec, notamment :

- d'autres programmations sportives télévisuelles ou en ligne;
- d'autres équipes professionnelles de Toronto, en ce qui concerne l'assistance aux matchs des Blue Jays de Toronto;
- les autres équipes de la MLB, sur les plans des joueurs et des amateurs des Blue Jays de Toronto;
- d'autres lieux qui accueillent des événements sportifs et spéciaux à l'échelle locale;
- d'autres équipes sportives professionnelles en ce qui a trait aux produits tirés de la vente de marchandises.

TENDANCES DANS LE SECTEUR

Le secteur des télécommunications au Canada et nos secteurs à présenter subissent l'influence de diverses tendances très marquées au chapitre du développement technologique, des besoins des consommateurs, de la conjoncture économique et de l'évolution de la réglementation. Se reporter aux rubriques « Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société » et « Réglementation de notre secteur » pour en savoir plus sur ces tendances. Les paragraphes qui suivent présentent les tendances de l'industrie qui influent sur chacun de nos secteurs à présenter.

TENDANCES DE SANS-FIL

Les réseaux et appareils sans fil plus évolués et l'avènement des applications multimédias et Internet rendent la réception de données plus facile et plus rapide, stimulant ainsi la croissance des services sans fil. La demande des consommateurs à l'égard d'appareils mobiles, de médias numériques et de contenu à la demande force les fournisseurs à établir des réseaux capables de prendre en charge l'utilisation de plus en plus grande des applications, de la vidéo mobile, de la messagerie et d'autres données sans fil.

Les fournisseurs de services sans fil investissent dans les réseaux de données sans fil à large bande de prochaine génération comme les réseaux LTE, LAA (accès assisté sous licence), 4.5G et les technologies 5G à venir pour soutenir la croissance de la demande de données.

D'après des études effectuées par l'International Data Corporation, la pénétration du marché des services sans fil au Canada avoisine 87 % de la population et devrait croître à un taux estimé de 0,8 % par année au cours des quatre prochaines années.

Le code des services sans fil du CRTC restreint à deux ans plutôt qu'à trois la durée des contrats sans fil à l'intention des consommateurs. Il y a donc en tout temps un plus grand nombre de clients qui arrivent en fin de contrat et renouvellent leur contrat. Le raccourcissement de la durée des contrats fait en sorte que les fournisseurs ont moins de temps pour recouvrer les subventions accordées.

Les abonnés possèdent de plus en plus leurs propres appareils ou conservent leurs appareils plus longtemps; par conséquent, ils n'ont pas toujours besoin de signer de contrat pour les services sans fil. Cette tendance pourrait se répercuter défavorablement sur notre taux d'attrition, mais crée en revanche des occasions d'accroître notre nombre brut de nouveaux abonnés, puisque les autres fournisseurs voient leur propre taux d'attrition augmenter. Cette tendance pourrait également avoir une incidence défavorable sur les frais de service facturés mensuellement aux abonnés.

Les fournisseurs de services sans fil collaborent avec les entreprises offrant d'autres services de contournement pour proposer à leurs clients des avantages et des gammes de services uniques à valeur ajoutée.

Le commerce mobile continue de prendre de l'expansion, car de plus en plus d'appareils et de plateformes adoptent une technologie sûre pour traiter les opérations sans fil.

TENDANCES DE CABLE

Les progrès technologiques, la concurrence non traditionnelle, les comportements des consommateurs et l'évolution de la réglementation sont les principaux aspects qui influent sur Cable. Internet et les médias sociaux sont de plus en plus utilisés en remplacement des services de téléphonie filaires, et le contenu télévisuel est de plus en plus offert en ligne. Le passage à des services télévisuels inférieurs (branchement minimaliste ou *cord shaving*) et l'annulation de services télévisuels en vue de leur remplacement (débranchement ou *cord cutting*) semble augmenter en fréquence en raison de la plus grande adoption de services par contournement, tels Apple TV, Netflix et les terminaux Android. La décision du CRTC d'abaisser les tarifs d'accès Internet de gros pourrait aussi avoir une incidence défavorable sur les sociétés qui offrent des services d'accès Internet de gros.

La technologie qui sous-tend la télédiffusion continue de s'améliorer, notamment avec la télé 4K et l'imagerie à grande gamme dynamique, ce qui permet une résolution plus grande et une meilleure couleur et une saturation plus élevée de l'image vidéo.

La décision du CRTC sur les services de télécommunication de base a défini plusieurs critères visant l'amélioration de l'accès Internet pour les abonnés canadiens résidentiels et commerciaux. Selon le CRTC, les abonnés à des services à large bande fixes devraient donc avoir accès à des vitesses d'au moins 50 mégabits par seconde en aval et de 10 mégabits par seconde en amont ainsi qu'à la bande passante illimitée.

Nos services de câblodiffusion numérique et de téléphonie par VoIP font concurrence aux nouveaux services de télévision par IP d'autres fournisseurs et aux fournisseurs de services non dotés d'installations, respectivement, ce qui continue d'intensifier la concurrence influant défavorablement sur le secteur; cette influence pourrait continuer de se manifester.

Les sociétés de câblodistribution et de services filaires élargissent leurs gammes de services pour y inclure des accès Internet à large bande plus rapides. Certaines sociétés canadiennes, dont Rogers, proposent de plus en plus des vitesses de téléchargement de 1 Gb/s ainsi que des services d'accès Internet à bande passante illimitée. Les consommateurs exigent en effet des vitesses toujours plus vertigineuses pour les médias vidéo en continu, les jeux vidéo en ligne et le fonctionnement de leurs appareils branchés, qui se font de plus en plus nombreux. Pour être en mesure de soutenir la demande, les sociétés de câblodistribution et de services filaires accroissent progressivement la vitesse et la capacité de leurs réseaux en adoptant les spécifications DOCSIS (*Data Over Cable Service Interface Specifications*) 3.1 et la technologie de fibre optique jusqu'au domicile. Ces technologies procurent des vitesses accrues de transmission de données, de sorte que les signaux de télévision et d'Internet parviennent aux consommateurs plus rapidement. Grâce aux vitesses fiables que ces technologies procurent à leurs réseaux, les fournisseurs peuvent prendre en charge les appareils capables d'accéder à Internet, toujours plus nombreux.

Nos clients d'affaires utilisent des services d'accès Internet fondés sur la fibre optique ainsi que l'infonuagique pour saisir et partager des données dans des environnements plus sûrs et plus accessibles. Cette tendance, alliée à la montée du multimédia et des applications d'affaires Internet engendre une croissance exponentielle de la demande de données.

Les entreprises et tous les ordres de gouvernement adaptent leur infrastructure de centre de données en passant au stockage et à l'hébergement virtuels des données. Cela suscite une demande à l'égard de fonctionnalités de réseau plus évoluées, de services solides et modulables et d'infrastructures de réseau auxiliaires.

Les sociétés de services filaires démantèlent les réseaux traditionnels et investissent dans des plateformes et des centres de données de prochaine génération qui regroupent les solutions de transmission de la voix, des données et de vidéo sur une unique plateforme aux fins de distribution et d'accès. À mesure que les plateformes de la prochaine génération gagneront en popularité, nos concurrents vont commencer à comprendre également des intégrateurs de systèmes et des fabricants.

Nos clients d'affaires recourent à des tiers pour resserrer la sécurité de leurs données et de leur information pour composer avec les menaces informatiques et d'autres risques liés à la sécurité de l'information.

L'interconnexion des appareils et des machines prend de plus en plus d'ampleur, et on recourt davantage à Internet et à d'autres réseaux pour faciliter les mises à jour et faire un suivi de l'utilisation.

TENDANCES DE MEDIA

La demande de la clientèle à l'égard des médias numériques, des appareils mobiles et du contenu sur demande croît sans cesse, et les produits médias, comme les magazines, incorporent de plus en plus de contenu numérique, ce qui force les acteurs du secteur à intensifier leurs efforts à l'égard du contenu et des capacités

numériques pour rester concurrentiels. Cette tendance incite également les annonceurs à détourner leurs dépenses de la télévision conventionnelle et de la publicité imprimée pour la consacrer aux plateformes numériques.

La concurrence ayant changé, les actifs de médias traditionnels au Canada sont de plus en plus contrôlés par un petit nombre de concurrents d'envergure appréciable possédant des ressources financières considérables. La technologie a permis à de nouveaux venus, et même à des particuliers, de devenir des acteurs à part entière du secteur des médias.

Certains acteurs ont accru l'intégration verticale de leurs plateformes traditionnelles et émergentes. Les relations entre les fournisseurs et les acheteurs de contenu se font plus complexes. Des regroupements de nouvelles d'envergure mondiale se créent également et se livrent concurrence pour le contenu et ses lecteurs.

Enfin, l'accès à du contenu de première qualité, dans les sports en direct et autres, est devenu encore plus important afin d'acquérir et de fidéliser des auditoires attirant en retour les annonceurs et les abonnés. La propriété de contenu ou les ententes à long terme avec des propriétaires de contenu sont aussi par conséquent devenues de plus en plus importantes pour les sociétés œuvrant dans les médias. Les ligues, les équipes et les réseaux de sports doivent aussi composer avec la diffusion de contenu sportif en temps réel en ligne, sur les réseaux sociaux et sur les plateformes virtuelles, et des sports non traditionnels attirent de plus en plus l'intérêt des consommateurs.

Stratégie, principaux moteurs de la performance et faits saillants stratégiques

Dans le cadre de notre stratégie et des priorités qui en sont dérivées, nous établissons des objectifs chaque année pour mesurer nos progrès en vue de l'atteinte de nos priorités stratégiques à long terme et pour réagir aux occasions et aux risques à court terme.

NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Notre stratégie recentrée s'appuie sur nos nombreuses forces, y compris la composition unique de nos actifs de réseau et de médias. Notre objectif est clair : offrir la meilleure expérience client, faire croître nos principales activités et procurer une valeur de premier ordre dans le secteur pour les actionnaires.

Pour atteindre ces objectifs, nos priorités stratégiques sont les suivantes :

- Offrir aux clients une expérience exceptionnelle en les faisant toujours passer en premier
- Investir dans nos réseaux et nos technologies pour exceller en matière de performance et de fiabilité
- Fournir les solutions novatrices et le contenu captivant que nos clients adorent
- Générer une croissance rentable dans tous les marchés que nous desservons
- Développer le potentiel de nos employés et créer une culture de rendement élevé
- Être un important chef de file sur le plan de la responsabilité sociale dans nos communautés partout au pays

OFFRIR AUX CLIENTS UNE EXPÉRIENCE EXCEPTIONNELLE EN LES FAISANT TOUJOURS PASSER EN PREMIER

Notre clientèle est au centre de nos activités. L'amélioration de l'expérience client est donc au cœur de notre stratégie. Nous songeons continuellement à nos expériences de service à la clientèle de bout en bout et écoutons attentivement ce que nous disent nos clients et notre personnel de première ligne. Nous continuerons de faire l'effort de rendre les choses claires, simples et équitables pour nos clients tout en mettant au point des fonctionnalités numériques permettant à nos clients de vivre une expérience fiable et constante sur tous nos canaux.

INVESTIR DANS NOS RÉSEAUX ET NOS TECHNOLOGIES POUR EXCELLER EN MATIÈRE DE PERFORMANCE ET DE FIABILITÉ

Nous sommes convaincus que les réseaux sont l'âme de nos activités et qu'une performance de tout premier ordre est déterminante pour notre avenir. Nous prévoyons d'offrir un service de réseau très performant et sans souci à nos clients en misant sur la performance et la fiabilité fondamentales. Les investissements que nous consacrons à notre réseau de câblodistribution assureront la poursuite de l'amélioration de la performance et de la fiabilité de nos services d'accès Internet par câble. Pour répondre à la demande croissante de données de nos clients, nous devons accélérer les investissements dans notre réseau sans fil en accélérant aussi notre passage à la technologie 4.5G et la migration sans heurts vers la technologie 5G.

FOURNIR LES SOLUTIONS NOVATRICES ET LE CONTENU CAPTIVANT QUE NOS CLIENTS ADORENT

L'innovation a toujours fait partie de notre ADN. Nous mettons tout en œuvre pour offrir à nos clients des produits attrayants et des solutions innovantes qui leur rendent la vie plus agréable. Pour ce faire, nous tirons parti des technologies éprouvées et des innovations exceptionnelles de partout dans le monde et les adaptons afin de les rendre plus rentables pour nous.

Rogers possède certains des actifs de médias les plus convoités au Canada, dont un impressionnant alignement d'actifs sportifs, des stations de radio de premier plan, des magazines phares et des émissions de télévision primées. Les Canadiens s'attendent à pouvoir consommer le contenu qu'ils désirent où ils le désirent et quand ils le désirent. Nous allons poursuivre nos investissements dans un contenu que nos publics estiment et recherchent et le leur proposer sur le média de leur choix.

GÉNÉRER UNE CROISSANCE RENTABLE DANS TOUS LES MARCHÉS QUE NOUS DESSERVONS

L'objectif fondamental de notre stratégie consiste à stimuler la croissance des produits de manière durable et à traduire cette croissance en marges, en bénéfice et en flux de trésorerie disponibles élevés, tout en accroissant le rendement des actifs et des distributions versées aux actionnaires. Nous devons donc cibler les principaux moteurs de notre croissance tout en acquérant de solides capacités de gestion des coûts aptes à soutenir les investissements qui stimuleront notre avenir.

DÉVELOPPER LE POTENTIEL DE NOS EMPLOYÉS ET CRÉER UNE CULTURE DE RENDEMENT ÉLEVÉ

Notre personnel et notre culture sont le cœur et l'esprit de notre réussite, et la passion de nos employés pour nos clients et pour notre société est vraiment incroyable. Notre stratégie consiste à investir davantage dans nos employés grâce à la formation et au perfectionnement, et à établir des responsabilités claires pour l'ensemble des employés. Nous travaillons à consolider notre réputation en matière d'emploi et de faire de Rogers un employeur de premier plan se démarquant par sa capacité à attirer et à retenir les meilleurs talents. Il nous faut donc favoriser un milieu de travail qui soit ouvert, basé sur la confiance et diversifié ainsi qu'axé sur la responsabilité et la performance.

ÊTRE UN IMPORTANT CHEF DE FILE SUR LE PLAN DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DANS NOS COMMUNAUTÉS PARTOUT AU PAYS

Redonner aux collectivités où nous vivons et travaillons est une part importante de qui nous sommes. Nous visons à être un chef de file estimé et respecté dans toutes les régions du pays. Nous mobilisons donc nos solides équipes locales pour que leurs membres deviennent des bénévoles actifs et engagés dans leur collectivité et qu'ils participent à notre solide programme pris en charge à l'échelle régionale.

OBJECTIFS POUR 2017

Nous avons établi pour l'année 2017 les objectifs suivants, qui s'inscrivent dans nos priorités stratégiques recentrées.

Priorité stratégique	Objectifs pour 2017
Offrir aux clients une expérience exceptionnelle en les faisant toujours passer en premier	Favoriser les bonnes relations avec nos clients et susciter des réactions positives de leur part en améliorant constamment notre service à la clientèle, en particulier les services en libre-service
Investir dans nos réseaux et nos technologies pour exceller en matière de performance et de fiabilité	Continuer d'asseoir notre place de chef de file dans le secteur Sans-fil et pour Internet et faire les progrès nécessaires pour obtenir une solide position dans le domaine de la vidéo
Fournir les solutions novatrices et le contenu captivant que nos clients adorent	Conserver notre place de média sportif le plus regardé au Canada et tirer profit de cette position sur nos diverses plateformes
Générer une croissance rentable dans tous les marchés que nous desservons	Atteindre nos cibles financières pour 2017 tout en investissant pour soutenir la croissance future Mettre à profit nos réseaux, aptes à satisfaire les besoins des entreprises, et offrir de nouveaux produits afin d'accroître notre part du marché Affaires
Développer le potentiel de nos employés et créer une culture de rendement élevé	Investir dans l'avenir de nos employés, pour qu'ils puissent affirmer qu'ils sont fiers de travailler pour Rogers et pour renforcer leur motivation

PRINCIPAUX MOTEURS DE LA PERFORMANCE ET FAITS SAILLANTS STRATÉGIQUES DE 2017

Les réalisations suivantes témoignent des progrès que nous avons accomplis vers l'atteinte des priorités stratégiques recentrées et des objectifs que nous nous sommes fixés en parallèle, exposés ci-dessus.

OFFRIR AUX CLIENTS UNE EXPÉRIENCE EXCEPTIONNELLE EN LES FAISANT TOUJOURS PASSER EN PREMIER

- Nous avons obtenu le nombre le plus élevé d'ajouts nets d'abonnés aux services facturés et le plus bas taux d'attrition des services facturés annuel depuis 2010.
- Nous avons lancé Moments Extras pour les services mobiles de Fido, qui procure aux abonnés des forfaits Branchés nouveaux et actuels une heure additionnelle de données, cinq fois par cycle de facturation, sans frais supplémentaires. Grâce à cette option, les clients peuvent activer une session de données et commencer à écouter du contenu en continu, à faire des recherches et à publier du contenu, sans souci.
- Nous avons lancé le Maximiseur de données, qui fait partie de notre fonctionnalité de gestion de données sans souci et permet aux utilisateurs de profiter davantage de leur forfait de données par la modification de leurs paramètres de vidéo en continu entre la haute définition et la définition standard.
- Nous avons lancé Sécurité sur les médias sociaux de Rogers, une solution en nuage qui permet aux entreprises canadiennes de protéger leurs comptes de médias sociaux.
- Nous avons annoncé qu'une composante de 50 % de notre programme de primes de 2018 pour l'ensemble de l'entreprise sera liée à l'atteinte de certaines mesures axées sur les clients.

INVESTIR DANS NOS RÉSEAUX ET NOS TECHNOLOGIES POUR EXCELLER EN MATIÈRE DE PERFORMANCE ET DE FIABILITÉ

- Nous avons augmenté le nombre de sections de notre réseau LTE grâce à des investissements dans la technologie 4.5G ayant pour but notre migration vers un environnement 5G.
- Nous avons entrepris un programme de mise à niveau de notre infrastructure hybride de fibre coaxiale comportant l'ajout de réseaux de fibre et de nouvelles améliorations de la technologie DOCSIS. Grâce à ce programme, nous réduirons le nombre de foyers branchés par nœud, intégrerons les plus récentes technologies pour accroître la largeur de bande et procurer un service encore plus fiable aux abonnés et établirons la base du passage à une connexion par fibre optique jusqu'au domicile.
- Nous avons mis en marché le service LTE évolué dans de nombreuses collectivités du Manitoba, notamment à Winnipeg, à Brandon, à Portage La Prairie et à Churchill. Nous offrons aussi d'autres nouveaux services cellulaires au Manitoba.
- Nous offrons maintenant le service sans fil LTE en Alberta, ainsi qu'en Colombie-Britannique où nous avons aussi apporté des améliorations au réseau dans plusieurs collectivités.
- Nous avons élargi la portée de notre réseau LTE de 700 MHz qui atteint 92 % de la population du Canada et étendu la couverture de notre réseau LTE à 96 % de la population.
- Nous avons été désignés comme étant le fournisseur de services Internet le plus rapide en Ontario et au Canada entre juillet 2016 et mai 2017, selon PCMag (indice *Internet Speed Index*).

FOURNIR LES SOLUTIONS NOVATRICES ET LE CONTENU CAPTIVANT QUE NOS CLIENTS ADORENT

- Pour la troisième année de suite, Sportsnet s'est classé en première place des réseaux de télévision sportive au Canada et en première place des réseaux spécialisés au Canada.
- Nous avons conclu avec succès la troisième année de notre contrat national exclusif de 12 ans avec la LNH et donné accès à la LNH à plus de Canadiens que jamais auparavant, la saison 2016-2017 de la LNH ayant été notre meilleure saison jusqu'à maintenant.
- Nous avons prolongé, pour sept années de plus, notre accord de sous-licence avec CBC visant la diffusion en anglais des émissions Hockey Night in Canada et des séries éliminatoires de la Coupe Stanley, qui commencera avec la saison 2019-2020. CBC continuera de télédiffuser à l'échelle nationale les matchs de la saison régulière le samedi soir en plus des quatre rondes des séries éliminatoires de la Coupe Stanley.
- Les cotes d'écoute de nos stations de radio ont été excellentes dans tout le Canada, notamment les stations 98,1 CHFI et 680 NEWS de Toronto, qui ont respectivement obtenu le titre de station de radio et de station de nouvelles les plus écoutées de la ville par un important segment de la population, soit celui des personnes âgées de 25 à 54 ans.
- Nous avons ajouté quatre nouveaux services 4K à notre gamme existante pour permettre à nos abonnés de regarder en 4K certains des artistes, des concerts, des films et des événements les plus populaires du monde, de même que plus de 100 matchs des Blue Jays de Toronto, de la LNH et de la NBA.
- Nous avons lancé OMNI Regional dans tout le pays, un nouveau service de télévision proposant aux diverses communautés linguistiques du Canada une programmation d'émissions de nouvelles et d'information primordiale.
- Nous avons lancé CityNews à Edmonton et Winnipeg, et annoncé son lancement prochain à Vancouver, Calgary et Montréal; ce média a adopté une philosophie inédite à l'égard des nouvelles locales et offre du contenu en fonction de l'auditoire ainsi que des reportages originaux qui concernent ces collectivités.

GÉNÉRER UNE CROISSANCE RENTABLE DANS TOUS LES MARCHÉS QUE NOUS DESSERVONS

- Nous avons réalisé à 100 % nos prévisions pour 2017 à l'égard des principales mesures financières pour l'exercice. Se reporter à la rubrique « Objectifs financiers et opérationnels » pour obtenir un complément d'information.
- Nous avons accru notre marge bénéficiaire opérationnelle ajustée de 80 points de base. Cet accroissement est principalement attribuable à Sans-fil, dont la marge a progressé de 50 points de base, et à Cable, dont la marge a augmenté de 80 points de base.
- Nous avons enregistré notre plus forte croissance annuelle des produits tirés des services et du résultat d'exploitation ajusté du secteur Sans-fil depuis 2009.

DÉVELOPPER LE POTENTIEL DE NOS EMPLOYÉS ET CRÉER UNE CULTURE DE RENDEMENT ÉLEVÉ

- Nous avons obtenu une cote de motivation des employés de 79 %.
- Pour une cinquième année de suite, Rogers a été nommée parmi les 100 meilleurs employeurs au Canada pour 2018 (en novembre 2017) et, pour une huitième année de suite, parmi les meilleurs employeurs pour les jeunes (en janvier 2017) par les éditeurs de la publication Canada's Top 100 Employers.
- Grâce à ses efforts en matière de promotion de la diversité et d'inclusion en milieu de travail, Rogers a été nommée pour une cinquième année de suite l'un des meilleurs employeurs pour la diversité au Canada en 2017 dans un rapport de Mediacorp Inc. publié en mars 2017.
- En avril 2017, Rogers a été classée parmi les employeurs les plus écologiques du Canada en 2017, pour une cinquième année d'affilée, par les éditeurs de Canada's Top 100 Employers.
- Rogers a obtenu un des Prix des 50 meilleures entreprises citoyennes décernés par Corporate Knights en juin 2017. Ce prix récompense les employeurs qui intègrent les avantages et les coûts sociaux, économiques et écologiques au cours normal de leurs activités.

ÊTRE UN IMPORTANT CHEF DE FILE SUR LE PLAN DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DANS NOS COMMUNAUTÉS PARTOUT AU PAYS

- Nous avons investi 64 millions de dollars dans nos collectivités sous forme de dons en argent et en nature à divers organismes de bienfaisance et causes.
- Nous avons créé la Bourse d'Études Ted Rogers et remis 307 bourses par l'entremise de nos partenaires communautaires ainsi qu'à des personnes à charge de nos employés les plus travaillants. Le programme comptait également 65 bourses à l'intention d'organismes communautaires du pays qui offrent des formations inédites aux jeunes.
- Nous avons publié le Rapport de Rogers de 2017 sur la transparence qui décrit de quelle façon nous communiquons les données sur nos clients lorsque des autorités juridiques en font la demande. Nous nous sommes engagés à protéger la vie privée de nos clients sans manquer à l'obligation, en tant qu'entreprise citoyenne, de respecter la loi et de contribuer à la sécurité publique.
- Nous avons lancé une nouvelle campagne annuelle de dons à l'intention des employés aux termes de laquelle Rogers a versé un don équivalent à celui de chaque employé à l'organisme de bienfaisance de son choix, jusqu'à un maximum de 1 000 \$. Au total, 2,2 millions de dollars ont été amassés.
- Nous avons élargi notre programme « Branché sur le succès », qui offre un service d'accès Internet à haute vitesse abordable à 150 000 ménages canadiens à faible revenu au moyen de 200 partenaires fournissant des logements subventionnés sur notre territoire de desserte par câble.

OBJECTIFS POUR 2018

Priorité stratégique	Objectifs pour 2018
Offrir aux clients une expérience exceptionnelle en les faisant toujours passer en premier	Améliorer nos expériences de service à la clientèle de bout en bout en perfectionnant nos processus de bout en bout essentiels; investir dans des fonctionnalités multicanaux; simplifier les outils de première ligne; et offrir des outils et des applications qui améliorent l'expérience de nos clients
Investir dans nos réseaux et nos technologies pour exceller en matière de performance et de fiabilité	Offrir une performance réseau et une stabilité des systèmes supérieures en améliorant la performance et la fiabilité de nos réseaux sans fil et par câble
Fournir les solutions novatrices et le contenu captivant que nos clients adorent	Proposer des solutions qui assureront la croissance de nos principales activités grâce au lancement sans heurt du forfait Télé Élan et à la sortie d'autres solutions au contenu novateur et attrayant
Générer une croissance rentable dans tous les marchés que nous desservons	Atteindre nos cibles financières pour 2018 tout en investissant pour soutenir la croissance future et stimuler la gestion des coûts et l'amélioration des marges
Former notre personnel et créer une culture de rendement supérieur	Faire de Rogers un des meilleurs endroits où travailler au Canada en consolidant notre réputation en matière d'emploi; prendre en charge le cheminement personnel et professionnel de nos dirigeants et des membres de nos équipes; améliorer l'expérience des employés, surtout ceux qui sont en première ligne; parfaire nos régimes de rémunération incitative pour favoriser une culture axée avant tout sur le client
Être un important chef de file sur le plan de la responsabilité sociale dans nos communautés partout au pays	Établir une meilleure présence locale sur nos principaux marchés régionaux par le lancement de notre programme d'investissement communautaire; offrir un programme et un plan solides pris en charge à l'échelle régionale; élargir l'offre des services Internet à tous les Canadiens

OBJECTIFS FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS

Nous présentons des fourchettes prévisionnelles annuelles consolidées pour certaines mesures financières en ligne avec les plans annuels approuvés par le conseil d'administration.

RÉSULTATS DE 2017 PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

Le tableau qui suit présente les fourchettes prévisionnelles que nous avons fournies au préalable, ainsi que les résultats réels et le degré de réalisation pour certaines mesures financières présentées pour l'ensemble de l'exercice 2017.

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)	Résultats réels de 2016	Fourchettes prévisionnelles de 2017	Résultats réels de 2017	Réalisations
Objectifs consolidés¹				
Produits	13 702	Augmentation de 3 % à 5 %	14 143	3,2 % ✓
Résultat d'exploitation ajusté ²	5 092	Augmentation de 5 % à 6 %	5 379	5,6 % ✓
Dépenses d'investissement ³	2 352	De 2 350 à 2 450	2 436	n. s. ✓
Flux de trésorerie disponibles ²	1 705	Augmentation de 2 % à 4 %	1 746	2,4 % ✓

n. s. : non significatif

¹ Ce tableau présente les fourchettes prévisionnelles pour certaines mesures financières consolidées de l'ensemble de l'exercice 2017 fournies dans notre communiqué du 26 janvier 2017 et mises à jour le 19 octobre 2017. Les fourchettes exprimées en pourcentage correspondent aux pourcentages d'augmentation par rapport aux résultats réels de 2016.

² Le résultat d'exploitation ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

³ Comprend les entrées d'immobilisations corporelles, déduction faite du produit de la sortie, et ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences d'utilisation de spectre.

OBJECTIFS CONSOLIDÉS POUR L'ENSEMBLE DE L'EXERCICE 2018

Pour l'ensemble de l'exercice 2018, nous prévoyons une croissance constante des produits et du BAIIA ajusté, ce qui donnera lieu à des flux de trésorerie disponibles plus élevés, malgré l'augmentation des dépenses d'investissement. En 2018, nous nous attendons à disposer de la souplesse financière nécessaire pour conserver les avantages de notre réseau, réduire encore notre dette et continuer à verser des fonds à nos actionnaires.

À compter du 1^{er} janvier 2018, la Société commencera à utiliser le bénéficiaire avant intérêts, impôts et amortissements ajusté (« BAIIA

ajusté») comme indicateur clé du résultat net aux fins de l'évaluation de la performance de chaque secteur et de la prise des décisions relatives à l'affectation des ressources. C'est pourquoi nous prévoyons de présenter le BAIIA ajusté en tant que nouvelle mesure non conforme aux PCGR dans nos rapports financiers à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette mesure remplacera notre mesure non conforme aux PCGR actuelle qu'est le résultat d'exploitation ajusté. Nous estimons que le BAIIA ajusté reflète avec plus d'exactitude la rentabilité des secteurs et de l'entreprise consolidée. La différence entre le résultat d'exploitation ajusté et le BAIIA ajusté est que ce dernier inclut la charge de rémunération fondée sur des actions. Nous croyons par ailleurs que notre processus de prise de décisions sera peu touché par l'utilisation du BAIIA ajusté. En outre, le recours à cette mesure modifiera notre définition actuelle des flux de trésorerie disponibles. Pour un rapprochement détaillé, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)	Fourchettes prévisionnelles	
	Résultats réels de 2017	pour 2018 sur une base comparable avant l'adoption de l'IFRS 15 ¹
Objectifs consolidés		
Produits	14 143	Augmentation de 3 % à 5 %
BAIIA ajusté ²	5 318	Augmentation de 5 % à 7 %
Dépenses d'investissement ³	2 436	De 2 650 à 2 850
Flux de trésorerie disponibles ²	1 685	Augmentation de 3 % à 5 %

¹ Les fourchettes exprimées en pourcentage correspondent aux pourcentages d'augmentation par rapport aux résultats réels de 2017. Les montants de 2018 aux fins de l'évaluation de notre performance par rapport aux objectifs seront calculés conformément aux méthodes comptables de comptabilisation des produits en vigueur avant l'adoption de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » pour obtenir de plus amples renseignements.

² À compter du 1^{er} janvier 2018, les flux de trésorerie disponibles seront calculés à l'aide du BAIIA ajusté en raison de notre adoption de cette mesure du résultat à la place du résultat d'exploitation ajusté. Les flux de trésorerie disponibles présentés ci-dessus reflètent ce changement. La différence entre le résultat d'exploitation ajusté et le BAIIA ajusté est que ce dernier inclut la charge de rémunération fondée sur des actions. Le BAIIA ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

³ Comprennent les entrées d'immobilisations corporelles, déduction faite du produit de la sortie, et ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences d'utilisation de spectre.

Le tableau qui précède présente les fourchettes prévisionnelles pour certaines mesures financières consolidées présentées pour l'ensemble de l'exercice 2018. Ces fourchettes tiennent compte de nos perspectives actuelles et de nos résultats de 2017 et ne devraient pas être touchées par l'adoption de l'IFRS 15 le 1^{er} janvier 2018. La présentation de ces perspectives financières a pour but d'aider les investisseurs, les actionnaires et les autres parties intéressées à comprendre certaines mesures financières se rapportant aux résultats financiers prévus pour 2018 afin qu'ils puissent évaluer le rendement de nos activités. Ces informations peuvent ne pas convenir à d'autres usages. Les informations sur nos objectifs, notamment les diverses hypothèses qui les sous-tendent, sont prospectives et devraient être lues de concert avec la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs », la rubrique « Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société » et les informations connexes concernant les hypothèses, les facteurs et les risques économiques, concurrentiels

et réglementaires qui pourraient faire en sorte que nos résultats financiers et nos résultats opérationnels futurs réels diffèrent de ceux prévus à l'heure actuelle.

Nous établissons des fourchettes prévisionnelles pour un exercice complet sur une base consolidée conformément aux plans annuels sur un exercice complet approuvés par le conseil. Toute mise à jour de nos objectifs financiers annuels au cours de l'exercice ne serait apportée qu'à l'égard des fourchettes prévisionnelles consolidées présentées précédemment.

Hypothèses clés sous-jacentes

Nos fourchettes prévisionnelles pour 2018 sont fondées sur de nombreuses hypothèses importantes, notamment les suivantes pour l'ensemble de l'exercice 2018 :

- la concurrence intense se poursuivra dans tous les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités, comme nous l'avons observé pendant tout l'exercice 2017;
- une tranche importante de nos dépenses de 2018 libellées en dollars américains est couverte à un taux de change moyen de 1,30 \$ CA/1 \$ US;
- les taux d'intérêt clés resteront relativement stables pendant tout l'exercice 2018;
- aucun nouveau développement important au chapitre de la réglementation ou de la législation ni aucun changement majeur de la conjoncture ou d'ordre macroéconomique dans l'environnement concurrentiel n'aura de répercussion sur nos activités. Nous soulignons que les décisions des organismes de réglementation attendues en 2018 pourraient modifier considérablement nos hypothèses sous-jacentes concernant les résultats de Sans-fil, de Cable et de Media pour 2018, tant pour l'exercice considéré que pour les exercices futurs. Ces conséquences sont pour le moment inconnues et ne sont pas prises en considération dans nos objectifs;
- les clients de Sans-fil continueront d'acquérir des téléphones intelligents à valeur élevée ou de mettre leurs téléphones à niveau, au même rythme en 2018 qu'en 2017, et une proportion semblable des abonnés gardera leur contrat à terme;
- la pénétration globale du marché sans fil au Canada croîtra en 2018 au même rythme qu'en 2017;
- la part de marché relative que possèdent nos secteurs Sans-fil et Cable ne devrait pas subir l'incidence défavorable de la dynamique changeante de la concurrence;
- la croissance du nombre d'abonnés aux services d'accès Internet des secteurs Sans-fil et Cable se poursuivra; le nombre d'abonnés aux services de câblodistribution diminuera et le nombre d'abonnés aux services de téléphonie restera relativement stable;
- le service Télé Élan sera lancé en 2018;
- dans le secteur Media, la croissance des actifs liés aux sports et la décroissance de certaines activités traditionnelles se poursuivront;
- en ce qui concerne l'accroissement des dépenses d'investissement :
 - nous continuerons d'investir de façon judicieuse pour que nous ayons des réseaux sans fil et par câble concurrentiels au moyen i) de la mise en place d'un réseau sans fil 4.5G à 5G et ii) de la mise à niveau de notre réseau hybride fibre optique-câble coaxial, ce qui nous permettra de réduire le nombre de foyers branchés par nœud, d'utiliser les technologies les plus récentes et d'offrir une expérience encore plus fiable à la clientèle;
 - nous continuerons de faire des dépenses d'investissement pour le lancement des services Télé Élan en 2018.

Capacité à produire des résultats

RÉSEAUX DE POINTE

SANS-FIL

Rogers possède l'un des réseaux sans fil indépendants les plus vastes et les plus évolués au Canada :

- c'est le premier réseau LTE haute vitesse au Canada;
- il atteint 96 % de la population canadienne au 31 décembre 2017 (réseau LTE uniquement);
- il repose sur des ententes d'itinérance pour la transmission des données et de la voix avec des fournisseurs dans plus de 200 destinations, y compris un nombre croissant de fournisseurs de services d'itinérance LTE;
- il comprend des ententes de partage de réseau avec trois fournisseurs de services sans fil régionaux exerçant leurs activités dans des régions urbaines et rurales au Canada.

Nous améliorons constamment notre infrastructure de services IP pour l'ensemble de nos services sans fil. Les avancées technologiques ont façonné les modes d'interaction de nos clients et la façon dont ils utilisent l'éventail d'outils à leur disposition dans leurs vies personnelle et professionnelle. La technologie a également révolutionné le monde des affaires.

Nous étendons notre réseau LTE grâce à des investissements dans la technologie 4.5G afin de nous faire migrer vers un environnement 5G. Nous augmenterons le nombre d'essais liés à la technologie 5G sur les applications clés et des fréquences

multiples en 2018. De nombreuses dépenses d'investissement seront nécessaires pour assurer la réussite du lancement du réseau 5G, dont celles visant :

- le redéploiement vers la technologie LTE des spectres actuellement utilisés pour les technologies 2G et 3G;
- la densification de notre réseau sans fil sur les principaux marchés au moyen de macrocellules et de petites cellules;
- l'achat de matériel de réseau de radiodiffusion prêt à prendre en charge la technologie 5G à des coûts unitaires et opérationnels moindres, la capacité à regrouper davantage d'ondes porteuses radioélectriques et une efficacité accrue en matière de spectre.

Importantes licences d'utilisation de spectre

Nos services sans fil sont soutenus par nos importantes licences d'utilisation de spectre sans fil, à la fois dans les bandes de fréquences à bande haute et à bande basse. Dans le cadre de notre stratégie de réseau, nous prévoyons continuer à faire d'importantes dépenses d'investissement liées au spectre visant :

- le soutien de la croissance rapide de l'utilisation des services de transmission de données sans fil;
- le soutien du lancement d'un réseau pouvant prendre en charge la technologie 5G;
- l'introduction de nouvelles caractéristiques et fonctionnalités réseautiques novatrices.

Le tableau suivant présente nos avoirs de spectre au 31 décembre 2017 :

Type de spectre	Licence de Rogers	Prise en charge
700 MHz	24 MHz dans les grands centres géographiques du Canada, couvrant 92 % de la population canadienne.	Abonnés du réseau LTE 4G / 4.5G
850 MHz	25 MHz à l'échelle du Canada.	Abonnés des réseaux GSM 2G, HSPA + 3.5G et LTE 4G / 4.5G
1900 MHz	60 MHz à l'échelle du Canada, sauf le nord du Québec (40 MHz), le sud de l'Ontario (50 MHz) et le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut (40 MHz).	Abonnés des réseaux GSM 2G, HSPA + 3.5G et LTE 4G / 4.5G
SSFE 1700/2100 MHz	40 MHz en Colombie-Britannique et en Alberta, 30 MHz dans le sud de l'Ontario, 10 MHz additionnels dans la région du Grand Toronto et 20 MHz dans le reste du Canada.	Abonnés du réseau LTE 4G / 4.5G
2500 MHz	40 MHz DRF à l'échelle du Canada et 20 MHz DRT de plus dans les principaux centres urbains du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.	Abonnés du réseau LTE 4G / 4.5G

Nous avons également accès à du spectre supplémentaire par le truchement des ententes de partage de réseau suivantes :

Type de spectre	Type d'entreprise	Prise en charge
Bande de fréquences 2,3 GHz/3,5 GHz	Inukshuk Wireless Partnership est une entreprise commune avec BCE Inc. dans laquelle Rogers détient une participation à hauteur de 50 %. Inukshuk détient 30 MHz (dont 20 MHz est utilisable) du spectre de 2,3 GHz DRF, principalement dans l'est du Canada, y compris dans certains centres urbains du sud et de l'est de l'Ontario et du sud du Québec et des avoirs de moindre envergure au Nouveau-Brunswick, au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique. Inukshuk détient également des licences d'utilisation du spectre de 3,5 GHz DRT (entre 50 et 175 MHz) dans la plupart des grands centres urbains à l'échelle du Canada. Le réseau sans fil LTE mobile et fixe national actuel utilise les fréquences du spectre détenu conjointement de 2,3 GHz et 3,5 GHz.	Abonnés des réseaux mobile et fixe
850 MHz, 1900 MHz – spectre des SSFE, 700 MHz	Trois ententes de partage de réseau afin d'améliorer la couverture et les capacités du réseau : <ul style="list-style-type: none"> avec Bell MTS couvrant 98 % de la population du Manitoba; avec TbayTel couvrant notre clientèle combinée dans le nord-ouest de l'Ontario; avec Québecor (Vidéotron) pour fournir des services LTE à l'échelle du Québec et à Ottawa. 	Abonnés des réseaux HSPA + 3.5G / 4G et LTE 4G Abonnés des réseaux HSPA + 3.5G / 4G et LTE 4G Abonnés du réseau LTE 3.5G / 4G

CABLE

Notre vaste infrastructure de réseau hybride fibre optique-câble coaxial offre des services aux consommateurs et aux entreprises de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de l'île de Terre-Neuve. Nous exploitons également un réseau de fibre optique transcontinental axé sur les installations qui s'étend sur plus de 48 000 kilomètres et dessert les clients d'affaires, notamment les administrations gouvernementales et autres fournisseurs de services de télécommunications. Nous utilisons aussi notre vaste réseau de fibre optique pour la liaison terrestre du trafic des stations cellulaires sans fil. Au Canada, le réseau s'étend d'un océan à l'autre et comprend les fibres locales et régionales, les systèmes et circuits de transmission, les stations pivots, les points de présence et l'infrastructure de commutation et d'acheminement IP. Par ailleurs, le réseau s'étend également aux États-Unis, à partir de Vancouver, vers le sud, jusqu'à Seattle, de la frontière du Manitoba et du Minnesota jusqu'à Minneapolis, Milwaukee et Chicago, de Toronto jusqu'à Buffalo et de Montréal jusqu'à New York et à Ashburn en passant par Albany, permettant de lier les plus grands marchés du Canada tout en atteignant les principaux marchés des États-Unis pour l'échange du trafic de la transmission des données et de la voix.

Le réseau est conçu de manière à optimiser la performance et la fiabilité et à permettre la transmission simultanée de vidéos, de la voix et d'Internet au moyen d'une seule plateforme. Le réseau est généralement configuré en anneaux reliant ses stations pivots de distribution, ce qui procure la redondance nécessaire pour réduire les interruptions pouvant découler du sectionnement d'une fibre ou d'autres événements.

Les immeubles résidentiels et commerciaux sont reliés à notre réseau par l'intermédiaire de nœuds hybrides fibre optique-câble coaxial (« HFC ») ou par fibre optique jusqu'au domicile. Nous

reliions chaque nœud HFC au réseau à l'aide de fibre optique, puis chaque immeuble au nœud par câble coaxial ou fibre optique. Faisant appel au spectre de la câblodistribution partagé de 860 MHz et de 750 MHz en Ontario et dans le Canada Atlantique, respectivement, nous acheminons nos services de transmission des vidéos et de la voix, ainsi que les services à large bande vers nos abonnés. La segmentation en nœuds de fibre coaxiale hybride accroît la largeur de bande des foyers branchés en réduisant le nombre d'abonnés qui se partagent le spectre.

Nous mettons sans cesse à niveau le réseau pour en améliorer la capacité, en accroître la performance et la fiabilité, réduire les coûts opérationnels et introduire de nouvelles caractéristiques et fonctionnalités. Nos investissements visent :

- la segmentation additionnelle de nos nœuds de réseau pour réduire le nombre de résidences qui se partagent le spectre dans chaque nœud;
- l'amélioration de la compression du signal vidéo en passant à des protocoles vidéo plus avancés;
- la hausse de la capacité des canaux existants et des services sur demande grâce à la vidéo commutée numérique;
- l'augmentation de la couverture de la connexion par fibre optique jusqu'au domicile en raccordant directement davantage de maisons au réseau de fibre optique.

Nous avons achevé au début de 2016 la conversion des utilisateurs qui recevaient toujours nos signaux de télédiffusion analogiques par l'entremise de nos canaux de diffusion analogiques à des services entièrement numériques, libérant une importante capacité réseau pouvant être utilisée pour la prestation de fonctionnalités et de services additionnels. Cette conversion a renforcé l'expérience client en plus de nous avoir permis d'accroître considérablement la capacité des réseaux et de réduire les futurs coûts opérationnels et d'entretien des réseaux.

Le service d'accès Internet à large bande est offert au moyen d'une plateforme convergente d'accès au câble (CCAP) DOCSIS 3.0/3.1, qui combine des canaux radioélectriques de multiples fréquences en un seul accès chez le consommateur, offrant une performance exceptionnelle. La bande passante de nos services d'accès Internet s'est multipliée par 55 dans les dix dernières années et nous introduisons de nouvelles technologies sur le marché lorsque celles-ci sont offertes. Cet historique d'investissements dans nos réseaux et la démonstration de notre capacité à déployer un service de premier plan constituent une de nos stratégies clés afin de nous assurer de demeurer concurrentiels par rapport aux autres fournisseurs de services qui offrent un service d'accès Internet sur fil de cuivre aux clients résidentiels et aux entreprises. À la fin de 2016, l'ensemble de notre réseau par câble avait été mis à niveau à la technologie CCAP et prenait en charge la norme DOCSIS 3.1 et l'accès Internet Gigabit Élan.

En 2018, nous entreprendrons une évolution de notre réseau par câble vers une architecture HFC passive comportant des nœuds qui desservent de petits groupes de clients. Cette architecture servira d'assise aux prochaines générations de la technologie DOCSIS, dont le système Remote-PHY et le duplex intégral, qui vont étendre encore les fonctionnalités et la capacité de notre réseau HFC par câble. Au fil du temps, il est prévu que cette architecture de prochaine génération soutienne des vitesses de téléchargement synchrones allant jusqu'à 10 gigabits par seconde.

Nous continuons d'investir dans le réseau de câbles et de le perfectionner; par exemple, en l'équipant de la technologie capable de prendre en charge des débits Internet à 1 Gb/s, de la Télé Élan et de la télé 4K de Rogers, en mettant en marché notre terminal EVP 4K et en prenant un important engagement en matière de diffusion d'événements sportifs en direct au format 4K, dont tous les matchs de la saison régulière que les Blue Jays de Toronto joueront à domicile en 2018 ainsi qu'un grand nombre de matchs de la LNH et de la NBA.

Les services de téléphonie par câble sont actuellement fournis à partir d'un réseau DOCSIS dédié. Nous assurons un service de grande qualité en offrant la redondance géographique et l'alimentation de secours de matériel privé d'abonné et du réseau. Notre service de téléphonie présente une vaste gamme de fonctionnalités, tels l'affichage des appels sur le téléviseur, les conférences téléphoniques et les fonctions avancées de boîte vocale qui permettent aux consommateurs d'être informés de leurs messages vocaux et de les écouter sur leur boîte vocale résidentielle, sur leur téléphone cellulaire ou sur Internet.

Nous possédons et exploitons certains des réseaux et centres de données les plus sophistiqués au Canada. Nous tirons parti de nos réseaux nationaux de fibre optique, câblés et sans fil et de notre infrastructure de centre de données pour permettre aux entreprises d'offrir une plus grande valeur à leurs clients grâce à une surveillance du réseau et à une résolution de problèmes proactive assortie d'une fiabilité, d'une sécurité et d'une performance de haut calibre. Nos centres d'exploitation primaires et secondaires du réseau surveillent de façon proactive les réseaux de Rogers pour atténuer le risque d'interruption de service et permettre une réponse rapide en cas de panne.

Nos centres de données garantissent le temps de disponibilité et une expertise en solutions de colocation, d'infonuagique et de

services gérés. Nous possédons et exploitons à l'échelle du Canada 16 centres de données à la fine pointe de la technologie hautement fiables, certifiés, y compris :

- le premier centre de données pour de multiples utilisateurs au Canada à recevoir la certification de niveau III pour la construction et la conception, ouvert en 2012 à Toronto;
- le premier centre de données à recevoir la certification de niveau III en Alberta, ouvert en 2014;
- le troisième centre de données ayant reçu la certification de niveau III à Ottawa, ouvert en 2015.

MARQUES FORTES

La marque Rogers jouit d'une forte reconnaissance à l'échelle nationale grâce :

- à ses réseaux établis;
- à ses vastes réseaux de distribution;
- au contenu et à la programmation média qui lui sont associés;
- à la publicité;
- aux commandites d'événements tels la Coupe Rogers;
- à ses engagements communautaires tels la Bourse d'études Ted Rogers;
- à la nomination d'immeubles phares au Canada.

Nous détenons ou utilisons également certaines des marques les plus reconnues du Canada, y compris :

- les marques sans fil de Rogers, Fido et chatr;
- 25 stations de télévision et de chaînes spécialisées, dont Sportsnet, FX (Canada) et FXX (Canada), OMNI et City;
- des publications, dont Maclean's, Châtelaine, Today's Parent, Flare et Hello! Canada;
- 55 stations de radio, dont 98,1 CHFI, 680 NEWS, Sportsnet The FAN, KiSS, JACK FM et SONiC;
- des équipes des ligues majeures telles les Blue Jays de Toronto et les équipes appartenant à MLSE, comme les Maple Leafs de Toronto, les Toronto Raptors, le Toronto FC et les Argonauts de Toronto;
- un contrat de licence exclusif de 12 ans conclu avec la LNH, s'étendant jusqu'à la saison 2025-2026, qui nous autorise à assurer une couverture sans précédent du hockey professionnel au Canada;
- TSC, un détaillant de premier plan de télé-achat et d'achat en ligne.

DISTRIBUTION DE PRODUITS À GRANDE ÉCHELLE

SANS-FIL

Nous distribuons nos produits sans fil à l'échelle nationale au moyen de divers canaux de distribution, dont :

- un vaste réseau de détaillants indépendants;
- les magasins Rogers, Fido et chatr détenus par la Société;
- les grandes chaînes de vente au détail et les dépanneurs;
- d'autres canaux de distribution tels que WOW! boutique mobile, les magasins « Wave sans fil » et la cabine T sans fil, par l'intermédiaire de notre participation dans Glentel;
- les sites rogers.com, fido.ca et chatwireless.com et leur option de libre-service, de même que divers sites Web d'affaires électroniques;
- nos centres d'appel;
- le télémarketing.

CABLE

Nous distribuons nos produits résidentiels de Cable au moyen de divers canaux de distribution, dont :

- les magasins Rogers et Fido détenus par la Société;
- les sites rogers.com et fido.ca et leur option de libre-service;
- nos centres d'appel, le télémarketing et les agents faisant du porte-à-porte;
- les grandes chaînes de vente au détail.

Notre équipe de vente et divers tiers détaillants vendent des services aux marchés des entreprises, des entités du secteur public et des fournisseurs de services de télécommunications de gros. Un vaste réseau de distributeurs de canaux de vente indépendants conclut des ententes avec des intégrateurs des TI, des consultants, des fournisseurs de services locaux, ainsi que d'autres relations de vente indirecte. Cette approche diversifiée permet une couverture plus vaste et une forte croissance des ventes pour les services de prochaine génération.

CONTENU MÉDIA DE PREMIER ORDRE

Nous offrons un contenu de divertissement sportif très recherché et amélioré grâce aux initiatives suivantes :

- un contrat de licence exclusif d'une durée de 12 ans conclu avec la LNH, s'étendant jusqu'à la saison 2025-2026, qui nous autorise à assurer une couverture sans précédent du hockey professionnel au Canada sur de multiples plateformes (télévision, téléphones intelligents, tablettes et Internet);
- LIVE de la LNH par Rogers, une destination en ligne par contournement pour porter plus loin l'action de la LNH sur tout écran;
- MatchPlus, une expérience innovante et interactive à même LIVE de la LNH par Rogers qui présente des prises de vue améliorées, des entrevues et des analyses exclusives, ainsi que du contenu vidéo sur demande original;
- *Rogers Hometown Hockey Tour*, une tournée s'arrêtant dans 24 communautés à l'échelle du Canada pendant la saison 2017-2018 de la LNH et offrant des festivités sur le thème du hockey, ainsi que l'écoute de matchs en plein air;
- MLB Network, une chaîne en ondes 24 heures sur 24 vouée au baseball, lancée pour la première fois au Canada par l'entremise du service de câble numérique de Rogers;
- une convention de cession de droits de huit ans conclue avec MLB Properties et MLB Advanced Media pour la diffusion en direct des matchs ainsi que des faits saillants de ceux-ci au Canada jusqu'en 2021;
- une entente multiplateforme de dix ans, entrée en vigueur en août 2014, aux termes de laquelle Rogers sera le grossiste exclusif et un distributeur de la programmation vedette de la World Wrestling Entertainment (« WWE ») au Canada;
- les droits de télédiffusion et de diffusion exclusifs pour les Blue Jays de Toronto en raison de notre propriété de l'équipe.

EXPÉRIENCE CLIENT

Nous sommes déterminés à offrir à nos clients la meilleure expérience possible. C'est pourquoi nous avons investi dans divers domaines afin de rendre plus simples et pratiques les interactions que nos clients ont avec nous. Voici quelques exemples :

- des centres d'appel répartis dans tout le Canada;
- un système de réponse vocale intégrée, ou RVI, novateur qui peut répondre en quatre langues, à savoir le français, l'anglais, le mandarin et le cantonais;

- une technologie d'authentification de la voix dans tous nos centres d'appel qui identifie automatiquement nos abonnés grâce à leur voix, ce qui renforce la sécurité et protège nos clients d'une fraude potentielle;
- des options libre-service, notamment :
 - la possibilité, pour les clients grand public de Fido et de Rogers, d'effectuer en ligne des changements de forfaits tarifaires et des rehaussements de matériel;
 - une ouverture de session simplifiée qui permet aux abonnés Fido de se connecter à leur compte en ligne ou au moyen de l'application Mon Compte de Fido en utilisant leurs données d'identification Facebook, ce qui élimine la multiplication des données de connexion à retenir et simplifie l'accès à nos options en libre-service;
 - la possibilité pour les clients d'installer leurs produits d'accès Internet et de télévision à leur convenance, sans que l'installation nécessite l'intervention d'un technicien à domicile;
 - l'outil Rogers EnRoute, qui permet aux clients de faire le suivi, sur leur téléphone, du moment où un technicien arrivera chez eux pour une installation ou un appel de service;
- le service à la clientèle accessible à l'aide de Facebook Messenger, de Twitter et de séances de clavardage en ligne sur nos sites Web;
- un gestionnaire de données pour les familles et le réapprovisionnement de données, qui sont des options donnant aux clients de Sans-fil la possibilité de gérer et de personnaliser leur consommation de données en temps réel grâce à MonROGERS;
- les Moments Extras de Fido, qui procurent aux abonnés des forfaits Branchés une heure de données additionnelle, cinq fois par cycle de facturation, sans frais supplémentaires;
- une facturation mobile simple rendant la lecture et la compréhension des frais mensuels plus aisées pour les clients;
- les services d'itinérance sans fil Partout chez vous et Fido Nomade, qui permettent aux Canadiens de se servir sans souci de leur forfait de services sans fil quand ils se trouvent dans l'une des destinations désignées, exactement comme ils le feraient chez eux.

EMPLOYÉS JOUANT UN RÔLE ACTIF

Pour nos quelque 24 500 employés, nous nous efforçons de créer un milieu où il fait bon travailler, en mettant l'accent sur toutes les dimensions de l'expérience employé, soit :

- l'engagement des employés et la mise sur pied d'équipes très performantes en utilisant des outils tels des sondages sur l'engagement des employés et des programmes de perfectionnement du leadership;
- le recrutement et le maintien en poste d'éléments prometteurs grâce à une formation et à un perfectionnement efficaces, à des programmes de reconnaissance des employés liés au rendement, et des programmes d'avancement de carrière pour les employés de première ligne;
- le maintien de notre engagement envers la diversité et l'inclusion;
- la prestation d'un environnement de travail sécuritaire, coopératif et souple procurant aux employés les outils et la formation menant à leur réussite.

VIGUEUR ET SOUPLESSE SUR LE PLAN FINANCIER

Nous affichons un bilan de première qualité, utilisons l'effet de levier de l'endettement de façon prudente et possédons d'importantes liquidités disponibles à hauteur de 2 650 millions de dollars au 31 décembre 2017. Les ressources en capital de la Société se composent essentiellement des entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles, des lignes de crédit disponibles, des fonds disponibles dans le cadre de notre programme de titrisation des débiteurs et de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains, et des émissions de titres d'emprunt à long terme. Nous détenons également environ 1 465 millions de dollars de titres de participation négociables de sociétés cotées en bourse au 31 décembre 2017.

Les informations qui suivent sont prospectives et devraient être lues de concert avec les rubriques « À propos des énoncés prospectifs », « Objectifs financiers et opérationnels » et « Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société », ainsi qu'avec nos informations connexes concernant les hypothèses, les facteurs et les risques économiques, concurrentiels et réglementaires qui pourraient faire en sorte que les résultats financiers et les résultats opérationnels futurs réels diffèrent de ceux prévus à l'heure actuelle.

Nous prévoyons dégager comme en 2017 des flux de trésorerie disponibles positifs en 2018. Nous prévoyons disposer de ressources en capital suffisantes pour satisfaire à nos besoins de trésorerie en 2018, dont le financement des dividendes versés sur nos actions ordinaires, le remboursement de la dette à long terme arrivant à échéance et d'autres activités de financement, les activités d'investissement et autres obligations. Ces ressources tiennent compte du solde de trésorerie ou des avances bancaires à l'ouverture, des entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles et des disponibilités aux termes de notre facilité de crédit bancaire de 3,2 milliards de dollars, de notre programme de titrisation des débiteurs, de notre programme de papier

commercial libellé en dollars américains et des fonds dont nous disposons par suite de l'émission de temps à autre de titres d'emprunt bancaires, de titres cotés en bourse ou de titres de sociétés privées. Au 31 décembre 2017, aucune restriction importante n'était applicable aux mouvements de trésorerie entre RCI et ses filiales.

Nous sommes d'avis que nous pouvons combler tout besoin de financement supplémentaire prévisible en contractant des emprunts supplémentaires, ce qui, selon la conjoncture du marché, pourrait nécessiter la restructuration de nos facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit existantes, la conclusion de nouvelles facilités de crédit bancaire ou l'émission de titres d'emprunt publics ou privés à court et à long terme, la modification des modalités de notre programme de titrisation des débiteurs ou de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains ou l'émission de titres de participation. De plus, la Société pourrait également profiter de l'occasion pour refinancer une partie de sa dette existante selon la conjoncture du marché et d'autres facteurs. Toutefois, rien ne garantit que ces initiatives en matière de financement seront ou pourront être réalisées lorsqu'elles seront nécessaires.

SOLIDES VOLUMES DE TRANSACTIONS ET DIVIDENDES

Les actions ordinaires de catégorie B sans droit de vote de RCI (« actions de catégorie B sans droit de vote ») se négocient activement aux bourses de Toronto et de New York, le volume moyen combiné des opérations quotidiennes étant d'environ 1,2 million d'actions en 2017. En outre, les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote de RCI (« action de catégorie A ») sont négociées à la Bourse de Toronto. Les dividendes, déclarés à la discrétion du conseil, sont les mêmes pour les deux catégories d'actions. En 2017, un dividende annualisé de 1,92 \$ a été versé pour chaque action.

Résultats financiers de 2017

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » dans le présent rapport de gestion ainsi qu'aux notes afférentes aux états financiers consolidés audités de 2017 pour obtenir de l'information importante sur ces méthodes et estimations comptables dans le contexte de l'analyse qui suit.

Nous avons recours à divers indicateurs clés de performance nous permettant de mesurer adéquatement notre performance par

rapport à notre stratégie, de même que par rapport aux résultats de nos pairs et de nos concurrents. Bon nombre de ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et ne doivent pas être considérées comme des substituts au bénéfice net ni à toute autre mesure financière indicatrice de performance conforme aux IFRS. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Indicateurs clés de performance » et « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars, sauf les marges et leurs montants par action)	Exercices clos les 31 décembre		
	2017	2016	Variation en %
Produits			
Sans-fil	8 343	7 916	5
Cable	3 466	3 449	-
Solutions d'Affaires	387	384	1
Media	2 153	2 146	-
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(206)	(193)	7
Produits	14 143	13 702	3
Total des produits tirés des services ¹	13 560	13 027	4
Résultat d'exploitation ajusté ²			
Sans-fil	3 561	3 285	8
Cable	1 709	1 674	2
Solutions d'Affaires	128	123	4
Media	139	169	(18)
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(158)	(159)	(1)
Résultat d'exploitation ajusté ²	5 379	5 092	6
Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée ²	38,0 %	37,2 %	0,8 pt
Bénéfice net	1 711	835	105
Bénéfice de base par action	3,32 \$	1,62 \$	105
Bénéfice dilué par action	3,31 \$	1,62 \$	104
Résultat net ajusté ²	1 821	1 481	23
Résultat par action de base ajusté ²	3,54 \$	2,88 \$	23
Résultat par action dilué ajusté ²	3,52 \$	2,86 \$	23
Dépenses d'investissement	2 436	2 352	4
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	3 938	3 957	-
Flux de trésorerie disponibles ²	1 746	1 705	2

¹ Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

² Le résultat d'exploitation ajusté, la marge bénéficiaire opérationnelle ajustée, le résultat net ajusté, le résultat par action de base et dilué ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

PRINCIPALES VARIATIONS DES RÉSULTATS FINANCIERS PAR RAPPORT À 2016

PRODUITS

Au cours de l'exercice, les produits tirés des services de Sans-fil se sont accrus en raison de l'augmentation du nombre d'abonnés et du nombre d'abonnés à des forfaits à tarifs plus élevés de nos diverses marques, dont l'adoption soutenue des forfaits Partagez tout de Rogers générateurs de PMPA mixtes supérieurs.

Les produits de Cable ont légèrement augmenté pour l'exercice, car l'accroissement des produits tirés des services d'accès Internet, découlant de la migration générale de nos clients de ces services vers des services offrant des vitesses et des capacités supérieures et de l'augmentation du nombre d'abonnés à nos produits Internet, a été en partie annulé par la perte d'abonnés aux services de télévision par rapport à l'exercice précédent.

Les produits de Solutions d'Affaires ont augmenté pour l'exercice considéré en raison de la croissance des services de prochaine génération sur réseaux possédés, y compris la hausse des produits tirés de nos centres de données, qui a largement compensé le recul persistant des marges des services traditionnels hors réseau à marge inférieure.

Les produits de Media se sont légèrement accrus grâce à l'augmentation des produits liés aux sports sous l'effet de la vigueur de Sportsnet, de la progression des ventes de TSC et de l'accroissement des produits tirés de la publicité conventionnelle télédiffusée, facteurs en partie annulés par la baisse des produits tirés des activités liées à l'édition imputable au repositionnement stratégique vers les médias numériques annoncé l'année dernière.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ

Le résultat d'exploitation ajusté de Sans-fil a augmenté au cours de l'exercice considéré principalement grâce aux solides retombées de l'accroissement des produits tirés des services décrit plus haut, qui a été en partie annulé par les coûts plus importants associés aux volumes d'abonnés accrus et au coût plus élevé des appareils.

Le résultat d'exploitation ajusté de Cable pour l'exercice considéré a augmenté grâce à la hausse des produits décrite plus haut et à la baisse des charges opérationnelles.

Le résultat d'exploitation ajusté de Solutions d'Affaires a augmenté au cours de l'exercice considéré grâce à l'accroissement des produits mentionné plus haut et à la réduction des charges opérationnelles.

Enfin, le résultat d'exploitation ajusté de Media a diminué au cours de l'exercice considéré par suite essentiellement des hausses salariales des joueurs des Blue Jays de Toronto (y compris l'incidence du change) et de l'augmentation des coûts liés aux marchandises vendues par TSC, facteurs atténués par la réduction des coûts liés à l'édition par suite du repositionnement stratégique et de la hausse des produits susmentionnés.

BÉNÉFICE NET ET RÉSULTAT NET AJUSTÉ

Le bénéfice net a augmenté pour l'exercice considéré sous l'effet surtout des pertes subies à l'exercice précédent par suite de l'interruption du développement de notre produit IPTV traditionnel et de la liquidation de shomi, ainsi que de la hausse du résultat d'exploitation ajusté et de la baisse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, en partie annulées par la hausse de la charge d'impôt sur le résultat.

Le résultat net ajusté de l'exercice a été supérieur par suite de l'augmentation du résultat d'exploitation ajusté et de la baisse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, qui ont été en partie annulées par la hausse de la charge d'impôt sur le résultat.

SANS-FIL

ROGERS EST LE PRINCIPAL FOURNISSEUR DE SERVICES DE COMMUNICATIONS SANS FIL AU CANADA

Au 31 décembre 2017, nous avons :

- environ 10,5 millions d'abonnés;
- une part de marché représentant environ 33 % des abonnés des services sans fil et des produits tirés du marché canadien des services sans fil.

RÉSULTATS FINANCIERS DE SANS-FIL

(en millions de dollars, sauf les marges)	Exercices clos les 31 décembre		
	2017	2016	Variation en %
Produits			
Produits tirés des services	7 775	7 258	7
Produits tirés du matériel	568	658	(14)
Produits	8 343	7 916	5
Charges opérationnelles			
Coût du matériel ¹	2 033	1 947	4
Autres charges opérationnelles	2 749	2 684	2
Charges opérationnelles	4 782	4 631	3
Résultat d'exploitation ajusté	3 561	3 285	8
Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée exprimée en pourcentage des produits tirés des services	45,8 %	45,3 %	0,5 pt
Dépenses d'investissement	806	702	15

¹ Le coût du matériel comprend le coût des produits tirés du matériel et les subventions directes pour les chaînes.

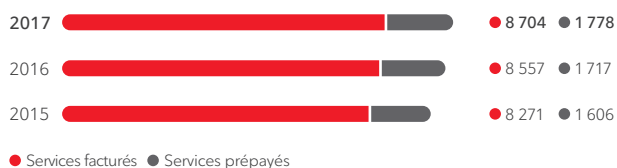
PRODUITS TIRÉS DES SERVICES DE SANS-FIL (EN MILLIONS DE DOLLARS)



AJOUTS NETS D'ABONNÉS AUX SERVICES FACTURÉS DE SANS-FIL (EN MILLIERS)



RÉPARTITION DES ABONNÉS DE SANS-FIL (EN MILLIERS)



SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'ABONNEMENTS DE SANS-FIL¹

(en milliers, sauf les taux d'attrition, les PMPC des services facturés et les PMPA mixtes)	Exercices clos les 31 décembre		
	2017	2016	Variation
Services facturés²			
Ajouts bruts d'abonnés	1 599	1 521	78
Ajouts nets d'abonnés	354	286	68
Total des abonnés aux services facturés ^{2,3}	8 704	8 557	147
Attrition (mensuelle)	1,20 %	1,23 %	(0,03) pt
PMPC (mensuels)	124,75 \$	117,37 \$	7,38 \$
Services prépayés			
Ajouts bruts d'abonnés	782	761	21
Ajouts nets d'abonnés	61	111	(50)
Total des abonnés aux services prépayés ³	1 778	1 717	61
Attrition (mensuelle)	3,48 %	3,32 %	0,16 pt
PMPA mixtes (mensuels)²	62,31 \$	60,42 \$	1,89 \$

¹ Le nombre d'abonnés, le taux d'attrition, les PMPC des services facturés et les PMPA mixtes sont des indicateurs clés de performance. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

² Depuis le 1^{er} octobre 2017 et de manière prospective, nous avons réduit de 207 000 le nombre d'abonnés aux services facturés de Sans-fil afin d'en retirer un client des services publics générant des PMPA peu élevés qui a entrepris de migrer vers un autre fournisseur de services. Selon nous, l'ajustement de ce nombre pour tenir compte d'un client de cette taille qui quitte notre réseau reflète de manière plus significative la performance interne sous-jacente de notre secteur Sans-fil.

³ À la clôture de la période.

ATTRITION DES SERVICES FACTURÉS DE SANS-FIL (MENSUELLE) (en %)



PRODUITS

Nos produits sont tributaires du nombre d'abonnés, des produits par abonné et des produits tirés de la vente d'appareils sans fil et des autres produits tirés du matériel.

Produits tirés des services

Les produits tirés des services comprennent les services facturés de la transmission de la voix et des données composés :

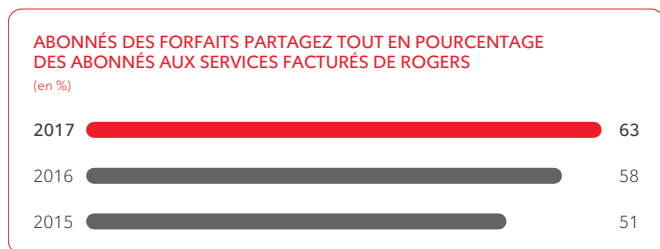
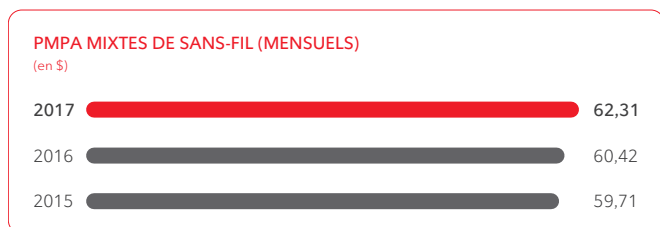
- des frais mensuels pour les services facturés et prépayés;
- de l'utilisation des services de transmission des données;
- du temps d'antenne;
- des appels interurbains;
- des services essentiels;
- des frais d'itinérance;
- de certains autres frais.

La hausse de 7 % des produits tirés des services au cours de l'exercice considéré est attribuable aux facteurs suivants :

- un nombre d'abonnés accru aux services facturés et aux services prépayés;
- les PMPA mixtes supérieurs, par suite essentiellement de l'adoption accrue de forfaits à tarifs plus élevés de nos diverses marques, dont les forfaits économiques Partagez tout de

Rogers, et de l'utilisation accrue des données. Nos forfaits à tarifs plus élevés, qui génèrent habituellement des PMPA supérieurs, offrent aux abonnés la possibilité de combiner et de gérer leur utilisation des données sur plusieurs appareils et donnent aux clients un accès à nos autres produits et services tels que Partout chez vous, Fido Nomade, LIVE de la LNH par Rogers, Moments Extras de Fido et Spotify.

L'augmentation de 6 % des PMPC des services facturés s'explique surtout par l'adoption soutenue des forfaits Partagez tout de Rogers et le nombre supérieur de lignes par compte client. Les abonnés aux forfaits Partagez tout ont profité de plus en plus des offres à tarification additionnelle et de leurs forfaits à partager et y accèdent à partir de plusieurs appareils qui sont tous rattachés au même compte.



L'augmentation de 3 % des PMPA mixtes de l'exercice à l'étude est attribuable principalement à la croissance des produits tirés des services mentionnée plus haut.

Nous croyons que la hausse des ajouts bruts et nets d'abonnés aux services facturés et le taux d'attrition moindre pour l'exercice considéré découlent de notre stratégie visant la bonification de l'expérience client grâce à des offres à valeur accrue comme les forfaits Partagez tout, l'amélioration de notre service à la clientèle et la qualité toujours supérieure de notre réseau.



Produits tirés du matériel

Les produits tirés du matériel (déduction faite des subventions) comprennent les produits tirés des ventes :

- à des courtiers, agents ou détaillants indépendants;
- aux abonnés, par l'intermédiaire des groupes de service à la clientèle de Sans-fil, de ses sites Web, de la télévente et des magasins de la Société.

La baisse de 14 % des produits tirés du matériel pour l'exercice considéré découle des éléments suivants :

- l'augmentation de l'investissement moyen consenti à l'égard des clients générateurs de PMPA mixtes plus élevés qui ont acheté leur appareil et conclu un contrat à terme;
- la diminution de 3 % du nombre de rehaussements d'appareils par les abonnés existants;
- facteurs en partie neutralisés par les ajouts bruts d'abonnés plus élevés.

CHARGES OPÉRATIONNELLES

Nous classons les charges opérationnelles en deux catégories :

- le coût des appareils et du matériel sans fil;
- toutes les autres charges engagées pour exercer les activités sur une base quotidienne, administrer les abonnements existants et attirer de nouveaux abonnés.

La hausse de 4 % du coût du matériel pour l'exercice considéré s'explique par les facteurs suivants :

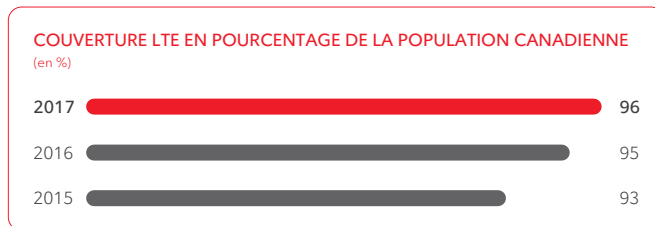
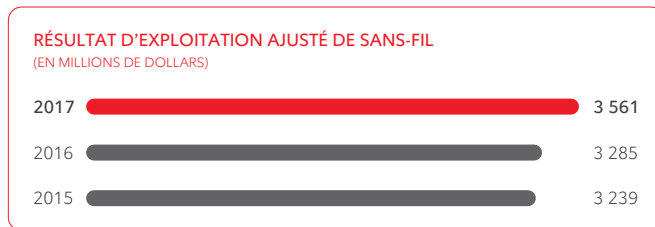
- une migration constante des ventes d'appareils vers des téléphones intelligents à coût plus élevé, car nous continuons d'investir dans les clients générant des PMPA mixtes supérieurs;
- des ajouts bruts d'abonnés plus élevés;
- facteurs en partie compensés par la diminution du nombre de rehaussements d'appareils par les abonnés existants, mentionnée ci-dessus.

La hausse de 2 % des autres charges opérationnelles pour l'exercice à l'étude s'explique par les éléments suivants :

- la hausse du coût des services par suite de l'accroissement du nombre d'abonnés;
- l'augmentation des commissions attribuable à la hausse des ajouts bruts d'abonnés aux services facturés;
- facteurs en partie compensés par diverses mesures de réduction des coûts et d'amélioration de la productivité.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ

L'augmentation de 8 % du résultat d'exploitation ajusté au cours de l'exercice considéré s'explique par les solides retombées de la hausse des produits tirés des services, contrebalancées en partie par l'augmentation susmentionnée des charges opérationnelles.



CABLE

UN DES PLUS IMPORTANTS FOURNISSEURS DE SERVICES D'ACCÈS INTERNET HAUTE VITESSE, DE TÉLÉVISION PAR CÂBLE ET DE TÉLÉPHONIE

Au 31 décembre 2017, nous avons :

- environ 2,2 millions d'abonnés à nos services d'accès Internet haute vitesse;
- environ 1,7 million d'abonnés aux services de télévision, ce qui représente environ 30 % de tous les abonnés aux services de télévision par câble au Canada;
- environ 1,1 million d'abonnés à nos services de téléphonie;
- un réseau desservant environ 4,3 millions de foyers en Ontario, au Nouveau-Brunswick et sur l'île de Terre-Neuve.

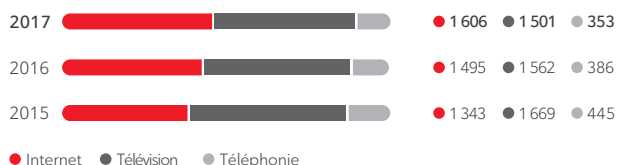
RÉSULTATS FINANCIERS DE CABLE

(en millions de dollars, sauf les marges)	Exercices clos les 31 décembre		
	2017	2016	Variation en %
Produits			
Services d'accès Internet	1 606	1 495	7
Services de télévision	1 501	1 562	(4)
Services de téléphonie	353	386	(9)
Produits tirés des services	3 460	3 443	-
Produits tirés du matériel	6	6	-
Produits	3 466	3 449	-
Charges opérationnelles			
Coût du matériel	2	3	(33)
Autres charges opérationnelles	1 755	1 772	(1)
Charges opérationnelles	1 757	1 775	(1)
Résultat d'exploitation ajusté	1 709	1 674	2
Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée	49,3 %	48,5 %	0,8 pt
Dépenses d'investissement	1 172	1 085	8

PRODUITS DE CABLE (EN MILLIONS DE DOLLARS)



RÉPARTITION DES PRODUITS TIRÉS DES SERVICES DE CABLE (EN MILLIONS DE DOLLARS)



COMPOSITION DES PRODUITS TIRÉS DES SERVICES DE CABLE EN 2017 (en %)



RÉSULTATS D'ABONNEMENTS DE CABLE 1

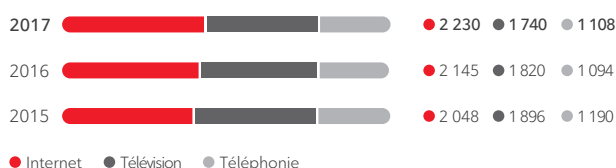
(en milliers)	Exercices clos les 31 décembre		
	2017	2016	Variation
Services d'accès Internet			
Ajouts nets d'abonnés	85	97	(12)
Nombre total d'abonnés aux services d'accès Internet 2	2 230	2 145	85
Services de télévision			
Réductions nettes d'abonnés	(80)	(76)	(4)
Nombre total d'abonnés aux services de télévision 2	1 740	1 820	(80)
Services de téléphonie			
Ajouts nets d'abonnés	14	4	10
Nombre total d'abonnés aux services de téléphonie 2	1 108	1 094	14
Foyers branchés 2	4 307	4 241	66
Nombre total d'abonnés 3			
Ajouts nets d'abonnés	19	25	(6)
Nombre total d'abonnés 2	5 078	5 059	19

1 Le nombre d'abonnés est un indicateur clé de performance. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

2 À la clôture de la période.

3 Comprend les abonnés aux services d'accès Internet, de télévision et de téléphonie.

RÉPARTITION DES ABONNÉS DE CABLE (EN MILLIERS)



PRODUITS

Les produits tirés des services d'accès Internet comprennent :

- les produits tirés des abonnements mensuels et de l'utilisation excédentaire des consommateurs, petites entreprises et revendeurs de services Internet en gros;
- les produits tirés de la location de modems.

Les produits tirés des services de télévision comprennent :

- les services de câble numériques et analogiques, composés des éléments suivants :
 - les frais de câble de base;
 - les frais des forfaits;
 - les frais d'accès imposés à des tiers pour l'utilisation des réseaux;

- les frais d'abonnement aux services supérieurs et spécialisés, notamment les frais de la programmation à la carte et liés à la vidéo sur demande;
- la location de terminaux numériques.

Les produits tirés des services de téléphonie comprennent les produits tirés des services de téléphonie pour les consommateurs et les petites entreprises découlant :

- des frais de service mensuels;
- des fonctions supplémentaires comme la messagerie vocale, l'appel en attente et l'afficheur;
- des appels interurbains.

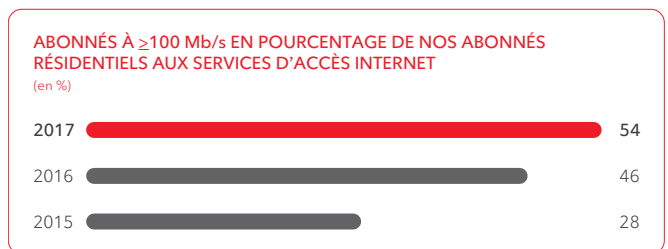
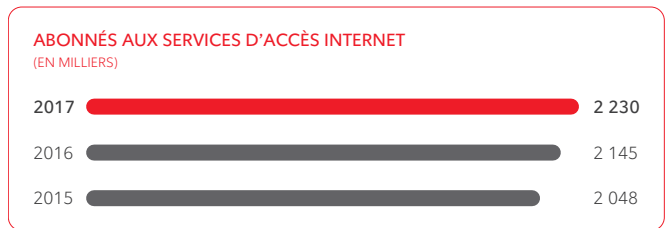
La légère augmentation des produits au cours de l'exercice considéré s'explique par :

- une migration générale des clients vers la gamme de services d'accès Internet à large bande Élan, offrant des vitesses et des capacités supérieures;
- un nombre accru d'abonnés aux services d'accès Internet;
- facteurs contrebalancés par les réductions d'abonnés aux services de télévision par rapport à l'exercice précédent;
- la baisse des produits de gros après une décision du CRTC qui a eu pour effet de réduire les tarifs des services d'accès Internet de gros. Exclusion faite de l'incidence de la décision du CRTC, les produits de Cable auraient augmenté de 1 % pour l'exercice à l'étude.

Produits tirés des services d'accès Internet

L'augmentation de 7 % des produits tirés des services d'accès Internet est attribuable aux facteurs suivants :

- une migration générale des clients vers des services offrant des vitesses et des capacités supérieures, comme les services d'accès Internet à large bande Élan;
- un nombre accru d'abonnés aux services d'accès Internet, 54 % de notre clientèle résidentielle abonnée aux services d'accès Internet bénéficiant d'un forfait de 100 mégabits par seconde ou plus (46 % en 2016);
- l'incidence des modifications de tarifs pour les services d'accès Internet;
- facteurs partiellement contrebalancés par l'élargissement de l'offre de prix promotionnels aux abonnés;
- la diminution des produits de gros après une décision du CRTC qui a eu pour effet de réduire les tarifs des services d'accès Internet de gros. Exclusion faite de cette incidence, les produits tirés des services d'accès Internet auraient augmenté de 9 % pour l'exercice à l'étude.



Produits tirés des services de télévision

La baisse de 4 % des produits tirés des services de télévision au cours de l'exercice considéré s'explique par :

- la réduction du nombre d'abonnés aux services de télévision par rapport à l'exercice précédent;
- facteur en partie compensé par les changements apportés à la tarification des services de télévision, déduction faite des prix promotionnels.

Produits tirés des services de téléphonie

Les produits tirés des services de téléphonie ont reculé de 9 % au cours de l'exercice à l'étude en raison de l'incidence de la réduction des tarifs.

Produits tirés du matériel

Les produits tirés du matériel comprennent les produits tirés de la vente de terminaux numériques et de modems pour l'accès Internet. Les produits tirés du matériel au cours de l'exercice considéré concordent avec ceux de l'exercice précédent.

CHARGES OPÉRATIONNELLES

Nous classons les charges opérationnelles de Cable en trois catégories :

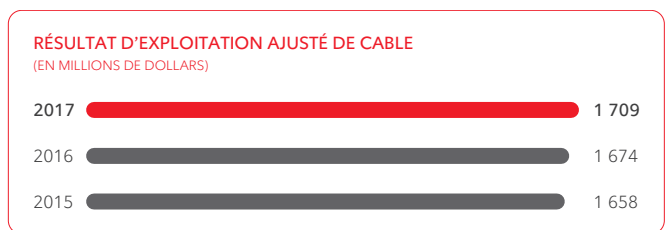
- le coût de la programmation;
- le coût des produits tirés du matériel (terminaux numériques et modems Internet);
- toutes les autres charges engagées pour exercer les activités sur une base quotidienne, administrer et fidéliser les abonnés existants et attirer de nouveaux abonnés.

Les charges opérationnelles ont diminué de 1 % au cours de l'exercice considéré, en raison :

- de diverses mesures visant une hausse de l'efficacité et de la productivité;
- de l'évolution de la composition des produits vers des services d'accès Internet à marge supérieure au détriment de la télédiffusion conventionnelle;
- facteurs contrebalancés partiellement par des coûts accrus liés à l'accroissement des produits dont il est question plus haut.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ

Le résultat d'exploitation ajusté a augmenté de 2 % au cours de l'exercice considéré en raison des variations des produits et des charges susmentionnées. Exclusion faite de l'incidence de la décision du CRTC de réduire les tarifs pour les services d'accès Internet de gros, le résultat d'exploitation ajusté aurait augmenté de 4 % pour l'exercice à l'étude.



SOLUTIONS D'AFFAIRES

SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS FILAIRES ET DE TRANSMISSION DE DONNÉES D'AVANT-GARDE AUX ENTREPRISES CANADIENNES

Au 31 décembre 2017, Solutions d'Affaires :

- vendait aux entreprises et aux entités du secteur public;
- vendait en gros aux autres fournisseurs de services;
- possédait 10 000 immeubles branchés aux réseaux de fibre optique possédés;
- avait un réseau de fibre optique passant à proximité de 25 500 immeubles branchés à des réseaux proches.

SOLUTIONS D'AFFAIRES - RÉSULTATS FINANCIERS

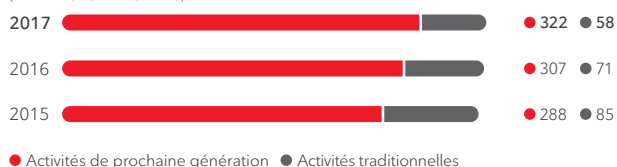
(en millions de dollars, sauf les marges)	Exercices clos les 31 décembre		
	2017	2016	Variation en %
Produits			
Activités de prochaine génération	322	307	5
Activités traditionnelles	58	71	(18)
Produits tirés des services	380	378	1
Produits tirés du matériel	7	6	17
Produits	387	384	1
Charges opérationnelles	259	261	(1)
Résultat d'exploitation ajusté	128	123	4
Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée	33,1 %	32,0 %	1,1 pt
Dépenses d'investissement	131	146	(10)

Le secteur Solutions d'Affaires tire des produits de la prestation de services de communications filaires et de la vente de matériel connexe à des entreprises et à des entités du secteur public à des tarifs de détail, et à d'autres fournisseurs de services de télécommunications à des tarifs de gros. Solutions d'Affaires offre également des services de transmission de la voix et des données et des services évolués, dont les centres de données, l'infonuagique, les réseaux de fibre optique et les services professionnels.

Les produits des activités de prochaine génération sont tirés de la prestation de services de transmission des données et de la voix à haute vitesse et d'une grande fiabilité qu'offrent les plateformes IP, Ethernet et d'infonuagique de Rogers, et ce, essentiellement sur le réseau étendu de communications et au moyen de l'infrastructure des centres de données de Rogers.

Les produits tirés des activités traditionnelles sont principalement générés par les services de transmission de la voix interurbains et locaux commutés, les services de transmission de données traditionnels fournis sur des réseaux de multiplexage dans le temps et les plateformes de génération antérieure dont l'accès est offert aux clients par les réseaux de tiers et au moyen des services tarifés des entreprises de services locaux titulaires.

RÉPARTITION DES PRODUITS TIRÉS DES SERVICES DE SOLUTIONS D'AFFAIRES (EN MILLIONS DE DOLLARS)



COMPOSITION DES PRODUITS TIRÉS DES SERVICES DE SOLUTIONS D'AFFAIRES EN 2017 (en %)



PRODUITS

La hausse de 1 % des produits tirés des services au cours de l'exercice considéré est attribuable :

- à la poursuite de la croissance des produits tirés des services IP de prochaine génération à marge supérieure à partir des réseaux possédés ou proches;
- facteur contrebalancé en partie par la poursuite du déclin des services traditionnels hors réseau de transmission de la voix, tendance qui devrait se poursuivre alors que nous concentrons nos activités sur les occasions que présentent les réseaux possédés ou proches et que les clients se tournent vers des solutions et services IP plus évolués et rentables.

Les services de prochaine génération, qui comprennent les activités de nos centres de données, représentaient 85 % (81 % en 2016) du total des produits tirés des services au cours de l'exercice.

CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les charges opérationnelles de l'exercice considéré ont diminué de 1 % en raison de la baisse des coûts liés aux services par suite de l'élargissement de la gamme de services IP à marge supérieure à partir des réseaux possédés ou proches.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ

L'augmentation de 4 % du résultat d'exploitation ajusté au cours de l'exercice à l'étude découle des variations des produits et des charges susmentionnées.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ DE SOLUTIONS D'AFFAIRES (EN MILLIONS DE DOLLARS)



Nous avons l'intention de redéfinir au 1^{er} janvier 2018 nos secteurs à présenter comme suit : les résultats de nos secteurs actuels Cable et Solutions d'Affaires et du Système de domotique Rogers seront présentés ensemble, au sein d'un secteur Cable redéfini. En 2018, nous modifierons de manière rétrospective les résultats sectoriels correspondants de 2017 afin de refléter la nouvelle définition du secteur. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Comprendre nos activités ».

MEDIA

SOCIÉTÉ CANADIENNE DIVERSIFIÉE DANS LES MÉDIAS

Nous possédons un vaste portefeuille d'actifs de médias, qui comprend principalement :

- des actifs de divertissement et de médias sportifs, comme Sportsnet et les Blue Jays de Toronto;
- notre contrat national exclusif de 12 ans avec la LNH;
- des actifs de télédiffusion et de radiodiffusion de premier plan;
- des services d'achat multiplateformes télévisés et en ligne;
- des médias numériques;
- des actifs d'édition.

RÉSULTATS FINANCIERS DE MEDIA

(en millions de dollars, sauf les marges)	Exercices clos les 31 décembre		
	2017	2016	Variation en %
Produits	2 153	2 146	-
Charges opérationnelles	2 014	1 977	2
Résultat d'exploitation ajusté	139	169	(18)
Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée	6,5 %	7,9 %	(1,4) pt
Dépenses d'investissement	83	62	34

PRODUITS

Les produits de Media proviennent des sources suivantes :

- les ventes de publicité dans l'ensemble de ses propriétés de télédiffusion, de radiodiffusion, de médias numériques et d'édition;
- les abonnements aux produits de télévision et à ceux offerts par contournement;
- les ventes de billets, la redistribution de fonds et d'autres distributions de la ligue majeure de baseball et les ventes des concessions;
- la vente de produits aux particuliers;
- la diffusion des produits imprimés.

PRODUITS DE MEDIA (EN MILLIONS DE DOLLARS)



COMPOSITION DES PRODUITS DE MEDIA EN 2017 (en %)



Les produits se sont légèrement accrus au cours de l'exercice considéré en raison des facteurs suivants :

- une hausse nette des produits liés aux sports grâce au succès constant de Sportsnet et à une distribution versée au premier trimestre aux Blue Jays de Toronto par la ligue majeure de baseball, hausse en partie annulée par l'effet, en 2016, des matchs hors saison régulière des Blue Jays de Toronto et de la Coupe du monde de hockey;
- les ventes de marchandises plus élevées enregistrées par TSC;
- une augmentation des produits tirés de la publicité conventionnelle télévisée;
- facteurs partiellement contrebalancés par la baisse des produits tirés de la publicité imprimée imputable au repositionnement stratégique vers les médias numériques annoncé l'année dernière.

PRODUITS LIÉS AUX SPORTS EN POURCENTAGE DES PRODUITS DE MEDIA (en %)



CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les charges opérationnelles de Media se répartissent comme suit :

- le coût du contenu diffusé, y compris de la programmation sportive et de la production;
- les hausses salariales des joueurs des Blue Jays de Toronto;
- le coût des marchandises vendues;
- toutes les autres charges engagées pour exercer les activités sur une base quotidienne.

Les charges opérationnelles se sont accrues de 2 % au cours de l'exercice considéré, en raison de l'incidence des facteurs suivants :

- les hausses salariales des joueurs des Blue Jays de Toronto (y compris l'incidence du change);
- l'augmentation du coût des marchandises vendues par TSC;
- facteurs partiellement contrebalancés par la baisse des coûts d'édition attribuable à l'orientation stratégique décrite ci-dessus.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ

Le recul de 18 % du résultat d'exploitation ajusté pour l'exercice considéré est le résultat des variations des produits et des charges décrites plus haut.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ DE MEDIA (EN MILLIONS DE DOLLARS)



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comprennent les coûts liés à l'acquisition et à la mise en service d'immobilisations corporelles. Les activités ayant trait aux télécommunications nécessitent des investissements importants et soutenus, y compris des investissements dans de nouvelles technologies et dans l'expansion de la couverture géographique et de la capacité. Les dépenses liées à l'acquisition de licences de spectre ne figurent pas dans les dépenses d'investissement et n'entrent pas dans le calcul des flux de trésorerie disponibles ou de l'intensité du capital. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières », « Indicateurs clés de performance » et « Mesures non conformes aux PCGR » pour en savoir davantage.

Les dépenses d'investissement sont importantes et ont une incidence significative sur nos flux de trésorerie. C'est pourquoi la direction se concentre sur leur planification, leur financement et leur gestion.

Les dépenses d'investissement avant les variations connexes du fonds de roulement hors trésorerie représentent des immobilisations dont la Société a acquis le titre de propriété. Nous sommes d'avis que cette mesure rend mieux compte du coût des immobilisations corporelles pour une période donnée et représente une mesure plus simple aux fins de comparaison entre deux périodes.

(en millions de dollars, sauf l'intensité du capital)	Exercices clos les 31 décembre		
	2017	2016	Variation en %
Dépenses d'investissement			
Sans-fil	806	702	15
Cable	1 172	1 085	8
Solutions d'Affaires	131	146	(10)
Media	83	62	34
Siège social	318	357	(11)
Dépenses d'investissement avant le produit de la sortie	2 510	2 352	7
Produit de la sortie	(74)	-	n. s.
Dépenses d'investissement ¹	2 436	2 352	4
Intensité du capital ²	17,2 %	17,2 %	-pt

¹ Comprennent les entrées d'immobilisations corporelles, déduction faite du produit de la sortie, et ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences de spectre.

² Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

SANS-FIL

L'augmentation des dépenses d'investissement de Sans-fil pour l'exercice à l'étude découle des investissements consacrés à la mise à niveau de notre réseau sans fil pour que nous puissions continuer d'offrir à nos clients une performance fiable et sans souci. Nous étendons notre réseau LTE grâce à des investissements dans la technologie 4.5G ayant pour but notre migration vers un environnement 5G. Cette année, nous avons entrepris la mise à niveau de notre infrastructure de radiodiffusion et investi dans l'activation de la licence d'utilisation du spectre SSFE-1 acquise au cours de l'exercice.

En 2017, nous avons acquis une licence d'utilisation de spectre pour 184 millions de dollars, qui ne figure pas dans le tableau ci-dessus. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières ».

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

(EN MILLIONS DE DOLLARS)



RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2017

(en %)



CABLE

L'augmentation des dépenses d'investissement de Cable au cours de l'exercice considéré découle des investissements plus importants que nous avons consacrés à l'infrastructure du réseau, en partie pour le service Télé Élan qui sera bientôt lancé et qui utilise la plateforme vidéo IP X1 de Comcast, et des ajouts accrus de matériel installé chez l'abonné en 2017, facteurs atténués par les coûts liés au développement de notre produit IPTV traditionnel en 2016. Au cours de l'exercice à l'étude, nous avons entrepris la mise à niveau de notre infrastructure hybride fibre optique-câble coaxial au moyen du déploiement additionnel de fibre optique et d'améliorations apportées à la technologie DOCSIS. Ce déploiement et ces améliorations viendront réduire le nombre de foyers branchés par nœud et intégreront les technologies les plus récentes qui contribueront à procurer plus de bande passante et une expérience client encore plus fiable.

SOLUTIONS D'AFFAIRES

La diminution des dépenses d'investissement du secteur Solutions d'Affaires au cours de l'exercice considéré s'explique par les investissements plus élevés dans l'infrastructure du réseau en 2016.

MEDIA

La hausse des dépenses d'investissement du secteur Media au cours de l'exercice considéré découle des investissements plus importants dans notre infrastructure et le Centre Rogers en 2017, en partie annulés par les investissements plus élevés dans les plateformes numériques en 2016.

SIÈGE SOCIAL

La diminution des dépenses d'investissement du siège social pour l'exercice à l'étude s'explique par les investissements supérieurs consacrés à la technologie de l'information et aux améliorations apportées à nos divers bureaux en 2016.

PRODUIT DE LA SORTIE D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Nous avons vendu certains biens immobiliers pour un produit totalisant 74 millions de dollars en 2017.

INTENSITÉ DU CAPITAL

L'intensité du capital a été stable au cours de l'exercice, car la hausse des dépenses d'investissement décrite plus haut a été annulée par l'augmentation des produits.

REVUE DE LA PERFORMANCE CONSOLIDÉE

La présente rubrique analyse notre bénéfice net ainsi que d'autres charges qui n'ont pas été analysées au préalable.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	2017	2016	Variation en %
Résultat d'exploitation ajusté ¹	5 379	5 092	6
Déduire (ajouter) :			
Rémunération fondée sur des actions	61	61	-
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	2 142	2 276	(6)
Profit sur la sortie d'immobilisations corporelles	(49)	-	n. s.
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	152	644	(76)
Charges financières	746	761	(2)
Autres (produits) charges	(19)	191	(110)
Charge d'impôt sur le résultat	635	324	96
Bénéfice net	1 711	835	105

¹ Le résultat d'exploitation ajusté est une mesure non conforme aux PCGR qui ne doit pas être considérée comme un substitut ou une solution de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Cette mesure n'est pas définie en vertu des IFRS et n'a pas de signification normalisée et, par conséquent, sa fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de cette mesure et sur la façon dont nous la calculons.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Principales variations des résultats financiers par rapport à 2016 » pour obtenir une analyse de la hausse du résultat d'exploitation ajusté de l'exercice considéré.

RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Notre charge au titre de la rémunération fondée sur des actions, qui comprend des options sur actions (y compris des droits à l'appréciation d'actions), des unités d'actions de négociation restreinte (« UAR ») et des unités d'actions différées (« UAD »), est habituellement déterminée selon :

- l'acquisition des droits aux options sur actions et aux unités d'actions;
- la fluctuation du cours des actions de catégorie B sans droit de vote;
- ces facteurs ont été annulés par l'incidence de certains instruments dérivés pour couvrir une partie du risque d'appréciation des prix à l'égard de notre programme de rémunération fondée sur des actions. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers » pour obtenir de plus amples renseignements.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Incidence de l'acquisition des droits	61	70
Incidence des variations du cours	74	24
Dérivés liés aux capitaux propres, déduction faite des intérêts reçus	(74)	(33)
Total de la rémunération fondée sur des actions	61	61

La rémunération fondée sur des actions a été stable en 2017 (61 millions de dollars en 2016), car la variation du cours des actions de catégorie B sans droit de vote a été annulée par la variation de la valeur de nos dérivés liés aux capitaux propres.

Au 31 décembre 2017, la Société avait un passif de 223 millions de dollars (189 millions de dollars en 2016) découlant de la rémunération fondée sur des actions comptabilisée à la juste valeur, y compris des options sur actions, des UAR et des UAD.

Au cours de 2017, un montant de 107 millions de dollars (69 millions de dollars en 2016) a été versé aux porteurs d'options sur actions, d'UAR et d'UAD à la date d'exercice.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	2017	2016	Variation en %
Amortissement des immobilisations corporelles	2 087	2 183	(4)
Amortissement des immobilisations incorporelles	55	93	(41)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, montant total	2 142	2 276	(6)

Les amortissements ont diminué au cours de l'exercice considéré, principalement du fait que certaines immobilisations sont maintenant entièrement amorties.

FRAIS DE RESTRUCTURATION, COÛTS D'ACQUISITION ET AUTRES CHARGES

Au cours de l'exercice, nous avons engagé des frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges de 152 millions de dollars (644 millions de dollars en 2016). Les frais de 2017 comprenaient principalement des indemnités de départ versées dans le cadre de la restructuration ciblée de nos effectifs et des frais de justice se rapportant à des recours collectifs.

En 2016, ces frais comportaient essentiellement la dépréciation d'actifs et les coûts des contrats déficitaires de 484 millions de dollars découlant d'un changement apporté à l'orientation stratégique qui a fait en sorte que nous avons abandonné le développement en interne de notre produit IPTV traditionnel et l'avons remplacé par un produit IPTV à venir, développé en collaboration avec Comcast. Ces frais étaient classés au poste Dépréciation d'actifs et coûts des contrats déficitaires connexes dans nos états financiers de 2016 et ont été reclassés en 2017 au poste Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges. Les autres charges de restructuration comprenaient essentiellement les indemnités de départ versées dans le cadre de la restructuration ciblée de nos effectifs et les coûts liés à la liquidation et aux modifications de certaines activités.

CHARGES FINANCIÈRES

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		Variation en %
	2017	2016	
Intérêts sur les emprunts ¹	740	758	(2)
Intérêts sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	12	9	33
(Profit) perte de change	(107)	13	n. s.
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	99	(16)	n. s.
Intérêts inscrits à l'actif	(18)	(18)	-
Autres	20	15	33
Total des charges financières	746	761	(2)

¹ Les intérêts sur les emprunts comprennent les intérêts sur les emprunts à court terme et la dette à long terme.

Intérêts sur les emprunts

Les intérêts sur les emprunts ont été moins élevés pour l'exercice considéré par suite de la baisse de l'encours de la dette par rapport à 2016. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières » pour en savoir davantage sur notre dette et sur les charges financières connexes.

Profit de change

En 2017, la totalité de nos débetures et billets de premier rang libellés en dollars américains était couverte à des fins comptables. Les profits de change comptabilisés en 2017 étaient principalement liés à nos emprunts effectués aux termes de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains et à nos emprunts sur des facilités de crédit libellés en dollars américains, dont les dérivés liés à la dette connexes n'ont pas été désignés comme des couvertures à des fins comptables en raison de leur nature à court terme. Les pertes de change enregistrées en 2016 découlaient aussi d'emprunts sur les facilités de crédit libellés en dollars américains.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières » pour en savoir davantage sur notre dette et sur les charges financières connexes.

AUTRES (PRODUITS) CHARGES

L'augmentation des autres produits pour l'exercice à l'étude s'explique principalement par la perte de 140 millions de dollars comptabilisée en 2016 à la liquidation de shomi. De plus, en 2017, nous avons comptabilisé un recouvrement de 20 millions de dollars sur la reprise d'une provision se rapportant à shomi.

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le tableau présenté ci-après fait état des écarts entre la charge d'impôt sur le résultat calculée en appliquant le taux d'impôt prévu par la loi au bénéfice avant impôt sur le résultat et la charge d'impôt sur le résultat réelle pour l'exercice.

(en millions de dollars, sauf les taux d'impôt)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Taux d'impôt prévu par la loi	26,7 %	26,6 %
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	2 346	1 159
Charge d'impôt sur le résultat calculée	626	308
Augmentation (diminution) de la charge d'impôt découlant de ce qui suit :		
Rémunération fondée sur des actions non déductible	9	5
Partie non déductible des pertes au titre des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	-	18
Perte non déductible sur des placements disponibles à la vente	7	-
Ajustement d'impôt sur le résultat, modification des lois fiscales	2	3
Tranche non imposable du gain en capital	(10)	(7)
Autres éléments	1	(3)
Total de la charge d'impôt sur le résultat	635	324
Taux d'impôt effectif	27,1 %	28,0 %
Impôt sur le résultat en trésorerie payé	475	295

Le taux d'impôt effectif de la Société a atteint 27,1 % pour l'exercice considéré, contre 28,0 % pour 2016. Le taux d'impôt effectif pour 2017 était supérieur au taux d'impôt prévu par la loi essentiellement en raison de la rémunération fondée sur des actions non déductible et de pertes non déductibles comptabilisées à l'égard de certains de nos placements, contrebalancées en partie par la tranche non imposable du gain en capital constaté à la vente de certains biens immobiliers.

L'impôt sur le résultat en trésorerie payé au cours de l'exercice à l'étude a augmenté principalement en raison de l'incidence que l'acquisition en 2015 de Mobilicity a eue sur la réduction de nos versements d'acomptes provisionnels en 2016.

BÉNÉFICE NET

Le bénéfice net a progressé de 105 % par rapport à celui de l'exercice précédent principalement sous l'effet des pertes subies à l'exercice précédent par suite de l'abandon du développement de notre produit IPTV traditionnel et de la liquidation de shomi, du résultat d'exploitation ajusté plus élevé et de la réduction des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, facteurs en partie annulés par la hausse de la charge d'impôt sur le

résultat. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Principales variations des résultats financiers par rapport à 2016 » pour obtenir une information plus complète.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercices clos les 31 décembre		
	2017	2016	Variation en %
Bénéfice net	1 711	835	105
Bénéfice de base par action	3,32 \$	1,62 \$	105
Bénéfice dilué par action	3,31 \$	1,62 \$	104

RÉSULTAT NET AJUSTÉ

Le résultat net ajusté a été plus élevé de 23 % comparativement à celui de 2016, principalement en raison de la hausse du résultat d'exploitation ajusté, de la baisse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et de la réduction des autres charges, partiellement contrebalancées par la hausse de la charge d'impôt sur le résultat.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercices clos les 31 décembre		
	2017	2016	Variation en %
Résultat d'exploitation ajusté ¹	5 379	5 092	6
Déduire (ajouter) :			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 142	2 276	(6)
Charges financières	746	761	(2)
Autres charges ²	1	40	(98)
Charge d'impôt sur le résultat ³	669	534	25
Résultat net ajusté ¹	1 821	1 481	23
Résultat par action de base ajusté ¹	3,54 \$	2,88 \$	23
Résultat par action dilué ajusté ¹	3,52 \$	2,86 \$	23

¹ Le résultat d'exploitation ajusté, le résultat net ajusté et le résultat par action de base et dilué ajusté sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

² Les autres charges de 2017 ne tiennent pas compte du recouvrement de 20 millions de dollars sur la reprise d'une provision se rapportant à la liquidation de shomi. Les autres charges de 2016 ne tiennent pas compte d'une perte nette de 11 millions de dollars sur les dessaisissements liés à des placements et d'une perte de 140 millions de dollars sur la liquidation de notre coentreprise shomi.

³ La charge d'impôt sur le résultat ne tient pas compte d'un recouvrement de 36 millions de dollars (213 millions de dollars en 2016) pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 lié à l'incidence fiscale des éléments ajustés. La charge d'impôt sur le résultat exclut également une charge de 2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2016) pour la réévaluation des soldes d'impôt différé en raison de changements apportés au taux d'impôt prévu par la loi.

BÉNÉFICE NET (EN MILLIONS DE DOLLARS)



RÉSULTAT NET AJUSTÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)



MEMBRES DU PERSONNEL

Les salaires et avantages du personnel représentent une part significative des charges de la Société. Au 31 décembre 2017, la Société comptait environ 24 500 employés (25 200 en 2016) dans l'ensemble de ses groupes opérationnels, y compris les services partagés et le siège social. Le total des salaires et avantages du personnel pour les membres du personnel à temps plein et à temps partiel en 2017 s'est chiffré à 2 120 millions de dollars (2 073 millions de dollars en 2016). La hausse d'un exercice à l'autre est imputable essentiellement aux augmentations de salaires des joueurs des Blue Jays de Toronto et à la hausse de la charge de retraite.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2016 COMPARATIVEMENT À CEUX DE 2015

Produits

Les produits consolidés avaient augmenté de 2 % en 2016, rendant compte de la croissance de 3 % des produits de Sans-fil, de 3 % des produits de Media et de 2 % des produits de Solutions d'Affaires, alors que les produits de Cable avaient légèrement diminué. Les produits tirés du secteur Sans-fil avaient progressé sous l'effet de l'adoption soutenue des forfaits Partagez tout de Rogers. Les produits de Cable avaient légèrement diminué, puisque la croissance des produits tirés des services d'accès Internet découlant de l'augmentation du nombre d'abonnés et de la migration des clients vers des vitesses d'accès Internet et des capacités d'utilisation supérieures avait été contrebalancée par le recul du nombre d'abonnés aux services de télévision et l'incidence des forfaits de téléphonie à tarifs réduits. Les produits de Solutions d'Affaires avaient augmenté en raison principalement de la croissance des services de prochaine génération sur réseaux possédés, y compris les activités de nos centres de données, qui avait largement compensé la poursuite du recul des produits tirés des services traditionnels hors réseau à marge inférieure. Les produits tirés de Media avaient augmenté en raison de l'augmentation des produits tirés des événements sportifs, sous l'effet du succès remporté par Sportsnet et les Blue Jays de Toronto, facteur annulé en partie par la faiblesse persistante des produits tirés de la publicité imprimée et radiodiffusée.

Résultat d'exploitation ajusté

Le résultat d'exploitation ajusté consolidé s'était accru en 2016 pour se chiffrer à 5 092 millions de dollars, rendant compte des hausses de Sans-fil, de Cable et de Solutions d'Affaires, partiellement contrebalancées par la baisse de Media. Le résultat d'exploitation ajusté de Sans-fil avait augmenté de 1 % en raison de l'adoption constante de forfaits de services à tarifs plus élevés, qui a été annulée en partie par des coûts plus importants associés aux volumes accrus et au coût plus élevé des appareils. Le résultat d'exploitation ajusté de Cable avait augmenté de 1 % en 2016 par suite de la baisse des coûts liés aux services et à la programmation et de diverses mesures favorisant l'efficacité des coûts et la productivité, atténuées en partie par des coûts de publicité accrus liés à nos services d'accès Internet Élan et de télé 4K. L'augmentation observée dans Solutions d'Affaires découlait de la croissance constante des produits tirés des services de prochaine génération à marge supérieure à partir des réseaux possédés, en partie annulée par des reculs persistants de nos services traditionnels hors réseau. Enfin, le résultat d'exploitation ajusté de Media avait diminué principalement à cause de la hausse des coûts liés aux sports et aux médias numériques, contrebalancée en partie par des produits liés aux sports plus élevés grâce à la vigueur de Sportsnet et aux succès des Blue Jays de Toronto.

Bénéfice net et résultat net ajusté

Le bénéfice net avait diminué, passant de 1 342 millions de dollars en 2015 à 835 millions de dollars en 2016, en raison surtout de la perte de valeur et des charges connexes que nous avons comptabilisées relativement à notre produit IPTV traditionnel par suite de notre décision d'interrompre le développement de ce produit et de conclure un partenariat à long terme avec Comcast dans le but d'offrir sa plateforme vidéo IP X1, de même que de la hausse des frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges ainsi que des pertes au titre des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence associées à la liquidation de shomi.

Le résultat net ajusté avait affiché une modeste hausse, passant de 1 479 millions de dollars en 2015 à 1 481 millions de dollars en 2016, en raison de l'accroissement du résultat d'exploitation ajusté, annulé en partie par l'augmentation des autres charges et de la charge d'impôt sur le résultat.

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau qui suit présente les résultats financiers consolidés trimestriels et les indicateurs clés de performance pour les exercices 2017 et 2016.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	2017					2016				
	Exercice complet	T4	T3	T2	T1	Exercice complet	T4	T3	T2	T1
Produits										
Sans-fil	8 343	2 189	2 138	2 048	1 968	7 916	2 058	2 037	1 931	1 890
Cable	3 466	871	870	870	855	3 449	858	865	870	856
Solutions d'Affaires	387	99	97	96	95	384	96	95	97	96
Media	2 153	526	516	637	474	2 146	550	533	615	448
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(206)	(53)	(40)	(59)	(54)	(193)	(52)	(38)	(58)	(45)
Total des produits	14 143	3 632	3 581	3 592	3 338	13 702	3 510	3 492	3 455	3 245
Total des produits tirés des services ¹	13 560	3 430	3 450	3 466	3 214	13 027	3 306	3 328	3 308	3 085
Résultat d'exploitation ajusté										
Sans-fil	3 561	860	964	924	813	3 285	792	884	846	763
Cable	1 709	449	440	428	392	1 674	435	431	415	393
Solutions d'Affaires	128	32	33	32	31	123	30	31	31	31
Media	139	39	65	63	(28)	169	49	79	90	(49)
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(158)	(40)	(39)	(37)	(42)	(159)	(47)	(40)	(35)	(37)
Résultat d'exploitation ajusté ²	5 379	1 340	1 463	1 410	1 166	5 092	1 259	1 385	1 347	1 101
Déduire (ajouter) :										
Rémunération fondée sur des actions	61	14	15	19	13	61	16	18	15	12
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 142	531	531	535	545	2 276	555	575	572	574
Profit sur la sortie d'immobilisations corporelles	(49)	-	-	(49)	-	-	-	-	-	-
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	152	31	59	34	28	644	518	55	27	44
Charges financières	746	184	183	189	190	761	188	188	189	196
Autres (produits) charges	(19)	3	20	(31)	(11)	191	(4)	220	9	(34)
Bénéfice net (perte nette) avant la charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 346	577	655	713	401	1 159	(14)	329	535	309
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	635	158	188	182	107	324	(5)	109	141	79
Bénéfice net (perte nette)	1 711	419	467	531	294	835	(9)	220	394	230
Bénéfice (perte) par action										
De base	3,32 \$	0,81 \$	0,91 \$	1,03 \$	0,57 \$	1,62 \$	(0,02)\$	0,43\$	0,77 \$	0,45 \$
Dilué(e)	3,31 \$	0,81 \$	0,91 \$	1,03 \$	0,57 \$	1,62 \$	(0,04)\$	0,43\$	0,76 \$	0,44 \$
Bénéfice net (perte nette)	1 711	419	467	531	294	835	(9)	220	394	230
Ajouter (déduire) :										
Rémunération fondée sur des actions	61	14	15	19	13	61	16	18	15	12
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	152	31	59	34	28	644	518	55	27	44
(Recouvrement) perte sur la liquidation de shomi	(20)	-	-	(20)	-	140	-	140	-	-
Perte nette (profit net) sur les dessaisissements liés aux placements	-	-	-	-	-	11	-	50	-	(39)
Profit sur la sortie d'immobilisations corporelles	(49)	-	-	(49)	-	-	-	-	-	-
Incidence fiscale des éléments susmentionnés	(36)	(11)	(18)	(1)	(6)	(213)	(143)	(56)	(9)	(5)
Ajustement d'impôt sur le résultat, modification des lois fiscales	2	2	-	-	-	3	-	-	-	3
Résultat net ajusté ²	1 821	455	523	514	329	1 481	382	427	427	245
Résultat par action ajusté ²										
De base	3,54 \$	0,88 \$	1,02 \$	1,00 \$	0,64 \$	2,88 \$	0,74 \$	0,83 \$	0,83 \$	0,48 \$
Dilué	3,52 \$	0,88 \$	1,01 \$	1,00 \$	0,64 \$	2,86 \$	0,74 \$	0,83 \$	0,83 \$	0,47 \$
Dépenses d'investissement	2 436	841	658	451	486	2 352	604	549	647	552
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	3 938	1 142	1 377	823	596	3 957	1 053	1 185	1 121	598
Flux de trésorerie disponibles ²	1 746	244	538	626	338	1 705	392	598	495	220

¹ Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

² Le résultat d'exploitation ajusté, le résultat net ajusté, le résultat par action de base et dilué ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2017

L'analyse des résultats de la présente section compare le quatrième trimestre de 2017 avec le quatrième trimestre de 2016.

Hausse des produits

Les produits consolidés ont augmenté de 3 % au quatrième trimestre, en grande partie sous l'effet de la croissance de 7 % des produits tirés des services de Sans-fil.

Les produits tirés des services de Sans-fil se sont accrus de 7 % au quatrième trimestre essentiellement en raison de l'accroissement du nombre d'abonnés et de l'augmentation du nombre d'abonnés aux forfaits à tarifs plus élevés de nos diverses marques, notamment l'adoption de forfaits Partagez tout de Rogers.

Les produits de Cable ont augmenté de 2 % au quatrième trimestre, car la forte croissance de 9 % des produits tirés des services d'accès Internet a été en partie contrebalancée par le recul des produits tirés des services de téléphonie et de télévision. Nous continuons d'observer une migration constante de la composition des produits au profit des services d'accès Internet à marge supérieure.

Les produits de Media ont connu une baisse de 4 % au quatrième trimestre essentiellement à cause de la baisse des produits provenant des Blue Jays de Toronto liée à la belle performance des Blue Jays après la saison régulière en 2016 et du recul des produits tirés des activités liées à l'édition imputable au repositionnement stratégique vers les médias numériques annoncé à la fin de l'année dernière, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation des produits tirés de Sportsnet et la hausse des ventes de TSC.

Augmentation du résultat d'exploitation ajusté

La hausse du résultat d'exploitation ajusté consolidé au quatrième trimestre reflète la croissance du résultat d'exploitation ajusté de Sans-fil sous l'effet de la vigoureuse croissance du chiffre d'affaires susmentionnée et l'amélioration de la performance de Cable en raison de la migration de la composition des produits au profit des services d'accès Internet à marge supérieure.

Bénéfice net et résultat net ajusté supérieur

Le bénéfice net a augmenté au quatrième trimestre en raison des pertes subies à l'exercice précédent par suite de l'interruption du développement de notre produit IPTV traditionnel et du résultat d'exploitation ajusté plus élevé. Le résultat net ajusté, lui, a progressé de 19 % au quatrième trimestre sous l'effet surtout de la hausse du résultat d'exploitation ajusté et de la baisse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

TENDANCES TRIMESTRIELLES ET CARACTÈRE SAISONNIER

Nos résultats opérationnels varient généralement d'un trimestre à l'autre en raison des changements de conjoncture économique et des fluctuations saisonnières, notamment, touchant chacun de nos secteurs à présenter. Cela signifie que les résultats d'un trimestre ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats d'un trimestre ultérieur. Les activités de Sans-fil, de Cable et de Media comportent des aspects saisonniers, ainsi que certaines tendances historiques, qui leur sont propres.

D'autres fluctuations du bénéfice net d'un trimestre à l'autre peuvent également être attribuées aux pertes liées aux

remboursements sur la dette, aux profits et pertes de change, à la variation de la juste valeur des instruments dérivés, aux autres produits et charges, à la dépréciation d'actifs ainsi qu'aux variations de la charge d'impôt sur le résultat.

Sans-fil

Les tendances à l'égard des produits et du résultat d'exploitation ajusté de Sans-fil reflètent :

- l'augmentation du nombre d'abonnés aux services sans fil de transmission de la voix et des données;
- l'utilisation accrue des services sans fil de transmission des données;
- la hausse des ventes d'appareils sans fil découlant de l'engouement des clients pour les téléphones intelligents;
- un taux d'attrition moindre des services facturés, qui commencent selon nous à refléter les effets de nos efforts d'amélioration du service à la clientèle;
- l'accroissement des produits tirés des services d'itinérance par suite de l'utilisation accrue de nos services Partout chez vous et Fido Nomade;
- facteurs en partie annulés par la diminution des produits tirés des services de transmission de la voix, les plans tarifaires incorporant de plus en plus de minutes mensuelles et d'options d'appel, comme des appels interurbains.

Les tendances à l'égard du résultat d'exploitation ajusté de Sans-fil reflètent :

- la hausse des subventions visant les appareils sans fil, qui annule l'accroissement des ventes de ces appareils, puisque davantage de clients troquent leur appareil pour un téléphone intelligent à coût plus élevé;
- l'augmentation des coûts des services de transmission de la voix et des données découlant du nombre grandissant d'abonnés.

Nous continuons à cibler une croissance interne des abonnés aux services facturés générant des produits plus élevés. Nous avons conservé un équilibre entre le nombre d'abonnés aux services facturés et aux services prépayés. Les forfaits prépayés se dotent de caractéristiques semblables à celles des forfaits facturés typiques. Nous pensons que cette évolution procure aux Canadiens un choix élargi en ce qui a trait aux services prépayés ou facturés. La croissance de notre clientèle au fil du temps a donné lieu à des coûts plus élevés au titre du service à la clientèle, de la fidélisation et du recouvrement; toutefois, la majeure partie de ces augmentations de coûts a été annulée par des gains d'efficacité opérationnelle.

Les résultats opérationnels de Sans-fil fluctuent selon le moment auquel la Société engage des dépenses de commercialisation et de promotion et par suite d'une augmentation des ajouts d'abonnés et des subventions connexes, qui donnent lieu à une augmentation des coûts d'acquisition d'abonnés et des frais de mise en service connexes, généralement aux troisième et quatrième trimestres. Cependant, les périodes où l'activité est plus grande peuvent avoir une incidence défavorable sur les taux d'attrition des abonnés en raison de l'intensification de la concurrence. C'est aux troisième et quatrième trimestres que se manifestent des volumes d'activité plus élevés liés aux comportements saisonniers en matière de consommation qu'on attribue à la rentrée scolaire et à la période des Fêtes. Des offres promotionnelles énergiques sont souvent présentées pendant ces

périodes et ont une incidence sur les résultats au chapitre du nombre d'abonnés. Les ajouts d'abonnés sont toutefois en général moins nombreux au premier trimestre.

Le lancement de nouveaux appareils sans fil populaires peut aussi influencer sur l'activité des abonnés. Le lancement d'appareils très attendus se produit en général à l'automne. Les produits tirés des services d'itinérance de Sans-fil dépendent, eux, des volumes de déplacements des clients et du moment où ils les font, qui dépendent à leur tour du taux de change du dollar canadien et de la conjoncture économique d'ensemble.

Cable

Les tendances à l'égard des produits tirés des services de Cable sont surtout attribuables :

- à la hausse des frais d'abonnement à Internet, les clients passant de plus en plus à des services offrant des vitesses supérieures, dont ceux à utilisation illimitée;
- à des augmentations généralisées des tarifs;
- à l'abandon progressif par les clients d'affaires des services traditionnels hors réseau à marge inférieure de transmission de la voix interurbains et des données au profit des services de prochaine génération à marge supérieure et des activités des centres de données;
- facteurs contrebalancés en partie par des réductions du nombre d'abonnés aux services de télévision au profit de la concurrence;
- le passage, par certains abonnés aux services de télévision, à des forfaits de services plus limités;
- l'augmentation moins marquée de l'utilisation des produits et services d'accès Internet, de télévision et de téléphonie étant donné que les forfaits de services regroupent de plus en plus de fonctions comme l'utilisation illimitée de la bande passante ou un plus grand nombre de canaux de télédiffusion.

Les tendances à l'égard du résultat d'exploitation ajusté de Cable reflètent essentiellement :

- la hausse des marges opérationnelles liées à Internet sous l'effet de la migration vers des services d'accès Internet au détriment de la télédiffusion conventionnelle;
- facteur annulé en partie par l'augmentation des frais des fournisseurs de contenu de premier ordre pour les services de télévision en raison du regroupement de plus d'offres à valeur ajoutée dans les produits du secteur Cable.

Les résultats opérationnels de Cable sont soumis à de légères fluctuations saisonnières sur le plan des mises en service ou hors service résultant habituellement :

- du déménagement des étudiants des collèges et universités habitant dans des résidences pour étudiants, qui déménagent au début du deuxième trimestre et se désabonnent ou qui emménagent à la fin du troisième trimestre et s'abonnent à la câblodistribution;
- des clients qui se désabonnent temporairement pendant des vacances prolongées ou pendant des déplacements saisonniers;
- de la concentration habituelle de nos activités de commercialisation au quatrième trimestre.

Les résultats opérationnels de Cable suivent aussi les tendances en matière de branchement minimaliste et de débranchement : moins d'abonnés recourent à la câblodistribution pour regarder la télévision et moins de clients s'abonnent aux services de télévision. Par ailleurs, la tendance à utiliser des produits sans fil, Internet ou

les médias sociaux au lieu de produits de téléphonie résidentielle traditionnels a entraîné une diminution des abonnés aux services de téléphonie. En règle générale, les résultats de Cable rattachés aux clients d'affaires ne présentent pas d'aspects saisonniers particuliers.

Media

Les tendances quant aux résultats de Media reflètent, en règle générale :

- les fluctuations des conditions des marchés au chapitre de la consommation et de la publicité;
- l'accroissement des tarifs d'abonnement;
- la hausse des droits afférents à la diffusion de divertissement sportif, y compris les hausses prévues par notre accord de licence avec la LNH;
- l'investissement soutenu dans la programmation télévisée spécialisée et aux heures de grande écoute se rapportant à nos réseaux de diffusion (comme City) et à nos chaînes spécialisées (comme FX Canada).

Les fluctuations saisonnières découlent :

- de périodes au cours desquelles la demande des consommateurs s'accroît et de leur incidence sur l'évolution des cycles de la publicité et des ventes au détail connexes, qui tend à être plus marquée au quatrième trimestre sous l'effet des dépenses des Fêtes et moins marquée au premier trimestre;
- de la saison de la MLB, dont les effets sont les suivants :
 - les matchs sont disputés surtout au printemps, à l'été et à l'automne, soit généralement aux deuxième et troisième trimestres de l'exercice;
 - les produits tirés des ventes de billets le jour des matchs, de produits dérivés et de la publicité sont concentrés au printemps, à l'été et à l'automne, soit généralement aux deuxième et troisième trimestres de l'exercice, et les matchs hors saison régulière génèrent des produits publicitaires plus importants et des produits additionnels tirés des ventes de billets le jour des matchs et des ventes de produits dérivés lorsque les Blue Jays de Toronto font partie des séries éliminatoires, si c'est le cas;
 - les coûts de programmation et de production et les salaires des joueurs sont passés en charges en fonction du nombre de parties diffusées ou disputées, selon le cas;
- de la saison de la Ligue nationale de hockey, dont les effets sur la saisonnalité sont les suivants :
 - les matchs de la saison régulière sont disputés surtout à l'automne et en hiver, soit aux premier et quatrième trimestres de l'exercice, tandis que ceux des séries éliminatoires sont concentrés au printemps, soit le deuxième trimestre de l'exercice. Nous nous attendons à une corrélation entre la qualité des produits et du résultat et la durée de la participation des équipes canadiennes aux séries éliminatoires;
 - les coûts de programmation et de production sont passés en charges en fonction du calendrier de diffusion ou d'utilisation prévue des droits;
 - les produits de publicité et les charges de programmation sont concentrés à l'automne, à l'hiver et au printemps, les matchs des séries éliminatoires générant des produits publicitaires plus importants.

Autres charges

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont tendance à augmenter depuis quelques années par suite de l'accroissement de nos actifs amortissables, considérablement lié au déploiement et à l'expansion récents de notre réseau sans fil. Cette hausse est due directement aux dépenses d'investissement accrues au cours de l'exercice considéré et du précédent, occasionnées par la mise à niveau de notre réseau sans fil, l'acquisition de terminaux TerminalPlus ainsi

que le lancement du service Internet Gigabit Élan et de la télévision 4K ajoutés à notre réseau par câble. Les amortissements ont diminué en 2017 en raison de l'amortissement complet de certaines immobilisations et de notre décision d'interrompre le développement de notre produit IPTV traditionnel, qui ont donné lieu à une réduction des immobilisations devant être amorties. Nous prévoyons que les amortissements concorderont avec les dépenses d'investissement en cours.

SURVOL DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2017	2016	Variation (en \$)	Variation (en %)	Explication des principales variations
Actifs					
Actifs courants					
Débiteurs	2 041	1 949	92	5	Rend compte d'une hausse des créances clients entraînée par l'accroissement des produits.
Stocks	313	315	(2)	(1)	n. s.
Autres actifs courants	197	215	(18)	(8)	n. s.
Partie courante des instruments dérivés	421	91	330	n. s.	Rend principalement compte du reclassement dans les éléments courants des dérivés liés à la dette associés à l'arrivée à échéance prochaine de nos billets de premier rang de 1,4 milliard de dollars américains. Se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers ».
Total des actifs courants	2 972	2 570	402	16	
Immobilisations corporelles					
	11 143	10 749	394	4	Rend principalement compte des dépenses d'investissement, compensées en partie par la charge d'amortissement. Se reporter à la rubrique « Dépenses d'investissement ».
Immobilisations incorporelles					
	7 244	7 130	114	2	Rend compte de l'acquisition d'une licence d'utilisation de spectre, en partie annulée par l'amortissement des immobilisations incorporelles.
Placements					
	2 561	2 174	387	18	Rend principalement compte des augmentations de la juste valeur de certains placements négociables en bourse.
Instruments dérivés					
	953	1 708	(755)	(44)	Rend principalement compte du reclassement dans les éléments courants des dérivés liés à la dette associés à l'arrivée à échéance prochaine de nos billets de premier rang de 1,4 milliard de dollars américains et des variations de la valeur de marché de nos dérivés liés à la dette par suite de l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain. Se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers ».
Autres actifs à long terme					
Actifs d'impôt différé	82	98	(16)	(16)	n. s.
Goodwill	3	8	(5)	(63)	n. s.
	3 905	3 905	-	-	n. s.
Total des actifs	28 863	28 342	521	2	
Passifs et capitaux propres					
Passifs courants					
Avances bancaires					
Emprunts à court terme	6	71	(65)	n. s.	Se reporter à la rubrique « Provenance et affectation de la trésorerie ».
	1 585	800	785	98	Rend compte des emprunts effectués aux termes du nouveau programme de papier commercial libellé en dollars américains, en partie contrebalancés par une réduction des emprunts effectués aux termes du programme de titrisation des débiteurs.
Créditeurs et charges à payer					
	2 931	2 783	148	5	Rend principalement compte d'une hausse globale des dettes fournisseurs en raison du calendrier des paiements effectués.
Impôt sur le résultat à payer					
	62	186	(124)	(67)	Rend compte du calendrier des acomptes provisionnels effectués.
Partie courante des provisions					
	4	134	(130)	(97)	Tient compte essentiellement des paiements versés pour notre quote-part des obligations résiduelles relativement à notre coentreprise shomi et de la reprise d'une provision s'y rapportant.
Produits constatés d'avance					
	346	367	(21)	(6)	Rend compte des dépôts de clients se rapportant aux Blue Jays de Toronto.
Partie courante de la dette à long terme					
	1 756	750	1 006	134	Rend compte du reclassement dans les éléments courants de nos billets de premier rang de 1,4 milliard de dollars américains, en partie compensé par le remboursement cumulatif de billets de premier rang de 750 millions de dollars en 2017. Se reporter à la rubrique « « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières ».
Partie courante des instruments dérivés					
	133	22	111	n. s.	Rend principalement compte des variations des valeurs de marché de nos dérivés liés aux dépenses, par suite de l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain, et des contrats à terme sur obligations, sous l'effet d'un changement apporté aux taux d'intérêt du gouvernement du Canada. Se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers ».
Total des passifs courants	6 823	5 113	1 710	33	
Provisions					
	35	33	2	6	n. s.
Dette à long terme					
	12 692	15 330	(2 638)	(17)	Rend principalement compte du reclassement dans les éléments courants de nos billets de premier rang de 1,4 milliard de dollars américains, d'une diminution des emprunts sur nos facilités de crédit et de la réévaluation découlant de l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain. Se reporter à la rubrique « Provenance et affectation de la trésorerie ».
Instruments dérivés					
	147	118	29	25	Rend compte des variations des valeurs de marché des dérivés liés à la dette, principalement par suite de l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain, en partie annulées par l'arrivée à échéance prochaine de certains contrats à terme sur obligations qui sont maintenant classés dans les éléments courants. Se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers ».
Autres passifs à long terme					
	613	562	51	9	Rend compte d'une augmentation des obligations à long terme au titre des régimes de retraite.
Passifs d'impôt différé					
	2 206	1 917	289	15	Rend principalement compte de l'augmentation des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale de certains actifs et passifs.
Total des passifs	22 516	23 073	(557)	(2)	
Capitaux propres					
	6 347	5 269	1 078	20	Rend compte des variations des résultats non distribués et des réserves liées aux capitaux propres.
Total des passifs et des capitaux propres	28 863	28 342	521	2	

Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières

PROVENANCE ET AFFECTATION DE LA TRÉSORERIE

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES, ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, l'impôt sur le résultat payé et les intérêts payés	5 302	4 994
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement opérationnel	(154)	14
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles avant l'impôt sur le résultat payé et les intérêts payés	5 148	5 008
Impôt sur le résultat payé	(475)	(295)
Intérêts payés	(735)	(756)
Entrées de trésorerie liées des activités opérationnelles	3 938	3 957
Activités d'investissement		
Dépenses d'investissement	(2 436)	(2 352)
Entrées de droits de diffusion	(59)	(46)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux dépenses d'investissement et aux immobilisations incorporelles	109	(103)
Acquisitions et autres transactions stratégiques, déduction faite de la trésorerie acquise	(184)	-
Autres	(60)	45
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(2 630)	(2 456)
Activités de financement		
Produit reçu sur les emprunts à court terme, montant net	858	-
Remboursement sur les titres d'emprunt à long terme, montant net	(1 034)	(538)
Paiements versés au règlement de dérivés liés à la dette et de contrats à terme, montant net	(79)	(45)
Coûts de transaction engagés	-	(17)
Dividendes payés	(988)	(988)
Autres	-	5
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement	(1 243)	(1 583)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	65	(82)
(Avances bancaires) trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	(71)	11
(Avances bancaires) à la clôture de la période	(6)	(71)

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

La légère baisse des entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles pour l'exercice est imputable à l'augmentation de l'investissement net dans les éléments hors trésorerie du fonds de roulement et à la hausse de l'impôt sur le résultat payé en trésorerie, et elle a été en partie annulée par la diminution des intérêts payés.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Le montant net des dépenses d'investissement s'est chiffré à 2 436 millions de dollars pour l'exercice considéré, avant la variation connexe des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, soit 4 % de plus qu'en 2016. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Dépenses d'investissement » pour en savoir plus à ce sujet.

Acquisitions et autres transactions stratégiques

En juin 2017, par suite de l'obtention des approbations requises des organismes de réglementation, nous avons acquis de

Québecor inc. une licence d'utilisation du spectre SSFE-1, aux termes d'une convention déjà conclue, au prix de 184 millions de dollars. À la clôture de l'acquisition, nous avons comptabilisé la licence d'utilisation de spectre comme une immobilisation incorporelle de 184 millions de dollars, y compris les coûts directement attribuables. Cette licence nous procure une plus grande capacité sans fil dans la région du Grand Toronto. Nous n'avons réalisé aucune acquisition importante ni autre transaction stratégique en 2016.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017, nous avons remboursé des sommes nettes de 255 millions de dollars (583 millions de dollars en 2016) sur nos emprunts à court terme, notre dette à long terme et les dérivés s'y rattachant. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers » pour obtenir de plus amples renseignements sur les flux de trésorerie se rapportant à nos instruments dérivés.

Emprunts à court terme

Nos emprunts à court terme comprennent les montants à payer aux termes de notre programme de titrisation des débiteurs et de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains. Le tableau ci-dessous présente un sommaire de nos emprunts à court terme aux 31 décembre 2017 et 2016.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Programme de titrisation des débiteurs	650	800
Programme de papier commercial libellé en dollars américains	935	-
Total des emprunts à court terme	1 585	800

Le tableau ci-dessous et les paragraphes qui l'accompagnent présentent le sommaire de l'évolution de nos emprunts à court terme pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2017		Exercice clos le 31 décembre 2016			
	Montant notionnel (en \$ US)	Taux de change	Montant notionnel (en \$ CA)	Montant notionnel (en \$ US)	Taux de change	Montant notionnel (en \$ CA)
Produit tiré de la titrisation de débiteurs			530			295
Remboursements sur la titrisation de débiteurs			(680)			(295)
Remboursements sur la titrisation de débiteurs, montant net			(150)			-
Produit reçu du programme de papier commercial libellé en dollars américains	8 267	1,30	10 712	-	-	-
Remboursements sur le papier commercial libellé en dollars américains	(7 530)	1,30	(9 704)	-	-	-
Produit reçu du programme de papier commercial libellé en dollars américains, montant net	737	1,37	1 008			-
Produit tiré des emprunts à court terme, montant net			858			-

En mars 2017, nous avons mis sur pied un programme de papier commercial libellé en dollars américains qui nous permettait d'émettre jusqu'à un principal total de 1 milliard de dollars américains. En décembre 2017, nous avons augmenté à 1,5 milliard de dollars américains le principal total pouvant être émis aux termes de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains. Les fonds peuvent être empruntés aux termes de ce programme selon des durées jusqu'à l'échéance allant de 1 jour à 397 jours, selon la conjoncture des marchés. Toute émission réalisée dans le cadre de ce programme sera effectuée à escompte. Les obligations de RCI aux termes du programme de papier commercial libellé en dollars américains ont

pour unique garantie le cautionnement de RCCI et ont égalité de rang avec l'ensemble de nos débetures et billets de premier rang. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Situation financière » pour obtenir un complément d'information.

Parallèlement aux émissions de papier commercial, nous avons conclu des dérivés liés à la dette afin de couvrir le risque de change associé au principal et aux intérêts sur les instruments d'emprunt émis aux termes du programme de papier commercial libellé en dollars américains. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers » pour obtenir un complément d'information.

Dette à long terme

Notre dette à long terme correspond aux montants à payer aux termes de nos facilités de crédit bancaire et de nos facilités de lettres de crédit ainsi qu'aux débetures et billets de premier rang que nous avons émis. Les tableaux ci-après et les paragraphes qui les accompagnent résument l'évolution de notre dette à long terme pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2017		Exercice clos le 31 décembre 2016			
	Montant notionnel (en \$ US)	Taux de change	Montant notionnel (en \$ CA)	Montant notionnel (en \$ US)	Taux de change	Montant notionnel (en \$ CA)
Montants prélevés sur les facilités de crédit (en \$ CA)			1 730			1 140
Montants prélevés sur les facilités de crédit (en \$ US)	960	1,32	1 269	2 188	1,31	2 877
Total des montants prélevés sur les facilités de crédit			2 999			4 017
Remboursements sur les facilités de crédit (en \$ CA)			(1 830)			(1 540)
Remboursements sur les facilités de crédit (en \$ US)	(1 110)	1,31	(1 453)	(2 038)	1,32	(2 686)
Total des remboursements sur les facilités de crédit			(3 283)			(4 226)
Remboursements sur les facilités de crédit, montant net			(284)			(209)
Émissions de billets de premier rang (en \$ US)	-	-	-	500	1,34	671
Émissions de billets de premier rang (en \$ CA)			(750)			(1 000)
Remboursement sur les billets de premier rang, montant net			(750)			(329)
Remboursement sur la dette à long terme, montant net			(1 034)			(538)

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction, à l'ouverture de la période	16 080	16 870
Remboursement sur la dette à long terme, montant net	(1 034)	(538)
Profit de change	(608)	(245)
Coûts de transaction différés engagés	(3)	(12)
Amortissement des coûts de transaction différés	13	5
Dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction, à la clôture de la période	14 448	16 080

La facilité de crédit renouvelable a pour unique garantie le cautionnement de RCCL et a égalité de rang avec la totalité de nos débetures et billets de premier rang.

Le 1^{er} avril 2016, nous avons modifié notre facilité de crédit renouvelable de 2,5 milliards de dollars pour, entre autres, en faire passer la date d'échéance de juillet 2019 à septembre 2020. En parallèle, nous avons aussi modifié la facilité de crédit non renouvelable de 1,0 milliard de dollars pour, entre autres, en faire passer la date d'échéance d'avril 2017 à avril 2018. Après les remboursements effectués en 2016, nous avons abaissé le plafond de la facilité de crédit non renouvelable, le faisant passer de 1,0 milliard de dollars à 301 millions de dollars.

Au 31 décembre 2017, nous avons un montant prélevé de néant sur nos facilités de crédit bancaire (301 millions de dollars en 2016 : 100 millions de dollars et 150 millions de dollars américains). Nous avons conclu des dérivés liés à la dette se rapportant à ces prélèvements afin de convertir en dollars canadiens la totalité des obligations de paiement d'intérêts et de remboursement de principal au 31 décembre 2016. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers » pour obtenir un complément d'information.

Émissions de billets de premier rang et dérivés liés à la dette s'y rapportant

Le tableau ci-dessous présente un résumé des billets de premier rang que nous avons émis en 2016, le produit ayant été affecté au remboursement des prélèvements impayés sur nos facilités de crédit et aux besoins généraux de l'entreprise. Nous n'avons émis aucun billet de premier rang en 2017.

(en millions de dollars, sauf les taux d'intérêt et les escomptes)

Date d'émission	Principal	Échéance	Taux d'intérêt	Escompte ou prime à l'émission	Produit brut total ¹ (en \$ CA)	Coûts de transaction et escomptes ² (en \$ CA)	
<i>Émission de 2016</i>							
4 novembre 2016	500	US	2026	2,900 %	98,354 %	671	17

¹ Produit brut avant les coûts de transaction, les escomptes et les primes.

² Les coûts de transaction, les escomptes et les primes sont comptabilisés à titre de coûts de transaction différés et escomptes à même la valeur comptable de la dette à long terme et constatés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les billets de premier rang émis en 2016 s'inscrivaient dans le cadre de placements publics qui ont eu lieu aux États-Unis.

Simultanément à l'émission de 2016, nous avons conclu des dérivés liés à la dette afin de convertir en dollars canadiens la totalité des obligations de paiement d'intérêts et de remboursement de principal sur les billets de premier rang. Se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers » pour en savoir plus à ce sujet.

Le 8 février 2018, nous avons émis pour 750 millions de dollars américains de billets de premier rang arrivant à échéance en 2048 et assortis d'un taux de 4,300 %. En parallèle, nous avons conclu des dérivés liés à la dette afin de convertir en dollars canadiens la totalité des obligations de paiement d'intérêts et de remboursement de principal. Nous avons donc tiré un produit net de 938 millions de dollars de l'émission. Nous avons l'intention d'employer ces fonds pour répondre aux besoins généraux de l'entreprise, qui peuvent inclure le remboursement à l'échéance de l'encours du papier commercial émis aux termes de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains.

Les billets émis ont pour unique garantie le cautionnement de RCCI et ont égalité de rang avec l'ensemble des autres débentures et billets de premier rang non garantis et des facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit de la Société.

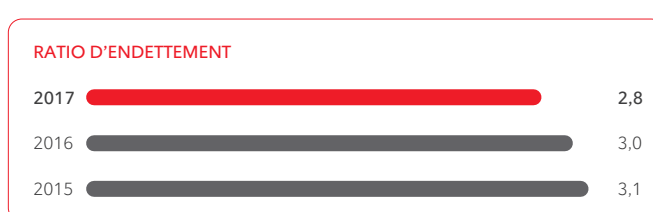
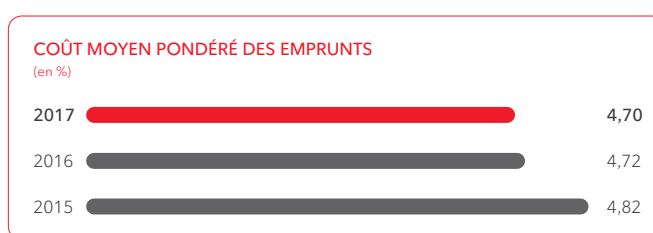
Remboursement de billets de premier rang et règlement des dérivés connexes

Le tableau qui suit présente un sommaire des remboursements de billets de premier rang effectués en 2017 et en 2016.

(en millions de dollars)

Date d'échéance	Montant notionnel (en \$ CA)
<i>Remboursements de 2017</i>	
Mars 2017	250
Juin 2017	500
Total pour 2017	750
<i>Remboursement de 2016</i>	
Mai 2016	1 000

Aucun dérivé lié à la dette n'était associé aux remboursements de 2017 et de 2016.



Dividendes

En 2017, nous avons déclaré et versé des dividendes sur nos actions de catégorie A et nos actions de catégorie B sans droit de vote en circulation. Nous avons payé un montant total de 988 millions de dollars en dividendes en trésorerie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Données sur les dividendes et les actions » pour obtenir davantage d'information.

Prospectus préalables

Nous avons deux prospectus préalables visant le placement de temps à autre de titres d'emprunt. Un de ces prospectus préalables vise le placement public d'un montant maximal de 4 milliards de dollars de nos titres d'emprunt dans chacune des provinces du Canada (le « prospectus préalable canadien ») et l'autre prospectus préalable (conjointement avec une déclaration d'inscription connexe déposée auprès de la US Securities and Exchange Commission) vise le placement public d'un montant maximal de 4 milliards de dollars américains de nos titres d'emprunt aux États-Unis et en Ontario (le « prospectus préalable américain »). Les deux prospectus viendront à échéance en avril 2018. En novembre 2016, nous avons émis pour un montant de 500 millions de dollars américains (671 millions de dollars) de titres d'emprunt aux termes du prospectus préalable américain. Nous n'avons pas émis d'autres titres d'emprunt en 2017.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	2017	2016	Variation en %
Résultat d'exploitation ajusté ¹	5 379	5 092	6
Déduire (ajouter) :			
Dépenses d'investissement ²	2 436	2 352	4
Intérêts sur les emprunts, déduction faite des intérêts inscrits à l'actif	722	740	(2)
Impôt sur le résultat en trésorerie ³	475	295	61
Flux de trésorerie disponibles¹	1 746	1 705	2

¹ Le résultat d'exploitation ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

² Comprennent les entrées d'immobilisations corporelles, déduction faite du produit de la sortie, et ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences d'utilisation de spectre.

³ L'impôt sur le résultat en trésorerie est présenté après déduction des remboursements d'impôt reçus.

L'augmentation de 2 % des flux de trésorerie disponibles pour l'exercice considéré provient essentiellement :

- de l'augmentation du résultat d'exploitation ajusté;
- facteur en partie annulé par des dépenses d'investissement plus élevées;
- la hausse de l'impôt sur le résultat en trésorerie.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES (EN MILLIONS DE DOLLARS)



SITUATION FINANCIÈRE

LIQUIDITÉS

Les tableaux ci-après et les paragraphes qui les accompagnent résument l'ensemble des liquidités disponibles aux termes de nos facilités de crédit bancaire, lettres de crédit et emprunts à court terme.

Au 31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Montant total disponible	Montant prélevé	Lettres de crédit	Programme de papier commercial en dollars américains	Montant net disponible
Facilités de crédit bancaire					
Renouvelable	3 200	-	9	935	2 256
Lettres de crédit en cours	87	-	87	-	-
Avances bancaires	-	6	-	-	(6)
Total des facilités de crédit bancaire	3 287	6	96	935	2 250
Titrisation de débiteurs	1 050	650	-	-	400
Total	4 337	656	96	935	2 650
Au 31 décembre 2016 (en millions de dollars)	Montant total disponible	Montant prélevé	Lettres de crédit	Montant net disponible	
Facilités de crédit bancaire					
Renouvelable	2 500	-	9	2 491	
Non renouvelable	301	301	-	-	
Lettres de crédit en cours	59	-	59	-	
Avances bancaires	-	71	-	(71)	
Total des facilités de crédit bancaire	2 860	372	68	2 420	
Titrisation de débiteurs	1 050	800	-	250	
Total	3 910	1 172	68	2 670	

En plus des sources de liquidités disponibles mentionnées, nous détenions 1 465 millions de dollars de titres négociables de sociétés cotées en bourse au 31 décembre 2017 (1 047 millions de dollars en 2016).

Coût moyen pondéré des emprunts

Le coût moyen pondéré de nos emprunts se chiffrait à 4,70 % au 31 décembre 2017 (4,72 % en 2016) et le terme moyen pondéré à l'échéance était de 9,9 années (10,6 années en 2016).

CLAUSES RESTRICTIVES

Les modalités de notre facilité de crédit bancaire renouvelable de 3,2 milliards de dollars décrite à la rubrique « Provenance et affectation de la trésorerie » imposent certaines restrictions sur nos transactions et nos activités, dont les plus importantes portent sur le maintien de ratios d'endettement. Aux 31 décembre 2017 et 2016, la Société respectait l'ensemble des clauses restrictives financières, des ratios financiers et des modalités des conventions d'emprunt. Tout au long de 2017, ces clauses restrictives n'ont imposé aucune restriction ayant une quelconque conséquence importante sur nos activités.

NOTATIONS DE CRÉDIT

Les notations de crédit offrent une mesure indépendante de la qualité du crédit d'une émission de titres et peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Société d'obtenir du financement à court ou à long terme ainsi que sur les modalités du financement. Une révision à la baisse des cotes de crédit des titres d'emprunt de la Société par les agences de notation, plus particulièrement si elle fait en sorte que les titres de la Société ne constituent plus des investissements de qualité, pourrait influencer défavorablement sur les coûts du financement et l'accès aux liquidités et aux capitaux.

Nous avons retenu les services des agences S&P Global Ratings Services (« S&P »), de Moody's Investors Service (« Moody's ») et de Fitch Ratings (« Fitch ») pour qu'elles procèdent à la notation de certaines de nos émissions de titres d'emprunt publics. Le tableau suivant présente les notations de crédit des débetures et billets de premier rang en circulation de RCI (long terme) et du papier commercial libellé en dollars américains (court terme) au 31 décembre 2017.

Émission	S&P	Moody's	Fitch
Cote de risque financier d'entreprise ¹	BBB+ avec perspective stable	Baa1 avec perspective stable	BBB+ avec perspective stable
Dette de premier rang non garantie ¹	BBB+ avec perspective stable	Baa1 avec perspective stable	BBB+ avec perspective stable
Papier commercial libellé en dollars américains ²	A-2	P-2	s. o. ³

¹ Notation inchangée pour l'exercice.

² Notation inchangée depuis la création de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains, soit au premier trimestre de 2017.

³ Nous n'avons pas demandé à Fitch de noter nos obligations à court terme en 2017.

Les notations des instruments d'emprunt à long terme à taux composé sont attribuées selon une fourchette allant de « AAA », pour S&P et Fitch, et « Aaa », pour Moody's, cotes correspondant aux titres de la plus haute qualité, à « D », pour S&P, à « Risque important », pour Fitch et à « C », pour Moody's, cotes qualifiant les titres de la plus basse qualité. Les notations des titres de premier ordre se situent généralement dans une fourchette allant de BBB- (S&P et Fitch) ou Baa3 (Moody's) à AAA (S&P et Fitch) ou Aaa (Moody's).

Les notations des instruments d'emprunt à court terme à taux composé sont attribuées selon une fourchette allant de « A-1+ », pour S&P, « F1+ », pour Fitch, et « P-1 », pour Moody's, cotes correspondant aux titres de la plus haute qualité, à « C », pour S&P et Fitch, et à « Qualité inférieure », pour Moody's, cotes qualifiant les titres de la plus basse qualité. Les notations des titres de premier ordre se situent généralement à au moins « A-3 », pour S&P, « F3 », pour Fitch, et « P-3 », pour Moody's.

Les cotes de crédit ne sont pas des recommandations d'achat, de conservation ou de vente de titres, pas plus qu'elles ne constituent une appréciation du cours des titres ni de leur caractère convenable pour un investisseur donné. Rien ne garantit qu'une cote demeurera en vigueur pendant une période donnée ni qu'une cote ne sera pas révisée ou retirée par une agence dans l'avenir si celle-ci juge que les circonstances le justifient. Les notations de nos dettes de premier rang octroyées par S&P, Fitch et Moody's sont des notations de premier ordre.

RATIO DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ SUR LES INTÉRÊTS SUR LES EMPRUNTS



OBLIGATIONS AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE

Les régimes de retraite à prestations définies de la Société présentaient un déficit net de solvabilité d'approximativement 452 millions de dollars au 31 décembre 2017 (387 millions de dollars en 2016). En 2017, notre déficit net aux fins de solvabilité a augmenté de 65 millions de dollars, surtout en raison d'une baisse du taux d'actualisation que nous utilisons pour mesurer ces obligations.

Nous avons versé des cotisations totales de 145 millions de dollars (125 millions de dollars en 2016) à nos régimes de retraite à prestations définies pour l'exercice à l'étude. Nous nous attendons à ce que les exigences de capitalisation estimées totales s'établissent à 141 millions de dollars en 2018 et soient ajustées annuellement par la suite, en raison de l'incidence de divers facteurs de marché comme les taux d'intérêt, les rendements escomptés et les hypothèses à l'égard de l'effectif.

Les variations des facteurs comme le taux d'actualisation, les taux de participation, l'augmentation de la rémunération et le taux de rendement prévu de l'actif des régimes peuvent influencer sur l'obligation au titre des prestations définies, la charge de retraite et

l'insuffisance de l'actif des régimes par rapport à l'obligation au titre des prestations définies à l'avenir. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour que nous puissions gérer le coût grandissant de nos régimes de retraite, le régime de retraite à prestations définies de Rogers n'accepte plus de nouveaux participants depuis le 30 juin 2016. À compter du 1^{er} juillet 2016, les salariés qui ne participent pas au régime de retraite à prestations définies de Rogers sont devenus admissibles à un nouveau régime de retraite à cotisations définies.

Achat de rentes

De temps à autre, nous versons des cotisations forfaitaires supplémentaires à nos régimes de retraite et les régimes de

retraite achètent des rentes auprès de compagnies d'assurance dans le but de financer les obligations au titre des prestations définies de certains membres du personnel à la retraite participant aux régimes en question. L'achat de ces rentes dégage la Société de sa responsabilité première à l'égard de cette portion des obligations au titre des prestations définies des membres du personnel à la retraite et élimine le risque important qui y est associé.

En 2017 et en 2016, la Société n'a versé aucune cotisation forfaitaire supplémentaire à l'égard de ses régimes de retraite aux termes desquels aucune rente supplémentaire n'a été achetée.

GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Nous avons parfois recours à des instruments dérivés pour gérer les risques liés à nos activités, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	Risque géré	Types d'instruments dérivés
Dérivés liés à la dette	<ul style="list-style-type: none"> Incidence des fluctuations des cours de change sur les paiements de principal et d'intérêts pour les débetures et billets de premier rang ainsi que les montants prélevés sur nos facilités de crédit et sur notre papier commercial libellés en dollars américains 	<ul style="list-style-type: none"> Swaps de devises Contrats de change à terme (de temps à autre, selon le cas)
Contrats à terme sur obligations	<ul style="list-style-type: none"> Incidence des fluctuations des taux d'intérêt de marché applicables aux paiements d'intérêts prévus de la dette à long terme attendue 	<ul style="list-style-type: none"> Contrats de taux d'intérêt à terme
Dérivés liés aux dépenses	<ul style="list-style-type: none"> Incidence des fluctuations des cours de change sur les charges prévisionnelles libellées en dollars américains 	<ul style="list-style-type: none"> Contrats de change à terme
Dérivés liés aux capitaux propres	<ul style="list-style-type: none"> Incidence de la variation du cours de l'action sur la charge de rémunération fondée sur des actions 	<ul style="list-style-type: none"> Swaps sur rendement total

Nous gérons également notre exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et, au 31 décembre 2017, nous avons un taux d'intérêt fixe pour 89,5 % de notre dette (91,2 % en 2016), y compris les emprunts à court terme.

Nous désignons les dérivés liés à la dette se rapportant à nos débetures et billets de premier rang à titre de couvertures à des fins comptables contre le risque de change associé à certains instruments d'emprunt précis. Nous ne désignons pas les dérivés liés à la dette se rapportant aux montants prélevés sur nos facilités de crédit et notre papier commercial libellé en dollars américains à titre de couvertures à des fins comptables. Les contrats à terme sur obligations et dérivés liés aux dépenses ont également été désignés comme couvertures à des fins comptables.

DÉRIVÉS LIÉS À LA DETTE

Nous avons recours à des swaps de devises (« dérivés liés à la dette ») pour couvrir le risque de change lié à la totalité des obligations au titre du principal et des intérêts de nos débetures et billets de premier rang libellés en dollars américains.

Nouveaux dérivés liés à la dette pour couvrir les billets de premier rang émis

(en millions de dollars, sauf les taux d'intérêt) Entrée en vigueur	Montant du principal/ montant notionnel (en \$ US)	\$ US		Incidence de la couverture	
		Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt couvert fixe en \$ CA ¹	Équivalent (en \$ CA)
4 novembre 2016	500	2026	2,900 %	2,834 %	671

¹ Conversion d'un taux d'intérêt nominal fixe libellé en \$ US en un taux moyen pondéré fixe libellé en \$ CA.

En 2017, nous n'avons conclu ni réglé aucun dérivé lié à la dette relativement aux billets de premier rang.

Au cours de l'exercice, nous avons conclu des dérivés liés à la dette relativement aux prélèvements que nous avons effectués sur nos facilités de crédit et notre papier commercial libellés en dollars américains par suite de l'écart de taux d'intérêt favorable obtenu sur nos emprunts libellés en dollars américains. Nous avons utilisé ces dérivés pour atténuer le risque de change et le risque de taux

d'intérêt liés aux montants prélevés sur nos facilités de crédit et notre papier commercial libellés en dollars américains. En raison de la nature à court terme des dérivés liés à la dette, nous ne les avons pas désignés à titre de couvertures à des fins comptables.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des dérivés liés à la dette, conclus et réglés, se rapportant aux prélèvements effectués sur nos facilités de crédit et notre programme de papier commercial en 2017 et en 2016.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2017		
	Montant notionnel (en \$ US)	Cours de change	Montant notionnel (en \$ CA)
<i>Facilités de crédit</i>			
Dérivés liés à la dette conclus	1 610	1,32	2 126
Dérivés liés à la dette réglés	1 760	1,32	2 327
Trésorerie nette payée			(17)
<i>Programme de papier commercial</i>			
Dérivés liés à la dette conclus	8 266	1,30	10 711
Dérivés liés à la dette réglés	7 521	1,29	9 692
Trésorerie nette payée			(62)

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2016		
	Montant notionnel (en \$ US)	Cours de change	Montant notionnel (en \$ CA)
<i>Facilités de crédit</i>			
Dérivés liés à la dette conclus	8 683	1,31	11 360
Dérivés liés à la dette réglés	8 533	1,31	11 159
Trésorerie nette reçue			8

Au 31 décembre 2017, nous avons des débetures et billets de premier rang libellés en dollars américains d'un montant de 6,7 milliards de dollars américains, lesquels avaient tous été couverts au moyen de dérivés liés à la dette.

(en millions de dollars, sauf les taux de change, les pourcentages et les années)	Aux 31 décembre	
	2017	2016
Dette à long terme libellée en dollars américains ¹		
Tranche couverte au moyen des dérivés liés à la dette	6 700 \$US	6 700 \$US
Cours de change couvert	1,1070	1,1070
Pourcentage de couverture ²	100,0 %	100,0 %
Tranche des emprunts à taux fixe ³		
Total des emprunts	15 152 \$	15 418 \$
Total des emprunts à taux fixe	13 567 \$	14 067 \$
Pourcentage des emprunts à taux fixe	89,5 %	91,2 %
Taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts	4,70 %	4,72 %
Durée moyenne pondérée à l'échéance	9,9 ans	10,6 ans

¹ La dette à long terme libellée en dollars américains reflète le taux de change couvert et le taux d'intérêt couvert.

² Conformément aux exigences relatives à la comptabilité de couverture prescrites par l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, RCI a, aux 31 décembre 2017 et 2016, comptabilisé la totalité de ses dérivés liés à la dette relativement aux billets de premier rang à titre de couvertures en diminution de la dette libellée en dollars américains désignée. Par conséquent, aux 31 décembre

2017 et 2016, la totalité de notre dette libellée en dollars américains était couverte à des fins comptables et économiques.

³ Les emprunts comprennent la dette à long terme, compte tenu de l'incidence des dérivés liés à la dette, et les emprunts à court terme associés à nos programmes de papier commercial libellé en dollars américains et de titrisation des débiteurs.

CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS

Nous avons parfois recours à des dérivés liés aux contrats à terme sur obligations renouvelables (les « contrats à terme sur obligations ») pour couvrir le risque de taux d'intérêt sur les instruments d'emprunt que nous prévoyons émettre à l'avenir. Au 31 décembre 2017, une tranche d'environ 5,6 milliards de dollars (5,9 milliards de dollars en 2016) de nos titres d'emprunt publics en circulation venait à échéance au cours des cinq prochaines années et nous prévoyons émettre des titres d'emprunt publics au cours de cette période pour financer au moins une partie de ces titres échus ainsi que d'autres obligations financières générales de l'entreprise. Les contrats à terme sur obligations sont utilisés uniquement pour la gestion des risques. Les contrats à terme sur obligations dont il est question ci-après ont été désignés comme couvertures à des fins comptables.

En 2014, nous avons conclu des contrats à terme sur obligations afin de couvrir le risque sous-jacent lié au taux d'intérêt du gouvernement du Canada (« GDC »), qui constituera une partie du taux d'intérêt lié à nos émissions de titres d'emprunt futures prévues. Grâce à ces contrats à terme sur obligations, nous avons couvert le taux sous-jacent de 10 ans du GDC sur un montant notionnel de 1,5 milliard de dollars relatif aux émissions de titres d'emprunt futures prévues de 2015 à 2018 de même que le taux sous-jacent de 30 ans du GDC sur un montant nominal de 0,4 milliard de dollars relatif aux émissions de titres d'emprunt futures prévues à compter du 31 décembre 2018. Les contrats à terme sur obligations prennent effet en décembre 2014.

Le 4 novembre 2016, nous avons exercé un contrat à terme sur obligations d'un montant notionnel de 500 millions de dollars échéant le 4 janvier 2017 parallèlement à l'émission des billets de premier rang de 500 millions de dollars américains échéant en 2026 et nous avons payé 53 millions de dollars pour régler l'instrument dérivé. Le montant ainsi payé représente la juste valeur du contrat à terme sur obligations au moment du règlement et sera reclassé de la réserve de couverture aux charges financières selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée des billets de premier rang de 500 millions de dollars américains échéant en 2026.

Au 31 décembre 2017, le montant notionnel des contrats à terme sur obligations en cours totalisait 900 millions de dollars (900 millions de dollars en 2016), et l'ensemble de ces contrats étaient désignés à titre de couvertures à des fins comptables.

(en millions de dollars, sauf les taux d'intérêt)

Échéance du GDC (en années)	Date de prise d'effet	Date d'échéance ¹	Montant notionnel	Taux d'intérêt	Taux d'intérêt du	2017	2016
				du GDC couvert au 31 déc. 2017	GDC couvert au 31 déc. 2016 ¹		
10	Décembre 2014	30 avril 2018	500	2,85 %	2,52 %	500	500
30	Décembre 2014	31 décembre 2018	400	2,65 %	2,62 %	400	400
Total			900			900	900

¹ Les contrats à terme sur obligations venant à échéance au-delà du 31 décembre 2017 sont parfois assujettis à l'ajustement des taux du GDC. La date d'ajustement des contrats de 400 millions de dollars venant à échéance en décembre 2018 a été prorogée en décembre 2017; l'ajustement de taux aura lieu en avril 2018.

DÉRIVÉS LIÉS AUX DÉPENSES

Nous avons recours aux contrats de change à terme (les « dérivés liés aux dépenses ») pour couvrir le risque de change lié au montant notionnel de certaines dépenses libellées en dollars

américains prévues. Le tableau ci-dessous présente les dérivés liés aux dépenses que nous avons conclus pour gérer le risque de change découlant de certaines dépenses prévues.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2017			Exercice clos le 31 décembre 2016		
	Montant notionnel (en \$ US)	Cours de change	Montant notionnel (en \$ CA)	Montant notionnel (en \$ US)	Cours de change	Montant notionnel (en \$ CA)
Dérivés liés aux dépenses conclus	840	1,27	1 070	990	1,33	1 318
Dérivés liés aux dépenses réglés	930	1,33	1 240	840	1,22	1 025

Les dérivés liés aux dépenses susmentionnés ont été désignés comme couvertures à des fins comptables.

Au 31 décembre 2017, les dérivés liés aux dépenses en cours totalisaient 1 200 millions de dollars américains (1 290 millions de dollars américains en 2016), au taux de change moyen de 1,28 \$ CA/1 \$ US (1,32 \$ CA/1 \$ US en 2016); les échéances allaient de janvier 2018 à décembre 2019 (de janvier 2017 à décembre 2018 en 2016). Les dérivés liés aux dépenses en cours échéant en 2018 sont couverts au taux de change moyen de 1,30 \$ CA/1 \$ US.

DÉRIVÉS LIÉS AUX CAPITAUX PROPRES

Nous avons recours aux dérivés liés à la rémunération fondée sur des actions (les « dérivés liés aux capitaux propres ») pour couvrir le risque d'appréciation des cours des actions de catégorie B sans droit de vote attribuées dans le cadre de nos programmes de rémunération fondée sur des actions. Au 31 décembre 2017, nous avons conclu des dérivés liés aux capitaux propres à l'égard de 5,4 millions d'actions de catégorie B sans droit de vote assorties d'un cours moyen pondéré de 51,44 \$. Ces dérivés n'ont pas été désignés comme des couvertures à des fins comptables. Nous

comptabilisons toute variation de leur juste valeur en tant que charge au titre de la rémunération fondée sur des actions et cela contrebalance en grande partie l'incidence des fluctuations du cours des actions de catégorie B sans droit de vote sur la valeur accumulée du passif au titre de la rémunération fondée sur des actions lié aux programmes de rémunération fondée sur des actions.

En 2017, nous avons réglé des dérivés liés aux capitaux propres en cours pour un produit net de 6 millions de dollars et conclu de nouveaux dérivés sur 1,0 million d'actions de catégorie B sans droit de vote échéant en mars 2018.

Nous avons signé des accords de prorogation pour les contrats de dérivés liés aux capitaux propres résiduels selon des modalités essentiellement identiques, avec des dates d'échéance révisées et maintenant fixées en avril 2018 (auparavant en avril 2017).

En août 2016, nous avons réglé 0,3 million de dérivés liés aux capitaux propres au prix moyen pondéré de 58,16 \$ par suite de la réduction du nombre d'unités de rémunération fondée sur des actions en cours.

ÉVALUATION DES DÉRIVÉS À LA VALEUR DE MARCHÉ

Nous comptabilisons nos dérivés selon leur évaluation à la valeur de marché estimée, ajustée en fonction de la qualité du crédit et calculée conformément aux IFRS.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Au 31 décembre 2017			
	Montant notionnel (en \$ US)	Cours de change	Montant notionnel (en \$ CA)	Juste valeur (en \$ CA)
Dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie				
En actifs	5 200	1,0401	5 409	1 301
En passifs	1 500	1,3388	2 008	(149)
Dérivés liés à la dette courante non comptabilisés comme des couvertures				
En passifs	746	1,2869	960	(23)
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés à la dette représentant un actif				1 129
Contrats à terme sur obligations comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie				
En passifs	-	-	900	(64)
Dérivés liés aux dépenses comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie				
En actifs	240	1,2239	294	5
En passifs	960	1,2953	1 243	(44)
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés aux dépenses représentant un passif				(39)
Dérivés liés aux capitaux propres non comptabilisés comme des couvertures				
En actifs	-	-	276	68
Position nette évaluée à la valeur de marché représentant un actif				1 094

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Au 31 décembre 2016			
	Montant notionnel (en \$ US)	Cours de change	Montant notionnel (en \$ CA)	Juste valeur (en \$ CA)
Dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie				
En actifs	5 200	1,0401	5 409	1 751
En passifs	1 500	1,3388	2 008	(68)
Dérivés liés à la dette courante non comptabilisés comme des couvertures				
En passifs	150	1,3407	201	-
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés à la dette représentant un actif				1 683
Contrats à terme sur obligations comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie				
En passifs	-	-	900	(51)
Dérivés liés aux dépenses comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie				
En actifs	990	1,2967	1 284	40
En passifs	300	1,4129	424	(21)
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés à la dette représentant un actif				19
Dérivés liés aux capitaux propres non comptabilisés comme des couvertures				
En actifs	-	-	270	8
Position nette évaluée à la valeur de marché représentant un actif				1 659

DETTE NETTE AJUSTÉE ET RATIO D'ENDETTEMENT

Nous utilisons la dette nette ajustée et le ratio d'endettement pour procéder à des analyses liées à l'évaluation et prendre des décisions liées à la structure du capital. La dette nette ajustée comprend la dette à long terme, les actifs ou passifs nets au titre des dérivés liés à la dette, les emprunts à court terme et la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

(en millions de dollars, sauf les ratios)	Aux 31 décembre	
	2017	2016
Dette à long terme ¹	14 555	16 197
Actifs nets au titre des dérivés liés à la dette évalués sans ajustement lié au risque de crédit ²	(1 146)	(1 740)
Emprunts à court terme	1 585	800
Avances bancaires	6	71
Dette nette ajustée ³	15 000	15 328
Ratio d'endettement ^{3,4}	2,8	3,0

¹ Compte tenu de la partie courante et de la partie à long terme de la dette à long terme, compte non tenu des coûts de transaction différés et des escomptes. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Rapprochement de la dette nette ajustée » de la section « Mesures non conformes aux PCGR » pour connaître le mode de calcul de ce montant.

² Nous estimons qu'il est souvent d'usage d'inclure dans le calcul de la dette nette ajustée et du ratio d'endettement les dérivés liés à la dette évalués sans ajustement lié au risque de crédit pour évaluer le niveau d'endettement de même qu'aux fins de l'évaluation à la valeur de marché et de l'exécution de transactions.

³ La dette nette ajustée et le ratio d'endettement sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

⁴ Le ratio d'endettement est calculé en fonction du résultat d'exploitation ajusté des douze derniers mois consécutifs.

De plus, au 31 décembre 2017, nous détenions des titres négociables de sociétés cotées en bourse d'une valeur de 1 465 millions de dollars (1 047 millions de dollars en 2016).

Notre dette nette ajustée a diminué de 328 millions de dollars depuis le 31 décembre 2016, en raison surtout d'une réduction de l'encours de la dette à long terme, en partie contrebalancée par une diminution de la juste valeur de notre position nette au titre des dérivés liés à la dette représentant un actif. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Aperçu de la situation financière » pour obtenir de plus amples renseignements.

DONNÉES SUR LES DIVIDENDES ET LES ACTIONS

DIVIDENDES

Le tableau suivant présente un sommaire des dividendes déclarés et payés sur nos actions de catégorie A et nos actions de catégorie B sans droit de vote en circulation :

Date de déclaration	Date de clôture des registres	Date de versement	Dividende par action (en \$)	Dividendes payés (en millions de dollars)
26 janvier 2017	13 mars 2017	3 avril 2017	0,48	247
18 avril 2017	12 juin 2017	4 juillet 2017	0,48	247
17 août 2017	15 septembre 2017	3 octobre 2017	0,48	247
19 octobre 2017	11 décembre 2017	2 janvier 2018	0,48	247
27 janvier 2016	13 mars 2016	1 ^{er} avril 2016	0,48	247
18 avril 2016	12 juin 2016	4 juillet 2016	0,48	247
11 août 2016	11 septembre 2016	3 octobre 2016	0,48	247
20 octobre 2016	12 décembre 2016	3 janvier 2017	0,48	247

En janvier 2018, le conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,48 \$ par action de catégorie A et action de catégorie B sans droit de vote, qui sera payé le 3 avril 2018 aux actionnaires inscrits au 12 mars 2018.

Nous nous attendons à ce que les dates de clôture des registres et les dates de versement restantes à l'égard de la déclaration de dividendes pour 2018, sous réserve de la déclaration au gré du conseil, se présentent comme suit :

Date de déclaration	Date de clôture des registres	Date de versement
19 avril 2018	11 juin 2018	3 juillet 2018
16 août 2018	14 septembre 2018	3 octobre 2018
18 octobre 2018	11 décembre 2018	3 janvier 2019

ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION

	Aux 31 décembre	
	2017	2016
Actions ordinaires en circulation ¹		
De catégorie A avec droit de vote	112 407 192	112 411 992
De catégorie B sans droit de vote	402 403 433	402 396 133
Total des actions ordinaires	514 810 625	514 808 125
Options d'achat d'actions de catégorie B sans droit de vote		
Options en circulation	2 637 890	3 732 524
Options en circulation exerçables	924 562	1 770 784

¹ Les porteurs de nos actions de catégorie B sans droit de vote ont le droit d'être convoqués à toute assemblée des actionnaires et d'y assister; toutefois, sauf dans la mesure prévue par la législation ou les règlements de marchés boursiers, ils n'ont pas de droit de vote lors d'une telle assemblée. Si une offre est déposée en vue d'acheter les actions de catégorie A en circulation, aucune exigence en vertu de la législation applicable ou de nos actes constitutifs ne stipule qu'une offre doit être faite à l'égard

des actions de catégorie B sans droit de vote en circulation et il n'y a aucune clause de protection à l'intention des actionnaires aux termes de nos actes constitutifs. Si une offre est déposée en vue d'acheter des actions des deux catégories d'actions, les modalités de l'offre peuvent être différentes pour les actions de catégorie A de celles pour les actions de catégorie B sans droit de vote.

Au 28 février 2018, 112 407 192 actions de catégorie A et 402 405 483 actions de catégorie B sans droit de vote étaient en circulation, tandis que 2 563 019 options d'achat d'actions de catégorie B sans droit de vote étaient en cours.

Nous utilisons le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour calculer le bénéfice par action et le résultat par action ajusté.

(nombre d'actions en millions)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation - de base	515	515
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation - après dilution	517	517

ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

Le tableau ci-après présente les principales obligations aux termes d'accords contractuels fermes de la Société au 31 décembre 2017. Il y a lieu de se reporter aux notes 3, 21 et 27 afférentes aux états financiers consolidés audités de 2017 pour obtenir de plus amples renseignements.

(en millions de dollars)	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Après 5 ans	Total
Emprunts à court terme	1 585	-	-	-	1 585
Dette à long terme ¹	1 756	1 800	2 050	8 949	14 555
Paiements d'intérêts nets	712	1 160	908	5 409	8 189
Instruments dérivés liés à la dette ²	(299)	-	-	(667)	(966)
Instruments dérivés liés aux dépenses ²	39	(7)	-	-	32
Contrats à terme sur obligations ²	64	-	-	-	64
Contrats de location simple	202	308	167	294	971
Contrats avec des joueurs ³	111	88	10	7	216
Obligations liées à des achats ⁴	368	346	167	121	1 002
Immobilisations corporelles	94	77	61	66	298
Immobilisations incorporelles	97	44	-	-	141
Droits de diffusion ⁵	546	1 121	1 079	1 886	4 632
Autres passifs à long terme	2	3	2	2	9
Total	5 277	4 940	4 444	16 067	30 728

¹ Obligations au titre du principal de la dette à long terme (y compris la partie courante) exigible à l'échéance.

² (Encaissements nets) décaissements nets à l'échéance. Les montants exprimés en dollars américains ont été convertis en dollars canadiens aux cours de la Banque du Canada en vigueur à la clôture de l'exercice.

³ Les contrats avec des joueurs s'entendent des salaires des joueurs des Blue Jays de Toronto que nous avons conclus et que nous sommes tenus par contrat de payer.

⁴ Les obligations liées à des achats sont des obligations contractuelles aux termes de contrats de service, de produits et d'appareils sans fil par lesquels nous sommes engagés.

⁵ Les droits de diffusion s'entendent des ententes que nous avons conclues dans le but d'acquiescer les droits de diffusion pour des programmes de diffusion d'événements sportifs et des films pour des périodes supérieures à un an à partir du moment de la passation du contrat.

ENTENTES HORS BILAN**GARANTIES**

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des ententes prévoyant des indemnités et des garanties à l'intention des contreparties à des transactions concernant des ventes et regroupements d'entreprises, la vente de services ainsi que l'achat

et la mise en valeur d'actifs. En raison de la nature de ces indemnités, la Société est incapable de faire une estimation raisonnable du montant éventuel maximal qu'elle peut être tenue de verser aux contreparties. Dans le passé, la Société n'a jamais fait de paiements importants aux termes de ces indemnités ou garanties. Il y a lieu de se reporter à la note 26 afférente aux états financiers consolidés audités de 2017.

CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

La Société a conclu des contrats de location simple de locaux, d'installations de distribution, de matériel et de pylônes hertziens et d'autres contrats. La résiliation de l'un ou l'autre de ces contrats n'aurait pas d'incidence défavorable significative sur la Société dans son ensemble. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Engagements et autres obligations contractuelles » ainsi qu'à la note 27 afférente à nos états financiers consolidés audités de 2017 pour obtenir des chiffres à cet égard.

Gouvernance et gestion des risques

GOVERNANCE CHEZ ROGERS

Rogers a été fondée par une famille et son contrôle est familial. Nous sommes fiers de notre approche proactive et disciplinée, qui nous assure que nos structures et pratiques de gouvernance inspirent confiance à nos actionnaires.

Le contrôle des voix de Rogers Communications Inc. est détenu par une fiducie, dont les bénéficiaires sont des membres de la famille Rogers. Cette fiducie détient le contrôle des voix de RCI en faveur des générations successives de la famille Rogers, au moyen de la propriété de 91 % des actions de catégorie A en circulation de RCI (91 % en 2016). La famille Rogers représente une partie prenante importante et détenait environ 27 % des capitaux propres de RCI au 31 décembre 2017 (27 % en 2016) au moyen de sa propriété d'un total combiné de 141 millions d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B de RCI (141 millions d'actions en 2016).

Le conseil compte quatre membres de la famille Rogers, ainsi que douze autres membres qui combinent un vaste éventail de compétences et d'expérience à titre de chefs de file du monde des affaires en Amérique du Nord. Tous les membres de notre conseil d'administration se sont engagés à exercer une gouvernance ferme et une surveillance accrue et à déployer des efforts en vue de créer de la valeur pour les actionnaires. Le conseil d'administration de Rogers s'emploie pleinement à une saine gouvernance d'entreprise; il examine continuellement ses pratiques de gouvernance et les mesure par rapport aux pratiques de meneurs reconnus et à l'évolution de la législation. Le conseil d'administration croit que le système de gouvernance de Rogers est efficace et que des structures et des procédures appropriées sont en place.

GOVERNANCE ET MEILLEURES PRATIQUES

La majorité des membres de notre conseil d'administration sont indépendants et nous avons adopté une panoplie de pratiques exemplaires afin d'assurer une gouvernance efficace :

- administrateur principal indépendant;
- politiques et chartes officielles en matière de gouvernance;
- code de déontologie et ligne de dénonciation;
- lignes directrices sur la propriété d'actions par les administrateurs;
- discussions du conseil et des comités se déroulant à huis clos;
- examen annuel du rendement du conseil et des administrateurs;
- réunions du comité d'audit et de risque se déroulant avec des auditeurs internes et externes;

- programme d'orientation à l'intention des nouveaux administrateurs;
- séances de formation régulières du conseil;
- autorisation donnée aux comités d'engager des conseillers indépendants;
- normes régissant les relations importantes des administrateurs;
- séparation des rôles de chef de la direction et de président du conseil.

Nous nous conformons aux lignes directrices et normes pertinentes en matière de gouvernance d'entreprise auxquelles sont assujetties les sociétés ouvertes canadiennes cotées à la TSX et à titre d'émetteur privé étranger coté à la NYSE aux États-Unis.

SURVEILLANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration délègue certaines responsabilités à ses sept comités permanents afin d'assurer une surveillance et une reddition de compte adéquates :

- Comité d'audit et de risque – Le comité d'audit et de risque examine nos méthodes et pratiques comptables, l'intégrité de nos processus de présentation de l'information financière, de même que les états financiers et autres documents pertinents à transmettre aux actionnaires et au public. Par ailleurs, ce comité vient épauler le conseil dans sa surveillance de notre conformité aux obligations prescrites par la loi et les règlements ayant trait à la communication de l'information financière, et il évalue nos systèmes de contrôles comptables et financiers ainsi que les compétences, l'indépendance et le travail des auditeurs internes et externes. Il examine également les politiques de gestion des risques et les processus employés dans la gestion des principaux risques.
- Comité de gouvernance – Le comité de gouvernance aide le conseil afin de s'assurer qu'il a élaboré des systèmes et procédures appropriées pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités. Ce comité élabore des politiques et pratiques de gouvernance et les recommande au conseil aux fins d'approbation et il dirige le conseil dans son examen périodique du rendement du conseil et de ses comités.
- Comité des candidatures – Le comité des candidatures trouve des candidats potentiels au poste d'administrateur pour le conseil. Les membres du conseil d'administration sont élus par les actionnaires lors d'une assemblée ou, encore, nommés par le conseil d'administration. Le comité recommande également des candidatures pour chaque comité du conseil, y compris pour le poste de président de chaque comité.
- Comité des ressources humaines – Le comité aide le conseil à contrôler, à examiner et à approuver les politiques et pratiques de rémunération et d'avantages sociaux. Il est également responsable de la formulation de recommandations quant à la rémunération des hauts dirigeants et de la surveillance du plan de relève de ces derniers.
- Comité de direction – Le comité de direction aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités entre les réunions, y compris à agir dans des domaines expressément désignés et autorisés lors d'une réunion précédente du conseil et à étudier les questions éventuelles qui pourraient survenir de temps à autre.
- Comité des finances – Le comité des finances examine les questions relatives à nos stratégies d'investissement et à la structure générale de nos capitaux propres et d'emprunt, et il en fait rapport au conseil d'administration.

- Comité de retraite - Le comité de retraite supervise l'administration des régimes de retraite de la Société et examine les provisions de même que le rendement des placements de ceux-ci.

Il y a lieu de se reporter à la section Relations avec les investisseurs de notre site Web (investisseurs.rogers.com) pour obtenir de plus amples renseignements sur la gouvernance chez Rogers, y compris :

- un énoncé complet relatif à nos pratiques de gouvernance;
- notre code de déontologie;

- le mandat complet des comités du conseil;
- les biographies des membres de la direction;
- un résumé des différences entre les règles de gouvernance d'entreprise de la NYSE qui s'appliquent aux sociétés établies aux États-Unis et nos pratiques de gouvernance en tant qu'émetteur non établi aux États-Unis qui est coté à la NYSE.

Le conseil d'administration et ses comités

● Président(e) ○ Membres

Au 8 mars 2018

	Audit et risque	Gouvernance d'entreprise	Candidatures	Ressources humaines	Direction	Finances	Retraite
Edward S. Rogers			●		●	●	
Charles Sirois, CM		●			○	○	
Bonnie R. Brooks, CM				○			
Robert K. Burgess	○						
John H. Clappison, FCPA, FCA	●	○					○
Robert Dépatie			○	○			
Robert J. Gemmell	○						
Alan D. Horn, CPA, CA					○	○	●
Philip B. Lind, CM							
John A. MacDonald	○		○	○			
Isabelle Marcoux		○		●			
Joe Natale							
L'hon. David R. Peterson, C.P., C.R.			○				○
Loretta A. Rogers							
Martha L. Rogers							
Melinda M. Rogers			○			○	○

RESPONSABILITÉ SOCIALE

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

Rogers se fait un point d'honneur d'être une société socialement responsable. Nous nous efforçons de véhiculer une culture de la transparence et de l'éthique la plus rigoureuse; c'est pourquoi nous créons des programmes qui produisent des avantages sociaux, économiques et environnementaux.

Les principaux volets de notre responsabilité sociale d'entreprise sont regroupés en six priorités, exposées ci-après, tout comme nos approches pour les traiter :

Bonne gouvernance

- Gouvernance et éthique : Nous nous faisons un point d'honneur d'observer les normes d'intégrité, d'éthique et de responsabilité sociale les plus élevées, et c'est pourquoi des lignes directrices et des politiques régissent le comportement de nos administrateurs et employés et encouragent une conduite responsable en tout temps.

Expérience client

- Service à la clientèle et transparence : Le service à la clientèle est l'un des piliers de notre stratégie. Nous sommes déterminés à parfaire l'expérience client et avons mis sur pied des programmes pour répondre aux préoccupations de la clientèle, comme Partout chez vous, Rogers EnRoute et la prestation de services à la clientèle par des médias sociaux comme Facebook Messenger et Twitter.
- Leadership en matière de réseau et innovation : L'innovation a toujours été au cœur de notre identité, qu'il s'agisse de lancer des produits novateurs ou de commercialiser une technologie de pointe.
- Responsabilité liée aux produits : Nous nous sommes dotés de programmes et de politiques servant à gérer tout un éventail de questions liées à cet aspect de notre responsabilité. Par exemple, nous avons mis en place des politiques afin de respecter tous les règlements et codes en matière de sécurité, nous avons instauré des programmes et mis sur pied des équipes afin d'encadrer l'offre de services conçus pour favoriser l'accessibilité et de formuler des conseils sur cette question, et nous dirigeons des programmes de gestion de l'élimination et du recyclage de nos produits usagés tels que Échange max de Rogers et FidoTROC.

- Vie privée des clients : Rogers veille jalousement à la sécurité, à l'intégrité et au caractère sensible des renseignements personnels de ses clients. Notre politique de confidentialité définit nos responsabilités et nos manières de faire à l'égard de la protection des renseignements personnels de nos employés et de nos clients. Notre chef de la protection des renseignements personnels supervise notre conformité à cette politique ainsi qu'à toutes les lois en vigueur et répond aux demandes des autorités portant sur les données des clients.

Expérience employé

- Gestion des talents : Nous voulons attirer, former et motiver les personnes les plus talentueuses du Canada. Nous continuons d'investir dans les programmes à l'intention des employés; ces derniers comprennent notamment un programme d'orientation, de nouveaux modules de formation, un nouveau modèle de planification du perfectionnement et un sondage sur la motivation des employés qui a été revu. Notre chef de la direction des Ressources humaines supervise la gestion des talents tandis que le comité des ressources humaines seconde le conseil d'administration dans ses tâches de supervision, d'examen et d'approbation des politiques et des pratiques de rémunération et d'avantages sociaux.
- Inclusion et diversité : Chez Rogers, nous croyons qu'un milieu de travail accueillant et représentatif des communautés qui forment notre clientèle favorise la performance, ce qui profite à la fois à nos employés, à nos clients et à notre entreprise. Réunissant divers dirigeants de toute l'entreprise, notre conseil sur l'inclusion et la diversité supervise la mise au point et la concrétisation de notre stratégie en matière d'inclusion et de diversité.
- Santé, sécurité et bien-être : Nous avons mis en place un programme exhaustif et intégré de santé au travail. Notre objectif consiste à protéger les personnes en tout temps en prévenant les blessures. Nous consacrons chaque année des millions de dollars et des milliers d'heures à la formation en sécurité. Nous nous sommes dotés de programmes et de pratiques solides pour cerner les risques potentiels et les réduire. Nous examinons continuellement ces pratiques, nos sites et notre travail afin d'assurer la sécurité de notre personnel. Nous disposons également d'un programme national de bien-être des employés, le programme Bien-être, qui favorise la santé et le bien-être au travail et à la maison.

Responsabilité environnementale

- Consommation d'énergie et atténuation des changements climatiques : Rogers détient ou loue des milliers d'installations - immeubles, stations cellulaires de transmission, centrales électriques et magasins de détail - de même qu'un immense parc de véhicules. Nous nous efforçons d'atteindre notre objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie de nos installations, comme en témoignent nos objectifs à l'échelle de l'entreprise visant à réduire d'ici 2025 les émissions de gaz à effet de serre de 25 % et la consommation d'énergie de 10 % par rapport aux niveaux de 2011.
- Recyclage et gestion des déchets : Réduire la quantité de déchets que nous produisons est encore une façon importante de gérer notre empreinte environnementale. Pour réduire les déchets produits et en assurer la gestion responsable, nous cherchons des moyens pour éviter la production de déchets,

mettons en place des programmes de recyclage et de réutilisation des matériaux et travaillons à encourager les habitudes de recyclage de notre personnel grâce à notre programme « Pousse Vert! », qui a remporté un prix.

Investissement communautaire

- Bienfaisance communautaire : En 2017, Rogers a versé 64 millions de dollars en dons en argent et en nature pour soutenir divers organismes et causes. La même année, nous avons lancé la Bourse d'études Ted Rogers qui vise à contribuer au succès des futures générations de Canadiens en aidant certains des jeunes leaders les plus talentueux de tout le pays à réaliser le parcours scolaire de leurs rêves. Nous appuyons aussi notre personnel et les activités de leur communauté par le biais du Programme des employés bénévoles de Rogers qui donne l'occasion à nos employés de faire une journée de bénévolat payée par année. Enfin, la fondation Jays Care veille à ce que les enfants dans le besoin fassent des choix de vie positifs au moyen de programmes qui soutiennent l'activité physique, l'éducation et le développement en compétences de vie.
- Inclusion numérique : L'inclusion numérique est une priorité pour Rogers et constitue l'une des meilleures façons d'apporter notre contribution à la société. Notre programme « Branché sur le succès » offre un accès Internet à bande passante à faible coût aux locataires d'habitations subventionnées par des organismes sans but lucratif et des fournisseurs de logement avec lesquels nous avons conclu des partenariats. Au total, 150 000 ménages canadiens sont admissibles au service d'accès Internet grâce à « Branché sur le succès », qui met à leur portée les outils et les ressources nécessaires pour qu'ils bénéficient des avantages de la connectivité.

Économie et société

- Rendement économique : Nous veillons à offrir des solutions novatrices aux clients, à créer des emplois diversifiés et bien rémunérés, à soutenir les petites entreprises, à payer notre juste part d'impôts et de taxes et à procurer des dividendes à nos actionnaires. Au-delà de ces retombées économiques directes, notre rendement produit aussi des avantages économiques indirects tels que des dons de bienfaisance considérables et des produits et services d'origine locale.
- Gestion de la chaîne d'approvisionnement : Nos fournisseurs participent de très près à notre prospérité, et c'est pourquoi nous faisons en sorte de les sélectionner selon un processus rigoureux, de les gérer adéquatement et de faire affaire avec des entreprises qui partagent nos valeurs et sont responsables sur le plan social et environnemental. Notre Code de déontologie des fournisseurs définit des normes élevées pour les fournisseurs en matière d'éthique, de droit du travail, de santé et sécurité, d'environnement et de systèmes de gestion. Nous sommes membre de la Joint Audit Cooperation (la « JAC »), groupe de sociétés mondiales de télécommunications qui ont certains fournisseurs en commun. Par notre participation à la JAC, nous échangeons des résultats d'audit avec nos pairs afin de nous assurer que nos fournisseurs adhèrent à des normes de chaîne d'approvisionnement et de durabilité mondialement reconnues.

Il y a lieu de se reporter à notre rapport annuel sur la responsabilité sociale, qui se trouve sur notre site Web, à l'adresse aproposde.rogers.com/responsabilite/, pour obtenir de plus amples renseignements sur nos mesures sociales et environnementales.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES PAIEMENTS DESTINÉS AUX GOUVERNEMENTS

Rogers gère de façon proactive sa situation fiscale afin de prendre des décisions d'affaires éclairées et d'optimiser ses flux de trésorerie disponibles après impôt dans le but de les réinvestir dans ses activités et d'offrir un rendement à ses actionnaires. Nous disposons de politiques et de procédures exhaustives visant à faire en sorte que nous nous conformions à l'ensemble des lois fiscales et des exigences en matière de communication de l'information, notamment en ce qui concerne les déclarations de revenus et de taxes de vente et les paiements connexes en temps opportun. Dans le cadre de ce processus, nous nous efforçons de demeurer transparents et coopératifs dans nos relations avec les autorités fiscales afin de réduire au minimum les travaux d'audit nécessaires et d'atténuer les positions fiscales incertaines. Nous dialoguons aussi avec les décideurs des gouvernements sur les questions fiscales qui influent sur Rogers et ses actionnaires, ses employés, ses clients et ses autres parties prenantes.

PAIEMENTS AU TITRE DE L'IMPÔT

La charge d'impôt sur le résultat totale de Rogers, qui s'est chiffrée à 635 millions de dollars en 2017, avoisine la charge inscrite à l'égard de son bénéfice comptable au taux prévu par la loi de 26,7 %. Les paiements d'impôt en trésorerie se sont établis à 475 millions de dollars en 2017. Les paiements d'impôt en

trésorerie diffèrent de la charge d'impôt présentée dans les états financiers pour diverses raisons, notamment le moment auquel les paiements doivent être effectués. Si notre impôt sur le résultat en trésorerie est inférieur à notre charge d'impôt, c'est principalement en raison des importantes dépenses d'investissement que nous continuons d'effectuer à l'égard de nos réseaux de télécommunications sans fil et à large bande à l'échelle du Canada. À l'instar d'autres régimes fiscaux dans le monde, les lois fiscales canadiennes permettent que les investissements consacrés à des actifs propres à accroître la productivité soient déduits à des fins fiscales plus rapidement qu'ils ne sont amortis aux fins de la constatation dans les états financiers.

AUTRES PAIEMENTS DESTINÉS À DES GOUVERNEMENTS

Nous représentons un apport pour les Canadiens étant donné que nous payons non seulement de l'impôt sur les bénéfices que nous dégageons, mais également des impôts et taxes et des droits aux gouvernements fédéral et provinciaux et aux administrations municipales, notamment :

- diverses taxes sur les salaires (cotisations sociales) que nous versons à l'intention de nos employés, qui sont environ 24 500;
- les taxes foncières et la taxe d'affaires;
- les taxes de vente et les droits de douane non recouvrables;
- les droits liés aux licences d'utilisation de spectre et de radiodiffusion et d'autres droits d'ordre réglementaire.

Comme il est présenté dans le tableau ci-dessous, ces paiements ont coûté au total 1 185 millions de dollars à Rogers en 2017.

(en millions de dollars)

	Impôt sur le résultat	Taxes de vente non recouvrables	Cotisations sociales	Droits d'ordre réglementaire et droits liés à l'utilisation de spectre ¹	Taxes foncières et taxe d'affaires	Total des taxes et impôts et des autres paiements
Total des paiements	475	9	127	521	53	1 185

¹ Comprend un montant de 266 millions de dollars relatif aux montants de 1,0 milliard de dollars, de 3,3 milliards de dollars et de 24 millions de dollars que nous avons payés relativement à l'acquisition des licences d'utilisation de spectre de 2008, de 2014 et de 2015, respectivement.

Nous avons aussi perçu, au nom du gouvernement, des taxes de vente de 1 876 millions de dollars sur nos produits et services et des cotisations sociales d'environ 635 millions de dollars.

GESTION DES RISQUES

Nous nous attachons à renforcer sans relâche nos capacités de gestion des risques afin de protéger et d'améliorer la valeur actionnariale. La gestion du risque ne vise pas l'élimination du risque, mais plutôt l'optimisation du rapport risque-rendement de manière à maximiser la valeur pour l'organisation.

GOUVERNANCE DU RISQUE

La responsabilité de la gouvernance du risque incombe dans son ensemble au conseil d'administration, qui supervise les travaux de la direction visant l'identification des principaux risques auxquels sont assujetties nos activités et la mise en place de processus d'appréciation du risque adéquat aux fins d'atténuation. Le conseil d'administration délègue certaines tâches de surveillance et de gestion au comité d'audit et de risque.

Le comité d'audit et de risque analyse les politiques sur le risque avec la direction et le conseil d'administration, et épaula le conseil

dans sa surveillance de notre conformité aux obligations prescrites par la loi et les exigences réglementaires.

Le comité d'audit et de risque examine aussi :

- le caractère adéquat des contrôles internes adoptés par la Société pour protéger les actifs contre la perte et l'utilisation non autorisée, pour prévenir, décourager et détecter la fraude et pour vérifier l'exactitude des registres financiers;
- les processus d'identification, d'appréciation et de gestion des risques;
- notre exposition aux principaux risques et tendances et la mise en œuvre par la direction des politiques et mesures de surveillance et de contrôle de cette exposition aux risques, y compris la cybersécurité;
- la mise en place de nos principaux nouveaux systèmes et les changements à apporter aux principaux systèmes existants;
- nos plans de poursuite des activités et de reprise après sinistre;
- toute procédure d'audit spéciale appliquée lorsque des faiblesses ou des défaillances importantes sont décelées;

- d'autres questions liées à la gestion des risques de temps à autre au gré du comité d'audit et de risque ou du conseil d'administration.

GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

Notre programme de gestion des risques d'entreprise (« GRM ») utilise un modèle en trois points de contrôle pour détecter, évaluer, gérer, surveiller et signaler les risques. Nos unités d'affaires et services, sous la tutelle de l'équipe de haute direction, constituent le premier point de contrôle de ce modèle et sont responsables de la gestion ou de l'acceptation des risques. Ensemble, ils détectent et évaluent les principaux risques, définissent les contrôles et plans d'action qui permettront de réduire ces risques et facilitent l'atteinte de nos objectifs d'entreprise.

La GRM constitue le deuxième point de contrôle. Elle aide la direction à repérer les principaux risques découlant de la poursuite de nos objectifs d'entreprise, à délimiter notre tolérance au risque et à cerner les nouveaux risques. Au niveau des unités d'affaires et des services, la GRM travaille de concert avec la direction pour assurer la gouvernance et formuler des conseils en ce qui a trait à la gestion des principaux risques et des contrôles liés de manière à atténuer ces risques. Enfin, la GRM collabore avec la fonction d'audit interne pour surveiller l'efficacité et le caractère approprié des contrôles afin de réduire les risques à un niveau acceptable.

La GRM procède annuellement à une évaluation stratégique des risques afin de détecter les principaux risques afférents à l'atteinte de nos objectifs d'entreprise en cernant les risques au niveau de l'entreprise, des unités d'affaires et des services et en harmonisant les objectifs des unités et des services avec ceux de l'entreprise. Suivant une approche globale, la GRM repère les principaux risques et leur incidence éventuelle sur notre capacité à atteindre nos objectifs. Sa méthode passe notamment par l'examen de rapports sur les risques, de rapports d'audit et d'études du secteur ainsi que des entretiens avec les membres de la direction responsables des unités et des services. La GRM présente les résultats de l'évaluation stratégique annuelle des risques à l'équipe de haute direction, au comité d'audit et de risque et au conseil.

L'audit interne constitue le troisième point de contrôle du modèle. L'équipe évalue la conception et l'efficacité opérationnelle du programme de gouvernance, des contrôles internes et de la gestion des risques. Les risques, contrôles et plans d'atténuation identifiés dans le cadre de ce processus sont intégrés au plan d'audit interne annuel. Une fois l'an, l'audit interne effectue une évaluation du risque de fraude dans les états financiers et en surveille l'exécution par la direction afin de déterminer quels éléments de nos états financiers et de nos informations financières pourraient laisser place à la fraude ou à l'inexactitude et d'évaluer si ces contrôles sont adéquatement conçus et fonctionnent efficacement.

Il incombe à l'équipe de haute direction et au comité d'audit et de risque d'approuver notre politique portant sur les risques d'entreprise. Notre méthodologie et nos politiques de GRM reposent sur l'expertise de notre direction et de notre personnel pour détecter les risques et les occasions ainsi que pour appliquer des stratégies d'atténuation au besoin.

RISQUES ET INCERTITUDES INFLUANT SUR LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La présente rubrique décrit les principaux risques et incertitudes qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos résultats financiers et nos activités. Toute information concernant les risques devrait être lue de concert avec la rubrique « À propos des énoncés prospectifs ».

RISQUES D'ORDRE GÉNÉRAL

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Les activités de la Société sont touchées par la conjoncture économique générale ainsi que par le niveau de confiance et les dépenses des consommateurs. Des récessions, des ralentissements économiques et l'incertitude économique peuvent réduire la confiance des consommateurs et des entreprises ainsi que les dépenses discrétionnaires des consommateurs, ce qui peut avoir des conséquences néfastes sur la Société par suite d'une réduction de la demande à l'endroit de ses produits et services, y compris des baisses de la publicité, des produits et de la rentabilité ainsi que des hausses des taux d'attrition des abonnés et des créances douteuses. Une part importante des produits tirés de la radiodiffusion, de l'édition et des services numériques provient de la vente de publicité et varie en fonction de la vigueur de l'économie.

Une mauvaise conjoncture économique risque aussi d'avoir une incidence sur les régimes de retraite de la Société puisque rien ne garantit que ces régimes pourront obtenir les rendements prévus. La volatilité des marchés financiers pourrait se traduire par des variations des taux d'actualisation et d'autres variables utilisées pour calculer nos obligations au titre des régimes de retraite, nous contraignant à verser des cotisations sensiblement différentes des cotisations actuelles et des hypothèses utilisées pour le processus d'évaluation actuarielle.

FORTE CONCURRENCE

Rien ne garantit que les concurrents actuels ou futurs de la Société ne fourniront pas des services supérieurs à ceux de celle-ci ou des services à des tarifs inférieurs, ne s'adapteront pas plus rapidement à l'évolution des tendances sectorielles ou des exigences du marché, ne pénétreront pas les marchés de la Société ou ne lanceront pas des services concurrents. N'importe lequel de ces facteurs pourrait accroître les taux d'attrition ou réduire les parts de marché ou les produits de nos activités.

Nous pourrions devoir modifier notre tarification courante des produits et services en raison des tarifs réduits que nous proposons pour attirer de nouveaux clients et fidéliser nos abonnés existants. Ainsi, à mesure que la pénétration des services sans fil s'accroît auprès de la population, les nouveaux clients pourraient générer des PMPA inférieurs à la moyenne, ce qui pourrait ralentir la croissance des produits.

Les géants mondiaux de la technologie continuent d'accroître les dépenses qu'ils consacrent au contenu destiné à de nouveaux marchés, comme les médias sportifs, ce qui intensifie la concurrence visant nos secteurs Media et Cable. Il pourrait en

résulter un accroissement des taux d'attrition, car les abonnés ont maintenant accès à d'autres sources de contenu média à partir desquelles choisir.

Sans-fil pourrait faire face à une concurrence accrue en raison des changements apportés aux règles sur la propriété et le contrôle étrangers de licences de services sans fil.

- Des entreprises de télécommunications étrangères pourraient pénétrer le marché canadien en acquérant des licences ou des entreprises détenant des licences de services sans fil. L'entrée sur le marché de telles entreprises ayant des ressources en capital de loin supérieures pourrait entraîner la baisse de nos parts de marché des services sans fil. Il y a lieu de se reporter à la section « Propriété et contrôle étrangers » de la rubrique « Réglementation de notre secteur » pour obtenir de plus amples renseignements.
- La politique de ISDE Canada concernant le transfert des licences d'utilisation de spectre combinée à la législation de 2012 autorisant la propriété étrangère des fournisseurs de services sans fil détenant moins de 10 % des parts de marché pourraient rendre plus difficile l'acquisition de spectre additionnel par les fournisseurs de services titulaires. La législation régissant les intérêts étrangers dans les entreprises de services sans fil pourrait rendre plus abordable l'accès au marché des services sans fil canadien pour les fournisseurs de services étrangers. Cela pourrait avoir pour effet d'intensifier la concurrence dans le secteur canadien des services sans fil.

De plus, en vertu du *Règlement sur la distribution de radiodiffusion du CRTC*, les fournisseurs de services par câble ne peuvent obtenir de contrats d'exclusivité dans des immeubles où il est techniquement possible d'installer deux systèmes de transmission ou plus.

RISQUES LIÉS AUX TECHNOLOGIES

RISQUE LIÉ À LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Notre secteur est vulnérable aux cyberattaques, dont la fréquence aussi bien que la complexité ne cessent de croître. Rogers et ses fournisseurs utilisent des systèmes et une infrastructure de réseaux exposés aux cyberattaques comme le vol d'actifs, l'accès non autorisé à des renseignements exclusifs ou sensibles, la destruction ou l'altération des données ou encore la perturbation des activités. Une cyberattaque importante visant l'infrastructure de réseaux critique et les systèmes d'information qui la sous-tendent, chez Rogers ou chez ses fournisseurs, pourrait se traduire par l'interruption des services, des litiges, la perte de clients, des coûts de correction considérables et des atteintes à notre réputation.

Sachant qu'il importe que notre entreprise reste sûre, vigilante et résiliente, la direction s'est engagée à mettre sur pied un programme de sécurité de l'information et de cybersécurité. Notre succès continu dépend de la protection des données sensibles, y compris les renseignements personnels que nous détenons sur nos clients et notre personnel. Nous nous appuyons sur nos formations de sensibilisation à la sécurité, sur nos politiques et procédures ainsi que sur nos systèmes de technologie de l'information pour protéger cette information. Rogers continue de surveiller les risques liés à la cybersécurité et, au besoin, fait appel à des renseignements sur les menaces externes, à la surveillance interne, à l'examen des pratiques exemplaires et à la mise en application de contrôles pour atténuer ces risques. Nous avons

souscrit des assurances contre certains dommages liés aux violations de la cybersécurité, aux intrusions et aux attaques dirigées contre nos systèmes. Le comité d'audit et de risque est chargé de superviser les politiques et les procédures employées par la direction relativement aux risques liés à la cybersécurité.

Les facteurs externes qui menacent le réseau évoluent sans cesse, et rien ne garantit que nous serons en mesure de protéger le réseau contre toutes les menaces qui pourraient se présenter. De telles attaques pourraient faire varier nos produits opérationnels.

INCIDENCE DES PANNES DE RÉSEAU SUR LES PRODUITS ET LE SERVICE À LA CLIENTÈLE

Les défaillances de nos réseaux ou de leurs principales composantes pourraient, dans certaines circonstances, entraîner une interruption des services aux clients pendant certaines périodes et avoir une incidence défavorable sur la situation et les résultats financiers de la Société. La Société compte sur ses partenaires pour l'acheminement d'une partie du trafic de certains clients. La défaillance de l'un de ces fournisseurs pourrait également entraîner une interruption des services pour ces clients, qui durerait jusqu'à ce que la Société puisse réacheminer le trafic vers un autre fournisseur.

Nous travaillons à protéger nos services des désastres naturels et des grands phénomènes météorologiques tels les tempêtes de verglas, les inondations ou les glissements de terrain lorsque c'est nécessaire et faisable. Rien ne garantit qu'un événement futur n'occasionnera pas des interruptions des services et que de telles interruptions n'influenceront pas sur nos produits opérationnels.

DÉPENDANCE AUX SYSTÈMES DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

L'exploitation quotidienne de nos activités dépend de systèmes de technologie de l'information. Notre incapacité d'exploiter ou d'améliorer nos systèmes en fonction de la croissance du nombre d'abonnés et de manière à soutenir les nouveaux produits et services ou la survenance de perturbations ou de pannes de nos systèmes pourraient influencer défavorablement sur notre capacité d'acquérir de nouveaux abonnés, de servir nos clients, de gérer les taux d'attrition des abonnés, de produire des factures exactes au moment opportun, d'accroître les produits et de gérer les charges opérationnelles. Cela pourrait influencer défavorablement sur nos résultats financiers ou notre situation financière.

La majeure partie de notre effectif ainsi que certains éléments critiques de notre infrastructure de réseaux et de nos systèmes de technologie de l'information sont concentrés dans diverses installations. Si nous ne sommes pas en mesure d'accéder à l'une ou à plusieurs de ces installations, en raison d'une catastrophe naturelle ou d'un désastre imputable à l'intervention humaine ou autrement, nos activités pourraient être affectées de manière significative dans la mesure où il pourrait être difficile pour nous de reprendre nos activités sans interruption de service majeure ou incidence défavorable importante sur nos produits ou notre clientèle.

ACCÈS NON AUTORISÉ AUX TERMINAUX NUMÉRIQUES OU AUX MODEMS INTERNET

Nous employons une technologie de chiffrement conçue et exploitée par nos fournisseurs pour protéger nos signaux de

câblodistribution contre un accès non autorisé et pour contrôler l'accès à la programmation en fonction du forfait des abonnés. Nous utilisons également des technologies de chiffrement et de sécurité afin d'empêcher l'accès non autorisé à nos services d'accès Internet.

Rien ne garantit que nous saurons de fait empêcher ou éliminer le décodage non autorisé des signaux de télévision ou d'accès Internet à l'avenir. Si nous ne pouvons contrôler l'accès aux signaux avec notre technologie de chiffrement et les abonnements à la programmation numérique, y compris la vidéo sur demande et la vidéo sur demande offerte par abonnement, les produits de notre secteur Cable pourraient baisser.

NOUVELLE TECHNOLOGIE

Nos plans concernant les réseaux présument que la nouvelle technologie sera disponible pour nos réseaux sans fil et filaires. Nous collaborons avec les organismes de rédaction des normes du secteur et avec nos fournisseurs pour favoriser la mise à notre disposition de la nouvelle technologie en temps opportun, mais rien ne garantit que nous y aurons accès au moment voulu.

TECHNOLOGIES CONCURRENTES

Plusieurs technologies ont entraîné des changements fondamentaux dans la prestation des services de la Société, notamment :

- les services à large bande;
- les services de transmission de la voix et des données et de la vidéo IP;
- l'utilisation accrue des technologies de fibre optique à l'intention des entreprises et des résidences;
- l'accès sans fil à large bande ainsi que les services sans fil utilisant un spectre de fréquences radio auquel la Société pourrait ne pas avoir accès ou n'avoir qu'un accès limité;
- les applications et les services d'infonuagique, qui ne dépendent pas d'un fournisseur ni d'un raccordement physique.

Ces technologies pourraient également nécessiter des structures de coûts considérablement différentes pour leurs utilisateurs et pourraient donc influencer sur la viabilité à long terme de certaines de nos technologies actuelles. Certaines de ces nouvelles technologies ont permis aux concurrents de pénétrer nos marchés avec des produits ou services similaires, mais à coût moindre. Ces concurrents pourraient être de plus grande envergure que la Société, disposer d'un meilleur accès aux ressources financières que Rogers et être soumis à moins de restrictions réglementaires que cette dernière.

Le déploiement plus rapide de réseaux de fibre optique par la concurrence pourrait entraîner une augmentation de la portée et de la stabilité des services filaires qu'ils offrent. Il pourrait en découler un accroissement des taux d'attrition des abonnés à nos services filaires. Se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance » pour en savoir plus.

L'amélioration de la qualité de la diffusion continue de contenu vidéo sur Internet conjuguée à la disponibilité grandissante d'émissions télévisées et de films en ligne offerts par les fournisseurs de services par contournement nous font concurrence pour les cotes d'écoute et ont intensifié la concurrence que les câblodistributeurs canadiens doivent livrer. Nous avons d'ailleurs constaté une augmentation du nombre de débranchements et de

branchements minimalistes, car les consommateurs continuent d'annuler leurs services de câblodistribution traditionnels. Si d'autres EDR à canaux multiples canadiennes profitent de l'évolution de la technologie, la concurrence faite aux services de câblodistribution de la Société risque de s'intensifier. En outre, à mesure que se poursuit le développement de la technologie liée à l'accès Internet sans fil, cette technologie remplace, dans certains cas, l'accès Internet filaire traditionnel.

L'utilisation des EVP a influé sur notre capacité à tirer des produits de la publicité télévisée puisque les téléspectateurs ont la possibilité de sauter la publicité diffusée à la télévision. L'émergence et la croissance soutenues de services de radiodiffusion AM/FM numérique et par satellite par abonnement pourraient modifier les habitudes d'écoute et influencer défavorablement sur les résultats de nos stations de radio. Certaines sections de l'auditoire passent également des plateformes de diffusion conventionnelle à Internet, où elles ont accès à un nombre croissant de vidéos et de contenu audio en diffusion continue.

RISQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION

MODIFICATIONS DE LA RÉGLEMENTATION GOUVERNEMENTALE

La quasi-totalité des activités de la Société est réglementée par ISDE Canada et le CRTC; toute modification ou décision réglementaire pourrait influencer défavorablement sur les résultats des activités sur une base consolidée. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Réglementation de notre secteur » pour obtenir d'autres renseignements sur ce sujet.

Les modifications réglementaires apportées par ces organismes de réglementation ou les décisions prises par eux pourraient avoir une incidence négative sur nos résultats, sur une base consolidée. La réglementation concerne notamment l'octroi de licences et les frais connexes, la concurrence, les services de programmation de télévision par câble que la Société doit distribuer, les conventions d'interconnexion filaire et sans fil, les tarifs exigés pour l'accès aux réseaux par des tiers, la revente des réseaux et l'itinérance sur les réseaux, l'exploitation et la propriété des systèmes de communications ainsi que la capacité d'acquiescer des participations dans d'autres systèmes de communications. Par ailleurs, le coût de la prestation des services pourrait augmenter de temps à autre en raison de l'observation des mesures sectorielles ou législatives prises en réponse à des préoccupations en matière de protection des consommateurs ou de questions liées à Internet comme l'atteinte au droit d'auteur, les courriels commerciaux non sollicités, la cybercriminalité et l'accès autorisé.

En général, les licences octroyées à la Société le sont pour une durée déterminée et sous réserve de modalités relatives au maintien de ces licences. Les organismes de réglementation peuvent modifier ces modalités en tout temps. Ils pourraient décider de ne pas renouveler une licence à son échéance et tout défaut par la Société de se conformer aux modalités de maintien d'une licence pourrait entraîner une révocation ou une déchéance de n'importe laquelle de ses licences ou l'imposition d'amendes. Les licences pour les services de câblodistribution, les services sans fil et les services de diffusion ne peuvent généralement pas être cédées sans l'approbation des organismes de réglementation.

Les licences sont assorties de modalités stipulant que la Société doit se conformer aux restrictions sur la propriété canadienne en vertu des lois applicables. La Société respecte actuellement toutes les exigences en matière de propriété et de contrôle par des Canadiens. Si ces exigences n'étaient pas respectées, la Société pourrait se voir imposer diverses pénalités, notamment, dans le pire des cas, la perte d'une licence.

SPECTRE

Le spectre radio est l'un des actifs fondamentaux essentiels aux activités de notre secteur Sans-fil. Notre capacité à continuer d'offrir les services actuels et à les améliorer dépend, entre autres choses, d'un accès continu au spectre et du déploiement adéquat de celui-ci, ce qui comprend la capacité à la fois de renouveler les licences d'utilisation de spectre existantes et d'acquérir de nouvelles licences d'utilisation de spectre.

Si nous ne pouvons acquérir et conserver les licences d'utilisation de spectre nécessaires, nous pourrions ne pas être en mesure de continuer à offrir et à améliorer les services actuels ni de déployer de nouveaux services en temps utile, notamment en ce qui concerne l'offre de débits de données concurrentiels recherchés par nos clients. Par conséquent, notre capacité à attirer et à fidéliser la clientèle pourrait subir une incidence défavorable. En outre, une incapacité d'acquérir et de conserver des licences d'utilisation de spectre pourrait avoir une incidence sur les niveaux de qualité au sein du réseau et entraîner une hausse des dépenses d'investissement.

Des modifications des droits de licence d'utilisation de spectre imposées par le gouvernement pourraient entraîner une augmentation considérable de nos paiements et, par conséquent, réduire de beaucoup notre bénéfice net.

HAUSSE DES SUBVENTIONS POUR L'ACHAT D'APPAREILS

Notre modèle de gestion des services sans fil, à l'instar de celui d'autres fournisseurs de services sans fil au Canada, est essentiellement fondé sur la subvention du coût des appareils vendus. Cela attire les clients, qui, en retour, s'engagent envers la Société en vertu d'un contrat à terme. Nous nous engageons également auprès du fabricant de certains téléphones et appareils intelligents à verser une subvention minimale. Si nous sommes dans l'impossibilité de recouvrer les coûts des subventions pendant la durée des contrats des abonnés, cela pourrait avoir des conséquences néfastes sur nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière.

CODE SUR LES SERVICES SANS FIL

La décision du CRTC d'appliquer son Code sur les services sans fil a pour effet, entre autres choses, de contraindre, dans les faits, les fournisseurs de services sans fil canadiens à offrir des contrats de service de deux ans plutôt que des contrats de trois ans. Ce changement modifie notre coût d'acquisition et de fidélisation de la clientèle et le taux d'attrition des abonnés. Le Code a été appliqué à tous les contrats (sauf les plans d'entreprises) conclus ou renouvelés après le 2 décembre 2013 et s'applique aussi à tous les contrats (sauf les plans d'entreprises), depuis le 3 juin 2015, sans égard à la date à laquelle ils ont été conclus. Se reporter à la rubrique « Réglementation de notre secteur » pour en savoir plus à ce sujet.

Nos activités de Sans-fil pourraient subir des répercussions défavorables importantes si la réglementation ou la réaction de la clientèle rendait difficile l'imposition de contrats à terme ou de frais de résiliation par anticipation à nos clients ou la réalisation des produits prévus aux termes des contrats à terme que nous avons conclus.

POLITIQUE NATIONALE SUR LES PYLÔNES

Cette politique s'applique à toutes les parties qui prévoient installer ou modifier un système d'antennes, y compris les fournisseurs de service de communications personnelles (« SCP »), de services cellulaires et de services de radiodiffusion. La politique exige entre autres des promoteurs de systèmes d'antennes qu'ils étudient la possibilité d'utiliser les structures porteuses d'antennes en place avant de proposer de nouvelles structures et que ces propriétaires de systèmes d'antennes accèdent aux demandes de partage. Les promoteurs de systèmes d'antennes doivent suivre un processus défini pour aviser le public et répondre aux exigences et préoccupations locales. Certains types d'installations d'antennes ne sont pas assujettis aux exigences de consultation avec les autorités locales et le public. La politique pourrait nous empêcher d'installer certains systèmes d'antennes ou d'élargir notre réseau, ce qui, ultimement, pourrait se répercuter sur notre capacité à servir nos clients.

RADIOFRÉQUENCES ÉMISES

De temps à autre, des médias et d'autres parties ont fait mention de liens allégués entre les radiofréquences émises par les appareils sans fil et divers problèmes de santé, y compris le cancer, ainsi que des interférences influant sur divers dispositifs médicaux, notamment les appareils de correction auditive et les stimulateurs cardiaques. Même s'il n'y a pas d'études ni de rapports concluants indiquant que les radiofréquences sont la cause directe de ces problèmes de santé, cela pourrait décourager l'utilisation des appareils sans fil ou exposer Sans-fil à des litiges éventuels. De futures mesures réglementaires pourraient entraîner l'imposition de normes plus restrictives sur les émissions de radiofréquences provenant d'appareils à faible puissance comme les appareils sans fil. Nous ne pouvons prédire la nature ni l'étendue de telles restrictions.

OBTENTION D'UN ACCÈS À DES STRUCTURES DE SOUTIEN ET À DES DROITS DE PASSAGE MUNICIPAUX

Nous devons avoir accès à des structures de soutien et à des droits de passage municipaux afin de déployer les installations de nos services par câble. Là où l'accès aux droits de passage municipaux ne peut être obtenu, nous pouvons nous adresser au CRTC afin d'obtenir un droit d'accès en vertu de la *Loi sur les télécommunications* (Canada) (la « Loi sur les télécommunications »). Le défaut d'obtenir un tel accès pourrait accroître les coûts de Câble et compromettre ses activités.

Toutefois, la Cour suprême du Canada a statué en 2003 que le CRTC n'a pas compétence pour établir les modalités d'accès aux poteaux des entreprises hydroélectriques. Par conséquent, nous obtenons habituellement les accès nécessaires selon les conditions établies par les organismes de services publics provinciaux.

DÉPENDANCE ENVERS LES INSTALLATIONS ET LES SERVICES DES ESLT

Les services de téléphonie pour entreprises fournis hors du territoire de nos services par câble dépendent fortement de la disponibilité des installations et des services obtenus des entreprises de services locaux titulaires, conformément aux règles du CRTC. La modification de ces règles pourrait avoir une incidence importante sur les coûts d'exploitation de ces services.

COÛT DES DROITS

Les pressions relatives aux droits d'auteur continuent d'influer sur les services de la Société. Toute augmentation des droits pourrait avoir une incidence défavorable sur nos résultats opérationnels.

RENOUVELLEMENT DE LICENCES PAR LE CRTC

En mai 2017, le CRTC a renouvelé pour une période de cinq ans les licences de diffusion qui nous autorisent à exploiter les propriétés télévisuelles de notre secteur Media. En même temps, le CRTC a renouvelé les licences d'autres grands diffuseurs comme Bell Média et Corus Entertainment. Un certain nombre d'acteurs du secteur de la création ont porté en appel les décisions concernant le pourcentage des produits que les diffuseurs doivent consacrer à la création d'émissions d'intérêt national. La décision du CRTC est attendue. Une décision qui entraînerait le renouvellement de nos licences selon des modalités qui ne concordent pas avec nos plans d'affaires pourrait avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation. Se reporter à la rubrique « Réglementation de notre secteur » pour obtenir de plus amples renseignements.

RISQUES D'ENTREPRISE

ATTENTES À L'ÉGARD DES PRODUITS TIRÉS DES SERVICES NOUVEAUX ET ÉVOLUÉS

Nous nous attendons à ce qu'une part importante de la croissance de nos produits futurs émane de nos services nouveaux et améliorés, et nous continuons d'injecter d'importants capitaux pour développer nos réseaux de manière à offrir ces services. Il se pourrait, toutefois, que la demande ne soit pas assez forte ou que la Société ne réussisse pas à prévoir ou à satisfaire la demande de certains produits et services ou qu'elle ne soit pas en mesure d'offrir ou de commercialiser ces nouveaux produits et services auprès des abonnés. Si nous ne pouvons inciter de façon rentable nos abonnés à adopter de nouveaux produits et services ou ne pouvons suivre l'évolution des préférences des consommateurs, nous pourrions enregistrer un ralentissement de la croissance des produits et des taux d'attrition accrus. Cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière.

COMPLEXITÉ DE NOS ACTIVITÉS

Les activités, technologies, processus et systèmes de la Société sont complexes sur le plan opérationnel et de plus en plus interconnectés. Si nous ne les exploitons pas comme il se doit ou si des erreurs ou une catastrophe devaient les toucher, les clients pourraient avoir une expérience négative se soldant par un taux d'attrition plus élevé et des produits opérationnels en baisse.

STRATÉGIE ET PLANS D'AFFAIRES

Notre stratégie est essentielle à notre réussite à long terme. La modification de nos priorités stratégiques ou l'adoption de nouvelles priorités pourraient compromettre les projets en cours et avoir des répercussions défavorables significatives sur nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière.

Nous élaborons des plans d'affaires, exécutons des projets et nous nous engageons dans de nouvelles entreprises afin de prendre de l'expansion. Si les avantages attendus de ces initiatives ne se réalisent pas, nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière pourraient en pâtir de manière significative.

Nous travaillons au développement et au déploiement de notre nouveau produit IPTV, Télé Élan. Ces activités dépendent en partie de certains fournisseurs. Si le déploiement devait ne pas se dérouler comme prévu ou si le produit ne fonctionnait pas comme prévu, nos activités et nos résultats financiers pourraient être touchés défavorablement. Cela pourrait entraîner des pertes d'abonnés, une baisse des produits de Cable et l'insatisfaction de la clientèle.

DÉPENDANCE ENVERS DES FOURNISSEURS DE SERVICES EXTERNES

Nous avons conclu des ententes d'impartition avec des tiers pour fournir certaines composantes essentielles des activités de la Société pour les membres du personnel et les clients, notamment la paie, certaines fonctions de gestion des installations et des immeubles, le soutien des centres d'appels, les techniciens affectés à certaines installations et au service, certaines fonctions de réseau et de technologie de l'information et l'impression des factures. Des interruptions de ces services pourraient influencer défavorablement sur la capacité de la Société à fournir des services à ses clients.

ACQUISITIONS, DESSAISISSEMENTS OU INVESTISSEMENTS

L'acquisition d'activités et de technologies complémentaires, la conclusion d'alliances stratégiques et le dessaisissement de certaines portions de nos activités exigent souvent une mise en œuvre rigoureuse de notre stratégie commerciale. Certains volets de nos activités opérationnelles (et activités connexes) sont exposés à des technologies en évolution rapide et à des tendances dans l'utilisation et la demande des consommateurs; il est possible que nous ne puissions prévoir convenablement la valeur de la demande ou le risque que les technologies concurrentes engendrent une hausse des évaluations relativement aux acquisitions éventuelles ou nous fassent passer à côté d'occasions d'affaires.

Les services, les technologies, le personnel clé et les activités des entreprises acquises pourraient ne pas être intégrés de manière efficace aux activités ou aux services de la Société et les alliances pourraient s'avérer infructueuses. La Société pourrait également être incapable de mener à terme un dessaisissement ou de le mener de manière satisfaisante.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET TALENTS

Les entreprises du secteur se livrent concurrence en ce qui a trait à l'attraction et à la fidélisation de personnel qualifié. La perte de certains membres du personnel ou les baisses de moral par suite d'une restructuration ou d'autres événements pourraient nuire à nos produits et à notre rentabilité dans certaines circonstances.

DÉPENDANCE ENVERS CERTAINS FOURNISSEURS CLÉS D'INFRASTRUCTURE DE RÉSEAUX ET D'APPAREILS SANS FIL

Nos services sans fil entretiennent des relations avec un nombre relativement petit de fournisseurs clés d'infrastructure de réseaux et d'appareils. Nous ne détenons pas le contrôle financier ou opérationnel sur ceux-ci et nous n'avons qu'une influence limitée sur la façon dont ils feront affaire avec nous. Une tendance récente fait que de moins en moins de fournisseurs d'appareils sans fil occupent le haut du segment se partageant le marché, de sorte que notre dépendance ne fera qu'augmenter.

La défaillance de l'un des fournisseurs d'infrastructure de réseaux de la Société pourrait entraîner des retards dans l'expansion de la capacité des réseaux ou dans l'ajout de nouvelles capacités et de nouveaux services. Les fournisseurs d'infrastructure de réseaux et d'appareils peuvent, notamment, reporter les dates de livraison, accroître les prix ou limiter l'approvisionnement s'ils subissent eux-mêmes des pénuries ou s'ils éprouvent d'autres problèmes. Si ces fournisseurs ne mettent pas au point des appareils qui répondent aux besoins des clients ou ne livrent pas leurs produits et services au moment opportun, cela pourrait nuire considérablement à nos activités, à notre situation financière ou à nos résultats opérationnels. Toute interruption de l'approvisionnement en matériel pour les réseaux de la Société pourrait également nuire à la qualité de nos services ou entraver l'expansion et l'aménagement des réseaux.

Apple a ajouté la technologie de la carte « eSIM » (eSIM pour *embeded subscriber identification module*, ou module d'identification d'abonné intégré) aux derniers iPad. Cette technologie, lorsqu'elle sera largement utilisée, permettra aux clients de changer de fournisseur sans avoir recours à la carte SIM du fournisseur en question. Si Apple continue d'ajouter la carte « eSIM » à ses produits mobiles au Canada, ou que d'autres importants vendeurs d'appareils commencent à le faire, cela pourrait avoir des conséquences défavorables sur nos activités, nos taux d'attrition et nos résultats opérationnels puisque de nombreux clients n'ayant pas d'appareil subventionné ne sont pas tenus par contrat de demeurer avec Rogers.

AUGMENTATION DES CLIENTS QUI APPORTENT LEUR PROPRE APPAREIL

Avec le Code sur les services sans fil du CRTC qui limite la durée des contrats à deux ans, au lieu de trois, le nombre de clients qui apportent leur propre appareil ayant des contrats sans échéance a augmenté. En effet, ces clients ne sont pas tenus par contrat de demeurer avec Rogers et cela pourrait avoir des conséquences négatives importantes sur notre taux d'attrition et les produits de notre secteur Sans-fil.

DÉVERROUILLAGE DES APPAREILS SANS FIL

Depuis le 1^{er} décembre 2017, le Code sur les services sans fil exige que nous vendions uniquement des appareils déverrouillés et que nous procédions gratuitement au déverrouillage des appareils appartenant à nos abonnés, s'ils en font la demande. Par conséquent, les abonnés seront moins liés qu'avant à un seul fournisseur de services sans fil. Si les consommateurs changent plus souvent de fournisseur, cela pourrait avoir une incidence sur nos taux d'attrition et les produits de notre secteur Sans-fil.

OBSOLESCENCE DES STOCKS

Nos stocks sont essentiellement constitués d'appareils sans fil et de transmission de données mobiles qui peuvent généralement avoir une relativement courte durée de vie en raison des fréquents lancements de nouveaux appareils. Si nous ne pouvons pas gérer nos stocks en fonction de la demande, cela pourrait accroître le risque d'obsolescence des stocks.

ACCÈS AUX DROITS DE PROGRAMMATION

La concurrence à l'égard des droits de diffusion de contenu de la part des diffuseurs de télévision linéaire conventionnelle et des diffuseurs de contenu en ligne s'intensifie. Les fournisseurs de services en ligne passent de plus en plus à du contenu exclusif qu'ils produisent et diffusent eux-mêmes, ce qui réduit l'accès des diffuseurs traditionnels à la programmation qu'ils recherchent. De plus, si les diffuseurs et les distributeurs concluent des ententes à long terme pour obtenir des droits de programmation, cela pourrait avoir une incidence sur la disponibilité des droits visant la programmation souhaitée et entraîner une baisse des produits opérationnels en raison de la non-disponibilité de ces droits.

ACCROISSEMENT DES COÛTS DE PROGRAMMATION

Les coûts de programmation représentent l'engagement le plus important du secteur des services de télévision de Cable et constituent des coûts significatifs pour les propriétés télévisuelles de Media. La concurrence accrue touchant les droits de diffusion de contenu et d'émissions populaires des diffuseurs de télévision linéaire conventionnelle et des diffuseurs de formats en ligne continue de faire monter les coûts liés aux droits de diffusion. Les coûts de programmation en hausse pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats opérationnels de nos activités si nous n'étions pas en mesure de recouvrer nos investissements par le truchement des produits tirés de la publicité et d'augmentations des frais d'abonnement reflétant le marché.

DISSOCIATION DE CHAÎNES

Des décisions récentes du CRTC touchant la réglementation ont été défavorables pour certaines des propriétés télévisuelles de notre secteur Media et ont rendu difficile le contexte d'exploitation. La dissociation des chaînes et la mise en place d'assemblages de chaînes souples imposées par le CRTC ont eu lieu au début de l'exercice, mais n'ont eu d'incidence que sur un petit nombre de nos services. C'est pourquoi nous avons cessé d'exploiter G4 le 31 août 2017.

DÉCROISSANCE DU NOMBRE D'ABONNÉS À LA TÉLÉVISION PAYANTE AU CANADA

Le nombre de ménages canadiens abonnés à la télévision payante continue de s'effriter. D'autres services vidéo offerts aux consommateurs (comme les abonnements directement au consommateur et les services gratuits) ainsi que le piratage ont contribué à cette tendance. Ce déclin, s'il persiste, pourrait avoir une incidence négative significative sur nos résultats d'exploitation.

PASSAGE DES MÉDIAS CONVENTIONNELS AUX MÉDIAS NUMÉRIQUES

Notre secteur Media exerce ses activités dans plusieurs secteurs qui peuvent être touchés par le passage des clients des médias

conventionnels aux médias numériques, lequel stimule des changements en ce qui a trait à la qualité et à l'accessibilité des données et des solutions mobiles de recharge aux médias conventionnels. La Société a commencé à se tourner vers le marché numérique. La concurrence accrue en matière de produits tirés de la publicité qui provient des plateformes numériques, comme les moteurs de recherche, les réseaux sociaux et d'autres modes de contenu numérique, a entraîné une transition des produits tirés de la publicité des diffuseurs de télévision conventionnels aux plateformes numériques. L'effet est plus important sur les réseaux de télévision par voie hertzienne conventionnels, comme City et OMNI, qui ne génèrent pas de produits secondaires découlant de l'abonnement. Les résultats de Media pourraient être touchés défavorablement si nous ne réussissons pas à détourner les revenus publicitaires des médias conventionnels pour les attirer vers les plateformes numériques.

NOTRE POSITION SUR LES MARCHÉS DANS LES SECTEURS DE LA RADIODIFFUSION, DE LA TÉLÉDIFFUSION OU DE L'ÉDITION DE MAGAZINES

Les annonceurs privilégient habituellement les médias ayant une position dominante sur leurs marchés et dans leurs catégories respectifs, particulièrement lorsque leurs budgets de publicité sont serrés. Nos stations de radio et de télévision et les magazines de Media pourraient ne pas continuer d'afficher la même performance que maintenant. Les annonceurs fondent une part importante de leurs décisions d'achat sur des statistiques portant sur les cotes d'écoute et le lectorat produites par les associations ou agences industrielles. Une diminution importante des cotes d'écoute de nos stations de radio et de télévision ou du lectorat de nos magazines de Media pourrait influencer défavorablement sur nos volumes des ventes et nos tarifs de publicité.

RISQUES FINANCIERS

ENGAGEMENTS EN CAPITAL, LIQUIDITÉ, DETTE ET PAIEMENTS AU TITRE DES INTÉRÊTS

Nos engagements en capital et obligations de financement pourraient avoir d'importantes conséquences, notamment :

- obliger la Société à consacrer une part importante des entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles au versement de dividendes et au paiement des intérêts et du principal, ce qui réduirait les fonds disponibles à d'autres fins, y compris d'autres transactions financières;
- accroître la vulnérabilité de la Société lorsque la conjoncture de l'économie ou du secteur est défavorable;
- restreindre la capacité de la Société à prévoir les changements survenant au sein de ses activités ou de son secteur ou à s'y adapter;
- désavantager la Société par rapport à des concurrents qui ont peut-être plus de ressources financières ou un ratio d'endettement moindre;
- restreindre la capacité de la Société d'obtenir le financement supplémentaire pour son fonds de roulement, ses dépenses d'investissement et d'autres fins générales.

La capacité de la Société à s'acquitter de ses obligations financières dépend de sa performance opérationnelle future ainsi que de facteurs économiques, financiers, concurrentiels et autres facteurs

dont un grand nombre sont indépendants de sa volonté. Ses activités futures pourraient ne pas produire des flux de trésorerie suffisants et les transactions de financement à venir pourraient ne pas générer un produit net suffisant pour que la Société puisse s'acquitter de ses obligations ou exécuter avec succès sa stratégie d'entreprise.

NOTATIONS DE CRÉDIT

Les notations de crédit constituent une mesure indépendante de la qualité du crédit d'un émetteur de titres et peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Société d'obtenir du financement à court ou à long terme ainsi que sur les modalités du financement en question. Une révision à la baisse des cotes de crédit des titres d'emprunt de la Société par les agences de notation, plus particulièrement si elle fait en sorte que les titres de la Société ne constituent plus des investissements de qualité, pourrait influencer défavorablement sur les coûts du financement et l'accès aux liquidités et aux capitaux.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES IMPÔTS ET TAXES

La Société recouvre, paie et accumule des montants importants au titre de l'impôt sur le résultat et d'autres impôts et taxes, telles les taxes de vente fédérale et provinciales, les charges sociales et les taxes foncières à l'égard de diverses autorités fiscales.

Nous avons enregistré d'importantes sommes au titre du passif d'impôt sur le résultat différé et au titre de la charge d'impôt sur le résultat exigible, et avons calculé ces sommes selon des taux d'impôt pratiquement en vigueur au moment pertinent. Un changement législatif de ces taux d'impôt pourrait avoir une incidence significative sur les montants comptabilisés et exigibles à l'avenir.

La Société est d'avis qu'elle a comptabilisé une provision adéquate pour l'impôt et les taxes indirectes selon les renseignements dont elle dispose actuellement. Le calcul de l'impôt et des taxes repose dans bien des cas sur l'interprétation judicieuse des lois et règlements fiscaux. Les déclarations de revenus de la Société peuvent faire l'objet d'audits qui pourraient modifier considérablement les montants des actifs et passifs d'impôt exigible et différé et des provisions, et qui pourraient, dans certains cas, entraîner l'imputation d'intérêts et de pénalités.

Bien que nous sommes d'avis que nous avons payé les bonnes sommes et avons constitué des provisions adéquates en ce qui concerne l'impôt et les taxes, nos activités sont complexes et un degré élevé de jugement doit être exercé pour l'interprétation des lois et de la réglementation fiscales.

RISQUES LIÉS AUX LITIGES

FRAIS D'ACCÈS AU SYSTÈME - SASKATCHEWAN

En 2004, un recours collectif a été intenté contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada en vertu de la *Class Actions Act* de la Saskatchewan. Le recours collectif a trait aux frais d'accès au système que les fournisseurs de services sans fil facturent à certains de leurs clients. Les demandeurs exigent des remboursements indéterminés en dommages de droit et en dommages punitifs, à savoir le remboursement de tous les frais d'accès au système déboursés.

En 2007, la Cour de la Saskatchewan a accueilli la proposition des demandeurs afin que la poursuite soit autorisée à titre de recours collectif avec option d'adhésion à l'échelle nationale dans le cadre duquel les clients concernés hors de la Saskatchewan doivent prendre des mesures précises pour prendre part aux procédures. En 2008, la requête de la Société visant une suspension de la poursuite en vertu de la clause d'arbitrage incluse dans les contrats de service sans fil a été acceptée. La Cour de la Saskatchewan a déclaré que son ordonnance visant l'autorisation de la poursuite excluait du recours collectif les clients liés par une clause d'arbitrage.

En 2009, les avocats des demandeurs ont entrepris une deuxième poursuite en vertu de la *Class Actions Act* de la Saskatchewan au motif des mêmes allégations que dans la poursuite initiale. Si la demande était acceptée, cette deuxième poursuite serait une poursuite d'« option de refus ». En 2009, la Cour a ordonné la suspension conditionnelle de la deuxième poursuite parce que celle-ci constituait un abus de procédure.

Au moment où le recours collectif en Saskatchewan a été intenté, en 2004, des réclamations correspondantes ont été déposées auprès de plusieurs administrations au Canada bien que les demandeurs n'aient pris aucune mesure concrète. La cour d'appel de plusieurs provinces a rejeté les réclamations correspondantes pour cause d'abus de procédure. Dans toutes les provinces, sauf la Saskatchewan, les réclamations ont maintenant été rejetées ou abandonnées. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

FRAIS LIÉS AU SERVICE D'URGENCE 911

En juin 2008, un recours collectif a été intenté en Saskatchewan contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada. La poursuite concerne des allégations, notamment, de rupture de contrat, de fausse déclaration et de publicité mensongère relativement aux frais du service 911 facturés par la Société et d'autres fournisseurs de services de télécommunication sans fil au Canada. Les demandeurs exigent des remboursements indéterminés en dommages de droit et la restitution. Les demandeurs tentent d'obtenir une ordonnance attestant que la poursuite constitue un recours collectif en Saskatchewan. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

APPAREILS CELLULAIRES

En juillet 2013, un recours collectif a été intenté en Colombie-Britannique contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada et des fabricants d'appareils sans fil. Le recours collectif a trait aux effets néfastes allégués sur la santé subis par des utilisateurs d'appareils cellulaires de longue date. Les demandeurs exigent des remboursements indéterminés en dommages de droit et en dommages punitifs, à savoir le remboursement d'un montant égal aux produits réalisés par les défendeurs pouvant raisonnablement être attribués à la vente de téléphones cellulaires au Canada. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

AUTRES ACTIONS EN JUSTICE

Il existe certaines autres actions en justice, actuelles ou éventuelles, contre nous. Celles-ci, prises individuellement ou collectivement, ne devraient pas avoir une incidence défavorable significative sur nos résultats financiers.

ISSUE DES POURSUITES

L'issue de l'ensemble des poursuites et réclamations intentées contre la Société, y compris celle des cas précités, dépend de leur règlement futur, notamment des incertitudes inhérentes aux litiges. Il nous est impossible de prédire l'issue ou l'ampleur des actions intentées en raison de divers facteurs et incertitudes en jeu dans le processus juridique. À la lumière de l'information dont nous disposons actuellement, nous sommes d'avis qu'il n'est pas probable que le règlement final de ces poursuites et réclamations, prises séparément ou dans leur ensemble, ait une incidence défavorable significative sur nos activités, nos résultats financiers ou notre situation financière. Si l'éventualité de notre responsabilité à l'égard des poursuites intentées contre nous devient probable, nous comptabiliserons une provision dans la période au cours de laquelle le changement d'éventualité surviendrait, ce qui pourrait avoir une incidence significative sur les états consolidés du résultat net et les états consolidés de la situation financière.

RISQUES INHÉRENTS À LA PROPRIÉTÉ

ACTIONNAIRE DÉTENANT LE CONTRÔLE

Rogers est une société qui a été fondée par une famille et son contrôle est familial. Le contrôle des voix de Rogers Communications Inc. est détenu par Fiducie de contrôle Rogers (la « fiducie ») en faveur des générations successives de la famille Rogers. Les bénéficiaires de la fiducie sont un petit groupe de membres de la famille Rogers, dont plusieurs siègent au conseil d'administration. Le fiduciaire est une société de fiducie filiale d'une banque à charte canadienne.

Au 31 décembre 2017, les sociétés de portefeuille privées de la famille Rogers sous le contrôle de la fiducie détenaient environ 91 % de nos actions de catégorie A en circulation (91 % en 2016), et environ 10 % de nos actions de catégorie B sans droit de vote (10 % en 2016) pour un total d'environ 27 % du total des actions en circulation (27 % en 2016). Seules les actions de catégorie A sont assorties du droit de vote dans la plupart des circonstances. Par conséquent, la fiducie est en position de nommer tous les membres du conseil d'administration et de contrôler les voix sur la plupart des questions soumises au vote des actionnaires.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Nous avons effectué une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement de nos contrôles et procédures de l'information au 31 décembre 2017 sous la supervision de la direction et avec sa participation, y compris le chef de la direction et le chef de la direction des Finances, conformément à la Règle 13a-15 promulguée en vertu de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, dans sa version modifiée. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction des Finances de la Société ont conclu qu'à la date d'évaluation, nos contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de Rogers a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière.

Notre système de contrôle interne est conçu pour donner à la direction et au conseil d'administration une assurance raisonnable que les états financiers sont préparés et présentés fidèlement selon les IFRS publiées par l'IASB. Le système a pour but de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les documents d'information financière sont fiables. La direction prend également des mesures pour s'assurer de l'efficacité de la circulation des informations et de la communication, et pour surveiller la performance et les procédures de contrôle interne.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2017 en fonction des critères énoncés dans le document intitulé « Internal Control - Integrated Framework (2013) » publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission et a conclu qu'ils étaient efficaces à cette date. Nos auditeurs indépendants, KPMG S.R.L./SEN.C.R.L., ont fourni une opinion sans réserve quant à l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2017. Ce rapport est inclus dans nos états financiers consolidés audités de 2017 déposés sur SEDAR (sedar.com).

Tous les systèmes de contrôle, aussi bien conçus soient-ils, ont toutefois des limitations inhérentes, et même les systèmes qui ont été réputés efficaces ne peuvent que fournir une assurance raisonnable au sujet de la préparation et de la présentation des états financiers.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE AINSI QU'AUX CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière en 2017 qui a eu, ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura, une incidence significative sur ces contrôles.

Nous poursuivons la mise en œuvre d'un plan qui entraînera la modification de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière actuel, ainsi que des ajouts à ce contrôle, en raison de l'adoption à venir de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Des changements devront aussi être apportés par suite de la mise en place d'un nouveau système de comptabilisation des produits qui doit nous permettre de nous conformer aux exigences de l'IFRS 15. Nous estimons que ces changements représenteront une modification significative de nos contrôles internes à l'égard de l'information financière. Nous procédons actuellement à la conception des contrôles devant gérer les risques associés aux nouvelles exigences de comptabilisation des produits. Nous effectuons des examens avant et après la mise en œuvre afin de nous assurer que le système saisit bien toutes les données requises et qu'il est conçu adéquatement pour empêcher les erreurs significatives. Par conséquent, nous apporterons des modifications et des ajouts à

notre contrôle interne à l'égard de l'information financière en 2018, notamment :

- nous étendrons notre processus d'appréciation du risque pour qu'il prenne en compte les risques liés à la comptabilisation des produits aux termes de l'IFRS 15;
- nous élaborerons et mettrons en place des contrôles conçus pour gérer les risques associés au modèle de comptabilisation des produits en cinq étapes;
- nous mettrons en œuvre des contrôles entourant notre nouveau système de comptabilisation des produits qui feront en sorte que les données d'entrée, les processus et les données de sortie soient exhaustifs et exacts.

Réglementation de notre secteur

Nos activités, à l'exception des activités autres que de diffusion de Media, sont réglementées par deux groupes :

- Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE Canada), au nom du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique;
- le CRTC, en vertu de la *Loi sur les télécommunications* et de la *Loi sur la radiodiffusion* (Canada) (la « Loi sur la radiodiffusion »).

La réglementation concerne notamment ce qui suit :

- les licences d'utilisation de spectre et de diffusion;
- la concurrence;
- les services de programmation de télévision par câble que nous devons et pouvons distribuer;
- les conventions d'interconnexion filaire et sans fil;
- les tarifs que nous pouvons exiger pour l'accès aux réseaux par des tiers;
- la revente de nos réseaux;
- l'itinérance sur nos réseaux et les réseaux d'autrui;
- la propriété et l'exploitation de nos systèmes de communication;
- notre capacité d'acquérir des participations dans d'autres systèmes de communications.

Les modifications réglementaires apportées par ces organismes de réglementation ou les décisions prises par eux pourraient avoir une incidence négative sur nos résultats opérationnels consolidés.

Le coût de la prestation des services pourrait augmenter de temps à autre en raison de l'observation des mesures sectorielles ou législatives prises en réponse à des préoccupations en matière de protection des consommateurs ou de questions liées à Internet comme la violation des droits d'auteur, les courriels commerciaux non sollicités, la cybercriminalité et l'accès autorisé.

En général, les licences d'utilisation de spectre et de diffusion octroyées à la Société le sont pour une durée déterminée et sous réserve de modalités relatives au maintien de ces licences. Les autorités de réglementation peuvent modifier ces conditions d'octroi de licences en tout temps, et elles peuvent décider de ne pas renouveler une licence qui arrive à échéance. Si nous ne nous conformons pas aux modalités stipulées, une licence pourrait être suspendue ou révoquée et nous pourrions devoir payer une amende.

Les licences sont assorties de conditions qui exigent entre autres que nous nous conformions aux restrictions canadiennes en matière de propriété de la réglementation applicable. Nous nous conformons à l'heure actuelle à l'ensemble de celles-ci. En cas de non-respect des exigences, nous nous assujettissons à diverses pénalités, dont la perte d'une licence dans un cas extrême.

Les licences pour les services de câblodistribution, les services sans fil et les services de diffusion ne peuvent généralement pas être cédées sans l'approbation des organismes de réglementation.

ACTIVITÉS DE DIFFUSION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS AU CANADA

Le CRTC est responsable de la réglementation et de la surveillance de tous les aspects du système canadien de radiodiffusion et de télécommunications. Au Canada, les activités de diffusion, notamment les services de télévision par câble, les stations de radio et de télévision ainsi que les services spécialisés de la Société, sont autorisées sous licence (ou exercées en vertu d'un décret d'exception) et réglementées par le CRTC conformément à la Loi sur la radiodiffusion.

Le CRTC est également responsable, en vertu de la Loi sur les télécommunications, de la réglementation des entreprises de télécommunications, dont :

- les activités de transmission de la voix et des données de Sans-fil;
- les services d'accès Internet et de téléphonie de Câble.

Nos services de détail de câblodistribution et de télécommunications ne sont pas soumis à la réglementation des prix, sauf pour ce qui est des abonnements aux services de câblodiffusion d'entrée de gamme de base à prix abordable que les fournisseurs sont tenus d'offrir depuis 2016, car le CRTC est d'avis qu'il y a suffisamment de concurrence pour ces services, également offerts par d'autres fournisseurs de services, pour permettre la protection de l'intérêt des utilisateurs et il s'est donc abstenu de les réglementer. En revanche, la réglementation peut viser, et vise effectivement, les modalités selon lesquelles la Société offre ces services.

LICENCES D'UTILISATION DE SPECTRE

ISDE Canada établit des normes techniques en matière de télécommunications en application de la *Loi sur la radiocommunication (Canada)* (la « Loi sur la radiocommunication ») et de la Loi sur les télécommunications. Le ministère octroie des licences et exerce une surveillance à l'égard :

- des aspects techniques de l'exploitation des stations de radio et de télévision;
- des questions liées aux fréquences des réseaux de télévision par câble;
- de l'octroi et de la surveillance des licences d'utilisation de spectre pour les systèmes de communications sans fil au Canada.

DROITS D'AUTEUR

La Commission du droit d'auteur du Canada (la « Commission du droit d'auteur ») surveille l'administration des droits d'auteur au Canada et établit les droits payables pour l'utilisation de certaines œuvres couvertes par des droits d'auteur. Elle établit les droits d'auteur à payer aux organismes de perception des droits d'auteur par les entreprises de diffusion canadiennes, notamment les services de câblodistribution, de radiodiffusion et de télévision et les services spécialisés.

FACTURATION ET CONTRATS

Le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Ontario et le Québec ont édicté des lois visant la protection des clients qui concluent des

contrats de service sans fil, filaires et d'accès Internet. Ces lois régissent le contenu de ces contrats, la détermination des frais de résiliation par anticipation pouvant être facturés aux clients, la perception de dépôts de garantie, les droits de résiliation et de renouvellement des clients, la vente de cartes d'appel prépayées et la communication d'informations sur les coûts connexes. À l'heure actuelle, Rogers est également assujettie au Code sur les services sans fil du CRTC et au Code des fournisseurs de services de télévision du même organisme entré en vigueur le 1^{er} septembre 2017. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Code sur les services sans fil du CRTC » pour obtenir d'autres informations.

PROPRIÉTÉ ET CONTRÔLE ÉTRANGERS

Les non-Canadiens sont autorisés à détenir et à contrôler de manière directe ou indirecte :

- jusqu'à 33,3 % des actions avec droit de vote et les voix connexes d'une société de portefeuille ayant une filiale dont les activités font l'objet d'une licence octroyée en vertu de la Loi sur la radiodiffusion;
- jusqu'à 20 % des actions avec droit de vote et les voix connexes de la société titulaire de la licence d'exploitation.

Prises ensemble, ces limites permettent un contrôle effectif allant jusqu'à 46,7 %.

Le chef de la direction et 80 % des membres du conseil d'administration de la société titulaire de la licence d'exploitation doivent être des résidents du Canada. Il n'y a aucune restriction quant au nombre d'actions sans droit de vote pouvant être détenues par des non-Canadiens dans la société de portefeuille ou la société titulaire de la licence d'exploitation. Ni un fournisseur de services canadien ni sa société mère ne peuvent, par ailleurs, être contrôlés de fait par des non-Canadiens. Sauf en cas d'appel auprès du Cabinet fédéral, le CRTC est habilité à déterminer, comme question de fait, si une société titulaire de la licence d'exploitation est contrôlée par des non-Canadiens.

En vertu de la Loi sur les télécommunications et des règlements connexes, les mêmes règles s'appliquent également aux entreprises de télécommunications canadiennes comme Sans-fil, sauf que le chef de la direction n'est pas tenu d'être un résident canadien. Nous sommes d'avis que nous sommes conformes aux exigences en matière de propriété et de contrôle étrangers.

Le projet de loi C-38 modifiant la Loi sur les télécommunications a été édicté le 29 juin 2012. Les modifications exemptent les entreprises de télécommunications générant moins de 10 % du total des produits sur le marché des télécommunications canadien des restrictions relatives à la propriété étrangère. Les entreprises qui réussiront à gonfler leur part de marché au-delà de 10 % du total des produits générés sur le marché des télécommunications canadien, autrement que par voie de fusions ou d'acquisitions, continueront d'être exemptées des restrictions.

EXAMEN PAR LE CRTC DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE BASE

Le 9 avril 2015, le CRTC a publié l'Avis de consultation de télécom CRTC 2015-134. Dans une longue procédure qui s'est terminée par une audience publique de trois semaines tenue en avril 2016, le CRTC a examiné les services de télécommunications dont les Canadiens ont besoin pour participer de manière significative à

l'économie numérique ainsi que le rôle du CRTC en vue d'assurer la disponibilité de services de télécommunications de base abordables à tous les Canadiens. Le 21 décembre 2016, le CRTC a rendu publiques ses décisions dans la Politique réglementaire de télécom CRTC 2016-496. Dans cette politique, le CRTC énonce son objectif du service universel, selon lequel les Canadiens, dans les régions urbaines ainsi que dans les régions rurales et éloignées, ont accès à des services vocaux et à des services d'accès Internet à large bande, sur des réseaux fixes et sans fil mobiles. Pour mesurer l'atteinte concluante de cet objectif, le CRTC a établi plusieurs critères, dont les suivants :

- D'ici 2021, 90 % des abonnés canadiens de services d'accès Internet à large bande fixes de résidence et d'affaires doivent être en mesure d'avoir accès à des vitesses d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et 10 Mbps pour le téléversement, et de s'abonner à une offre de service proposant une allocation de données illimitée; les 10 % restants de la population devront avoir accès à ces services d'ici 2031.
- La technologie sans fil mobile généralement déployée la plus récente doit être disponible non seulement aux ménages et entreprises canadiens, mais également sur le plus grand nombre possible de routes principales au Canada.

Pour contribuer à l'atteinte de l'objectif du service universel, le CRTC commencera à orienter ses cadres de réglementation non plus sur les services vocaux filaires, mais plutôt sur les services d'accès Internet à large bande. Ainsi les services suivants, qui font partie de l'objectif du service universel, constituent de par cette Politique des services de télécommunications de base au sens du paragraphe 46.5(1) de la *Loi sur les télécommunications* :

- les services d'accès Internet à large bande fixes et mobiles;
- les services vocaux fixes et sans fil mobiles.

Les zones de desserte du service vocal local à coût élevé désignées ont reçu des subventions d'environ 100 millions de dollars en 2017, récoltées au moyen d'un droit de 0,60 % imposé sur les produits tirés des services vocaux filaires et sans fil. Dans sa décision, le CRTC a déterminé que l'actuelle subvention du service vocal local serait retirée progressivement, à l'exception des régions où aucun service d'accès Internet à large bande fiable n'est disponible, et qu'une instance de suivi aurait lieu en 2017 afin de définir les détails du retrait progressif du régime de subvention du service local.

Pour appuyer l'offre d'accès Internet à large bande aux collectivités rurales et éloignées actuellement mal desservies, le CRTC instituera un nouveau mécanisme de financement. Les particularités de ce financement – principes directeurs, conception du fonds et critères d'évaluation – ont été arrêtées lors d'une instance de suivi qui a eu lieu en 2017. Une décision devrait être rendue à cet égard en 2018. La mise en œuvre se fera par la suite; le financement maximal sera fixé à 100 millions de dollars pour la première année, puis ce montant sera haussé annuellement de 25 millions de dollars au cours des quatre années suivantes pour atteindre un plafond annuel de 200 millions de dollars. Les augmentations graduelles à la quatrième année et à la cinquième année seront subordonnées aux résultats d'un examen auquel le CRTC procédera au cours de la troisième année afin de s'assurer que le fonds est géré de manière efficiente et qu'il sert bien les fins

prévues. Les fonds seront récoltés au moyen d'un droit perçu en pourcentage des revenus appliqué aux revenus tirés des services filaires et sans fil d'accès Internet et de messagerie texte. Le CRTC a fait observer que les frais en pourcentage des revenus du plafond annuel de 200 millions de dollars de la cinquième année seraient approximativement les mêmes que les frais actuels en pourcentage des revenus.

Le CRTC a également institué des mesures réglementaires visant à traiter les questions liées à l'accessibilité des services sans fil pour les personnes handicapées et les outils en ligne dont les consommateurs peuvent se servir pour gérer facilement leur utilisation de données qui ont été mis en place en 2017.

LOI CANADIENNE ANTI-POURRIEL

La *Loi canadienne anti-pourriel* a été entérinée le 15 décembre 2010 et est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014, sauf en ce qui concerne les articles de la loi portant sur l'installation non sollicitée de programmes informatiques ou de logiciels, qui sont entrés en vigueur le 15 janvier 2015. Un droit privé d'action qui devait être décrété par la loi le 1^{er} juillet 2017 a été remis à plus tard en attendant la réalisation d'un examen plus approfondi. La Société est d'avis qu'elle respecte cette loi.

SANS-FIL

LICENCES DE SPECTRE DE LA BANDE DE 600 MHZ

Le 14 août 2015, ISDE Canada a rendu publique sa décision sur la réattribution aux services mobiles de licences de spectre de la bande de 600 MHz. Le Canada réattribuera le même nombre de licences de spectre que les États-Unis après les enchères incitatives portant sur cette bande qui se sont terminées en 2017. Les canaux de télédiffusion qui utilisent actuellement le spectre de la bande de 600 MHz qui sera mis aux enchères au profit des services mobiles se verront attribuer un nouveau canal dans le cadre du nouveau plan d'allotissement et disposeront d'au moins 18 mois pour effectuer la transition. Certains canaux de télédiffusion en direct de Rogers devront effectuer cette transition. Rogers a participé à la consultation à l'intention du secteur à l'automne 2017 et a commenté par écrit la structure envisagée des enchères décrite par ISDE dans son appel aux observations publié le 19 août 2017. Une décision concernant la structure des enchères devrait être prise en 2018, et les enchères elles-mêmes devraient avoir lieu en 2019.

MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE VISANT LA BANDE DE 3,5 GHZ

En décembre 2014, ISDE Canada a rendu publiques ses modifications à la politique visant la bande du spectre de 3,5 GHz. Rogers détient une participation de 50 % dans Inukshuk Wireless Partnership qui détient, en moyenne, entre 100 et 175 MHz du spectre de 3,5 GHz dans la plupart des grands marchés urbains du Canada. Les fréquences de la bande de 3,5 GHz seront réattribuées aux services mobiles (actuellement, les licences ne visent que les services sans fil fixes au Canada). La mise en place d'un nouveau plan de répartition des fréquences et d'un nouveau cadre de délivrance de licences relatif aux services mobiles fera

l'objet d'une consultation future. Les licences relatives à la bande seront un jour réattribuées selon un usage flexible dans le cadre duquel il sera permis aux titulaires de licences de déterminer la mesure dans laquelle ils mettront en œuvre les services fixes ou mobiles de la bande dans une région géographique donnée.

Jusqu'à ce que le processus de consultation futur soit achevé et que les décisions connexes soient rendues publiques, toutes les licences existantes qui seront renouvelées se limiteront à la prestation de services fixes. Les licences des titulaires qui auront satisfait à l'ensemble de leurs conditions de licence seront renouvelées pour une durée de un an. Après les consultations et l'annonce des décisions en découlant, les titulaires dont la licence aura été renouvelée auront des attentes élevées quant à la délivrance de leurs nouvelles licences pour 10 ou 20 ans (tout dépend de l'issue des consultations). Les fréquences liées aux licences existantes qui ne seront pas renouvelées par ISDE Canada seront rendues disponibles, au terme du processus pour soumettre une demande, selon le principe du premier arrivé, premier servi.

MODALITÉS ET TARIFS DES SERVICES D'ITINÉRANCE SANS FIL DE GROS AU CANADA

Le 19 juin 2014, le gouvernement fédéral a promulgué la loi limitant les tarifs d'itinérance de gros au Canada que les fournisseurs peuvent se facturer entre eux aux tarifs que le fournisseur impute lui-même à ses propres clients de détail. La législation conférerait également au CRTC le pouvoir d'établir des tarifs d'itinérance au Canada entre les fournisseurs, et ce, sans égard à la formule de calcul. Le CRTC a procédé à l'examen des tarifs d'itinérance sans fil et du statut de la concurrence présente dans les secteurs des services sans fil de gros, examen qui comprend notamment une audience publique qui s'est conclue au début d'octobre 2014.

Le 5 mai 2015, le CRTC a publié sa décision sur le cadre de réglementation régissant les services sans fil mobiles de gros (la politique réglementaire de télécom CRTC 2015-177). Le CRTC a déterminé qu'il est nécessaire de réglementer les tarifs que Rogers Communications et deux de ses concurrents (Bell Mobilité et Telus Communications) facturent aux autres entreprises canadiennes de services sans fil pour les services nationaux d'itinérance de gros au moyen de la technologie GSM. Le CRTC a ordonné à Rogers, à Bell et à Telus de déposer chacune, le 4 novembre 2015, des propositions tarifaires fondées sur les coûts pour les services d'itinérance de gros. En attendant sa conclusion définitive quant aux propositions tarifaires, le CRTC a approuvé provisoirement un tarif maximal pour chacun des services d'itinérance de gros de voix, de messagerie texte et de données fournis par Bell, Rogers et Telus à l'échelle de leurs réseaux respectifs fondés sur la technologie GSM aux autres entreprises canadiennes de services sans fil. Ce tarif maximal correspond au tarif le plus élevé facturé par Rogers, Bell et Telus à n'importe quelle autre entreprise canadienne de services sans fil pour chacun des services d'itinérance de gros de voix, de messagerie texte et de données sur les réseaux fondés sur la technologie GSM à la date de la décision. Ce tarif a été remplacé lorsque le CRTC a approuvé provisoirement les tarifs fondés sur les coûts proposés par les fournisseurs le 3 décembre 2015 et a mis ces tarifs provisoires en vigueur le 23 novembre 2015. Le processus

du CRTC visant l'établissement des tarifs définitifs est toujours en cours.

Le CRTC a par ailleurs déterminé qu'il n'est pas indiqué de rendre obligatoires les services d'accès de gros pour les ERMV.

Enfin, le CRTC a déterminé que les mesures réglementaires établies dans sa décision seront appliquées pendant au moins cinq ans, période au cours de laquelle le CRTC observera les conditions de concurrence dans le marché des services sans fil mobiles.

Le 20 juillet 2017, dans la foulée du décret C.P. 2017-0557, le CRTC a introduit une instance (Avis de consultation de télécom CRTC 2017-259, Réexamen de la décision de télécom 2017-56 concernant les modalités définitives applicables aux tarifs du service d'itinérance sans fil mobile de gros) dans le cadre de laquelle il souhaite réexaminer sa décision antérieure de maintenir l'intégrité des ententes d'itinérance nationales. Il envisage plutôt d'étendre la portée du régime des services d'itinérance de gros afin d'explorer des modèles d'entreprise innovants et des solutions technologiques permettant d'offrir des choix plus intéressants aux consommateurs canadiens, surtout ceux à faible revenu. L'objectif consiste à réexaminer précisément l'exclusion des réseaux Wi-Fi publics de la définition d'un « réseau d'origine » qui fait en sorte que ces réseaux n'ont pas droit aux tarifs des services d'itinérance. L'instance doit se pencher sur la question de savoir si les répercussions sur les investissements pourraient être atténuées par l'imposition de conditions, notamment par la prise de mesures pour que l'itinérance par les clients de fournisseurs qui utilisent principalement la technologie Wi-Fi pour offrir le service reste temporaire et non permanente, par exemple par la limitation du volume d'itinérance et par la fixation pour de tels services d'itinérance d'un tarif différent conforme à la tarification pour l'itinérance de gros ou encore par la prise de l'une ou l'autre de ces mesures. Le réexamen doit être achevé d'ici au 31 mars 2018. Rogers a soumis ses commentaires et ses répliques finales à l'instance le 8 septembre 2017 et le 1^{er} décembre 2017, respectivement.

TRANSFERT, DIVISION ET SUBORDINATION DES LICENCES D'UTILISATION DE SPECTRE

En juin 2013, ISDE Canada a publié son *Cadre portant sur le transfert, la division et la subordination des licences de spectre mobile commercial*. Le cadre établit les critères que ISDE Canada prendra en compte, ainsi que les processus qu'il appliquera dans le cadre de son examen des transferts des licences d'utilisation de spectre, y compris dans le cas de transferts prospectifs pouvant survenir relativement à des options d'achat ou de vente et à des conventions. Les principaux éléments à noter sont les suivants :

- ISDE Canada procédera à l'examen de toutes les demandes de transfert de licences d'utilisation de spectre et celles qui feraient place à une concentration du spectre indésirable - et diminueraient par le fait même la concurrence - ne seront pas acceptées. Les décisions seront prises au cas par cas et seront rendues publiques afin d'en augmenter la transparence.
- Les détenteurs de licence sont tenus de demander un examen dans les 15 jours suivant la conclusion de toute convention pouvant se solder par un éventuel transfert. ISDE Canada procédera à l'examen de la convention comme si le transfert de licence susceptible d'en découler avait été effectué.

CODE SUR LES SERVICES SANS FIL DU CRTC

En juin 2013, le CRTC a publié son Code sur les services sans fil (le « Code »). Le Code impose plusieurs obligations aux fournisseurs de services sans fil, dont une durée maximale pour les contrats, des plafonds au titre des services d'itinérance, des exigences en matière de déverrouillage des appareils et des exigences visant les principales modalités du contrat. Il établit également des règles en matière de subvention des appareils et de frais de résiliation anticipée. En vertu du Code, si un client met fin à un contrat avant la fin de son engagement, les fournisseurs peuvent uniquement facturer le solde de la subvention de l'appareil reçue, laquelle diminue d'un montant équivalent chaque mois sur une période maximale de 24 mois. Dans les faits, cela limite la durée des contrats à deux ans.

Le CRTC s'est engagé à examiner l'efficacité du Code dans les trois années suivant sa mise en œuvre. Dans l'Avis de consultation de télécom CRTC 2016-293, publié le 28 juillet 2016, le CRTC a lancé un appel aux observations concernant l'efficacité du Code et la façon dont il devrait être mis à jour en vue de refléter l'évolution du marché des services sans fil depuis sa mise en œuvre. Une audience avec comparution a commencé le 6 février 2017.

Le 15 juin 2017, le CRTC a publié les conclusions de son examen de trois ans du Code sur les services sans fil entré en vigueur en décembre 2013 (Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-200). Le CRTC a annoncé qu'à compter du 1^{er} décembre 2017, tous les particuliers et les petites entreprises clientes de fournisseurs de services sans fil auront le droit de faire déverrouiller sur demande leurs téléphones cellulaires et autres appareils mobiles, et ce, sans frais. De plus, dès le 1^{er} décembre 2017, tous les appareils nouvellement achetés doivent être fournis déverrouillés. Le CRTC a aussi précisé que pour les forfaits familiaux ou partagés (forfaits à lignes multiples), le titulaire du compte doit par défaut être celui qui peut accepter les frais d'utilisation excédentaire de données et les frais d'itinérance de données au-delà des limites fixées (50 \$ et 100 \$ par mois, respectivement). Toutefois, les fournisseurs de services sans fil peuvent permettre au titulaire d'un compte d'autoriser d'autres utilisateurs inscrits à un forfait familial ou partagé à consentir à d'éventuels frais supplémentaires. Le CRTC a aussi établi clairement que dans tous les cas, les limites s'appliquent en fonction d'un seul et même compte, peu importe le nombre d'appareils associés au forfait à lignes multiples et le nombre de lignes incluses dans le compte.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE PARTAGE DES PYLÔNES D'ANTENNES

En mars 2013, ISDE Canada a publié les Cadres révisés d'itinérance obligatoire et de partage obligatoire des pylônes d'antennes et des emplacements, en conclusion de la consultation commencée en 2012. Ce cadre établit les règles en vigueur pour le partage d'emplacements et de pylônes d'antennes, entre autres. Les principaux éléments à noter sont les suivants :

- Tous les titulaires de licences d'utilisation de spectre, de licences radio et de certificats de radiodiffusion doivent partager les pylônes d'antennes et les emplacements, lorsque cela est techniquement possible, en contrepartie de tarifs commerciaux.
- La période de négociation des ententes est de 60 jours, après quoi l'arbitrage aux termes des règles de ISDE Canada commencera.

Dans la politique réglementaire de télécom 2015-177 publiée en mai 2015, le CRTC a déterminé qu'il ne rendra pas obligatoires ni n'exigera des tarifs de gros généraux pour le partage de pylônes et d'emplacements. En parallèle, il a déterminé que ses pouvoirs et processus actuels sont suffisants pour traiter les différents litiges touchant aux tarifs et modalités applicables au partage de pylônes et d'emplacements. Par conséquent, les entreprises peuvent avoir recours au processus d'arbitrage mis en place par ISDE Canada, ou encore demander au CRTC d'intervenir dans le cas où les négociations relatives au partage de pylônes et d'emplacements échouent.

CABLE

DIFFÉRENCIATION DES PRIX SE RAPPORTANT AUX FORFAITS DE DONNÉES INTERNET

Le CRTC a amorcé le 18 mai 2016 une instance (l'Avis de consultation de télécom CRTC 2016-192) en vue d'examiner les questions de politique entourant le recours à des pratiques de différenciation des prix par les FSI canadiens (c.-à-d., pour un fournisseur de services d'accès Internet canadien, exonérer ou offrir à prix réduit l'utilisation de données Internet de détail) dans le cadre de la fourniture de forfaits de données Internet. Cette instance découle d'une demande présentée par plusieurs parties concernant les pratiques de tarification empruntées par Vidéotron au moment d'offrir à ses clients de services mobiles sans fil le service Musique illimitée. L'audience avec comparution a commencé le 31 octobre 2016 et s'est terminée le 4 novembre 2016.

Le 20 avril 2017, le CRTC a rendu sa décision relative à la consultation. Dans sa décision (Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-104), le CRTC énonce les critères d'évaluation qu'il appliquera pour établir si une pratique de différenciation des prix particulière est conforme au paragraphe 27(2) de la *Loi sur les télécommunications*. Ces critères d'évaluation sont les suivants :

- le degré auquel le traitement des données est basé sur le contenu (c.-à-d. que les données sont traitées de la même façon, quelle que soit leur source ou leur nature);
- l'exclusivité de l'offre à certains clients ou fournisseurs de contenu;
- l'incidence sur l'ouverture et l'innovation relatives à Internet;
- la présence d'une rémunération.

Parmi ces critères, celui qui concerne le degré auquel les données sont traitées en fonction du contenu aura généralement le plus de poids. L'objectif primordial de ce critère est de faire en sorte que tout le contenu et toutes les applications soient traités de manière neutre. La gratuité des fonctions liées aux comptes, notamment pour le suivi des données Internet et le paiement des factures en ligne, sera généralement permise.

ÉTABLISSEMENT DES COÛTS ET DES PRIX DES SERVICES D'ACCÈS INTERNET DE GROS

Le 31 mars 2016, le CRTC a rendu publique sa décision faisant suite à l'examen des données pour l'établissement des coûts et du processus de demande relatif aux services d'accès haute vitesse de gros existants qui offrent un point d'interconnexion unique pour une province donnée, mais ne sont pas disponibles sur les

installations de fibre optique jusqu'au domicile (Décision de télécom CRTC 2016-117). Le CRTC a déterminé que les tarifs de télécommunication de gros payés par des fournisseurs concurrents n'étaient plus appropriés et a exigé que tous les fournisseurs de services d'accès haute vitesse de gros déposent de nouvelles études de coûts présentant les tarifs proposés pour approbation définitive. Le CRTC a aussi rendu provisoires tous les tarifs d'accès Internet de gros actuellement approuvés à compter de la date de la décision. Le CRTC évaluera dans quelle mesure la rétroactivité, s'il y a lieu, s'appliquera quand de nouvelles études de coûts auront été présentées à l'appui des demandes visant la révision des tarifs pour des services d'accès haute vitesse de gros. Le 30 juin 2016, nous avons présenté au CRTC nos nouvelles études de coûts, dans lesquelles étaient exposés les tarifs proposés.

Le 6 octobre 2016, le CRTC a rendu publique son ordonnance de télécom 2016-396 qui réduit fortement les tarifs provisoires actuels des services d'accès haute vitesse de gros en ce qui concerne l'élément tarifaire couvrant les frais en fonction de la capacité de réseau, en attendant l'approbation des tarifs définitifs. Les réductions des tarifs provisoires sont entrées en vigueur à cette date. Le CRTC évaluera dans quelle mesure la rétroactivité, s'il y a lieu, s'appliquera quand les tarifs des services d'accès haute vitesse de gros seront établis de manière définitive. Les mémoires ont été déposés le 30 octobre 2017, et le processus se poursuit. La décision du CRTC est attendue en 2018.

EXAMEN PAR LE CRTC DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS FILAIRES DE GROS

En octobre 2013, le CRTC a commencé l'examen prévu de sa décision rendue en mars 2008, à l'égard des services essentiels de télécommunications. L'examen a déterminé les services filaires que les fournisseurs de services de télécommunications exploitant leurs propres installations doivent rendre disponibles aux autres fournisseurs de services de télécommunications, tels que les revendeurs, et en vertu de quelles modalités. Un nombre important de commentaires a été déposé en 2014, donnant ainsi lieu à une audience publique de deux semaines qui a pris fin le 4 décembre 2014.

Le 22 juillet 2015, le CRTC a publié sa décision sur le cadre de réglementation régissant les services filaires de gros (la politique réglementaire de télécom CRTC 2015-326). Le CRTC a déterminé que les services d'accès haute vitesse de gros, qui sont utilisés pour soutenir la concurrence dans la vente au détail de services comme la téléphonie locale, la télévision et l'accès à Internet, demeureront obligatoires; toutefois, la prestation de services groupés sur une base provinciale ne sera plus obligatoire et sera progressivement éliminée parallèlement à la mise en œuvre d'un service dégroupé avec des raccordements aux centraux des entreprises de services de téléphonie et aux têtes de lignes des entreprises de câblodistribution. L'exigence de mettre en œuvre des services d'accès haute vitesse de gros dégroupés inclura d'offrir ces services au moyen d'installations de fibre optique jusqu'au domicile. Les tarifs réglementaires continueront d'être établis en fonction des études sur les coûts différentiels à long terme.

Le 20 septembre 2016, le CRTC a rendu publique sa décision (Décision de télécom CRTC 2016-379) de suivi de la politique réglementaire de télécom 2015-326 sur la mise en œuvre

technique d'un nouveau service d'accès Internet de tiers (« AIT ») haute vitesse dégroupé, service qui permettra l'accès aux installations de fibre optique jusqu'au domicile stipulé dans la décision du 22 juillet 2015 du CRTC. Cette décision est conforme aux positions proposées par Rogers dans nos dépôts de documents. Les propositions tarifaires et les études de coûts qui les sous-tendent à l'égard de ce nouveau service ont été soumises le 9 janvier 2017. D'autres renseignements ont été soumis le 30 octobre 2017 et le processus n'est pas terminé. Une décision est attendue en 2018.

EXAMEN PAR LE CRTC DE LA PROGRAMMATION LOCALE ET COMMUNAUTAIRE

Le 14 septembre 2015, le CRTC a annoncé une procédure de révision du cadre de politique relatif à la programmation télévisuelle locale et communautaire (l'« Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2015-421 »). La date butoir pour le dépôt des observations était fixée au 29 octobre 2015 et une audience avec comparution s'est tenue le 3 février 2016. Le 15 juin 2016, le CRTC a rendu publique sa décision sur le cadre politique relatif à la télévision locale et communautaire (la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2016-224). Le CRTC a élaboré un nouveau modèle de contributions des EDR à la programmation canadienne, qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2017. Les contributions annuelles resteront fixées à 5 % des produits bruts annuels de radiodiffusion; cependant, jusqu'à 1,5 % de ce montant (c'était 2 % auparavant) pourra servir à financer la programmation des chaînes communautaires. De ces produits, une partie de 0,3 % doit désormais être attribuée au nouveau Fonds pour les nouvelles locales indépendantes destiné à financer les stations de télévision locales, tandis que le reste du financement continuera d'alimenter le Fonds des médias du Canada et les fonds de production indépendants. Cette décision donne aux EDR qui exploitent des chaînes communautaires sur certains grands marchés comme Montréal, Toronto, Edmonton, Calgary ou Vancouver la possibilité de réallouer les produits tirés des chaînes communautaires de ces grands marchés au financement de la programmation de leurs chaînes communautaires sur les petits marchés ou au financement des nouvelles locales sur les chaînes de télévision (comme City, dans le cas de Rogers). Rogers a fermé ses chaînes communautaires de Toronto et réaffecté les produits qu'elle en tirait.

DISTRIBUTION DES SERVICES DE TÉLÉVISION

Le 24 octobre 2013, le CRTC a lancé une vaste consultation publique au sujet de la télévision, intitulée *Parlons télé*, couvrant trois grands thèmes au sujet desquels on demandait l'avis des consommateurs, soit :

- la programmation télévisuelle offerte;
- la réception de la programmation télévisuelle des fournisseurs de services et autres sources;
- le fait qu'ils aient ou non assez d'information en mains pour prendre des décisions éclairées et chercher des solutions en cas d'insatisfaction.

En novembre 2014, le CRTC a publié sa première décision prise dans le cadre de l'audience *Parlons télé* qui concerne l'élimination de la disposition d'annulation de 30 jours des services de câble, d'Internet et de téléphonie, avec prise d'effet le 23 janvier 2015.

Le 29 janvier 2015, le CRTC a publié ses décisions selon lesquelles les stations locales sont tenues de poursuivre la transmission en direct dans le cadre du régime réglementaire actuellement en place et de maintenir les exigences de substitution simultanée, à l'exception du Super Bowl de la NFL à compter de 2017. Dans une décision connexe publiée la même journée, le CRTC a déterminé qu'une entreprise verticalement intégrée offrant un service de télévision mobile qui soustrairait ce service aux limites standards d'utilisation mensuelle de données sans fil et aux frais d'utilisation généralement applicable aux services sans fil constituerait une préférence induite en vertu de la Loi sur les télécommunications.

Le 19 mars 2015, le CRTC a rendu publique la troisième de ses décisions dans le cadre de son initiative *Parlons télé*. Le CRTC a ordonné aux distributeurs d'offrir aux clients un service d'entrée de gamme de base se composant uniquement de canaux canadiens locaux (la radio locale est offerte en option), des services obligatoires nationaux, du canal communautaire et des canaux des assemblées législatives provinciales et, s'ils le souhaitent, des principaux réseaux américains (4+1) à compter du 1^{er} mars 2016. Le tarif au détail de ce service d'entrée de gamme sera plafonné à 25 \$ par mois (matériel en sus). Le CRTC a adopté des exigences qui seront mises en œuvre graduellement en ce qui a trait à la vente de canaux à la carte et dans le cadre de forfaits. Tous les canaux autres que ceux de base devront être offerts à la carte ou au sein de forfaits plus petits à prix raisonnables d'ici le 1^{er} mars 2016. Au plus tard le 1^{er} décembre 2016, ils devront être offerts de ces deux façons. En tant qu'EDR, nous pourrions continuer d'offrir nos forfaits de services et de programmation de base existants. Le CRTC révisera également sa règle en matière de « prépondérance », de sorte que les consommateurs devront se voir offrir, sans nécessairement les recevoir, une majorité de services canadiens.

Le CRTC a par ailleurs proposé plusieurs modifications au code sur la vente en gros (auparavant appelé le « code de déontologie relatif à l'intégration verticale (IV) ») qui portent, entre autres, sur les grilles de tarifs fondées sur les taux de pénétration et les garanties minimales. Tous les responsables de la programmation licenciés et les EDR devront se conformer au code sur la vente en gros, qui a pris effet le 22 janvier 2016.

La décision du 19 mars abordait également les règles en matière de distribution de services étrangers dont la distribution est approuvée au Canada, notamment les exigences en ce qui a trait à l'offre par les services étrangers de leurs canaux à la carte et sous forme de forfaits ou dans le cadre de forfaits préassemblés plus petits et au respect du code sur la vente en gros. La décision portait également sur les règles d'accès relatives aux services à intégration verticale et aux services indépendants, aux forfaits de chaînes et aux règles d'abonnement préalable s'appliquant aux services multiculturels.

Le 26 mars 2015, dans sa décision finale relative à *Parlons télé*, le CRTC a annoncé ses plans en ce qui a trait à la création d'un Code des fournisseurs de services de télévision qui régirait certains aspects de la relation entre les fournisseurs de services de télévision et leurs clients et qui permettrait aux consommateurs de formuler des plaintes au Commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunications relativement à leur fournisseur. Le 8 janvier 2016, le CRTC a publié la version définitive du Code des fournisseurs de services de télévision, qui est entré en vigueur le

1^{er} septembre 2017. Au moment de la publication du Code des fournisseurs de services de télévision, le Commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunications a changé son nom pour Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (« CPRST »). La décision prévoyait également de nouvelles exigences en matière de prestation des services par les EDR et les diffuseurs aux personnes ayant un handicap.

Le 1^{er} mars 2016, la première phase du mandat imposé par le CRTC aux distributeurs d'offrir un service de télévision d'entrée de gamme de base à 25 \$ par mois (matériel en sus) est entrée en vigueur. Depuis le 1^{er} mars 2016, nous offrons un service d'entrée de gamme de base composé de canaux canadiens locaux, des services obligatoires nationaux, du canal communautaire et des canaux des assemblées législatives provinciales et des principaux réseaux américains (4+1). Nous proposons aussi des forfaits plus petits à prix raisonnables composés de canaux spécialisés et de chaînes à supplément. Le 1^{er} décembre 2016, nous avons commencé à offrir également tous les canaux spécialisés et les chaînes à supplément « à la carte ».

Le 24 mai 2016, le CRTC a publié un avis de consultation (l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2016-197) annonçant la tenue d'une audience sur les demandes de renouvellement de licences des EDR, dont Rogers fait partie. L'audience, qui a commencé le 7 septembre 2016, a passé en revue les pratiques de toutes les EDR détentrices de licences en ce qui concerne les exigences relatives aux services d'entrée de gamme de base et aux assemblages souples mentionnés ci-dessus et entrées en vigueur le 1^{er} mars 2016.

Le 21 novembre 2016, le CRTC a publié sa Décision de radiodiffusion CRTC 2016-458, dans laquelle il renouvelle les licences d'EDR de Rogers pour la période allant du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017. Dans sa décision, le CRTC a établi une liste des pratiques exemplaires à l'intention des EDR qui permettent de promouvoir le choix pour les Canadiens. Le CRTC a aussi déclaré qu'il surveillerait toutes ces pratiques, y compris la manière dont les EDR promeuvent et offrent le petit service de base, les services à la carte et les forfaits souples, et qu'il apporterait les redressements nécessaires lors de son examen du renouvellement de licence des EDR en 2017 pour un nouveau terme complet. Avant l'audience sur le renouvellement des licences de 2017 qui a eu lieu en octobre, Rogers avait obtenu, pour des fins administratives, la prorogation au 31 mai 2018 de la période d'application de sa licence de câblodiffusion. Une décision concernant le renouvellement pour les sept années de la licence est prévue pour le début de 2018.

MEDIA

DROIT DE RETRANSMISSION DE SIGNAUX ÉLOIGNÉS

Aux termes de l'article 31(2) de la *Loi sur le droit d'auteur*, les fournisseurs de services de télévision ont le droit de retransmettre une programmation par des signaux éloignés de télévision en direct dans le cadre d'un système d'octroi de licences obligatoire. Les tarifs de transmission de la programmation sont fixés au moyen de négociations ou par la Commission du droit d'auteur. Les distributeurs et les fournisseurs de contenu ne sont pas parvenus à un accord sur un nouveau tarif de transmission des signaux éloignés avant l'expiration de l'accord qui était en vigueur jusqu'en

2013. La Commission du droit d'auteur a entrepris une procédure le 23 novembre 2015, qui s'est poursuivie en 2016 et en 2017, une décision étant attendue en 2018.

Les sociétés de gestion collective (les fournisseurs de contenu) ont proposé un tarif qui représente pratiquement le double du tarif actuel et qui, s'il est homologué, aurait une incidence financière considérable sur Rogers en raison des coûts additionnels d'environ 30 millions de dollars par année qui s'y rattachent.

RENOUVELLEMENT DE LICENCES

Dans le cadre d'une instance lancée par l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2016-225, publié le 15 juin 2016, nous avons demandé le renouvellement de nos licences par groupe de propriété (six licences visant nos stations de télévision directe en langue anglaise City, Sportsnet 360, VICELAND, G4Tech, Outdoor Life, FX et FXX), des cinq licences visant nos stations de télévision directe à caractère ethnique OMNI et des licences visant nos services de sport d'intérêt général Sportsnet et Sportsnet One. Nous avons aussi demandé l'approbation d'une demande de nouvelle licence en vue d'exploiter un nouveau service facultatif appelé OMNI Regional qui bénéficierait d'une ordonnance de distribution obligatoire en vertu de l'article 9(1)h rendant sa distribution possible au service de base moyennant des frais d'affiliation réglementés. Une audience avec comparution a eu lieu durant la semaine du 28 novembre 2016, notre réplique finale a été déposée le 9 janvier 2017.

Le 18 mai 2017, le CRTC a publié la Décision de radiodiffusion CRTC 2017-151, dans laquelle il approuve le renouvellement pour cinq ans de nos licences par groupe de propriété (six licences visant nos stations de télévision directe en langue anglaise City, Sportsnet 360, VICELAND, G4Tech, Outdoor Life, FX et FXX). Le renouvellement pour cinq ans des licences visant nos services de sport d'intérêt général Sportsnet et Sportsnet One et notre service sur demande a également été approuvé. Pour que leur date d'expiration corresponde à celle de la licence de diffusion de notre nouveau service facultatif appelé OMNI Regional, décrit ci-après, les cinq licences de diffusion visant nos stations de télévision directe à caractère ethnique OMNI ont été renouvelées pour une période de trois ans aux termes de cette décision de radiodiffusion.

Dans la Décision de radiodiffusion CRTC 2017-152, publiée le même jour, le CRTC a également approuvé notre demande visant une nouvelle licence en vue d'exploiter un nouveau service facultatif appelé OMNI Regional qui bénéficierait d'une ordonnance de distribution obligatoire en vertu de l'article 9(1)h rendant sa distribution possible au service de base moyennant des frais d'affiliation réglementés de 0,12 \$/abonné/mois pour une durée de trois ans. Le CRTC a par la suite lancé un appel (Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2017-154) de demandes concurrentes afin de déterminer si OMNI devrait conserver sa désignation en vertu de l'article 9(1)h après trois ans ou si cette désignation ne devrait pas être accordée à un autre demandeur.

Le 14 août 2017, le gouverneur en conseil, suivant l'avis du ministre du Patrimoine canadien et au moyen du décret C.P. 2017-1060, a ordonné au CRTC de réexaminer ses décisions du 15 mai 2017 visant le renouvellement des licences par groupe pour les grands télédiffuseurs qui, entre autres changements, ont abaissé le

montant que certains de ces diffuseurs doivent consacrer à des émissions d'intérêt national. Le CRTC doit étudier « comment s'assurer que ces groupes contribuent de façon notable à la création et à la présentation d'émissions d'intérêt national, d'émissions de musique, de courts-métrages et de documentaires de courte durée ». Rogers et d'autres diffuseurs ont déposé le 31 octobre 2017 leurs commentaires relativement à l'instance de réexamen. Les répliques finales ont été soumises le 2 février 2018, après quoi le CRTC rendra sa décision.

INSTANCE DU CRTC SUR LES FUTURS MODÈLES DE DISTRIBUTION DE PROGRAMMATION

Le 12 octobre 2017, dans la foulée du décret C.P. 2017-1195, le CRTC a introduit une instance (Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2017-359, Appel aux observations sur la demande du gouverneur en conseil de faire rapport sur les modèles de distribution de programmation de l'avenir) afin de faire rapport sur le ou les modèles de distribution de programmation susceptibles d'exister à l'avenir; la façon dont les Canadiens accèderont à cette programmation et l'intermédiaire par lequel ils pourront y accéder; et la mesure dans laquelle ces modèles pourront garantir un marché intérieur dynamique capable de soutenir en continu la création, la production et la distribution d'une programmation canadienne, dans les deux langues officielles, y compris une programmation originale dans les domaines du divertissement et de l'information. Le rapport doit être achevé au plus tard le 1^{er} juin 2018. Rogers a déposé ses interventions pour la phase I et la phase II le 1^{er} décembre 2017 et le 13 février 2018, respectivement.

Information supplémentaire

MÉTHODES COMPTABLES

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

La direction pose des jugements et des hypothèses et effectue des estimations qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables, sur les montants que nous inscrivons au titre de l'actif, du passif, des produits et des charges et sur notre présentation connexe des actifs et des passifs éventuels. Des modifications importantes de nos hypothèses, y compris en ce qui concerne nos plans d'affaires et flux de trésorerie futurs, pourraient donner lieu à des changements importants des montants que nous avons comptabilisés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Ces estimations sont critiques pour nos activités commerciales et pour l'appréciation de nos résultats opérationnels. Nous pourrions devoir exercer davantage de jugement en raison de la sensibilité des méthodes et des hypothèses nécessaires pour déterminer le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges.

ESTIMATIONS

JUSTE VALEUR

Nous avons recours à des estimations pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'une acquisition, utilisant la meilleure information disponible, y compris l'information émanant des marchés financiers. Ces estimations

comprennent des hypothèses clés telles les taux d'actualisation, les taux d'attrition et les taux de croissance finaux qui servent à effectuer des analyses de flux de trésorerie actualisés.

DURÉES D'UTILITÉ

Le coût des immobilisations est amorti sur leur durée d'utilité estimée. Pour ce faire, la Société tient compte des tendances sectorielles et de facteurs propres à l'entreprise, notamment l'évolution des technologies et les délais prévus avant la mise en service de certaines immobilisations au moment opportun. Chaque année, ou lorsque les circonstances changent, nous réévaluons nos estimations de la durée d'utilité pour nous assurer que celle-ci concorde avec la durée prévue des technologies en vue de générer des produits. Si l'évolution des technologies survient plus rapidement ou autrement que ce qui est prévu, la Société pourrait avoir à réduire la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles, ce qui pourrait entraîner une augmentation de l'amortissement au cours de périodes futures ou la comptabilisation d'une charge de dépréciation servant à réduire la valeur. Nous révisons nos choix au moins une fois par année et nous modifions nos taux d'amortissement et les durées d'utilité des actifs s'ils diffèrent de nos estimations précédentes. Nous comptabilisons prospectivement l'incidence de ces changements dans le bénéfice net.

INSCRIPTION À L'ACTIF DE FRAIS DE MAIN-D'ŒUVRE DIRECTS, DE FRAIS GÉNÉRAUX ET DE CHARGES D'INTÉRÊTS

Certains frais de main-d'œuvre directs et frais généraux et certaines charges d'intérêts liés à l'acquisition, à la construction, à l'aménagement et à l'amélioration des réseaux de la Société sont inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles. Les montants inscrits à l'actif sont calculés en fonction des coûts estimés des projets d'immobilisations et sont généralement fondés sur un taux horaire. De plus, les charges d'intérêts sont inscrites à l'actif pendant la construction et l'aménagement de certaines immobilisations corporelles. Les montants inscrits à l'actif augmentent le coût de l'actif et donnent lieu à un accroissement de la dotation aux amortissements au cours de périodes futures.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée (y compris le goodwill et les licences d'utilisation de spectre ou de diffusion) sont évaluées aux fins de dépréciation, au moins une fois par année, ou plus souvent si les événements ou les circonstances le justifient, tout comme les actifs à durée d'utilité déterminée (y compris les immobilisations corporelles et d'autres immobilisations incorporelles) font l'objet de tests de dépréciation si les événements ou les circonstances le justifient. La détermination de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») nécessite d'importantes estimations des flux de trésorerie futurs, des taux de croissance finaux et des taux d'actualisation. Si les principales estimations venaient à différer de façon défavorable à l'avenir, la Société pourrait devoir comptabiliser des charges de dépréciation qui viendraient diminuer le bénéfice net.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de nos dérivés est comptabilisée selon une évaluation à la valeur de marché estimée, ajustée en fonction de la

qualité de crédit. Dans le cas des dérivés en position débitrice (soit la contrepartie qui doit un montant à Rogers), l'écart de crédit pour la contrepartie bancaire est ajouté au taux d'actualisation sans risque en vue de déterminer la valeur estimée, ajustée en fonction de la qualité du crédit. Dans le cas des dérivés en position créditrice (soit Rogers qui doit un montant aux contreparties), notre écart de crédit est ajouté au taux d'actualisation sans risque. Pour déterminer la valeur estimée des dérivés, ajustée en fonction de la qualité du crédit, le risque de crédit des parties à l'instrument et les taux d'actualisation de l'instrument doivent être évalués.

Nous sommes tenus de veiller à ce que les relations de couverture répondent aux critères d'efficacité de la couverture, tant rétrospectivement que prospectivement, et ce, pour tous les instruments dérivés auxquels s'applique la comptabilité de couverture. Les tests d'efficacité de la couverture nécessitent le recours au jugement et aux estimations.

PRESTATIONS AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE

Lors de la comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies, la Société pose des hypothèses afin de déterminer la valeur de l'obligation au titre des prestations. Les hypothèses et estimations comprennent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation de la rémunération futur et le taux de mortalité. Les modifications de ces principales hypothèses et estimations peuvent avoir une incidence sur la charge de retraite, l'actif et le passif des régimes et les autres éléments du résultat global. Le changement de conjoncture économique, notamment les changements sur les marchés financiers et les fluctuations des taux d'intérêt, risque aussi d'avoir une incidence sur les régimes de retraite de la Société, étant donné que rien ne garantit que ces régimes pourront obtenir les rendements prévus. Par ailleurs, des modifications dictées par le marché pourraient se traduire par des variations des taux d'actualisation et d'autres variables qui pourraient nous obliger à verser des cotisations sensiblement différentes des cotisations et des hypothèses qui sous-tendent le processus d'évaluation actuarielle.

Le tableau présenté ci-après présente un sommaire de l'incidence qu'une augmentation ou une diminution des principales hypothèses et estimations aurait eue sur notre obligation au titre des prestations définies et sur notre charge de retraite pour l'exercice 2017 :

(en millions de dollars)	Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations définies		Augmentation (diminution) de la charge de retraite
Taux d'actualisation			
Incidence d'une augmentation de 0,5 %	(207)		(25)
Incidence d'une diminution de 0,5 %	237		27
Taux de croissance de la rémunération future			
Incidence d'une augmentation de 0,25 %	21		4
Incidence d'une diminution de 0,25 %	(21)		(4)
Taux de mortalité			
Incidence d'une augmentation de un an	49		6
Incidence d'une diminution de un an	(52)		(6)

RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Régimes d'options sur actions

Les régimes d'options sur actions des membres du personnel de la Société incluent un mode de règlement en trésorerie des droits à l'appréciation d'actions (« DAA ») pour toutes les options antérieurement ou nouvellement attribuées. Le mode de règlement en trésorerie des DAA permet au porteur de l'option de choisir de recevoir un paiement en trésorerie égal à la valeur intrinsèque de l'option, plutôt que d'exercer l'option pour acquérir des actions de catégorie B sans droit de vote.

La rémunération fondée sur des actions versée aux membres du personnel est évaluée à la juste valeur. Nous calculons la juste valeur des options en utilisant le cours des actions de catégorie B sans droit de vote et les modèles d'évaluation des options et comptabilisons toutes les options sur actions en circulation à titre de passif. Le passif est évalué à la valeur de marché chaque période et est passé en charges selon une acquisition graduelle des droits au cours de la période pendant laquelle les services connexes sont rendus ou, le cas échéant, au cours de la période allant jusqu'à la date d'admissibilité du membre du personnel à la retraite, selon la plus courte des deux. La charge de chaque période dépend de la variation du cours de nos actions de catégorie B sans droit de vote pendant la période.

Régime d'unités d'actions de négociation restreinte et régime d'unités d'actions différées

Nous comptabilisons les unités d'actions de négociation restreinte et les unités d'actions différées à titre de passif, évaluant le passif et les charges de rémunération selon les justes valeurs, qui sont fondées sur le cours des actions de catégorie B sans droit de vote, et nous les comptabilisons à titre de charge dans les coûts opérationnels pendant la période d'acquisition des droits. Si la juste valeur de l'attribution change après l'octroi, mais avant la date d'exercice de droits, nous enregistrons la variation du passif dans les coûts opérationnels de l'exercice au cours duquel le changement survient. Dans le cas des unités d'actions de négociation restreinte, le montant du paiement est établi à la date d'acquisition des droits. Pour les unités d'actions différées, le montant du paiement est établi à la date d'exercice des droits.

JUGEMENTS

DURÉES D'UTILITÉ ET MODES D'AMORTISSEMENT

La Société formule des jugements importants pour choisir les modes d'amortissement des immobilisations corporelles qui, selon elle, reflètent avec précision la consommation des avantages procurés par ces actifs et traduisent la réalité économique de l'utilisation prévue des actifs sous-jacents.

Nous amortissons le coût des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sur leur durée d'utilité estimée. Nous examinons leur durée d'utilité, leur valeur résiduelle et les modes d'amortissement au moins une fois l'an.

Nous n'amortissons pas les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée (licences d'utilisation de spectre et de radiodiffusion et certains noms de marque) puisqu'il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle ces actifs devraient générer des entrées nettes de trésorerie. Nous formulons

des jugements pour déterminer que ces actifs ont une durée d'utilité indéterminée en analysant tous les facteurs pertinents, y compris l'utilisation prévue de l'actif, le cycle de vie habituel et les variations prévues de la demande de produits et services que les actifs aident à générer. Après examen des facteurs liés à la concurrence, aux instances juridiques, aux facteurs réglementaires et autres, nous sommes d'avis que ces facteurs ne limitent pas la durée d'utilité de nos licences d'utilisation de spectre et de radiodiffusion.

Nous exerçons également notre jugement dans le choix des méthodes employées pour amortir nos immobilisations incorporelles et nos droits de diffusion qui, selon nous, reflètent avec précision la consommation de ces actifs et traduisent le mieux la réalité économique de l'utilisation attendue des actifs sous-jacents.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Nous formulons des jugements pour déterminer les UGT et l'affectation du goodwill aux UGT et aux groupes d'UGT aux fins des tests de dépréciation. L'affectation du goodwill aux unités génératrices de trésorerie requiert une part considérable de jugement par la direction en ce qui a trait à la détermination des UGT (ou aux groupes d'UGT) dont on s'attend à ce qu'elles bénéficient des synergies découlant d'un regroupement d'entreprises. Une UGT correspond au plus petit groupe d'actifs identifiables générant des entrées de trésorerie qui sont, dans une large mesure, indépendantes des entrées de trésorerie des autres actifs ou groupes d'actifs. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont affectés aux UGT (ou aux groupes d'UGT) en fonction du niveau de surveillance du goodwill effectuée par la direction; niveau qui, par ailleurs, n'est pas supérieur à un secteur opérationnel.

SECTEURS

Nous posons des jugements importants dans la détermination de nos secteurs opérationnels. Ces secteurs sont des composantes qui se livrent à des activités ordinaires dont elles peuvent tirer des produits et pour lesquelles elles peuvent engager des charges, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par nos principaux décideurs opérationnels en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance des dites composantes pour lesquelles des informations financières distinctes sont disponibles. Nous avons l'intention de redéfinir nos secteurs opérationnels en date du 1^{er} janvier 2018. Se reporter à la rubrique « Comprendre nos activités ».

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Nous formulons des jugements importants pour déterminer si nos instruments financiers sont admissibles à la comptabilité de couverture, y compris les hypothèses concernant les modèles d'évaluation de l'efficacité.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES IMPÔTS ET TAXES

La Société constitue des provisions pour impôt sur le résultat et autres impôts et taxes en se fondant sur les renseignements couramment disponibles pour chacun des territoires dans lesquels elle exerce des activités. Bien que nous sommes d'avis que nous avons payé les bonnes sommes et avons constitué des provisions

adéquates en ce qui concerne l'impôt, nos activités sont complexes et un degré élevé de jugement doit être exercé pour l'interprétation de l'application des lois et de la réglementation fiscales à nos impôts et taxes. Les déclarations de revenus de la Société peuvent faire l'objet d'audits par les autorités fiscales gouvernementales pertinentes et les résultats des audits gouvernementaux pourraient modifier considérablement les montants réels de la charge d'impôt sur le résultat, de l'impôt sur le résultat à payer ou à recevoir, des autres taxes ou impôts à payer ou à recevoir et des actifs et passifs d'impôt différé et qui pourraient, dans certains cas, entraîner l'imputation d'intérêts et de pénalités.

ÉVENTUALITÉS

L'établissement des passifs éventuels nécessite l'exercice d'un degré élevé de jugement. Notre jugement est fondé sur l'information dont nous sommes au fait, et sur la probabilité du dénouement ultime des éventualités. S'il devient probable qu'un passif éventuel se soldera par des sorties de ressources économiques, nous comptabiliserons une provision dans la période où le changement de probabilité survient. L'estimation de la perte nécessite du jugement et repose sur les données disponibles au moment de l'estimation en question. Toute provision comptabilisée à l'égard d'un passif éventuel pourrait avoir une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats opérationnels consolidés.

CONTRATS DÉFICITAIRES

Nous devons recourir à d'importants jugements lorsque nous déterminons si des contrats déficitaires comportent des coûts inévitables. Ces jugements peuvent inclure de déterminer si une promesse donnée est juridiquement irrévocable ou si nous parviendrons à négocier avec la contrepartie.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société a conclu certaines transactions dans le cours normal des activités avec des parties liées dans lesquelles elle possède une participation. Le tableau qui suit présente les montants reçus de ces parties ou versés à ces dernières :

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	2017	2016	Variation en %
Produits	74	50	48 %
Achats	198	189	5 %

Nous avons conclu des transactions avec des sociétés dont les associés ou les hauts dirigeants siègent au conseil d'administration de RCI. Ces administrateurs sont :

- le président du conseil non membre de la direction d'un cabinet d'avocats qui offre une portion des services juridiques de la Société;
- le président du conseil d'une entreprise qui offre des services d'impression à la Société.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Services d'impression et services juridiques	17	27

De plus, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, nous avons annoncé un changement stratégique de toutes nos activités d'édition, qui porteront désormais essentiellement sur le contenu numérique par la voie d'Internet et des applications mobiles. Par conséquent, nous avons vendu certains de nos titres à l'entreprise de services d'impression mentionnée précédemment, pour une contrepartie de 5 millions de dollars.

La Société a aussi conclu certaines transactions avec son actionnaire détenant le contrôle et avec les sociétés contrôlées par celui-ci. Ces transactions sont assujetties à des ententes formelles approuvées par le comité d'audit et de risque. Le total des montants versés à ces parties liées rend généralement compte de charges imputées à Rogers liées à l'utilisation commerciale occasionnelle d'un aéronef, déduction faite d'autres services administratifs, et a été inférieur à 1 million de dollars pour chacun des exercices 2017 et 2016.

Ces transactions sont inscrites au montant convenu par les parties liées et examinées par le comité d'audit et de risque. Les montants exigibles ne sont pas garantis, ne portent pas intérêt et leur paiement est exigible en trésorerie dans le mois suivant la date de transaction.

NOUVELLES PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ ADOPTÉES EN 2017

En 2017, nous avons adopté les modifications apportées aux normes comptables suivantes, qui n'ont pas eu d'incidence significative sur nos états financiers.

- Modifications de l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, qui exigent des entités qu'elles fournissent des informations supplémentaires permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie des passifs issus des activités de financement.
- Modifications de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, qui clarifient les exigences relatives à la comptabilisation des actifs d'impôt différé découlant de pertes latentes sur des instruments d'emprunt.
- Modifications de l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, qui précisent les informations à fournir concernant les intérêts détenus dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées qui sont détenus en vue de la vente, détenus en vue d'une distribution ou classés dans les activités abandonnées.

RÉCENTES PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES

L'IASB a publié les nouvelles normes suivantes, qui entreront en vigueur pour un exercice ultérieur et auront une incidence sur nos états financiers consolidés de périodes à venir.

IFRS 15, PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS (« IFRS 15 »)

Au 1^{er} janvier 2018, nous adopterons l'IFRS 15. Nos états financiers intermédiaires du premier trimestre de 2018 seront nos premiers états financiers publiés conformément à l'IFRS 15. L'IFRS 15 annule et remplace les normes comptables actuelles se rapportant aux produits, à savoir l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*.

L'IFRS 15 présente un modèle unique de comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Cette norme s'applique à tous les contrats conclus avec des clients, sauf pour certaines exceptions, notamment les contrats comptabilisés aux termes d'autres IFRS. La norme impose de comptabiliser les produits de manière à représenter le transfert des produits ou des services promis à des clients selon un montant qui reflète la contrepartie que l'entité prévoit recevoir en échange de ces produits ou services. Pour ce faire, il convient de suivre les cinq étapes suivantes :

1. identifier le contrat conclu avec un client;
2. identifier les obligations de prestation prévues au contrat;
3. déterminer le prix de la transaction;
4. affecter le prix de la transaction aux obligations de prestation prévues au contrat;
5. comptabiliser les produits lorsque l'entité a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation.

L'IFRS 15 fournit également des directives relatives au traitement des coûts d'obtention de contrats et d'exécution de contrats.

L'application de cette nouvelle norme aura d'importantes incidences sur les résultats de Sans-fil que nous présentons, plus précisément en ce qui a trait au moment de la comptabilisation des produits et à leur classement, ainsi qu'au traitement des coûts engagés pour l'acquisition des contrats avec des clients. Le moment de la comptabilisation des produits et leur classement sont touchés parce que, à la passation d'un contrat avec un client, l'IFRS 15 exige que soit évaluée la contrepartie totale estimative sur la durée du contrat et que la contrepartie soit répartie à l'ensemble des obligations de prestation figurant dans le contrat en proportion de leur prix de vente spécifique. Cette disposition touchera surtout nos accords du secteur Sans-fil qui regroupent du matériel et des services au sein des frais de service mensuels, ce qui se traduira par une augmentation des produits tirés du matériel comptabilisés à la conclusion du contrat et une diminution des produits tirés des services sur la durée des contrats. Nous ne croyons pas que l'application de l'IFRS 15 aura une incidence sur nos flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ni sur les méthodes et les facteurs économiques sous-jacents que nous utilisons dans nos transactions avec nos clients.

Le traitement des coûts engagés dans le cadre de l'acquisition de contrats avec des clients est aussi touché, car l'IFRS 15 exige que

certaines coûts d'acquisition des contrats (comme les commissions de vente) soient constatés à titre d'actifs et amortis dans les charges opérationnelles au fil du temps. À l'heure actuelle, ces coûts sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

De plus, de nouveaux actifs et passifs seront comptabilisés dans nos états consolidés de la situation financière. Plus précisément, un actif et un passif sur contrat seront comptabilisés pour rendre compte de tout écart temporaire entre les produits constatés et les montants facturés au client.

La définition des droits et des obligations exécutoires découlant d'un contrat et la détermination du moment où le client obtient le contrôle du bien ou du service distinct exigeront le recours à d'importants jugements.

Nous prévoyons d'appliquer l'IFRS 15 de manière rétrospective à tous les contrats qui ne seront pas achevés à la date de première application. Nous avons arrêté le choix de méthode comptable et décidé de retraiter chacune des périodes antérieures présentées et de comptabiliser l'effet cumulatif de la première application de l'IFRS 15 à titre d'ajustement des capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2017, après l'application de certaines mesures de simplification que nous avons retenues.

Nous avons mis en œuvre un nouveau système de comptabilisation des produits qui nous permet de respecter les exigences de l'IFRS 15 et de répartir correctement les produits entre les différentes obligations de prestation d'un contrat donné pour certaines sources de produits. Nous avons mis en place des processus détaillés de validation des données tout au long de la période de transition qui a mené à l'application de l'IFRS 15.

Nous avons mis sur pied une équipe qui s'assure de notre conformité aux exigences de l'IFRS 15. Cette équipe était chargée de déterminer les adaptations à faire au système comptable, de vérifier que notre cueillette de données était appropriée et de communiquer les changements à venir à diverses parties concernées. En outre, cette équipe a participé à l'élaboration de nouveaux contrôles internes qui contribueront à faire en sorte que notre nouveau système de comptabilisation des produits fonctionne comme prévu et que les résultats qu'il produit sont exhaustifs et exacts.

EFFET DE LA TRANSITION À L'IFRS 15

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'effet estimatif de la transition à l'IFRS 15 sur nos principales données financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. L'effet de la transition se rapporte entièrement au secteur Sans-fil. Seules les mesures financières touchées par la transition à l'IFRS 15 sont indiquées dans ce tableau.

(en milliards de dollars)	Exercice clos le 31 décembre		
	2017	Effet estimatif de la transition ¹	2017, après la transition ²
Chiffres consolidés			
Total des produits	14,1	0,2	14,3
Total des produits tirés des services ³	13,6	(1,0)	12,6
Résultat d'exploitation ajusté ⁴	5,4	0,2	5,6
Bénéfice net	1,7	0,2	1,9
Résultat net ajusté ⁴	1,8	0,2	2,0
Sans-fil			
Produits tirés des services	7,8	(1,0)	6,8
Produits tirés du matériel	0,6	1,2	1,8
Charges opérationnelles	4,8	***	4,8
Résultat d'exploitation ajusté	3,6	0,2	3,8

*** Montants inférieurs à 0,1 milliard de dollars; ces montants ont été exclus des totaux partiels.

¹ Exclusion faite des éléments inférieurs à 0,1 milliard de dollars.

² Par suite de l'adoption de l'IFRS 15 au 1^{er} janvier 2018, nous modifierons de manière rétrospective nos résultats de 2017 dans nos rapports financiers de l'exercice 2018.

³ Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

⁴ Le résultat d'exploitation ajusté et le résultat net ajusté sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne devraient pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

Par suite de l'effet estimatif de la transition à l'IFRS 15, les principales mesures financières suivantes tirées de nos états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2017 seront modifiées comme suit :

(en milliards de dollars)	Au 31 décembre		
	2017	Effet estimatif de la transition ¹	2017, après l'effet de la transition ²
Chiffres consolidés			
Total des actifs	28,9	1,5	30,4
Total des passifs	22,5	0,5	23,0
Capitaux propres	6,4	1,0	7,4

¹ Exclusion faite des éléments inférieurs à 0,1 milliard de dollars.

² Par suite de l'adoption de l'IFRS 15 au 1^{er} janvier 2018, nous modifierons de manière rétrospective nos résultats de 2017 dans nos rapports financiers de l'exercice 2018.

L'effet estimatif analysé ci-dessus doit être lu en parallèle avec la note 2 g) de nos états financiers consolidés audités annuels de 2017.

Flux de trésorerie disponibles après la transition

Nous prévoyons que l'application de l'IFRS 15 n'aura pas d'effet sur nos flux de trésorerie disponibles; cependant, nous en modifierons la définition de façon que soit incluse la variation nette des actifs sur contrat et des actifs différés au titre des commissions.

Indicateurs clés de performance après la transition

Nous prévoyons de présenter le montant facturé moyen par abonné (« MFMPA ») mixte parmi nos indicateurs clés de performance au premier trimestre de 2018. Nous utiliserons le MFMPA mixte comme mesure approximative du montant moyen que nous facturons à un abonné par mois. Cette mesure sera semblable aux PMPA mixtes présentés actuellement dans nos résultats. Le MFMPA mixte nous aidera à dégager des tendances et à mesurer notre capacité à attirer et à fidéliser les abonnés

offrant une valeur supérieure. Nous calculerons le MFMPA mixte en divisant la somme des produits tirés des services et des actifs sur contrats transférés aux débiteurs par le nombre total moyen d'abonnés aux services sans fil pour une même période.

IFRS 9, INSTRUMENTS FINANCIERS (« IFRS 9 »)

À compter du 1^{er} janvier 2018, nous adopterons l'IFRS 9. Nos états financiers intermédiaires du premier trimestre de 2018 seront nos premiers états financiers publiés conformément à l'IFRS 9. En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, laquelle annule et remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (l'« IAS 39 »). L'IFRS 9 contient des directives révisées sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, de nouvelles directives d'évaluation de la dépréciation d'actifs financiers et une nouvelle ligne directrice en matière de

comptabilité de couverture. Nous avons fait le choix d'adopter l'IFRS 9 de façon rétrospective. Nos chiffres correspondants de 2017 ne seront toutefois pas retraités, parce qu'il n'est pas possible de le faire sans le recours à des connaissances a posteriori.

Selon l'IFRS 9, les actifs financiers sont classés et évalués en fonction du modèle économique dans lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. L'IFRS 9 précise trois grandes catégories pour l'évaluation des actifs financiers : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG ») et à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Comme le permet l'IFRS 9, nous ferons le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global (à la JVAÉRG sans reclassement en résultat net) les variations ultérieures de la juste valeur de nos placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni des contreparties éventuelles découlant d'un regroupement d'entreprises. Pour ces placements, toute dépréciation de l'instrument sera comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, et le cumul des profits et des pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne sera pas reclassé en résultat net à la sortie.

Selon l'IFRS 9, la correction de valeur pour pertes au titre des créances clients doit être calculée selon les pertes de crédit

attendues sur la durée de vie et comptabilisée lors de la comptabilisation initiale. Une correction de valeur pour pertes supplémentaire doit être affectée à une partie de nos créances clients selon les dispositions de l'IFRS 9. Par conséquent, nous comptabiliserons au 1^{er} janvier 2018 une diminution de 4 millions de dollars des débiteurs et une diminution correspondante des résultats non distribués dans les capitaux propres. De plus, les pertes de crédit attendues calculées selon la méthode des pertes de crédit sur la durée de vie seront imputées aux actifs sur contrat selon l'IFRS 15. Cette nouvelle disposition de l'IFRS 9 n'a pas d'effet important sur la valeur comptable de nos autres instruments financiers.

La nouvelle ligne directrice en matière de comptabilité de couverture fait concorder plus étroitement la comptabilité de couverture et les stratégies de gestion des risques d'une entité. L'IFRS 9 ne modifie pas fondamentalement les types de relations de couverture ni l'obligation d'en évaluer et d'en constater l'inefficacité, mais davantage de stratégies de couverture employées aux fins de la gestion des risques sont admissibles à la comptabilité de couverture. Il faut aussi faire davantage appel au jugement pour évaluer l'efficacité d'une relation de couverture, principalement d'un point de vue qualitatif. Cette directive ne devrait pas avoir d'incidences sur les résultats que nous présentons, et simplifiera nos évaluations de l'efficacité à l'avenir.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des principes de classement et d'évaluation de nos instruments financiers au 1^{er} janvier 2018 par suite de l'adoption de l'IFRS 9 (ainsi qu'une comparaison avec ceux de l'IAS 39).

Instrument financier	IAS 39	IFRS 9
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Au coût amorti
Débiteurs	Prêts et créances	Au coût amorti
Placements	Disponibles à la vente ¹	JVAÉRG sans reclassement en résultat net
Passifs financiers		
Avances bancaires	Autres passifs financiers	Au coût amorti
Emprunts à court terme	Autres passifs financiers ²	Au coût amorti
Créditeurs	Autres passifs financiers	Au coût amorti
Charges à payer	Autres passifs financiers	Au coût amorti
Dettes à long terme	Autres passifs financiers ²	Au coût amorti
Dérivés³		
Dérivés liés à la dette ⁴	Détenus à des fins de transaction	JVAÉRG et JVRN
Contrats à terme sur obligations	Détenus à des fins de transaction	JVAÉRG
Dérivés liés aux dépenses	Détenus à des fins de transaction	JVAÉRG
Dérivés liés aux capitaux propres	Détenus à des fins de transaction ⁵	JVRN

¹ Évaluation ultérieure à la juste valeur, les variations étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. La variation nette faisant suite à la comptabilisation initiale, dans le cas des placements, est reclassée en résultat net à la sortie du placement ou lorsqu'il est déprécié.

² Évaluation ultérieure au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

³ Les dérivés peuvent être en position débitrice ou créditrice à un moment donné dans le passé ou le futur. Pour les dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie à des fins comptables, la partie efficace de la couverture est comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global et la partie inefficace de la couverture est immédiatement comptabilisée en résultat net.

⁴ Les dérivés liés à la dette se rapportant à nos débetures et billets de premier rang ont été désignés comme des couvertures à des fins comptables et seront classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG »). Les dérivés liés à la dette se rapportant aux montants prélevés sur nos facilités de crédit et à nos emprunts sur papier commercial n'ont pas été désignés comme des couvertures à des fins comptables et seront classés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

⁵ Les variations ultérieures sont portées en diminution de la charge ou du recouvrement au titre de la rémunération fondée sur des actions dans les coûts opérationnels.

IFRS 16, CONTRATS DE LOCATION (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 16, laquelle annulera et remplacera l'IAS 17, *Contrats de location* (l'« IAS 17 ») actuellement en vigueur. L'IFRS 16 introduit un modèle comptable unique pour les preneurs et tous les contrats de location de plus de 12 mois, sauf si l'actif sous-jacent est de faible valeur. Un preneur devra comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation, qui représentera son droit d'utiliser l'actif sous-jacent,

et une obligation locative, qui représentera son obligation de faire des paiements de location. Pour les bailleurs, le traitement comptable restera pratiquement le même qu'aux termes de l'IAS 17.

La norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Nous pouvons choisir l'une des deux options suivantes :

- adopter l'IFRS 16 selon une application rétrospective intégrale;

- comptabiliser l'effet cumulatif de la première application de l'IFRS 16 à titre d'ajustement des capitaux propres d'ouverture à la date de la première application.

Nous sommes d'avis que, par suite de l'adoption de l'IFRS 16, nous comptabiliserons une augmentation considérable des actifs et des passifs, puisque nous serons tenus de comptabiliser un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative correspondante dans notre état consolidé de la situation financière, ainsi qu'une baisse des coûts opérationnels, une hausse des charges financières (imputable à l'accroissement de l'obligation locative) et une augmentation des amortissements (occasionnée par l'amortissement du droit d'utilisation).

Nous disposons d'une équipe qui s'assure de notre conformité aux exigences de l'IFRS 16. Cette équipe a été chargée de déterminer les adaptations à faire au processus, de vérifier que notre cueillette de données est appropriée et de communiquer les changements à venir à diverses parties concernées. En outre, cette équipe participe à l'élaboration de nouveaux contrôles internes qui contribueront à faire en sorte que le système fonctionne comme prévu et que les résultats qu'il produit sont exacts.

Nous mettons actuellement en place un processus qui nous permettra de respecter les exigences de l'IFRS 16 pour chaque contrat de location. Nous prévoyons d'entamer en 2018 la comptabilisation en parallèle selon l'IAS 17 et selon l'IFRS 16. Nous aurons élaboré à cette fin des processus détaillés de validation des données, que nous suivrons pendant toute la durée de l'exercice 2018. Par conséquent, nous poursuivons notre évaluation de l'incidence de cette norme sur nos états financiers consolidés, et il n'est pas possible pour l'heure d'en faire une estimation raisonnable. Nous prévoyons de communiquer les répercussions financières estimatives de l'adoption de l'IFRS 16 dans nos états financiers consolidés de 2018.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Nous mesurons le succès de notre stratégie à l'aide d'un certain nombre d'indicateurs clés de performance, qui sont définis ci-après. La Société estime que ces indicateurs clés de performance lui permettent de mesurer adéquatement sa performance par rapport à sa stratégie opérationnelle, de même que par rapport aux résultats de ses pairs et de ses concurrents. Ces indicateurs ne sont pas des mesures conformes aux IFRS et ne doivent pas être considérés comme des substituts au bénéfice net ni à tout autre indicateur de performance conforme aux IFRS.

TOTAL DES PRODUITS TIRÉS DES SERVICES

Nous utilisons le total des produits tirés des services pour mesurer le rendement de nos principales activités, qui consistent à offrir des services à notre clientèle, séparément des produits tirés de la vente de matériel que nous achetons auprès de divers fabricants d'appareils et que nous revendons. Cette mesure de performance comprend les produits de détail provenant de TSC et des Blue Jays de Toronto, qui sont également au cœur de nos activités. Nous calculons le total des produits tirés des services en retranchant du total des produits ceux qui sont tirés du matériel.

NOMBRES D'ABONNÉS

Les nombres d'abonnés à nos services sont fondés sur les abonnés actifs. Lorsqu'un abonné est mis hors service, à sa demande ou pour défaut de paiement, il est réputé avoir été mis hors service pendant la période au cours de laquelle les services sont interrompus.

Sans-fil

- Un abonné aux services sans fil est représenté par un numéro de téléphone identifiable.
- La Société répartit ses abonnés aux services sans fil en deux groupes, soit les abonnés aux services facturés et les abonnés aux services prépayés. Les abonnés aux services facturés et prépayés comprennent les abonnés aux services de transmission uniquement de la voix ou des données, de même que les abonnés à des forfaits incluant à la fois la transmission de la voix et des données.
- Les frais d'utilisation et les frais d'utilisation excédentaire de données des abonnés aux services facturés sont facturés après un mois. Les abonnés aux services prépayés ne peuvent pas engager des frais d'utilisation et des frais d'utilisation excédentaire de données supérieurs à ceux prévus par les limites de leur forfait ou le solde de leur compte.
- Les abonnés aux services sans fil prépayés sont considérés comme étant actifs pendant une période de 180 jours suivant la date de leur dernière utilisation génératrice de produits.

Câble

- Les abonnés aux services de télévision et d'accès Internet par câble sont représentés par une adresse; les abonnés aux services de téléphonie par câble sont représentés par le nombre de lignes téléphoniques.
- Si une adresse correspond à plusieurs logements, comme dans le cas d'un immeuble d'habitation, chaque locataire qui reçoit les services de télévision par câble, que les services lui soient facturés individuellement ou que le tarif des services soit inclus dans ses frais ou son loyer, représente un abonné. Pour les abonnés commerciaux ou institutionnels, comme les hôpitaux ou les hôtels, chacun d'entre eux représente un abonné.
- Les abonnés aux services de télévision, d'accès Internet et de téléphonie par câble ne comprennent que les abonnés pour qui le service est installé et opérationnel et facturé conséquemment.

TAUX D'ATTRITION DES ABONNÉS

Le taux d'attrition des abonnés constitue une mesure du nombre d'abonnés qui sont mis hors service pendant une période en tant que pourcentage du total des abonnés et est normalement calculé mensuellement et nous indique à quel point nous avons réussi à fidéliser notre clientèle. Nous le calculons en divisant le nombre d'abonnés de Sans-fil qui ont désactivé leur service sur une période donnée (habituellement sur une période de un mois) par le nombre total d'abonnés au début de cette même période. Lorsque la période considérée couvre plus de un mois, le taux d'attrition correspond au nombre d'abonnés mis hors service pendant la période, divisé par le nombre total d'abonnés au début de la période.

PRODUITS MOYENS PAR COMPTE DES SERVICES FACTURÉS

Les produits moyens par compte (« PMPC ») des services facturés aident à dégager les tendances et à mesurer notre réussite quant à l'attraction et à la fidélisation d'abonnés ayant plusieurs appareils rattachés au même compte. Un seul compte aux services facturés de Sans-fil permet habituellement aux abonnés de profiter des options du forfait à partir de plusieurs appareils, et ce, en n'apparaissant que sur une seule facture. À chaque compte aux services facturés de Sans-fil est associé un numéro de compte de facturation identifiable. Un seul compte aux services facturés de Sans-fil peut englober plus d'un numéro de téléphone identifiable et recevoir des services sans fil mensuels pour divers appareils connectés comme les téléphones intelligents, les téléphones de base, les tablettes et autres appareils. Les comptes aux services facturés de Sans-fil sous divers noms de marques sont considérés comme des comptes distincts. Nous calculons les PMPC des services facturés de Sans-fil en divisant le total des produits tirés des services facturés de Sans-fil (mensuels) par le nombre moyen de comptes de services facturés de Sans-fil pour une même période.

PRODUITS MOYENS PAR ABONNÉ MIXTES

Les produits moyens par abonné (« PMPA ») mixtes aident à dégager les tendances et à mesurer notre réussite quant à l'attrait et à la fidélisation des abonnés offrant une valeur supérieure. Nous calculons les PMPA mixtes en divisant les produits tirés des services (sur une base mensuelle) par le nombre total moyen d'abonnés aux services sans fil pour une même période.

INTENSITÉ DU CAPITAL

L'intensité du capital nous permet de comparer le niveau de nos dépenses d'investissement à ceux d'autres sociétés du même secteur. Nos dépenses d'investissement ne comprennent pas les dépenses liées aux licences d'utilisation de spectre. Nous calculons l'intensité du capital en divisant les dépenses d'investissement par les produits. Pour Sans-fil, l'intensité du capital est calculée au moyen du total des produits tirés des services. Nous l'utilisons pour évaluer la performance de nos actifs et lorsque nous prenons des décisions au sujet de nos dépenses d'investissement. Nous sommes d'avis que certains investisseurs et analystes utilisent l'intensité du capital pour mesurer le rendement des achats et de la construction d'actifs par rapport aux produits.

RATIOS DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Nous calculons le ratio de distribution de dividendes en divisant les dividendes déclarés pour l'exercice par le bénéfice net ou les flux de trésorerie disponibles de l'exercice. Nous utilisons les dividendes en pourcentage du bénéfice net et des flux de trésorerie disponibles pour effectuer des analyses et aider à décider des dividendes que nous devrions verser.

RENDEMENT DE L'ACTIF

Nous utilisons le rendement de l'actif pour mesurer notre efficacité en ce qui a trait à l'utilisation de nos actifs pour générer un bénéfice net. Nous calculons le rendement de l'actif en divisant le bénéfice net de l'exercice par le total des actifs à la clôture de l'exercice.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

La Société a recours aux mesures non conformes aux PCGR suivantes, qui sont revues périodiquement par la direction et le conseil d'administration, pour évaluer la performance de la Société et prendre des décisions au sujet des activités courantes de la Société et de sa capacité à générer des flux de trésorerie. Ces mesures, en totalité ou en partie, peuvent également être utilisées par les investisseurs, les institutions prêteuses et les agences de notation à titre d'indicateurs de la performance opérationnelle de la Société, de sa capacité à contracter ou à rembourser des emprunts et à titre de mesures d'évaluation des entreprises œuvrant dans le secteur des télécommunications. Ces mesures ne sont pas des mesures conformes aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée en vertu des IFRS et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine.

Mesure non conforme aux PCGR	Raison de son utilisation	Calcul	Mesure financière la plus comparable en IFRS
Résultat d'exploitation ajusté Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée	<ul style="list-style-type: none"> Pour évaluer la performance de nos activités et pour prendre des décisions à l'égard des activités courantes de l'entreprise et de la capacité à générer des flux de trésorerie. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent le résultat d'exploitation ajusté pour mesurer notre capacité à rembourser nos emprunts et à honorer nos autres obligations de paiement. Nous l'utilisons également à titre de composante du calcul de la rémunération incitative à court terme de tous les membres du personnel de direction. 	<p>Résultat d'exploitation ajusté : Bénéfice net Plus (moins) les éléments suivants charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat, autres charges (produits), charges financières, frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, perte (profit) sur la sortie d'immobilisations corporelles, amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et rémunération fondée sur des actions</p> <p>Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée : Résultat d'exploitation ajusté Divisé par l'élément suivant Produits (produits tirés des services de Sans-fil)</p>	Bénéfice net
Résultat net ajusté Résultat par action de base ajusté et dilué ajusté	<ul style="list-style-type: none"> Pour évaluer la performance de nos activités compte non tenu de l'incidence des éléments précédents puisque ceux-ci nuisent à la comparabilité de nos résultats financiers et pourraient fausser l'analyse des tendances relatives à la performance de nos activités. Exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils ne sont pas récurrents. 	<p>Bénéfice net ajusté : Bénéfice net Plus (moins) les éléments suivants rémunération fondée sur des actions, frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, perte (recouvrement) sur la vente ou la liquidation de placements, perte (profit) sur la sortie d'immobilisations corporelles, (profit) sur les acquisitions, perte liée aux obligations d'achat liées à la participation ne donnant pas le contrôle, perte liée aux remboursements sur la dette à long terme et ajustements d'impôt sur le résultat liés à ces éléments, y compris les ajustements liés aux modifications législatives</p> <p>Résultat par action de base ajusté et dilué ajusté : Résultat net ajusté Divisé par l'élément suivant Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, avant et après dilution</p>	Bénéfice net Bénéfice de base et dilué par action
Flux de trésorerie disponibles	<ul style="list-style-type: none"> Pour faire état du montant en trésorerie disponible aux fins de remboursement de la dette ou de réinvestissement dans la Société, ce qui est un indicateur important de la solidité et de la performance financières de notre entreprise. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents. 	<p>Résultat d'exploitation ajusté Moins les éléments suivants Dépenses d'investissement, intérêts sur les emprunts déduction faite des intérêts inscrits à l'actif et impôt sur le résultat en trésorerie</p>	Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles
Dette nette ajustée	<ul style="list-style-type: none"> Pour procéder à des analyses liées à l'évaluation et prendre des décisions en lien avec la structure du capital. Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une mesure qui aide les investisseurs et les analystes à analyser la valeur globale et la valeur nette réelle de la Société et à évaluer notre endettement. 	<p>Total de la dette à long terme Plus (moins) les éléments suivants Partie courante de la dette à long terme, coûts de transaction différés et escomptes, (actifs) passifs nets au titre des dérivés liés à la dette, ajustement lié au risque de crédit relativement à la position nette au titre des dérivés liés à la dette, avances bancaires (trésorerie et équivalents de trésorerie) et emprunts à court terme</p>	Dette à long terme
Ratio de la dette nette ajustée sur le résultat d'exploitation ajusté (ratio d'endettement)	<ul style="list-style-type: none"> Pour procéder à des analyses liées à l'évaluation et prendre des décisions liées à la structure du capital. Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une mesure qui aide les investisseurs et les analystes à analyser la valeur globale et la valeur nette réelle de la Société et à évaluer notre endettement. 	<p>Dette nette ajustée (selon la définition fournie ci-dessus) Divisée par l'élément suivant Résultat d'exploitation ajusté des 12 derniers mois (selon la définition fournie ci-dessus)</p>	Dette à long terme divisée par le bénéfice net

À compter du 1^{er} janvier 2018, nous commencerons à utiliser le BAIIA ajusté comme indicateur clé du résultat net aux fins de l'évaluation de la performance de chaque secteur et de la prise des décisions relatives à l'affectation des ressources. C'est pourquoi nous prévoyons de présenter le BAIIA ajusté en tant que nouvelle mesure non conforme aux PCGR dans nos rapports financiers à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette mesure remplacera notre mesure non conforme aux PCGR actuelle qu'est le résultat d'exploitation ajusté. Nous estimons que le BAIIA ajusté reflète avec plus d'exactitude la rentabilité des secteurs et de l'entreprise consolidée. La différence entre le résultat d'exploitation ajusté et le BAIIA ajusté est que ce dernier inclut la charge de rémunération fondée sur des actions. Nous croyons par ailleurs que notre processus de prise de décisions sera peu touché par l'utilisation du BAIIA ajusté. En outre, le recours à cette mesure modifiera notre définition actuelle des flux de trésorerie disponibles.

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ ET DE LA MARGE BÉNÉFICIAIRE OPÉRATIONNELLE AJUSTÉE

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Bénéfice net	1 711	835
Ajouter (déduire) :		
Charge d'impôt sur le résultat	635	324
Autres (produits) charges	(19)	191
Charges financières	746	761
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	152	644
Profit sur la sortie d'immobilisations corporelles	(49)	-
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 142	2 276
Rémunération fondée sur des actions	61	61
Résultat d'exploitation ajusté	5 379	5 092

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée		
Résultat d'exploitation ajusté	5 379	5 092
Diviser par : total des produits	14 143	13 702
Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée	38,0 %	37,2 %

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Bénéfice net	1 711	835
Ajouter (déduire) :		
Rémunération fondée sur des actions	61	61
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	152	644
Perte nette sur les dessaisissements liés aux placements	-	11
(Recouvrement) perte sur la liquidation de shomi	(20)	140
Profit sur la sortie d'immobilisations corporelles	(49)	-
Incidence fiscale des éléments susmentionnés	(36)	(213)
Ajustement d'impôt sur le résultat, modification des lois fiscales	2	3
Résultat net ajusté	1 821	1 481

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT PAR ACTION AJUSTÉ

(en millions de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions en circulation, en millions)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Résultat par action de base ajusté :		
Résultat net ajusté	1 821	1 481
Diviser par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation	515	515
Résultat par action de base ajusté	3,54 \$	2,88 \$
Résultat par action dilué ajusté :		
Résultat net ajusté	1 821	1 481
Diviser par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution	517	517
Résultat par action dilué ajusté	3,52 \$	2,86 \$

RAPPROCHEMENT DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	3 938	3 957
Ajouter (déduire) :		
Dépenses d'investissement	(2 436)	(2 352)
Intérêts sur les emprunts, déduction faite des intérêts inscrits à l'actif	(722)	(740)
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	152	644
Dépréciation d'actifs et coûts des contrats déficitaires connexes	-	(484)
Intérêts payés	735	756
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement opérationnel	154	(14)
Autres ajustements	(75)	(62)
Flux de trésorerie disponibles	1 746	1 705

RAPPROCHEMENT DU RATIO DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES EN POURCENTAGE DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Ratio de distribution de dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles :		
Dividendes déclarés au cours de l'exercice	988	988
Diviser par : flux de trésorerie disponibles	1 746	1 705
Ratio de distribution de dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles	57 %	58 %

RAPPROCHEMENT DE LA DETTE NETTE AJUSTÉE ET DU RATIO D'ENDETTEMENT

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2017	2016
Partie courante de la dette à long terme	1 756	750
Dette à long terme	12 692	15 330
Coûts de transaction différés et escomptes	107	117
	14 555	16 197
Ajouter (déduire) :		
Actifs nets au titre des dérivés liés à la dette	(1 129)	(1 683)
Ajustement lié au risque de crédit relativement aux actifs nets au titre des dérivés liés à la dette	(17)	(57)
Emprunts à court terme	1 585	800
Avances bancaires	6	71
Dette nette ajustée	15 000	15 328

(en millions de dollars, sauf les ratios)	Aux 31 décembre	
	2017	2016
Ratio d'endettement		
Dette nette ajustée	15 000	15 328
Diviser par : résultat d'exploitation ajusté des 12 derniers mois	5 379	5 092
Ratio d'endettement	2,8	3,0

RAPPROCHEMENT DU BAIIA ET DU BAIIA AJUSTÉ (relativement aux OBJECTIFS CONSOLIDÉS POUR L'ENSEMBLE DE L'EXERCICE 2018)

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	2017	2016	Variation (en %)
Bénéfice net	1 711	835	105
Ajouter :			
Charge d'impôt sur le résultat	635	324	96
Charges financières	746	761	(2)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 142	2 276	(6)
BAIIA	5 234	4 196	25
Ajouter (déduire) :			
Autres (produits) charges	(19)	191	s. o.
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	152	644	(76)
Profit sur la sortie d'immobilisations corporelles	(49)	-	s. o.
BAIIA ajusté	5 318	5 031	6
Ajouter :			
Rémunération fondée sur des actions	61	61	-
Résultat d'exploitation ajusté	5 379	5 092	6

RAPPROCHEMENT DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES (relativement aux OBJECTIFS CONSOLIDÉS POUR L'ENSEMBLE DE L'EXERCICE 2018)

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	2017	2016	Variation (en %)
Flux de trésorerie disponibles, montant présenté	1 746	1 705	2
Moins la rémunération fondée sur des actions	61	61	-
Flux de trésorerie disponibles calculés avec le BAIIA ajusté	1 685	1 644	2

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU GARANT DE LA DETTE À LONG TERME

Nos titres d'emprunt publics en circulation, nos facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit de 3,2 milliards de dollars et nos dérivés sont des obligations non garanties de RCI, en sa qualité de débiteur, et de RCCI, en sa qualité de codébiteur ou de garant, selon le cas.

Le tableau qui suit fournit un sommaire des principales données financières consolidées non auditées résumées de RCI pour les périodes indiquées et inclut des colonnes distinctes pour : i) RCI, ii) RCCI, iii) les filiales non garanties, sur une base combinée, iv) les ajustements de consolidation et v) les totaux consolidés.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, non audité)	RCI ^{1,2}		RCCI ^{1,2}		Filiales non garanties ^{1,2}		Ajustements de consolidation ^{1,2}		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Données tirées de l'état du résultat net										
Produits	3	10	12 195	11 746	2 190	2 173	(245)	(227)	14 143	13 702
Bénéfice net (perte nette)	1 711	835	1 525	674	974	990	(2 499)	(1 664)	1 711	835
Aux 31 décembre (en millions de dollars, non audité)										
Données tirées de l'état de la situation financière	RCI ^{1,2}		RCCI ^{1,2}		Filiales non garanties ^{1,2}		Ajustements de consolidation ^{1,2}		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Actifs courants	24 501	22 831	20 266	19 665	9 016	9 780	(50 811)	(49 706)	2 972	2 570
Actifs non courants	30 544	28 812	41 993	38 448	3 521	5 805	(50 167)	(47 293)	25 891	25 772
Passifs courants	30 732	25 712	27 012	25 190	1 505	5 558	(52 426)	(51 347)	6 823	5 113
Passifs non courants	14 468	17 159	2 390	2 084	572	75	(1 737)	(1 358)	15 693	17 960

¹ Aux fins du tableau ci-dessus, les placements dans des filiales sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

² Les montants présentés au titre des passifs courants et des passifs non courants de RCCI n'incluent pas les obligations découlant du fait d'agir en qualité de codébiteur ou de garant, selon le cas, de la dette à long terme de RCI.

SOMMAIRE QUINQUENNAL DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars, sauf les montants par action, les nombres d'abonnés, les taux d'attrition, les PMPC, les PMPA, les pourcentages et les ratios)	Aux 31 décembre ou pour les exercices clos les 31 décembre				
	2017	2016	2015	2014	2013
Produits					
Sans-fil	8 343	7 916	7 651	7 305	7 270
Cable	3 466	3 449	3 465	3 467	3 475
Solutions d'Affaires	387	384	377	382	374
Media	2 153	2 146	2 079	1 826	1 704
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(206)	(193)	(158)	(130)	(117)
Total des produits	14 143	13 702	13 414	12 850	12 706
Total des produits tirés des services ^{1,2}	13 560	13 027	12 649		
Résultat d'exploitation ajusté ³					
Sans-fil	3 561	3 285	3 239	3 246	3 157
Cable	1 709	1 674	1 658	1 665	1 718
Solutions d'Affaires	128	123	116	122	106
Media	139	169	172	131	161
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(158)	(159)	(153)	(145)	(149)
Total du résultat d'exploitation ajusté	5 379	5 092	5 032	5 019	4 993
Bénéfice net	1 711	835	1 342	1 341	1 669
Résultat net ajusté ³	1 821	1 481	1 479	1 532	1 769
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	3 938	3 957	3 747	3 698	3 990
Flux de trésorerie disponibles ³	1 746	1 705	1 676	1 437	1 548
Dépenses d'investissement	2 436	2 352	2 440	2 366	2 240
Bénéfice par action					
De base	3,32 \$	1,62 \$	2,61 \$	2,60 \$	3,24 \$
Dilué	3,31 \$	1,62 \$	2,60 \$	2,56 \$	3,22 \$
Résultat par action ajusté ³					
De base	3,54 \$	2,88 \$	2,87 \$	2,97 \$	3,43 \$
Dilué	3,52 \$	2,86 \$	2,86 \$	2,96 \$	3,42 \$
États de la situation financière :					
Actifs					
Immobilisations corporelles	11 143	10 749	10 997	10 655	10 255
Goodwill	3 905	3 905	3 905	3 897	3 765
Immobilisations incorporelles	7 244	7 130	7 243	6 588	3 211
Placements	2 561	2 174	2 271	1 898	1 487
Autres actifs	4 010	4 384	4 773	3 498	4 897
Total des actifs	28 863	28 342	29 189	26 536	23 615
Passifs et capitaux propres					
Passifs à long terme	15 693	17 960	18 536	16 205	14 410
Passifs courants	6 823	5 113	5 017	4 920	4 606
Total des passifs	22 516	23 073	23 553	21 125	19 016
Capitaux propres	6 347	5 269	5 636	5 411	4 599
Total des passifs et des capitaux propres	28 863	28 342	29 189	26 536	23 615
Nombre d'abonnés (en milliers) ¹					
Abonnés aux services sans fil	10 482	10 274	9 877	9 450	9 503
Abonnés aux services d'accès Internet	2 230	2 145	2 048	2 011	1 961
Abonnés aux services de télévision	1 740	1 820	1 896	2 024	2 127
Abonnés aux services de téléphonie	1 108	1 094	1 090	1 150	1 153
Mesures additionnelles sur les services sans fil ¹					
Taux d'attrition des services facturés (mensuel)	1,20 %	1,23 %	1,27 %	1,27 %	1,24 %
PMPC des services facturés (mensuels) ⁴	124,75 \$	117,37 \$	110,74 \$	106,41 \$	
PMPA mixtes (mensuels)	62,31 \$	60,42 \$	59,71 \$	59,41 \$	59,58 \$
Mesures additionnelles consolidées					
Croissance des produits	3 %	2 %	4 %	1 %	2 %
Croissance du résultat d'exploitation ajusté	6 %	1 %	0 %	1 %	3 %
Dividendes déclarés par action	1,92 \$	1,92 \$	1,92 \$	1,83 \$	1,74 \$
Ratio de distribution de dividendes en pourcentage du bénéfice net ¹	57,7 %	118,3 %	73,6 %	70,2 %	53,7 %
Ratio de distribution de dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles ^{1,3}	56,6 %	57,9 %	58,9 %	65,6 %	57,9 %
Rendement de l'actif ¹	5,9 %	2,9 %	4,6 %	5,1 %	7,1 %
Ratio d'endettement ³	2,8	3,0	3,1	2,9	2,3

¹ Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

² Le total des produits tirés des services n'a pas été présenté pour les périodes antérieures à 2015. Nous avons commencé à le présenter à titre d'indicateur clé de performance au quatrième trimestre de 2016. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

³ Le résultat d'exploitation ajusté, le résultat net ajusté, le résultat par action de base et dilué ajusté, les flux de trésorerie disponibles, le ratio d'endettement et le ratio de distribution de dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

⁴ Les PMPC des services facturés n'ont pas été présentés pour les périodes antérieures à 2014. Nous avons commencé à les présenter à titre d'indicateur clé de performance au premier trimestre de 2015. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».



Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière 31 décembre 2017

La direction de Rogers Communications Inc. est responsable de la préparation des états financiers consolidés de la Société et ses filiales ci-joints et de tous les renseignements paraissant dans le rapport de gestion, lesquels états et rapport ont été approuvés par le conseil d'administration.

La direction a dressé les états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board. Les états financiers consolidés comportent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations de la direction et l'exercice de son meilleur jugement et, de l'avis de celle-ci, ces montants donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats opérationnels et des flux de trésorerie de Rogers Communications Inc. La direction a aussi rédigé l'information financière présentée ailleurs dans le rapport de gestion et elle s'est assurée qu'elle était cohérente par rapport aux états financiers consolidés.

La direction a mis au point et maintient un système de contrôles internes en vue d'accroître l'intégrité des états financiers consolidés. Le système de contrôles internes est soutenu par le groupe d'audit interne et comprend la communication au personnel par la direction des politiques qui régissent une conduite commerciale responsable.

La direction est d'avis que les contrôles internes fournissent l'assurance raisonnable que :

- les opérations sont dûment autorisées et inscrites;
- les documents d'information financière sont fiables et constituent une base adéquate pour dresser les états financiers consolidés;
- les actifs de Rogers Communications Inc. et de ses filiales sont comptabilisés et protégés convenablement.

Le conseil d'administration s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait à la présentation de l'information financière et, ultimement, il passe en revue et

approuve les états financiers consolidés. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité par l'intermédiaire de son comité d'audit et de risque.

Le comité d'audit et de risque rencontre régulièrement la direction de même que les auditeurs internes et externes afin de discuter des contrôles internes liés au processus de communication de l'information financière et des questions d'audit et de présentation de l'information financière de même que pour s'assurer que chaque partie s'acquitte adéquatement de ses responsabilités et pour examiner le rapport de gestion, les états financiers consolidés et le rapport des auditeurs externes. Le comité d'audit et de risque fait part de ses constatations au conseil d'administration pour que celui-ci en tienne compte au moment d'approuver la publication des états financiers consolidés à l'intention des actionnaires. Le comité d'audit et de risque se penche également sur la nomination ou la reconduction des auditeurs externes et soumet ensuite sa recommandation au conseil d'administration avant de demander l'approbation des actionnaires.

Les états financiers consolidés ont été audités par les auditeurs externes, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), pour le compte des actionnaires. Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2017 a été audité par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. a librement accès au comité d'audit et de risque.

Le 8 mars 2018

Joe Natale
Président et chef de la direction

Anthony Staffieri, FCPA, FCA
Chef de la direction des Finances

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Rogers Communications Inc.

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Rogers Communications Inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, les états consolidés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes y afférentes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives (ci-après, désignés collectivement, les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Rogers Communications Inc. au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, du contrôle interne à l'égard de son information financière de Rogers Communications Inc. au 31 décembre 2017, en fonction des critères établis dans le document *Internal Control-Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission, et notre rapport daté du 8 mars 2018 exprime une opinion sans réserve (non modifiée) sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de Rogers Communications Inc.

Fondement de l'opinion

A - Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

B - Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight

Board (« PCAOB ») des États-Unis. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Ces normes requièrent également que nous nous conformions aux règles de déontologie, notamment celles portant sur l'indépendance. Nous sommes tenus d'être indépendants de Rogers Communications Inc. conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada, aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et du PCAOB. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent l'obtention et le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de Rogers Communications Inc. portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes et principes comptables retenus et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour constituer un fondement raisonnable à notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Nous sommes les auditeurs de Rogers Communications Inc. depuis 1969.

Toronto, Canada
Le 8 mars 2018



Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Rogers Communications Inc.

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de Rogers Communications Inc. au 31 décembre 2017, en fonction des critères établis dans le document *Internal Control - Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (COSO).

À notre avis, Rogers Communications Inc. a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2017 selon les critères établis dans le document *Internal Control - Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (COSO).

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, des états financiers consolidés de Rogers Communications Inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes y afférentes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives (ci-après, désignés collectivement, les « états financiers consolidés ») et notre rapport daté du 8 mars 2018 exprime une opinion non modifiée (sans réserve) sur ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que l'appréciation, incluse dans le *Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière* du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incombe à la direction de Rogers Communications Inc. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Rogers Communications Inc. sur la base de notre audit.

Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de Rogers Communications Inc. conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, aux règles et règlements applicables de la *Securities and Exchange Commission* et du PCAOB ainsi qu'aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada.

Notre audit a été effectué conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

KPMG S.R.L. / SENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 8 mars 2018

États consolidés du résultat net

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Exercices clos les 31 décembre	Note	2017	2016
Produits	5	14 143	13 702
Charges opérationnelles			
Coûts opérationnels	6	8 825	8 671
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7, 8	2 142	2 276
Profit sur la sortie d'immobilisations corporelles	7	(49)	-
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	7, 9	152	644
Charges financières	10	746	761
Autres (produits) charges	11	(19)	191
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat		2 346	1 159
Charge d'impôt sur le résultat	12	635	324
Bénéfice net de l'exercice		1 711	835
Bénéfice par action			
De base	13	3,32 \$	1,62 \$
Dilué	13	3,31 \$	1,62 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

États consolidés du résultat global

(en millions de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre	Note	2017	2016
Bénéfice net de l'exercice		1 711	835
Autres éléments du résultat global :			
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le bénéfice			
Régimes de retraite à prestations définies			
Réévaluations	22	(62)	(101)
Recouvrement d'impôt sur le résultat connexe		17	27
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le bénéfice net		(45)	(74)
Éléments pouvant être par la suite reclassés dans le bénéfice			
Placements disponibles à la vente			
Augmentation de la juste valeur		433	90
Reclassement du profit sur la vente de placements dans le bénéfice net		-	(39)
Charge d'impôt sur le résultat connexe		(62)	(7)
Placements disponibles à la vente		371	44
Instruments dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie			
Perte latente liée à la juste valeur des instruments dérivés		(566)	(336)
Reclassement de la perte sur les dérivés liés à la dette dans le bénéfice net		591	255
Reclassement de la perte (du profit) sur les dérivés liés aux dépenses dans le bénéfice net ou les immobilisations corporelles		39	(80)
Reclassement des intérêts courus dans le bénéfice net		(60)	(69)
Recouvrement d'impôt sur le résultat connexe		40	66
Instruments dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie		44	(164)
Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence			
Quote-part des autres éléments du résultat global au titre des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, après impôt		(15)	(8)
Reclassement dans le bénéfice net des autres éléments du résultat global réalisés au titre des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		-	(15)
Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		(15)	(23)
Éléments pouvant être par la suite reclassés dans le bénéfice net		400	(143)
Autres éléments du résultat global de l'exercice		355	(217)
Résultat global de l'exercice		2 066	618

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

États consolidés de la situation financière

(en millions de dollars canadiens)

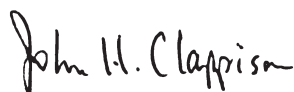
Aux 31 décembre	Note	2017	2016
Actifs			
Actifs courants			
Débiteurs	14	2 041	1 949
Stocks	15	313	315
Autres actifs courants		197	215
Partie courante des instruments dérivés	16	421	91
Total des actifs courants		2 972	2 570
Immobilisations corporelles	7	11 143	10 749
Immobilisations incorporelles	8	7 244	7 130
Placements	17	2 561	2 174
Instruments dérivés	16	953	1 708
Autres actifs à long terme		82	98
Actifs d'impôt différé	12	3	8
Goodwill	8	3 905	3 905
Total des actifs		28 863	28 342
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Avances bancaires		6	71
Emprunts à court terme	18	1 585	800
Créditeurs et charges à payer		2 931	2 783
Impôt sur le résultat à payer		62	186
Partie courante des provisions	19	4	134
Produits constatés d'avance		346	367
Partie courante de la dette à long terme	20	1 756	750
Partie courante des instruments dérivés	16	133	22
Total des passifs courants		6 823	5 113
Provisions	19	35	33
Dette à long terme	20	12 692	15 330
Instruments dérivés	16	147	118
Autres passifs à long terme	21	613	562
Passifs d'impôt différé	12	2 206	1 917
Total des passifs		22 516	23 073
Capitaux propres	23	6 347	5 269
Total des passifs et des capitaux propres		28 863	28 342
Garanties	26		
Engagements et passifs éventuels	27		
Événements postérieurs à la date de clôture	20, 23		

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Au nom du conseil d'administration,



Edward S. Rogers
Administrateur



John H. Clappison, FCPA, FCA
Administrateur

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

	Actions de catégorie A avec droit de vote		Actions de catégorie B sans droit de vote		Résultats non distribués	Réserve d'actifs financiers disponibles à la vente	Réserve de couverture	Réserve de couverture visant les investissements en titres de capitaux propres	Total des capitaux propres
	Montant	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Nombre d'actions (en milliers)					
Exercice clos le 31 décembre 2017									
Soldes au 1 ^{er} janvier 2017	72	112 412	405	402 396	4 247	642	(107)	10	5 269
Bénéfice net de l'exercice	-	-	-	-	1 711	-	-	-	1 711
Autres éléments du résultat global :									
Régimes de retraite à prestations définies, après impôt	-	-	-	-	(45)	-	-	-	(45)
Placements disponibles à la vente, après impôt	-	-	-	-	-	371	-	-	371
Instruments dérivés comptabilisés à titre de couvertures, après impôt	-	-	-	-	-	-	44	-	44
Quote-part attribuable aux placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, après impôt	-	-	-	-	-	-	-	(15)	(15)
Total des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(45)	371	44	(15)	355
Résultat global de l'exercice	-	-	-	-	1 666	371	44	(15)	2 066
Transactions avec les actionnaires inscrites directement dans les capitaux propres :									
Dividendes déclarés	-	-	-	-	(988)	-	-	-	(988)
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	-	-	-	2	-	-	-	-	-
Actions ayant changé de catégorie	-	(5)	-	5	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	-	(5)	-	7	(988)	-	-	-	(988)
Soldes au 31 décembre 2017	72	112 407	405	402 403	4 925	1 013	(63)	(5)	6 347

	Actions de catégorie A avec droit de vote		Actions de catégorie B sans droit de vote		Résultats non distribués	Réserve d'actifs financiers disponibles à la vente	Réserve de couverture	Réserve de couverture visant les investissements en titres de capitaux propres	Total des capitaux propres
	Montant	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Nombre d'actions (en milliers)					
Exercice clos le 31 décembre 2016									
Soldes au 1 ^{er} janvier 2016	72	112 439	402	402 308	4 474	598	57	33	5 636
Bénéfice net de l'exercice	-	-	-	-	835	-	-	-	835
Autres éléments du résultat global :									
Régimes de retraite à prestations définies, après impôt	-	-	-	-	(74)	-	-	-	(74)
Placements disponibles à la vente, après impôt	-	-	-	-	-	44	-	-	44
Instruments dérivés comptabilisés à titre de couvertures, après impôt	-	-	-	-	-	-	(164)	-	(164)
Quote-part attribuable aux placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, après impôt	-	-	-	-	-	-	-	(23)	(23)
Total des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(74)	44	(164)	(23)	(217)
Résultat global de l'exercice	-	-	-	-	761	44	(164)	(23)	618
Transactions avec les actionnaires inscrites directement dans les capitaux propres :									
Dividendes déclarés	-	-	-	-	(988)	-	-	-	(988)
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	-	-	3	61	-	-	-	-	3
Actions ayant changé de catégorie	-	(27)	-	27	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	-	(27)	3	88	(988)	-	-	-	(985)
Soldes au 31 décembre 2016	72	112 412	405	402 396	4 247	642	(107)	10	5 269

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre	Note	2017	2016
Activités opérationnelles			
Bénéfice net de l'exercice		1 711	835
Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7, 8	2 142	2 276
Amortissement des droits de diffusion	8	64	71
Charges financières	10	746	761
Charge d'impôt sur le résultat	12	635	324
Rémunération fondée sur des actions	24	61	61
Cotisations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite des charges	22	4	(3)
Perte nette sur les dessaisissements liés aux placements		-	11
(Recouvrement lié) perte liée à la liquidation de shomi	11	(20)	140
Profit sur la sortie d'immobilisations corporelles	7	(49)	-
Dépréciation d'actifs et coûts des contrats déficitaires connexes	7	-	484
Autres		8	34
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, l'impôt sur le résultat payé et les intérêts payés		5 302	4 994
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement opérationnel	28	(154)	14
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles avant l'impôt sur le résultat payé et les intérêts payés		5 148	5 008
Impôt sur le résultat payé		(475)	(295)
Intérêts payés		(735)	(756)
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles		3 938	3 957
Activités d'investissement			
Dépenses d'investissement	7, 28	(2 436)	(2 352)
Entrées de droits de diffusion	8	(59)	(46)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux dépenses d'investissement et aux immobilisations incorporelles		109	(103)
Acquisitions et autres transactions stratégiques, déduction faite de la trésorerie acquise	8	(184)	-
Autres		(60)	45
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement		(2 630)	(2 456)
Activités de financement			
Produit tiré des emprunts à court terme, montant net	18	858	-
Remboursements sur les titres d'emprunt à long terme, montant net	20	(1 034)	(538)
Paiements versés au règlement de dérivés liés à la dette et de contrats à terme, montant net	16	(79)	(45)
Coûts de transaction engagés		-	(17)
Dividendes payés	23	(988)	(988)
Autres		-	5
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement		(1 243)	(1 583)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		65	(82)
(Avances bancaires) trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		(71)	11
Avances bancaires à la clôture de l'exercice		(6)	(71)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'entendent de l'encaisse et des dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de 90 jours, moins les avances bancaires.

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les termes « nous », « notre », « nos », « Rogers », « Rogers Communications » et la « Société » désignent Rogers Communications Inc. et ses filiales. Le terme « RCI » s'entend de l'entité juridique Rogers Communications Inc., à l'exclusion de ses filiales. RCI détient également des participations dans divers placements et entreprises.

Page	Note	Page	Note
116	Note 1	137	Note 16
117	Note 2		Gestion du risque financier et instruments financiers
122	Note 3	148	Note 17
122	Note 4	150	Note 18
125	Note 5	151	Note 19
126	Note 6	153	Note 20
127	Note 7	156	Note 21
130	Note 8	156	Note 22
		160	Note 23
133	Note 9	161	Note 24
		164	Note 25
134	Note 10	165	Note 26
134	Note 11	166	Note 27
134	Note 12	167	Note 28
136	Note 13		
137	Note 14		
137	Note 15		

NOTE 1 : NATURE DE L'ENTREPRISE

Rogers Communications Inc. est une société canadienne diversifiée dans les communications et les médias. La quasi-totalité de nos activités et de nos ventes ont lieu au Canada. RCI est constituée en personne morale au Canada et son siège social est situé au 333 Bloor Street East, Toronto (Ontario) M4W 1G9. Les actions de RCI sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX : RCI.A et RCI.B) et de la New York Stock Exchange (NYSE : RCI).

Nous présentons nos résultats selon quatre secteurs à présenter. Le tableau suivant présente chacun de ces secteurs ainsi que la nature de leurs activités :

Secteur	Principales activités
Sans-fil	Activités de télécommunications sans fil destinées aux entreprises et aux consommateurs canadiens.
Cable	Activités de télécommunications par câble, y compris les services d'accès Internet, de télévision et de téléphonie pour les entreprises et les consommateurs canadiens.
Solutions d'Affaires	Connectivité réseau au moyen de nos actifs liés au réseau de fibre optique et au centre de données afin de prendre en charge un éventail de services de transmission de la voix et des données, de réseau, d'hébergement et d'infonuagique pour les marchés des entreprises, des entités du secteur public et des fournisseurs de services de télécommunications de gros.
Media	Portefeuille diversifié de propriétés de médias qui comprend des activités de divertissement et de médias sportifs, de télédiffusion, de radiodiffusion, de chaînes spécialisées, d'achat multiplateforme, de médias numériques et d'édition.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, Sans-fil, Cable et Solutions d'Affaires étaient exploités par notre filiale en propriété exclusive Rogers Communications Canada Inc. (« RCCI ») et certaines autres filiales en propriété exclusive. Le secteur Media était exploité par notre filiale en propriété exclusive Rogers Media Inc. et ses filiales.

Il y a lieu de se reporter à la note 4 pour plus de renseignements sur nos secteurs opérationnels à présenter.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Nous avons établi nos états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le 8 mars 2018, le conseil d'administration (le « conseil ») a approuvé la publication des présents états financiers consolidés.

NOTE 2 : PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) MODE DE PRÉSENTATION

Tous les montants présentés sont en dollars canadiens, sauf indication contraire. Le dollar canadien est notre monnaie fonctionnelle. Nous établissons les états financiers consolidés au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants :

- certains instruments financiers, présentés à la note 16, qui sont évalués à la juste valeur;
- le montant reporté au titre du passif net lié aux régimes de retraite, qui est évalué selon ce qui est décrit à la note 22;
- les passifs au titre de la rémunération fondée sur des actions, qui sont évalués à la juste valeur, comme il en est question à la note 24.

b) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les filiales sont des entreprises que nous contrôlons. Nous intégrons les états financiers de nos filiales dans nos états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les opérations et soldes intersociétés ayant trait à nos filiales sont éliminés au moment de la consolidation.

c) ÉCARTS DE CONVERSION

Nous convertissons les devises en dollars canadiens comme suit :

- les actifs monétaires et les passifs monétaires - au cours de change en vigueur à la date des états consolidés de la situation financière;
- les actifs non monétaires, les passifs non monétaires ainsi que les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles connexes - aux cours de change historiques;
- les produits et les charges, à l'exclusion des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles - au cours de change moyen du mois au cours duquel la transaction a été comptabilisée.

d) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Nous utilisons la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. Seules les acquisitions dans le cadre desquelles nous obtenons le contrôle des entreprises acquises sont comptabilisées en tant que regroupement d'entreprises. Nous contrôlons une entité lorsque nous déterminons que nous

sommes exposés à des rendements qui varient en raison de nos liens avec l'entité acquise et que nous avons la capacité d'influer sur ces rendements en exerçant notre pouvoir sur l'entité acquise.

Nous calculons la juste valeur de la contrepartie payée à la date d'acquisition, à la juste valeur des actifs que nous avons transférés et des titres de capitaux propres que nous avons émis, diminuée des passifs que nous avons repris pour acquérir la filiale.

Nous évaluons le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée, diminuée du montant net comptabilisé des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, qui sont généralement évalués à la juste valeur, à la date d'acquisition. Si l'excédent est négatif, un profit sur l'acquisition est immédiatement comptabilisé dans le bénéfice net.

Nous passons en charges les coûts de transaction liés aux acquisitions à mesure qu'ils sont engagés.

e) NOUVELLES PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ ADOPTÉES EN 2017

Nous avons adopté les modifications aux IFRS suivantes de façon prospective à compter du 1^{er} janvier 2017.

- Modifications de l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, qui exigent des entités qu'elles fournissent des informations supplémentaires permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie des passifs issus des activités de financement.
- Modifications de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, qui clarifient les exigences relatives à la comptabilisation des actifs d'impôt différé découlant de pertes latentes sur des instruments d'emprunt.
- Modifications de l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, qui précisent les informations à fournir concernant les intérêts détenus dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées qui sont détenus en vue de la vente, détenus en vue d'une distribution ou classés dans les activités abandonnées.

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés.

f) PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES, ESTIMATIONS ET JUGEMENTS ADDITIONNELS

L'établissement d'états financiers consolidés exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Nos principales méthodes comptables, estimations et jugements sont décrits dans la présente note. En

outre, les informations suivantes sont présentées dans les notes, tel que l'indique le tableau ci-dessous :

- des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants comptabilisés dans les états financiers consolidés;
- des informations sur les jugements formulés dans l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants présentés dans les états financiers consolidés;
- des informations sur nos principales méthodes comptables.

Note	Sujet	Page	Méthode comptable	Utilisation d'estimations	Recours aux jugements
4	Secteurs à présenter	122	X		X
5	Comptabilisation des produits	125	X		
7	Immobilisations corporelles	127	X	X	X
8	Immobilisations incorporelles et goodwill	130	X	X	X
12	Impôt sur le résultat	134	X		X
13	Bénéfice par action	136	X		
14	Débiteurs	137	X		
15	Stocks	137	X		
16	Instruments financiers	137	X	X	X
17	Placements	148	X		
19	Provisions	151	X	X	X
22	Avantages postérieurs à l'emploi	156	X	X	
24	Rémunération fondée sur des actions	161	X	X	
27	Engagements et passifs éventuels	166	X		X

g) RÉCENTES PRISES DE POSITIONS EN COMPTABILITÉ N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES

L'IASB a publié les nouvelles normes suivantes, qui entreront en vigueur pour un exercice ultérieur et auront une incidence sur nos états financiers consolidés de périodes à venir.

IFRS 15, *PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS* (« IFRS 15 »)

Au 1^{er} janvier 2018, nous adopterons l'IFRS 15. Nos états financiers intermédiaires du premier trimestre de 2018 seront nos premiers états financiers publiés conformément à l'IFRS 15. L'IFRS 15 annule et remplace les normes comptables actuelles se rapportant aux produits, à savoir l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*.

L'IFRS 15 présente un modèle unique de comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Cette norme s'applique à tous les contrats conclus avec des clients, sauf pour certaines exceptions, notamment les contrats comptabilisés aux termes d'autres IFRS. La norme impose de comptabiliser les produits de manière à représenter le transfert des produits ou des services promis à des clients selon un montant qui reflète la contrepartie que l'entité prévoit recevoir en échange de ces produits ou services. Pour ce faire, il convient de suivre les cinq étapes suivantes :

1. identifier le contrat conclu avec un client;
2. identifier les obligations de prestation prévues au contrat;
3. déterminer le prix de la transaction;
4. affecter le prix de la transaction aux obligations de prestation prévues au contrat;
5. comptabiliser les produits lorsque l'entité a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation.

L'IFRS 15 fournit également des directives relatives au traitement des coûts d'obtention de contrats et d'exécution de contrats.

L'application de cette nouvelle norme aura d'importantes incidences sur les résultats de Sans-fil que nous présentons, plus précisément en ce qui a trait au moment de la comptabilisation des produits et à leur classement, ainsi qu'au traitement des coûts engagés pour l'acquisition des contrats avec des clients. Le moment de la comptabilisation des produits et leur classement sont touchés parce que, à la passation d'un contrat avec un client, l'IFRS 15 exige que soit évaluée la contrepartie totale estimative sur la durée du contrat et que la contrepartie soit répartie à l'ensemble des obligations de prestation figurant dans le contrat en proportion de leur prix de vente spécifique. Cette disposition touchera surtout nos accords du secteur Sans-fil qui regroupent du matériel et des services au sein des frais de service mensuels, ce qui se traduira par une augmentation des produits tirés du matériel comptabilisés à la conclusion du contrat et une diminution des produits tirés des services sur la durée des contrats. Nous ne croyons pas que l'application de l'IFRS 15 aura une incidence sur nos flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ni sur les méthodes et les facteurs économiques sous-jacents que nous utilisons dans nos transactions avec nos clients.

Le traitement des coûts engagés dans le cadre de l'acquisition de contrats avec des clients est aussi touché, car l'IFRS 15 exige que certains coûts d'acquisition des contrats (comme les commissions de vente) soient constatés à titre d'actifs et amortis dans les charges opérationnelles au fil du temps. À l'heure actuelle, ces coûts sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

De plus, de nouveaux actifs et passifs seront comptabilisés dans nos états consolidés de la situation financière. Plus précisément, un

actif et un passif sur contrat seront comptabilisés pour rendre compte de tout écart temporaire entre les produits constatés et les montants facturés au client.

La définition des droits et des obligations exécutoires découlant d'un contrat et la détermination du moment où le client obtient le contrôle du bien ou du service distinct exigeront le recours à d'importants jugements.

Nous prévoyons d'appliquer l'IFRS 15 de manière rétrospective à tous les contrats qui ne seront pas achevés à la date de première application. Nous avons arrêté le choix de méthode comptable et décidé de retraiter chacune des périodes antérieures présentées et de comptabiliser l'effet cumulatif de la première application de l'IFRS 15 à titre d'ajustement des capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2017, après l'application de certaines mesures de simplification que nous avons retenues.

Nous avons mis en œuvre un nouveau système de comptabilisation des produits qui nous permet de respecter les exigences de l'IFRS 15 et de répartir correctement les produits entre les différentes obligations de prestation d'un contrat donné pour certaines sources de produits. Nous avons mis en place des processus détaillés de validation des données tout au long de la période de transition qui a mené à l'application de l'IFRS 15.

Nous avons mis sur pied une équipe qui s'assure de notre conformité aux exigences de l'IFRS 15. Cette équipe était chargée de déterminer les adaptations à faire au système comptable, de vérifier que notre cueillette de données était appropriée et de communiquer les changements à venir à diverses parties concernées. En outre, cette équipe a participé à l'élaboration de nouveaux contrôles internes qui contribueront à faire en sorte que notre nouveau système de comptabilisation des produits fonctionne comme prévu et que les résultats qu'il produit sont exhaustifs et exacts.

EFFET DE LA TRANSITION À L'IFRS 15

États consolidés du résultat net

Le tableau ci-dessous présente l'effet estimatif de la transition à l'IFRS 15 sur nos états consolidés du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2017; l'effet de cette transition se rapporte entièrement au secteur Sans-fil. Seules les mesures financières touchées par la transition à l'IFRS 15 sont indiquées dans ce tableau.

(en milliards de dollars)	Note 2 g)	Exercice clos le 31 décembre 2017		
		Tels que présentés	Effet estimatif de la transition	Après la transition ¹
Produits	<i>i</i>	14,1	0,2	14,3
Charges opérationnelles				
Coûts opérationnels	<i>ii, iii</i>	8,8	***	8,8
Autres coûts non opérationnels		3,0	-	3,0
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat		2,3	0,2	2,5
Charge d'impôt sur le résultat		0,6	***	0,6
Bénéfice net de l'exercice		1,7	0,2	1,9

*** Montants inférieurs à 0,1 milliard de dollars; ces montants ont été exclus des totaux partiels.

¹ Par suite de l'adoption de l'IFRS 15 au 1^{er} janvier 2018, nous modifierons de manière rétrospective nos résultats de 2017 dans nos rapports financiers de l'exercice 2018.

États consolidés de la situation financière

Le tableau ci-dessous présente l'effet estimatif de la transition à l'IFRS 15 sur nos états consolidés de la situation financière au 1^{er} janvier 2017 et au 31 décembre 2017.

(en milliards de dollars)	Au 1 ^{er} janvier 2017			Au 31 décembre 2017			
	Tels que Note 2 g)	Effet estimatif de la transition	Après la transition ¹	Tels que présentés	Effet estimatif de la transition	Après la transition ¹	
Actifs							
Actifs courants							
Débiteurs		1,9	***	1,9	2,0	***	2,0
Stocks	iii	0,3	0,1	0,4	0,3	0,1	0,4
Partie courante des actifs sur contrat	i	-	0,7	0,7	-	0,8	0,8
Autres actifs courants	ii	0,2	0,2	0,4	0,2	0,2	0,4
Actifs courants restants		0,2	-	0,2	0,5	-	0,5
Total des actifs courants		2,6	1,0	3,6	3,0	1,1	4,1
Actifs sur contrat	i	-	0,4	0,4	-	0,4	0,4
Autres actifs à long terme	ii	0,1	***	0,1	0,1	***	0,1
Actifs à long terme restants		25,6	-	25,6	25,8	-	25,8
Total des actifs		28,3	1,4	29,7	28,9	1,5	30,4
Passifs et capitaux propres							
Passifs courants							
Autres passifs courants ²	iii	0,1	0,1	0,2	-	0,1	0,1
Partie courante des passifs sur contrat ³	i	0,4	***	0,4	0,3	***	0,3
Passifs courants restants		4,6	-	4,6	6,5	-	6,5
Total des passifs courants		5,1	0,1	5,2	6,8	0,1	6,9
Passifs d'impôt différé		1,9	0,4	2,3	2,2	0,4	2,6
Passifs à long terme restants		16,0	-	16,0	13,5	-	13,5
Total des passifs		23,0	0,5	23,5	22,5	0,5	23,0
Capitaux propres		5,3	0,9	6,2	6,4	1,0	7,4
Total des passifs et capitaux propres		28,3	1,4	29,7	28,9	1,5	30,4

*** Montants inférieurs à 0,1 milliard de dollars; ces montants ont été exclus des totaux partiels.

¹ Par suite de l'adoption de l'IFRS 15 au 1^{er} janvier 2018, nous modifierons de manière rétrospective nos résultats de 2017 dans nos rapports financiers de l'exercice 2018.

² Présentés antérieurement en tant que « partie courante des provisions ».

³ Présentée antérieurement en tant que « produits constatés d'avance ».

L'application de l'IFRS 15 n'aura pas d'incidence sur nos flux de trésorerie liés à nos activités opérationnelles, à nos activités d'investissement et à nos activités de financement.

i) Actifs et passifs sur contrat

Les actifs sur contrat découlent principalement de l'écart entre les produits comptabilisés à la vente d'un appareil sans fil au début d'un contrat à durée déterminée et le montant encaissé au point de vente. Les produits comptabilisés au point de vente exigent l'estimation du total de la contrepartie sur la durée du contrat et l'affectation de la contrepartie à toutes les obligations de prestation prévues au contrat en proportion de leur prix de vente individuel. Dans le cas des contrats pour les services sans fil à durée déterminée, les produits seront comptabilisés plus tôt qu'auparavant, et une plus grande partie des produits sera affectée aux produits tirés du matériel. Avant l'adoption de l'IFRS 15, le montant affecté aux produits tirés du matériel correspondait uniquement à la contrepartie non conditionnelle reçue au point de vente lorsque le recouvrement du solde de la contrepartie dépendait de la prestation de services futurs.

Nous comptabiliserons un passif sur contrat lorsque nous recevrons un paiement du client avant de lui avoir fourni les biens ou services. Nous comptabiliserons les actifs et passifs sur contrat pour chaque contrat; chaque contrat étant présenté en tant qu'unique actif net sur contrat ou passif net sur contrat, selon le cas.

Tous les actifs sur contrat seront comptabilisés déduction faite d'une correction de valeur pour pertes de crédit attendues évaluée selon l'IFRS 9.

ii) Actifs différés au titre des commissions

Dans le cadre de l'IFRS 15, nous différerons les commissions versées aux représentants internes et externes ayant obtenu des contrats avec des clients en tant qu'actifs différés au titre des commissions et les amortirons au même rythme auquel les biens et services sont fournis au client, soit, de façon générale, également sur 12 ou 24 mois consécutifs.

iii) Stocks et autres passifs courants

Aux termes de l'IFRS 15, un degré élevé de jugement doit être exercé pour déterminer le moment où le client obtient le contrôle du bien ou du service distinct. Dans le cadre des transactions touchées, nous avons défini notre client comme étant l'abonné final et avons déterminé qu'il obtient le contrôle lorsqu'il prend possession d'un appareil sans fil, ce qui survient généralement à l'activation. En ce qui concerne certaines transactions qui sont effectuées par l'entremise d'exploitants de franchises tiers et d'autres détaillants, le moment où le client obtient le contrôle d'un appareil sans fil sera différé par rapport à notre politique actuelle dans le cadre de laquelle les produits sont comptabilisés au moment où l'appareil sans fil est livré au détaillant indépendant et pris en charge par ce dernier. Ce décalage entraînera l'augmentation du solde des stocks et la constatation d'une augmentation correspondante dans les autres passifs courants.

IFRS 9, INSTRUMENTS FINANCIERS (« IFRS 9 »)

À compter du 1^{er} janvier 2018, nous adopterons l'IFRS 9. Nos états financiers intermédiaires du premier trimestre de 2018 seront nos premiers états financiers publiés conformément à l'IFRS 9. En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, laquelle annule et remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (l'« IAS 39 »). L'IFRS 9 contient des directives révisées sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, de nouvelles directives d'évaluation de la dépréciation d'actifs financiers et une nouvelle ligne directrice en matière de comptabilité de couverture. Nous avons fait le choix d'adopter l'IFRS 9 de façon rétrospective. Nos chiffres correspondants de 2017 ne seront toutefois pas retraités, parce qu'il n'est pas possible de le faire sans le recours à des connaissances a posteriori.

Selon l'IFRS 9, les actifs financiers sont classés et évalués en fonction du modèle économique dans lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. L'IFRS 9 précise trois grandes catégories pour l'évaluation des actifs financiers : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG ») et à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Comme le permet l'IFRS 9, nous ferons le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global (à la JVAÉRG sans reclassement en résultat net) les variations ultérieures de la juste valeur de nos placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni des contreparties éventuelles découlant d'un regroupement d'entreprises. Pour ces placements, toute dépréciation de l'instrument sera comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, et le cumul des profits et des pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne sera pas reclassé en résultat net à la sortie.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des principes de classement et d'évaluation de nos instruments financiers au 1^{er} janvier 2018 par suite de l'adoption de l'IFRS 9 (ainsi qu'une comparaison avec ceux de l'IAS 39).

Instrument financier	IAS 39	IFRS 9
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Au coût amorti
Débiteurs	Prêts et créances	Au coût amorti
Placements	Disponibles à la vente ¹	JVAÉRG sans reclassement en résultat net
Passifs financiers		
Avances bancaires	Autres passifs financiers	Au coût amorti
Emprunts à court terme	Autres passifs financiers ²	Au coût amorti
Créditeurs	Autres passifs financiers	Au coût amorti
Charges à payer	Autres passifs financiers	Au coût amorti
Dettes à long terme	Autres passifs financiers ²	Au coût amorti
Dérivés ³		
Dérivés liés à la dette ⁴	Détenus à des fins de transaction	JVAÉRG et JVRN
Contrats à terme sur obligations	Détenus à des fins de transaction	JVAÉRG
Dérivés liés aux dépenses	Détenus à des fins de transaction	JVAÉRG
Dérivés liés aux capitaux propres	Détenus à des fins de transaction ⁵	JVRN

¹ Évaluation ultérieure à la juste valeur, les variations étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. La variation nette faisant suite à la comptabilisation initiale, dans le cas des placements, est reclassée en résultat net à la sortie du placement ou lorsqu'il est déprécié.

² Évaluation ultérieure au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

³ Les dérivés peuvent être en position débitrice ou créditrice à un moment donné dans le passé ou le futur. Pour les dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie à des fins comptables, la partie efficace de la couverture est comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global et la partie inefficace de la couverture est immédiatement comptabilisée en résultat net.

⁴ Les dérivés liés à la dette se rapportant à nos débiteurs et billets de premier rang ont été désignés comme des couvertures à des fins comptables et seront classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG »). Les dérivés liés à la dette se rapportant aux montants prélevés sur nos facilités de crédit et à nos emprunts sur papier commercial n'ont pas été désignés comme des couvertures à des fins comptables et seront classés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

⁵ Les variations ultérieures sont portées en diminution de la charge ou du recouvrement au titre de la rémunération fondée sur des actions dans les coûts opérationnels.

IFRS 16, CONTRATS DE LOCATION (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 16, laquelle annulera et remplacera l'IAS 17, *Contrats de location* (l'« IAS 17 ») actuellement en vigueur. L'IFRS 16 introduit un modèle comptable unique pour les preneurs et tous les contrats de location de plus de 12 mois, sauf si l'actif sous-jacent est de faible valeur. Un preneur devra comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation, qui représentera son droit d'utiliser l'actif sous-jacent, et une obligation locative, qui représentera son obligation de faire des paiements de location. Pour les bailleurs, le traitement comptable restera pratiquement le même qu'aux termes de l'IAS 17.

La norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Nous pouvons choisir l'une des deux options suivantes :

- adopter l'IFRS 16 selon une application rétrospective intégrale;
- comptabiliser l'effet cumulatif de la première application de l'IFRS 16 à titre d'ajustement des capitaux propres d'ouverture à la date de la première application.

Nous sommes d'avis que, par suite de l'adoption de l'IFRS 16, nous comptabiliserons une augmentation considérable des actifs et des passifs, puisque nous serons tenus de comptabiliser un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative correspondante dans notre état consolidé de la situation financière, ainsi qu'une

baisse des coûts opérationnels, une hausse des charges financières (imputable à l'accroissement de l'obligation locative) et une augmentation des amortissements (occasionnée par l'amortissement du droit d'utilisation).

Nous disposons d'une équipe qui s'assure de notre conformité aux exigences de l'IFRS 16. Cette équipe a été chargée de déterminer les adaptations à faire au processus, de vérifier que notre cueillette de données est appropriée et de communiquer les changements à venir à diverses parties concernées. En outre, cette équipe participe à l'élaboration de nouveaux contrôles internes qui contribueront à faire en sorte que le système fonctionne comme prévu et que les résultats qu'il produit sont exacts.

Nous mettons actuellement en place un processus qui nous permettra de respecter les exigences de l'IFRS 16 pour chaque contrat de location. Nous prévoyons d'entamer en 2018 la comptabilisation en parallèle selon l'IAS 17 et selon l'IFRS 16. Nous aurons élaboré à cette fin des processus détaillés de validation des données, que nous suivrons pendant toute la durée de l'exercice 2018. Par conséquent, nous poursuivons notre évaluation de l'incidence de cette norme sur nos états financiers consolidés, et il n'est pas possible pour l'heure d'en faire une estimation raisonnable. Nous prévoyons de communiquer les répercussions financières estimatives de l'adoption de l'IFRS 16 dans nos états financiers consolidés de 2018.

NOTE 3 : GESTION DU RISQUE DE CAPITAL

En matière de gestion du capital, nous visons à avoir suffisamment de liquidités pour honorer tous nos engagements et exécuter notre plan d'affaires. Nous définissons le capital que nous gérons comme étant les capitaux propres et la dette (y compris la partie courante de la dette à long terme, la dette à long terme et les emprunts à court terme).

Nous gérons notre structure du capital, nos engagements et les échéances et y apportons des ajustements en fonction de la conjoncture économique générale, des marchés financiers, des risques opérationnels, de nos priorités en matière d'investissements et de nos besoins de fonds de roulement. Pour maintenir ou ajuster notre structure du capital, nous pouvons, avec l'approbation du conseil, émettre ou rembourser des titres d'emprunt ou des emprunts à court terme, émettre ou racheter des actions, verser des dividendes ou entreprendre d'autres activités jugées appropriées dans les circonstances. Le conseil examine et approuve les budgets annuels d'investissement et d'exploitation, ainsi que toute opération importante qui sort du cours normal des activités, y compris les propositions d'acquisition ou d'autres transactions de financement, d'investissement ou de désinvestissement importantes.

Dans le cadre de la gestion de nos liquidités et du rendement offert à nos actionnaires, nous surveillons notre ratio d'endettement pour soutenir l'expansion future de nos activités, nous procédons à des analyses liées à l'évaluation et prenons des décisions concernant le capital.

La filiale en propriété exclusive qui exploite nos programmes de carte Platine MasterCard de Rogers et de carte Fido MasterCard est réglementée par le Bureau du surintendant des institutions financières, qui exige qu'un niveau minimum de capital réglementaire soit maintenu. Aux 31 décembre 2017 et 2016, la filiale de Rogers respectait cette condition. Les exigences en matière de capital n'étaient pas significatives pour la Société au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016.

Sauf en ce qui concerne les programmes de carte Platine MasterCard de Rogers et de carte Fido MasterCard et la filiale qui les exploite, nous ne sommes pas tenus de respecter des exigences en matière de capital imposées par des organismes externes. Notre stratégie générale en matière de gestion du risque de capital demeure inchangée depuis le 31 décembre 2016.

NOTE 4 : INFORMATIONS SECTORIELLES**MÉTHODES COMPTABLES***Secteurs à présenter*

Nous déterminons nos secteurs à présenter en fonction, entre autres, de la façon dont nos principaux décideurs opérationnels, soit le chef de la direction et le chef de la direction des Finances de RCI, examinent régulièrement nos activités et notre performance. Ils examinent le résultat d'exploitation ajusté, qu'ils considèrent comme l'indicateur clé du résultat net aux fins de l'évaluation de la performance pour chaque secteur, et afin de prendre des

décisions relatives à l'affectation des ressources. Le résultat d'exploitation ajusté correspond au bénéfice avant la rémunération fondée sur des actions, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, les frais de restructuration, les coûts d'acquisition et les autres charges, les charges financières, les autres charges (produits) et la charge d'impôt sur le résultat.

Nous redéfinirons nos secteurs à présenter à compter du 1^{er} janvier 2018 en raison de l'évolution technologique et du chevauchement de divers produits offerts par nos secteurs Cable et Solutions

d'Affaires; nous redéfinirons également la façon dont nous répartissons les ressources entre nos secteurs à présenter et la gestion globale de ces derniers. À compter du 1^{er} janvier 2018, les résultats de nos secteurs Cable et Solutions d'Affaires existants ainsi que les produits offerts par notre Système de domotique seront présentés au sein d'un secteur Cable redéfini. Les résultats financiers liés à notre Système de domotique sont actuellement inclus dans les éléments relevant du siège social et les éliminations intersociétés. En 2018, nous modifierons les résultats comparatifs des secteurs de 2017 de façon rétrospective afin de rendre compte de cette redéfinition.

À compter du 1^{er} janvier 2018, notre principal décideur opérationnel aura recours au BAIIA ajusté comme indicateur clé du bénéfice aux fins de l'évaluation de la performance pour chaque secteur et afin de prendre des décisions relatives à l'affectation des ressources. Le BAIIA ajusté s'entendra du bénéfice avant les amortissements, les frais de restructuration, les coûts d'acquisition et les autres charges, les charges financières, les autres charges (produits), et la charge d'impôt sur le résultat.

Les méthodes comptables applicables à nos secteurs à présenter sont les mêmes que celles décrites dans les notes afférentes à nos états financiers consolidés. Nous comptabilisons les transactions entre les secteurs à présenter comme nous le faisons pour les transactions avec des tiers, mais les éliminons au moment de la consolidation.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT JUGEMENTS

Nous posons des jugements importants dans la détermination de nos secteurs opérationnels. Ces secteurs sont des composantes qui se livrent à des activités ordinaires dont elles peuvent tirer des produits et pour lesquelles elles peuvent engager des charges, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par nos principaux décideurs opérationnels en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance desdites composantes pour lesquelles des informations financières distinctes sont disponibles.

INFORMATIONS EXPLICATIVES

Nos secteurs à présenter sont Sans-fil, Cable, Solutions d'Affaires et Media (se reporter à la note 1). Les activités des quatre secteurs sont menées essentiellement au Canada. Les éléments relevant du siège social et les éliminations comprennent nos participations dans des unités opérationnelles qui ne sont pas des secteurs opérationnels à présenter, les fonctions administratives du siège social et l'élimination des produits et des coûts intersectoriels. Les résultats par secteur comprennent des éléments directement attribuables à un secteur ainsi que ceux qui, de façon raisonnable, peuvent y être affectés.

INFORMATION PAR SECTEUR

Exercice clos le 31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Note	Sans-fil	Cable	Solutions d'Affaires	Media	Éléments relevant du siège social et éliminations	Totaux consolidés
Produits	5	8 343	3 466	387	2 153	(206)	14 143
Coûts opérationnels ¹		4 782	1 757	259	2 014	(48)	8 764
Résultat d'exploitation ajusté		3 561	1 709	128	139	(158)	5 379
Rémunération fondée sur des actions ¹	24						61
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7, 8						2 142
Profit sur la sortie d'immobilisations corporelles	7						(49)
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	9						152
Charges financières	10						746
Autres produits	11						(19)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat							2 346
Dépenses d'investissement avant le produit de la sortie ²		806	1 172	131	83	318	2 510
Goodwill		1 160	1 379	429	937	–	3 905
Total des actifs		14 261	6 033	1 196	2 405	4 968	28 863

¹ Inclus dans le poste « Coûts opérationnels » des états consolidés du résultat net.

² Ne tient pas compte du produit de la sortie de 74 millions de dollars (se reporter à la note 28).

Exercice clos le 31 décembre 2016 (en millions de dollars)	Note	Sans-fil	Cable	Solutions d'Affaires	Media	Éléments relevant du siège social et éliminations	Totaux consolidés
Produits	5	7 916	3 449	384	2 146	(193)	13 702
Coûts opérationnels ¹		4 631	1 775	261	1 977	(34)	8 610
Résultat d'exploitation ajusté		3 285	1 674	123	169	(159)	5 092
Rémunération fondée sur des actions ¹	24						61
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7, 8						2 276
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	7, 9						644
Charges financières	10						761
Autres charges	11						191
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat							1 159
Dépenses d'investissement avant le produit de la sortie		702	1 085	146	62	357	2 352
Goodwill		1 160	1 379	429	937	–	3 905
Total des actifs		14 074	5 288	1 219	2 474	5 287	28 342

¹ Inclus dans le poste « Coûts opérationnels » des états consolidés du résultat net.

NOTE 5 : PRODUITS

MÉTHODES COMPTABLES

Comptabilisation des produits

Nous comptabilisons les produits lorsque leur montant peut être estimé, que nous avons respecté nos obligations conformément aux accords relatifs aux activités génératrices de produits et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits sont comptabilisés déduction faite des remises ou escomptes.

Sources des produits	Méthodes de comptabilisation
Les frais d'abonnement mensuels liés : <ul style="list-style-type: none"> • aux services sans fil de temps d'antenne et de transmission de données • aux services de câblodistribution, de téléphonie et d'accès Internet • aux services de réseau • aux abonnements aux médias • à la location de matériel 	<ul style="list-style-type: none"> • À mesure que les services sont rendus.
Les produits tirés des services d'itinérance, des services interurbains, des services à la carte et d'autres services optionnels ou sans abonnement et d'autres ventes de produits	<ul style="list-style-type: none"> • À mesure que les services sont rendus ou que les produits sont livrés.
Les produits tirés de la vente de matériel sans fil et de câble	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque le matériel est livré et accepté par le détaillant indépendant ou l'abonné dans un contexte de ventes directes.
Les subventions de matériel liées à la fourniture de matériel aux abonnés nouveaux ou existants	<ul style="list-style-type: none"> • Portées en réduction des produits tirés du matériel au moment de l'activation du matériel en question.
Les frais de mise en service facturés aux abonnés de Sans-fil	<ul style="list-style-type: none"> • À titre de produits tirés des services au moment de la mise en service. • Ces frais ne remplissent pas les critères afférents à une unité de comptabilisation distincte.
Les produits tirés de la publicité	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque la publicité est diffusée sur les ondes de nos stations de radio ou de télévision, et présentée dans nos publications ou nos médias numériques.
Les produits mensuels reçus par les stations de télévision au titre des abonnements des fournisseurs de services par câble ou par satellite	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsqu'ils sont livrés aux abonnés des fournisseurs de services par câble ou par satellite.
Les produits tirés des Blue Jays de Toronto, soit les droits d'entrée aux matchs à domicile et les recettes des concessions	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque les matchs en question sont disputés pendant la saison de baseball et que des biens sont vendus.
Les produits des Blue Jays de Toronto tirés de la ligue majeure de baseball (<i>Major League Baseball</i>), y compris les fonds redistribués et les autres distributions	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque leur montant peut être déterminé.
Les produits tirés des ententes conclues avec des stations de radio et de télévision pour la diffusion des matchs des Blue Jays de Toronto	<ul style="list-style-type: none"> • Au moment où les matchs visés sont diffusés.
Les produits tirés de l'octroi de sous-licences visant les droits de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la durée de la saison applicable.
Les récompenses accordées aux clients au moyen de programmes de fidélisation de la clientèle sont considérées comme une composante séparément identifiable des ventes	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation de la tranche de la vente initiale devant être affectée aux crédits liés aux récompenses en fonction de la juste valeur des crédits liés aux récompenses pouvant être obtenus au moment où les crédits sont échangés. • Le montant affecté aux crédits est différé en tant que passif jusqu'à ce que les clients utilisent leurs crédits ou que nous fournissions les biens et services.
Les produits d'intérêts liés aux créances sur cartes de crédit	<ul style="list-style-type: none"> • À mesure qu'ils sont gagnés (c.-à-d. selon l'écoulement du temps), au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Accords de prestations multiples

Nous offrons certains produits et services dans le cadre d'accords de prestations multiples. Ces produits et services sont comptabilisés de la façon suivante :

- les produits et services sont séparés en unités de comptabilisation distinctes pour autant que les éléments fournis aient une valeur intrinsèque pour les clients et que la juste valeur de tout élément non fourni puisse être déterminée de manière objective et fiable;
- la contrepartie versée est ensuite calculée et répartie entre les unités de comptabilisation en fonction de leur juste valeur relative et les produits de chaque unité sont comptabilisés lorsque chaque unité remplit les conditions pertinentes;
- cependant, si un montant affecté à un élément fourni dépend de la livraison d'éléments additionnels ou de la satisfaction de conditions de performance spécifiques, le montant affecté à l'élément fourni se limite au montant non conditionnel, le cas échéant.

Produits constatés d'avance

Nous comptabilisons en tant que produits constatés d'avance les paiements reçus avant d'avoir fourni les biens ou services. Les paiements reçus d'avance comprennent les dépôts des abonnés, les frais d'installation pour les services de câblodistribution, les dépôts reçus relativement à la vente de billets pour les matchs des Blue Jays de Toronto et les autres montants reçus des abonnés pour des services à fournir plus tard et des abonnements à venir.

INFORMATIONS EXPLICATIVES

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Sans-fil		
Produits tirés des services	7 775	7 258
Produits tirés du matériel	568	658
Total pour Sans-fil	8 343	7 916
Cable		
Services d'accès Internet	1 606	1 495
Services de télévision	1 501	1 562
Services de téléphonie	353	386
Produits tirés des services	3 460	3 443
Produits tirés du matériel	6	6
Total pour Cable	3 466	3 449
Solutions d'Affaires		
Services de prochaine génération	322	307
Services traditionnels	58	71
Produits tirés des services	380	378
Produits tirés du matériel	7	6
Total pour Solutions d'Affaires	387	384
Media		
Publicité	838	870
Abonnements	511	474
Détail	352	325
Autres	452	477
Total pour Media	2 153	2 146
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(206)	(193)
Total des produits	14 143	13 702

NOTE 6 : COÛTS OPÉRATIONNELS

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Coût des ventes de matériel et subventions directes pour les ventes de chaînes	2 039	1 954
Marchandise destinée à la revente	237	209
Autres achats externes	4 429	4 435
Salaires et avantages du personnel et rémunération fondée sur des actions	2 120	2 073
Total des coûts opérationnels	8 825	8 671

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

MÉTHODES COMPTABLES

Comptabilisation et évaluation, y compris l'amortissement

Nous évaluons les immobilisations corporelles au moment de la comptabilisation initiale au coût et enregistrons l'amortissement lorsque l'actif est prêt pour son utilisation attendue. Ensuite, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses (dépenses d'investissement) directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif produit par l'entité pour elle-même comprend également :

- les coûts des matières et de la main-d'œuvre directe;
- les coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue;
- les coûts attendus relativement au démantèlement des immobilisations et à la remise en état des sites sur lesquels elles sont situées (se reporter à la note 19);
- les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés.

L'amortissement des immobilisations corporelles est imputé au bénéfice net sur la durée d'utilité estimée des immobilisations comme suit :

Actif	Mode	Durée d'utilité estimée
Bâtiments	Dégressif	De 5 à 40 ans
Réseaux câblés et sans fil	Linéaire	De 3 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	De 4 à 10 ans
Matériel installé chez l'abonné	Linéaire	De 3 à 5 ans
Aménagements des locaux loués	Linéaire	Sur la durée d'utilité estimée ou la durée du contrat de location, selon la plus courte des deux
Matériel et véhicules	Dégressif	De 3 à 20 ans

Nous comptabilisons tous les coûts liés à l'acquisition et à la fidélisation des abonnés dans le bénéfice net à mesure qu'ils sont engagés, à l'exception des coûts de connexion et d'installation liés aux services de câblodistribution, qui sont inscrits à l'actif et amortis sur la durée d'utilité attendue de l'abonné.

Nous déterminons le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle en comparant le produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et comptabilisons le montant des profits et des pertes dans le bénéfice net.

Les dépenses de développement sont inscrites à l'actif si elles répondent aux critères de constatation d'un actif et sont amorties sur leur durée d'utilité attendue une fois que les actifs auxquels elles se rapportent sont prêts à être mis en service. Les dépenses de recherche, de même que les coûts associés à la maintenance et à la formation sont comptabilisés dans les charges à mesure qu'ils sont engagés.

Tests de dépréciation

Les actifs non financiers ayant des durées de vie déterminées sont soumis à des tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances laissent croire que les valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. L'actif est

déprécié si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable. Dans l'éventualité où il serait impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuel, puisqu'il ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes, l'ensemble de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT ») est soumis à un test de dépréciation.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Comptabilisation et évaluation d'une charge de dépréciation

Une immobilisation corporelle ou une immobilisation incorporelle ou le goodwill est déprécié si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable. La valeur comptable d'une UGT ou d'un actif est la valeur la plus élevée entre :

- sa juste valeur diminuée des coûts de vente;
- sa valeur d'utilité.

Si la valeur recouvrable estimée de l'actif ou de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, nous ramenons la valeur comptable à la valeur recouvrable et comptabilisons immédiatement la perte dans le bénéfice net.

Une perte de valeur auparavant comptabilisée fait l'objet d'une reprise si notre estimation de la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT antérieurement déprécié augmente au point où la perte de valeur comptabilisée au cours d'un exercice antérieur a été annulée. La reprise est alors portée en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT pour qu'elle soit égale à sa valeur recouvrable nouvellement estimée. La nouvelle valeur comptable ne peut être supérieure à la valeur comptable que nous aurions comptabilisée si une perte de valeur n'avait pas été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AUX JUGEMENTS ESTIMATIONS

Les durées d'utilité des composantes d'une immobilisation corporelle peuvent différer. Le choix des taux d'amortissement et des durées d'utilité des actifs exige que des estimations importantes soient faites en tenant compte des facteurs propres à l'entreprise, tels que notre expérience et l'utilité attendue, et des tendances sectorielles, telles que les progrès technologiques. Nous surveillons et révisons la valeur résiduelle, les taux d'amortissement et les durées d'utilité des actifs au moins une fois par année et les modifions s'ils diffèrent de nos estimations antérieures. Nous comptabilisons prospectivement l'incidence de ces changements dans le bénéfice net.

En 2017, nous avons revu les taux d'amortissement de toutes nos immobilisations corporelles. Cette révision a donné lieu à une augmentation de la durée d'utilité estimée de certains de nos actifs liés à l'infrastructure de notre réseau sans fil. Ces changements ont été appliqués de façon prospective et ils n'ont pas eu une incidence significative sur nos états financiers en 2017. En outre, ces changements n'auront pas une incidence significative sur l'amortissement au cours des périodes futures.

Afin d'établir certains coûts directement attribuables aux actifs produits par la Société pour elle-même, nous faisons des estimations, lesquelles visent principalement certains frais directs de main-d'œuvre à l'interne et à l'externe, les frais généraux et les charges d'intérêts liés à l'acquisition, à la construction, à l'aménagement et à l'amélioration de nos réseaux.

En outre, nous utilisons des estimations pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations corporelles. La détermination de la valeur recouvrable aux fins des tests de dépréciation exige l'utilisation d'estimations importantes, notamment :

- les flux de trésorerie futurs;
- les taux de croissance finaux;
- les taux d'actualisation.

Pour estimer la valeur d'utilité aux fins des tests de dépréciation, nous actualisons les flux de trésorerie futurs estimés. Nous estimons les flux de trésorerie futurs actualisés pour des périodes maximales de cinq ans, en fonction de l'UGT et d'une valeur finale. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur nos estimations et les résultats opérationnels futurs attendus de l'UGT en fonction de la conjoncture économique et des perspectives générales du secteur d'activité de l'UGT. Nos taux d'actualisation tiennent compte notamment des taux de rendement du marché, des ratios de dettes sur capitaux propres et de certaines primes de risque. La valeur finale est celle attribuée aux activités de l'UGT au-delà de la période projetée des flux de trésorerie selon un taux à perpétuité fondé sur la conjoncture économique prévue et les perspectives générales du secteur d'activité.

Nous déterminons la juste valeur diminuée des coûts de vente de l'une des deux façons suivantes :

- Analyse des flux de trésorerie actualisés - Nous estimons les flux de trésorerie futurs actualisés pour des périodes de cinq à dix

ans, en fonction de l'UGT, et d'une valeur finale, méthodologie qui s'apparente à celle visant la valeur d'utilité susmentionnée, tout en nous appuyant sur des hypothèses que les intervenants du marché adopteraient. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur nos estimations des résultats opérationnels futurs attendus de l'UGT. Nos estimations portant sur les flux de trésorerie futurs, les valeurs finales et les taux d'actualisation tiennent compte de facteurs comparables à ceux décrits ci-dessus à l'égard des estimations de la valeur d'utilité.

- Utilisation d'une approche marché - Nous estimons le montant recouvrable de l'UGT à l'aide de multiples de la performance opérationnelle d'entités comparables et de transactions passées en fonction du secteur en cause.

Nous formulons certaines hypothèses au sujet des flux de trésorerie futurs attendus, lesquelles peuvent viser les taux d'actualisation et de croissance finale. Ces hypothèses peuvent varier ou évoluer rapidement selon la conjoncture économique ou d'autres événements. Par conséquent, il est possible que des modifications futures des hypothèses influent défavorablement sur les évaluations futures des UGT et du goodwill, ce qui pourrait entraîner des pertes de valeur.

JUGEMENTS

Nous posons des jugements importants dans le choix des méthodes pour la dépréciation de nos immobilisations incorporelles qui, selon nous, reflètent avec précision la consommation des avantages procurés par ces actifs et traduisent le mieux la réalité économique de l'utilisation attendue des actifs sous-jacents.

INFORMATIONS EXPLICATIVES

(en millions de dollars)	31 décembre 2017			31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Coût	Cumul de l'amortissement	Valeur comptable nette	Coût	Cumul de l'amortissement	Valeur comptable nette	Coût	Cumul de l'amortissement	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	1 090	(397)	693	1 062	(375)	687	998	(347)	651
Réseaux câblés et sans fil	20 252	(13 206)	7 046	20 108	(13 035)	7 073	20 900	(13 579)	7 321
Matériel informatique et logiciels	4 996	(2 807)	2 189	4 296	(2 424)	1 872	5 294	(3 421)	1 873
Matériel installé chez l'abonné	1 565	(1 090)	475	1 560	(1 156)	404	1 658	(1 197)	461
Aménagements des locaux loués	496	(220)	276	457	(193)	264	423	(175)	248
Matériel et véhicules	1 246	(782)	464	1 169	(720)	449	1 311	(868)	443
Total des immobilisations corporelles	29 645	(18 502)	11 143	28 652	(17 903)	10 749	30 584	(19 587)	10 997

Les variations de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles en 2017 et en 2016 se résument comme suit :

(en millions de dollars)	31 décembre 2016			31 décembre 2017	
	Valeur comptable nette	Entrées ¹	Amortissement	Autres ²	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	687	61	(30)	(25)	693
Réseaux câblés et sans fil	7 073	1 125	(1 150)	(2)	7 046
Matériel informatique et logiciels	1 872	867	(549)	(1)	2 189
Matériel installé chez l'abonné	404	315	(244)	–	475
Aménagements des locaux loués	264	40	(28)	–	276
Matériel et véhicules	449	102	(86)	(1)	464
Total des immobilisations corporelles	10 749	2 510	(2 087)	(29)	11 143

¹ Ne tient pas compte du produit de la sortie de 74 millions de dollars (se reporter à la note 28).

² Comprend les sorties, les reclassements et les autres ajustements.

(en millions de dollars)	31 décembre 2015				31 décembre 2016	
	Valeur comptable nette	Entrées	Amortissement	Dépréciation	Autres ¹	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	651	64	(28)	–	–	687
Réseaux câblés et sans fil	7 321	1 173	(1 216)	(205)	–	7 073
Matériel informatique et logiciels	1 873	732	(522)	(207)	(4)	1 872
Matériel installé chez l'abonné	461	240	(296)	–	(1)	404
Aménagements des locaux loués	248	46	(30)	–	–	264
Matériel et véhicules	443	97	(91)	–	–	449
Total des immobilisations corporelles	10 997	2 352	(2 183)	(412)	(5)	10 749

¹ Comprend les sorties, les reclassements et les autres ajustements.

Les immobilisations corporelles non encore mises en service et donc non assujetties à l'amortissement au 31 décembre 2017 s'établissaient à 1 076 millions de dollars (949 millions de dollars en 2016). Au cours de 2017, les intérêts inscrits à l'actif relativement aux immobilisations corporelles ont été comptabilisés à un taux moyen pondéré d'environ 4,0 % (3,9 % en 2016).

En 2017, nous avons cédé certains terrains et bâtiments d'une valeur comptable nette de 25 millions de dollars. Le produit touché ayant totalisé 74 millions de dollars, nous avons comptabilisé un profit sur la sortie de ces actifs de 49 millions de dollars.

Nous effectuons une analyse annuelle afin d'identifier les actifs entièrement amortis qui ont été cédés. En 2017, cette analyse a donné lieu à un ajustement du coût et du cumul de l'amortissement s'élevant à 1 136 millions de dollars (3 557 millions de dollars en 2016). Les cessions n'ont eu aucune incidence sur les états consolidés du résultat net.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS ET COÛTS DES CONTRATS DÉFICITAIRES CONNEXES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, nous avons comptabilisé une charge globale de 484 millions de dollars correspondant à la dépréciation d'actifs et aux coûts des contrats déficitaires connexes se rapportant à notre produit de télévision

par IP (IPTV) traditionnel. Cette charge est incluse dans le poste « Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges » de nos états consolidés du résultat net (se reporter à la note 9).

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2016
Dépréciation d'immobilisations corporelles	412
Contrats déficitaires et autres	72
Total de la dépréciation d'actifs et des contrats déficitaires connexes	484

La charge de 484 millions de dollars avait trait à une nouvelle orientation stratégique qui fait en sorte que nous avons interrompu le développement en interne de notre produit IPTV traditionnel, lequel sera remplacé par un produit IPTV à venir, que la Société développe actuellement en tandem avec Comcast Corporation. Nous avons déterminé que la valeur de récupération de tout actif ayant été déprécié, selon la juste valeur diminuée des coûts de sortie, n'est pas importante. Les coûts des contrats déficitaires représentent essentiellement les obligations contractuelles résiduelles quant au développement de notre produit IPTV et ont été comptabilisés dans les crédettes et charges à payer. Tous les frais connexes ont eu une incidence sur notre secteur Cable.

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

MÉTHODES COMPTABLES

COMPTABILISATION ET ÉVALUATION, Y COMPRIS L'AMORTISSEMENT

À la comptabilisation initiale, nous évaluons les immobilisations incorporelles au coût, à moins qu'elles aient été acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, auquel cas elles sont évaluées à la juste valeur. Nous enregistrons l'amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée lorsque l'actif est prêt pour son utilisation attendue. Ensuite, l'actif est comptabilisé au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement liées à l'acquisition de l'actif. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise séparément comprend :

- son prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux;
- tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Durée d'utilité indéterminée

Nous n'amortissons pas les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comme les licences d'utilisation de spectre, les licences de diffusion et certaines marques.

Durée d'utilité déterminée

Nous amortissons les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et nous présentons l'amortissement au poste « Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » des états consolidés du résultat net, sauf pour ce qui est des droits de programmation, que nous amortissons et présentons au poste « Coûts opérationnels » des états consolidés du résultat net. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimées, comme le démontre le tableau suivant. Nous surveillons et révisons la durée d'utilité, la valeur résiduelle et les modes d'amortissement au moins une fois par année et les modifications s'ils diffèrent de nos estimations antérieures. Nous comptabilisons prospectivement l'incidence des changements dans le bénéfice net.

Immobilisation incorporelle	Durée d'utilité estimée
Relations clients	De 3 à 10 ans
Ententes de services d'itinérance	12 ans

Droits de diffusion acquis

Les droits de diffusion correspondent aux droits contractuels de diffusion d'émissions acquis auprès de tiers et comprennent les droits de diffusion d'événements sportifs en direct. Nous les constatons au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur. Les droits de diffusion sont inscrits à l'actif aux états consolidés de la situation financière lorsque la

période visée par la licence commence et que la programmation est disponible pour diffusion, et le coût est amorti en tant qu'autres achats externes dans les coûts opérationnels aux états consolidés du résultat net sur la durée de diffusion prévue. Si nous n'avons pas l'intention de diffuser les émissions, les droits de diffusion connexes sont considérés comme dépréciés et sont radiés. Dans le cas contraire, ils sont soumis à des tests de dépréciation à titre d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée.

Le coût des accords pluriannuels visant les droits de diffusion de la programmation télévisuelle et sportive est amorti dans les charges opérationnelles au cours de la saison applicable en fonction du rythme attendu de diffusion et de consommation. Si des paiements par anticipation sont effectués à l'entrée en vigueur d'un contrat pluriannuel en faveur de droits de diffusion visant des exercices futurs, ces paiements par anticipation sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles et amortis dans les charges opérationnelles sur la durée du contrat. Si des paiements par anticipation sont effectués relativement aux frais contractuels annuels d'une saison en cours, ces paiements sont inclus au poste « Autres actifs courants » dans nos états consolidés de la situation financière, car les avantages économiques tirés des droits seront consommés dans les douze prochains mois.

Goodwill

Nous comptabilisons le goodwill attribuable à un regroupement d'entreprises si la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables séparément est inférieure à la contrepartie que nous avons payée (y compris la valeur comptabilisée de la participation ne donnant pas le contrôle, le cas échéant). Si la juste valeur de la contrepartie versée est inférieure à celle des actifs et des passifs identifiables séparément, nous comptabilisons immédiatement l'écart en tant que profit dans le bénéfice net.

TESTS DE DÉPRÉCIATION

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises à des tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances laissent croire que les valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et le goodwill sont soumis à un test tous les ans au 1^{er} octobre, ou plus fréquemment si des indications de dépréciation sont relevées.

Dans l'éventualité où il serait impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuel, puisqu'il ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes, l'ensemble de l'UGT à laquelle l'actif appartient est soumis à un test de dépréciation.

Le goodwill est affecté à une UGT (ou à un groupe d'UGT) en fonction du niveau auquel la surveillance du goodwill est effectuée par la direction; niveau qui, par ailleurs, n'est pas supérieur à un secteur opérationnel. Le goodwill est affecté à une UGT (ou à un groupe d'UGT) dont on s'attend à ce qu'elle bénéficie des synergies du regroupement d'entreprises duquel découle le goodwill.

Comptabilisation et évaluation d'une charge de dépréciation

Les immobilisations incorporelles et le goodwill sont dépréciés si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif est la valeur la plus élevée entre :

- sa juste valeur diminuée des coûts de vente;
- sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur auparavant comptabilisée, à l'exception d'une perte de valeur à l'égard du goodwill, fait l'objet d'une reprise si notre estimation de la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT antérieurement déprécié augmente au point où la perte de valeur comptabilisée au cours d'un exercice antérieur a été annulée. La reprise est alors portée en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT pour qu'elle soit égale à sa valeur recouvrable nouvellement estimée. La nouvelle valeur comptable ne peut être supérieure à la valeur comptable que nous aurions comptabilisée si une perte de valeur n'avait pas été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AUX JUGEMENTS ESTIMATIONS

Nous utilisons des estimations pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et du goodwill. La détermination de la valeur recouvrable aux fins des tests de dépréciation exige l'utilisation d'estimations importantes, notamment :

- les flux de trésorerie futurs;
- les taux de croissance finaux;
- les taux d'actualisation.

Pour estimer la valeur d'utilité aux fins des tests de dépréciation, nous actualisons les flux de trésorerie futurs estimés. Nous estimons les flux de trésorerie futurs actualisés pour des périodes maximales de cinq ans, en fonction de l'UGT et d'une valeur finale. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur nos estimations et les résultats opérationnels futurs attendus de l'UGT en fonction de la conjoncture économique et des perspectives générales du secteur d'activité de l'UGT. Nos taux d'actualisation tiennent compte notamment des taux de rendement du marché, des ratios de dettes sur capitaux propres et de certaines primes de risque. La valeur finale est celle attribuée aux activités de l'UGT au-delà de la période projetée des flux de trésorerie selon un taux à perpétuité fondé sur la conjoncture économique prévue et les perspectives générales du secteur d'activité.

Nous déterminons la juste valeur diminuée des coûts de vente de l'une des deux façons suivantes :

- Analyse des flux de trésorerie actualisés – Nous estimons les flux de trésorerie futurs actualisés pour des périodes de cinq à dix ans, en fonction de l'UGT, et d'une valeur finale, méthodologie qui s'apparente à celle visant la valeur d'utilité susmentionnée, tout en nous appuyant sur des hypothèses que les intervenants

du marché adopteraient. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur nos estimations des résultats opérationnels futurs attendus de l'UGT. Nos estimations portant sur les flux de trésorerie futurs, les valeurs finales et les taux d'actualisation tiennent compte de facteurs comparables à ceux décrits ci-dessus à l'égard des estimations de la valeur d'utilité.

- Utilisation d'une approche marché – Nous estimons le montant recouvrable de l'UGT à l'aide de multiples de la performance opérationnelle d'entités comparables et de transactions passées en fonction du secteur en cause.

Nous formulons certaines hypothèses au sujet des flux de trésorerie futurs attendus, lesquelles peuvent viser les taux d'actualisation et de croissance finale. Ces hypothèses peuvent varier ou évoluer rapidement selon la conjoncture économique ou d'autres événements. Par conséquent, il est possible que des modifications futures des hypothèses influent défavorablement sur les évaluations futures des UGT et du goodwill, ce qui pourrait entraîner des pertes de valeur.

Si la valeur recouvrable estimée de l'actif ou de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, nous ramenons la valeur comptable à la valeur recouvrable et comptabilisons immédiatement la perte dans le bénéfice net.

JUGEMENTS

Nous posons d'importants jugements qui ont une incidence sur l'évaluation de nos immobilisations incorporelles et du goodwill.

Nous avons recours à notre jugement lorsque nous décidons de désigner nos licences d'utilisation de spectre et licences de diffusion en tant qu'actifs à durée d'utilité indéterminée étant donné qu'elles seront probablement renouvelées dans un avenir prévisible; il n'y a donc pas de limite quant à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que ces actifs génèrent des entrées nettes de trésorerie. La durée d'utilité indéterminée de ces actifs repose sur un jugement qui tient compte d'une analyse de tous les facteurs pertinents, notamment l'utilisation attendue de l'actif, le cycle de vie caractéristique de l'actif et les fluctuations anticipées de la demande du marché pour les produits et les services que les actifs contribuent à produire. Après examen des facteurs liés à la concurrence, aux instances juridiques et à la réglementation, ainsi que d'autres facteurs, nous sommes d'avis que ceux-ci ne limitent pas la durée d'utilité de nos licences d'utilisation de spectre et de diffusion.

Nous exerçons également notre jugement dans le choix des méthodes employées pour amortir nos immobilisations incorporelles et nos droits de diffusion qui, selon nous, reflètent avec précision la consommation de ces actifs et traduisent le mieux la réalité économique de l'utilisation attendue des actifs sous-jacents.

Enfin, nous avons recours à notre jugement pour identifier les UGT et déterminer l'affectation du goodwill aux UGT et aux groupes d'UGT aux fins de tests de dépréciation.

INFORMATIONS EXPLICATIVES

(en millions de dollars)	31 décembre 2017				31 décembre 2016				31 décembre 2015			
	Coût avant les pertes de valeur	Cumul de l'amortissement	Cumul des pertes de valeur	Valeur comptable nette	Coût avant les pertes de valeur	Cumul de l'amortissement	Cumul des pertes de valeur	Valeur comptable nette	Coût avant les pertes de valeur	Cumul de l'amortissement	Cumul des pertes de valeur	Valeur comptable nette
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée :												
Licences d'utilisation de spectre	6 600	-	-	6 600	6 416	-	-	6 416	6 416	-	-	6 416
Licences de diffusion	329	-	(99)	230	329	-	(99)	230	324	-	(99)	225
Marques	420	(270)	(14)	136	420	(270)	(14)	136	420	(270)	(14)	136
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée :												
Relations clients	1 609	(1 525)	-	84	1 609	(1 470)	-	139	1 609	(1 414)	-	195
Ententes de services d'itinérance	524	(524)	-	-	524	(524)	-	-	523	(488)	-	35
Conventions de commercialisation	10	(10)	-	-	10	(10)	-	-	10	(10)	-	-
Droits de diffusion acquis	263	(64)	(5)	194	289	(75)	(5)	209	332	(91)	(5)	236
Total des immobilisations incorporelles	9 755	(2 393)	(118)	7 244	9 597	(2 349)	(118)	7 130	9 634	(2 273)	(118)	7 243
Goodwill	4 126	-	(221)	3 905	4 126	-	(221)	3 905	4 126	-	(221)	3 905
Total des immobilisations incorporelles et du goodwill	13 881	(2 393)	(339)	11 149	13 723	(2 349)	(339)	11 035	13 760	(2 273)	(339)	11 148

La variation de la valeur comptable nette des immobilisations incorporelles et du goodwill en 2017 et 2016 se présente comme suit :

(en millions de dollars)	31 décembre 2016				31 décembre 2017	
	Valeur comptable nette	Entrées nettes	Amortissement ¹	Autres ²	Valeur comptable nette	
Licences d'utilisation de spectre	6 416	184	-	-	6 600	
Licences de diffusion	230	11	-	(11)	230	
Marques	136	-	-	-	136	
Relations clients	139	-	(55)	-	84	
	6 921	195	(55)	(11)	7 050	
Droits de diffusion acquis	209	59	(64)	(10)	194	
Total des immobilisations incorporelles	7 130	254	(119)	(21)	7 244	
Goodwill	3 905	-	-	-	3 905	
Total des immobilisations incorporelles et du goodwill	11 035	254	(119)	(21)	11 149	

¹ Le total de l'amortissement de 119 millions de dollars comprend 64 millions de dollars liés aux droits de diffusion acquis, inclus dans les autres achats externes dans les coûts opérationnels (se reporter à la note 6), et 55 millions de dollars au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles présentés dans les états consolidés du résultat net.

² Comprend les sorties, les réductions de valeur, les reclassements et les autres ajustements.

(en millions de dollars)	31 décembre 2015				31 décembre 2016	
	Valeur comptable nette	Entrées nettes	Amortissement ¹	Autres ²	Valeur comptable nette	
Licences d'utilisation de spectre	6 416	-	-	-	6 416	
Licences de diffusion	225	-	-	5	230	
Marques	136	-	-	-	136	
Relations clients	195	-	(58)	2	139	
Ententes de services d'itinérance	35	-	(35)	-	-	
	7 007	-	(93)	7	6 921	
Droits de diffusion acquis	236	46	(71)	(2)	209	
Total des immobilisations incorporelles	7 243	46	(164)	5	7 130	
Goodwill	3 905	-	-	-	3 905	
Total des immobilisations incorporelles et du goodwill	11 148	46	(164)	5	11 035	

¹ Le total de l'amortissement de 164 millions de dollars comprend 71 millions de dollars liés aux droits de diffusion acquis, inclus dans les autres achats externes dans les coûts opérationnels (se reporter à la note 6), et 93 millions de dollars au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles présentés dans les états consolidés du résultat net.

² Comprend les sorties, les réductions de valeur, les reclassements et les autres ajustements.

Aucune acquisition liée à des regroupements d'entreprises n'a eu lieu pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

TESTS DE DÉPRÉCIATION ANNUELS

Pour les besoins des tests de dépréciation du goodwill, nos UGT ou groupes d'UGT représentent nos secteurs opérationnels présentés à la note 4.

Ce qui suit constitue un survol des méthodes et des principales hypothèses employées en 2017 pour déterminer les montants recouvrables au titre des UGT ou des groupes d'UGT avec des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou le goodwill que nous considérons comme importants.

(en millions de dollars, sauf les périodes utilisées et les taux)

	Valeur comptable	Valeur des immobilisations	Périodes des flux	Taux de	Taux	
	comptable	incorporelles à durée	de trésorerie	croissance	d'actualisation	
	du goodwill	d'utilité indéterminée	projetés	finaux	avant impôt	
			(en années)	(en %)	(en %)	
Sans-fil	1 160	6 733	Valeur d'utilité	5	0,5	7,9
Cable	1 379	-	Valeur d'utilité	5	1,0	7,6
Media	937	241	Juste valeur diminuée des coûts de vente	5	2,0	12,0

Notre évaluation de la juste valeur pour Media se classe dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Nous n'avons comptabilisé aucune charge de dépréciation liée à notre goodwill ou à nos immobilisations incorporelles en 2017 et 2016, puisque les valeurs recouvrables des UGT dépassaient leur valeur comptable.

NOTE 9 : FRAIS DE RESTRUCTURATION, COÛTS D'ACQUISITION ET AUTRES CHARGES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, nous avons engagé 152 millions de dollars (644 millions de dollars en 2016) en frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges. En 2017, ces charges se composaient principalement d'indemnités de départ liées à la restructuration ciblée de nos effectifs et de certains frais de résiliation de contrats. En 2016, en plus des 484 millions de dollars au titre de la dépréciation d'actifs et des coûts des contrats déficitaires connexes (se reporter à la note 7), ces charges se

composaient essentiellement d'indemnités de départ liées à la restructuration ciblée de nos effectifs et des coûts liés à la liquidation et à la réorganisation de certaines activités. En 2017, la dépréciation d'actifs et les coûts des contrats déficitaires connexes (se reporter à la note 7) ont été présentés dans les frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, alors qu'en 2016, ils avaient été comptabilisés de façon distincte dans les états consolidés du résultat net.

NOTE 10 : CHARGES FINANCIÈRES

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	Note	2017	2016
Intérêts sur les emprunts ¹		740	758
Intérêts sur le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi	22	12	9
(Profit) perte de change		(107)	13
Variation de la juste valeur des instruments dérivés		99	(16)
Intérêts inscrits à l'actif		(18)	(18)
Autres		20	15
Total des charges financières		746	761

¹ Les intérêts sur les emprunts comprennent les intérêts sur les emprunts à court terme et sur la dette à long terme.

CHANGE

En 2017, nous avons comptabilisé des profits de change nets de 107 millions de dollars (pertes nettes de 13 millions de dollars en

2016). Les profits enregistrés en 2017 découlaient essentiellement des emprunts au titre de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains et des montants libellés en dollars américains prélevés sur nos facilités de crédit bancaire qui n'étaient pas couverts à des fins comptables (se reporter à la note 16). Ces profits de change ont été contrés partiellement par la perte liée à la variation de la juste valeur des instruments dérivés de 99 millions de dollars (profit de 16 millions de dollars en 2016), laquelle s'explique essentiellement par les dérivés liés à la dette qui ont servi à atténuer le risque de change lié à ces emprunts libellés en dollars américains. En 2016, ces pertes de change étaient surtout attribuables aux montants libellés en dollars américains prélevés sur nos facilités de crédit bancaire qui n'étaient pas couvertes à des fins comptables. Les pertes de 2016 ont été contrebalancées par la variation de la juste valeur des instruments dérivés, laquelle s'explique essentiellement par les dérivés liés à la dette qui ont servi à atténuer le risque de change lié à ces emprunts libellés en dollars américains.

NOTE 11 : AUTRES (PRODUITS) CHARGES

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	Note	2017	2016
(Produits liés) pertes liées à nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises	17	(14)	216
Perte nette sur les dessaisissements liés aux placements		-	11
Autres produits de placement		(5)	(36)
Total des autres (produits) charges		(19)	191

En 2016, nous avons annoncé notre décision de liquider notre coentreprise shomi. Par conséquent, nous avons comptabilisé, dans les pertes liées à nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises, une perte nette de 140 millions de dollars liée à la réduction de valeur du placement et au coût estimatif de notre quote-part des obligations contractuelles résiduelles de shomi (plus particulièrement les coûts liés au contenu vidéo). En 2017, nous avons comptabilisé une reprise de provision de 20 millions de dollars liée à la liquidation de shomi, laquelle accompagnait la dissolution du partenariat (se reporter à la note 17). Cette reprise a été comptabilisée dans les produits liés à nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises (se reporter à la note 19).

NOTE 12 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

MÉTHODES COMPTABLES

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. La charge d'impôt sur le résultat est comptabilisée dans le bénéfice net sauf si elle se rapporte à un élément comptabilisé directement dans les capitaux propres ou les autres éléments du résultat global. Nous comptabilisons une provision adéquate pour l'impôt sur le résultat selon les renseignements dont nous disposons actuellement.

La charge d'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'un exercice. Nous calculons la charge d'impôt d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et elle comprend également tout ajustement de l'impôt à payer ou à recevoir relativement à des exercices antérieurs.

Les actifs et passifs d'impôt différé découlent de différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs

présentée dans nos états consolidés de la situation financière et leur valeur fiscale respective. Nous évaluons les actifs et passifs d'impôt différé à l'aide des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront au cours des exercices où ces différences temporaires sont censées se résorber.

Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale auprès :

- de la même entité imposable;
- des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Nous comptabilisons un actif d'impôt différé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que nous disposerons de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AUX JUGEMENTS

JUGEMENTS

Nous formulons d'importants jugements dans l'interprétation des lois et règlements fiscaux pour le calcul de la charge d'impôt sur le résultat. Nous exerçons notre jugement pour évaluer si nous pouvons recouvrer un actif d'impôt différé selon notre évaluation des lois existantes, nos estimations du rendement futur et nos stratégies de planification fiscale.

INFORMATIONS EXPLICATIVES

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Charge d'impôt exigible :		
Total de la charge d'impôt exigible	351	386
Charge (recouvrement) d'impôt différé		
Naissance (renversement) des différences temporaires	282	(65)
Réévaluation des soldes d'impôt différé en raison des changements législatifs	2	3
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt différé	284	(62)
Total de la charge d'impôt sur le résultat	635	324

Ce qui suit constitue un sommaire de la différence entre la charge d'impôt sur le résultat obtenue en appliquant le taux d'impôt prévu par la loi au bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat et la charge d'impôt de l'exercice.

(en millions de dollars, sauf les taux)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Taux d'impôt prévu par la loi	26,7 %	26,6 %
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	2 346	1 159
Charge d'impôt sur le résultat calculée	626	308
Augmentation (diminution) de la charge d'impôt découlant de ce qui suit :		
Rémunération fondée sur des actions non déductible	9	5
Partie non déductible des pertes au titre des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	-	18
Perte non déductible sur les placements disponibles à la vente	7	-
Ajustement fiscal, modification des lois fiscales	2	3
Tranche non imposable du gain en capital	(10)	(7)
Autres	1	(3)
Total de la charge d'impôt sur le résultat	635	324
Taux d'impôt effectif	27,1 %	28,0 %

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2017	2016
Actifs d'impôt différé	3	8
Passifs d'impôt différé	(2 206)	(1 917)
Passif d'impôt différé, montant net	(2 203)	(1 909)

Ce qui suit constitue un sommaire des fluctuations des actifs et des passifs d'impôt différé, montant net, au cours de 2017 et de 2016.

Actifs (passifs) d'impôt différé (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles et stocks	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	Placements	Reports en avant des pertes autres qu'en capital		Total
				Autres	Autres	
1 ^{er} janvier 2017	(947)	(953)	(61)	24	28	(1 909)
Charge dans le bénéfice net	(113)	(117)	(3)	(6)	(45)	(284)
(Charge) recouvrement dans les autres éléments du résultat global	-	-	(62)	-	57	(5)
Autres	-	(5)	-	-	-	(5)
31 décembre 2017	(1 060)	(1 075)	(126)	18	40	(2 203)

Actifs (passifs) d'impôt différé (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles et stocks	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	Revenu de la période tampon et réserve de la société de personnes	Placements	Reports en avant des pertes autres qu'en capital	Autres	Total
1 ^{er} janvier 2016	(921)	(844)	(178)	(61)	32	(85)	(2 057)
(Charge) recouvrement dans le bénéfice net	(26)	(109)	178	7	(8)	20	62
(Charge) recouvrement dans les autres éléments du résultat global	-	-	-	(7)	-	93	86
31 décembre 2016	(947)	(953)	-	(61)	24	28	(1 909)

Les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés en regard des éléments suivants :

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2017	2016
Pertes en capital au Canada pouvant être portées en diminution de gains en capital futurs	-	1
Pertes fiscales dans des territoires étrangers, qui arriveront à échéance entre 2023 et 2036	41	36
Différences temporaires déductibles dans des territoires étrangers	23	14
Total des différences temporaires non comptabilisées	64	51

Des différences temporaires imposables sont liées à nos participations dans des filiales au Canada. Nous ne comptabilisons aucun passif d'impôt différé relativement à ces différences temporaires puisque nous sommes en mesure de décider à quel moment aura lieu le renversement et que ce renversement n'est pas probable dans un avenir prévisible. Le renversement de ces différences temporaires imposables ne devrait pas avoir d'incidence fiscale importante.

NOTE 13 : BÉNÉFICE PAR ACTION

MÉTHODES COMPTABLES

Nous calculons le bénéfice de base par action en divisant le bénéfice net ou la perte nette attribuable aux actionnaires détenant des actions de catégorie A avec droit de vote de RCI et des actions de catégorie B sans droit de vote de RCI par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A avec droit de vote de RCI et d'actions de catégorie B sans droit de vote de RCI (les « actions de catégorie A » et les « actions de catégorie B sans droit de vote », respectivement) en circulation au cours de l'exercice.

Aux fins du calcul du bénéfice dilué par action, le bénéfice net ou la perte nette attribuable aux actionnaires détenant des actions de catégorie A et des actions de catégorie B sans droit de vote et le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A et de catégorie B sans droit de vote en circulation doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Nous utilisons la méthode du rachat d'actions pour calculer le bénéfice dilué par action, laquelle tient compte de l'incidence des options sur actions des membres du personnel et d'autres instruments ayant potentiellement un effet dilutif.

Les options assorties de droits à la plus-value des actions ou les paiements prévoyant une possibilité de règlement en trésorerie sont comptabilisés en tant qu'attributions réglées en trésorerie. Étant donné que ces attributions peuvent être échangées contre des actions ordinaires de la Société, elles sont considérées comme potentiellement dilutives et sont prises en compte dans le calcul du bénéfice net dilué par action de la Société si elles ont un effet dilutif au cours de la période.

INFORMATIONS EXPLICATIVES

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Numérateur (de base) - Bénéfice net pour l'exercice	1 711	835
Dénominateur - nombre d'actions (en millions) Nombre moyen pondéré d'actions en circulation - de base	515	515
Incidence des titres ayant un effet dilutif (en millions) Options sur actions des membres du personnel et unités d'actions de négociation restreinte	2	2
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation - dilué	517	517
Bénéfice par action De base	3,32 \$	1,62 \$
Dilué	3,31 \$	1,62 \$

Pour la période de douze mois close le 31 décembre 2017, 489 835 options étaient hors du cours (néant en 2016) aux fins du calcul du bénéfice par action. Ces options ont été exclues du calcul de l'effet des titres dilutifs, car leur effet était antidilutif.

NOTE 14 : DÉBITEURS

MÉTHODES COMPTABLES

Nous comptabilisons initialement les débiteurs à la date d'origine. Nous évaluons initialement les débiteurs à la juste valeur et ensuite, au coût amorti; toute variation étant comptabilisée dans le bénéfice net. Une perte de valeur au titre des débiteurs correspond à l'excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs que nous prévoyons en retirer, le cas échéant. L'excédent est affecté à une provision pour créances douteuses et comptabilisé en tant que perte dans le bénéfice net.

INFORMATIONS EXPLICATIVES

	Aux 31 décembre	
(en millions de dollars)	2017	2016
Créances client	1 515	1 455
Autres débiteurs	587	553
Provision pour créances douteuses	(61)	(59)
Total des débiteurs	2 041	1 949

NOTE 15 : STOCKS

MÉTHODES COMPTABLES

Nous évaluons les stocks, qui comprennent les appareils sans fil et la marchandise destinée à la revente, au plus faible du coût, selon la méthode du premier entré, premier sorti, et de la valeur nette de réalisation. Une dépréciation antérieure des stocks pour les ramener à la valeur nette de réalisation est reprise (sans dépasser le coût comptabilisé à l'origine) si, par la suite, la valeur des stocks en question augmente.

INFORMATIONS EXPLICATIVES

	Aux 31 décembre	
(en millions de dollars)	2017	2016
Appareils sans fil et accessoires	251	236
Autres produits finis et marchandises	62	79
Total des stocks	313	315

En 2017, le coût des ventes de matériel et de la marchandise destinée à la revente comprend un montant de 2 231 millions de dollars (2 088 millions de dollars en 2016) au titre du coût des stocks.

NOTE 16 : GESTION DU RISQUE FINANCIER ET INSTRUMENTS FINANCIERS

MÉTHODES COMPTABLES

Comptabilisation

Nous comptabilisons initialement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les avances bancaires, les débiteurs, les titres de créance et les créditeurs et charges à payer à la date d'origine. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de la transaction, soit lorsque nous devenons une partie à la disposition contractuelle de l'instrument.

Classement et évaluation

À des fins d'évaluation, les instruments financiers sont regroupés en catégories lors de la comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif des instruments individuels. Nous évaluons initialement tous les instruments financiers à leur juste valeur majorée, dans le cas de nos instruments financiers non classés à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission des instruments financiers. Après la comptabilisation initiale, le classement et les méthodes d'évaluation de nos actifs financiers et de nos passifs financiers sont les suivants :

Instrument financier	Classement	Méthode d'évaluation
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Au coût amorti
Débiteurs	Prêts et créances	Au coût amorti
Placements disponibles à la vente	Disponibles à la vente ¹	À la juste valeur
Passifs financiers		
Avances bancaires	Autres passifs financiers	Au coût amorti
Emprunts à court terme	Autres passifs financiers ²	Au coût amorti
Créditeurs	Autres passifs financiers	Au coût amorti
Charges à payer	Autres passifs financiers	Au coût amorti
Dette à long terme	Autres passifs financiers ²	Au coût amorti
Dérivés ³		
Dérivés liés à la dette ⁴	Détenus à des fins de transaction	À la juste valeur
Contrats à terme sur obligations	Détenus à des fins de transaction	À la juste valeur
Dérivés liés aux dépenses	Détenus à des fins de transaction	À la juste valeur
Dérivés liés aux capitaux propres	Détenus à des fins de transaction ⁵	À la juste valeur

¹ Ultérieurement évalués à la juste valeur, les variations étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. La variation nette survenue après la comptabilisation initiale, dans le cas des placements, est reclassée dans le bénéfice net à la sortie du placement ou lorsque le placement est déprécié.

² Ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

³ Les instruments dérivés peuvent avoir été en position débitrice ou créditrice à un moment donné dans le passé ou l'être à l'avenir. Pour les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie à des fins comptables, la partie efficace de la couverture est comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global et la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans le bénéfice net.

⁴ Les dérivés liés à la dette se rapportant aux montants prélevés sur nos facilités de crédit et à nos emprunts sur papier commercial n'ont pas été désignés comme couvertures à des fins comptables.

⁵ Les variations subséquentes sont portées en diminution de la charge ou du recouvrement au titre de la rémunération fondée sur des actions dans les coûts opérationnels.

Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Nous compensons les actifs financiers et les passifs financiers, et présentons le solde net aux états consolidés de la situation financière, si nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et si nous avons l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Instruments dérivés

Nous avons recours à des instruments dérivés pour gérer les risques liés à certaines activités auxquelles nous prenons part. Ceux-ci comprennent :

Instrument dérivé	Le risque que gèrent les instruments	Types d'instruments dérivés
Dérivés liés à la dette	<ul style="list-style-type: none"> L'incidence de la fluctuation des cours de change sur les paiements en principal et les paiements d'intérêts liés à la dette à long terme libellée en dollars américains 	<ul style="list-style-type: none"> Swaps de devises Contrats de change à terme (de temps à autre, au besoin)
Contrats à terme sur obligations	<ul style="list-style-type: none"> L'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt pratiqués sur le marché sur les paiements d'intérêts prévus sur la dette à long terme prévue 	<ul style="list-style-type: none"> Contrats sur taux d'intérêt à terme
Dérivés liés aux dépenses	<ul style="list-style-type: none"> L'incidence de la fluctuation des cours de change sur les dépenses prévues libellées en dollars américains 	<ul style="list-style-type: none"> Contrats de change à terme
Dérivés liés aux capitaux propres	<ul style="list-style-type: none"> L'incidence de la fluctuation du cours des actions sur la charge liée à la rémunération fondée sur des actions 	<ul style="list-style-type: none"> Swaps sur rendement total

Nous avons recours à des instruments dérivés aux seules fins de la gestion des risques, et non pas à des fins de spéculation.

Lorsque nous désignons un instrument dérivé en tant qu'instrument de couverture à des fins comptables, nous évaluons d'abord la probabilité selon laquelle les instruments de couverture s'avéreront hautement efficaces pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts. Nous établissons ensuite une documentation formalisée décrivant la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, y compris les objectifs et la stratégie en matière de gestion des risques, ainsi que les méthodes qui serviront à évaluer l'efficacité continue de la relation de couverture.

Nous évaluons sur une base trimestrielle la probabilité selon laquelle chaque instrument de couverture continue d'être hautement efficace pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert.

Nous évaluons les contrats hôtes afin d'identifier les dérivés incorporés qui doivent être séparés des contrats hôtes et comptabilisons ces dérivés incorporés comme étant des dérivés distincts au moment où nous devenons partie à un contrat.

Réserve de couverture

La réserve de couverture correspond au cumul de la variation de la juste valeur des instruments dérivés dans la mesure où ils constituaient une couverture efficace à des fins comptables, diminué du cumul des montants reclassés dans le bénéfice net.

Coûts de transaction différés

Les coûts engagés dans le cadre de l'émission de titres d'emprunt à long terme et les coûts directs payés aux prêteurs pour obtenir des facilités de crédit renouvelables sont différés et, ensuite, amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'instrument auquel ils se rapportent.

Réserve d'actifs financiers disponibles à la vente

La réserve d'actifs financiers disponibles à la vente représente le cumul de la variation de la juste valeur de nos placements disponibles à la vente diminué du cumul des pertes de valeur liées aux placements et du cumul des montants reclassés dans le bénéfice net à la sortie des placements.

Tests de dépréciation

Un actif financier est considéré comme déprécié s'il existe une indication objective qu'au moins un événement a eu une incidence

négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, incidence qui peut être estimée de façon fiable. Les actifs financiers dont la valeur est importante sont soumis à un test de dépréciation individuel. Les autres actifs financiers sont évalués collectivement en fonction de la nature de chaque actif.

Nous évaluons la dépréciation des actifs financiers comme suit :

- *Prêts et créances* – nous évaluons une perte de valeur au titre des prêts et créances comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif par rapport à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs que nous prévoyons en retirer, le cas échéant. L'écart est affecté à une provision pour créances douteuses et comptabilisé en tant que perte dans le bénéfice net.
- *Actifs financiers disponibles à la vente* – nous évaluons une perte de valeur au titre des actifs financiers disponibles à la vente comme étant l'excédent du coût d'acquisition de l'actif (diminué de toute perte de valeur déjà comptabilisée) par rapport à sa juste valeur actuelle, le cas échéant. L'écart est reclassé de la réserve d'actifs financiers disponibles à la vente, dans les capitaux propres, au bénéfice net.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AUX JUGEMENTS ESTIMATIONS

Les estimations de la juste valeur de nos instruments dérivés sont faites à un moment précis, à partir de renseignements pertinents à propos des marchés et des instruments financiers sous-jacents. Pour réaliser ces estimations, le risque de crédit des parties à l'instrument et les taux d'actualisation de l'instrument doivent être évalués. Ces justes valeurs et estimations sous-jacentes servent également à tester l'efficacité de nos relations de couverture.

JUGEMENTS

Nous avons recours au jugement pour déterminer si nos instruments financiers sont admissibles à la comptabilité de couverture. Nous formulons ces jugements afin d'évaluer si les transactions désignées comme éléments couverts dans des relations de couverture se concrétiseront comme prévu et si les relations de couverture désignées comme couvertures efficaces à des fins comptables continuent d'être efficaces d'un point de vue qualitatif, et afin d'identifier la méthodologie servant à déterminer les justes valeurs utilisées dans l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture.

INFORMATIONS EXPLICATIVES

Nous sommes exposés à des risques de crédit, de liquidité, de marché, de change et de taux d'intérêt. Notre principal objectif en matière de gestion des risques est de protéger nos bénéficiaires, nos flux de trésorerie et, ultimement, la valeur pour les actionnaires. Les stratégies de gestion des risques sont conçues et mises en œuvre de manière à assurer que les risques auxquels la Société est exposée et son degré d'exposition sont conformes aux objectifs commerciaux et à la tolérance au risque de la Société, comme on en traite ci-après. Ce qui suit constitue un sommaire de notre exposition aux risques selon les instruments financiers.

Instrument financier	Risques financiers
Actifs financiers	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	De crédit et de change
Débiteurs	De crédit et de change
Placements disponibles à la vente	De liquidité, de marché et de change
Passifs financiers	
Avances bancaires	De liquidité
Emprunts à court terme	De liquidité, de change et de taux d'intérêt
Créditeurs	De liquidité
Charges à payer	De liquidité
Dette à long terme	De liquidité, de change et de taux d'intérêt
Dérivés¹	
Dérivés liés à la dette	De crédit, de liquidité et de change
Contrats à terme sur obligations	De crédit, de liquidité et de taux d'intérêt
Dérivés liés aux dépenses	De crédit, de liquidité et de change
Dérivés liés aux capitaux propres	De crédit, de liquidité et de marché

¹ Les instruments dérivés peuvent avoir été en position débitrice ou créditrice à un moment donné dans le passé ou l'être à l'avenir.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente la perte financière que nous pourrions subir si une contrepartie à un instrument financier, qui nous est redevable en raison de cet instrument, ne s'acquitte pas de son obligation conformément aux modalités du contrat qui la lie à nous.

Notre exposition au risque de crédit est essentiellement attribuable à nos débiteurs ainsi qu'à nos dérivés liés à la dette et aux dépenses. La concentration du risque de crédit lié aux débiteurs est toutefois limitée en raison du grand nombre de clients de la Société. Les débiteurs figurant à nos états consolidés de la situation financière sont présentés déduction faite de la provision pour créances douteuses, qui est estimée par la direction de la Société en fonction des résultats passés et de l'évaluation de la conjoncture économique. Nous sommes d'avis que notre provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de crédit associé à nos débiteurs. Au 31 décembre 2017, une tranche de

489 millions de dollars (541 millions de dollars en 2016) des débiteurs bruts était en souffrance, ce qui correspond aux montants impayés au-delà des modalités habituelles de crédit pour les clients concernés.

Ce qui suit constitue un sommaire du classement chronologique des créances clients.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2017	2016
Créances clients (déduction faite de la provision pour créances douteuses)		
Moins de 30 jours depuis la date de facturation	896	849
De 30 à 60 jours après la date de facturation	303	298
De 61 à 90 jours après la date de facturation	113	134
Plus de 90 jours après la date de facturation	73	115
Total	1 385	1 396

Ce qui suit constitue un sommaire de l'évolution de notre provision pour créances douteuses.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Solde à l'ouverture de l'exercice	59	86
Charge au titre de la provision pour créances douteuses	88	54
Utilisation, montant net	(86)	(81)
Solde à la clôture de l'exercice	61	59

Nous appliquons divers contrôles et processus qui ont été conçus pour atténuer le risque de crédit, comme la vérification de la solvabilité, la perception de dépôts auprès des clients et la facturation anticipée. Nous surveillons et prenons les mesures nécessaires pour suspendre la prestation des services quand les clients ont atteint les limites de crédit approuvées ou dérogé aux modalités de paiement prévues. Même si les contrôles de crédit et processus de la Société ont été efficaces pour gérer le risque de crédit, ces contrôles ne peuvent pas l'éliminer et rien ne garantit qu'ils continueront d'être efficaces ou que le niveau actuel des créances irrécouvrables se maintiendra.

Le risque de crédit lié à nos dérivés liés à la dette, contrats à terme sur obligations, dérivés liés aux dépenses et dérivés liés aux capitaux propres découle de la possibilité que les contreparties aux contrats manquent à leurs obligations. Nous n'exigeons pas de garantie ni d'autres types de sûreté à l'égard du risque de crédit lié à nos dérivés en raison de notre évaluation de la solvabilité des contreparties. Les contreparties de la totalité de notre portefeuille de dérivés sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité allant de A+ à AA- selon S&P Global Ratings (ou l'équivalent).

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité découle de la possibilité que nous ne soyons pas en mesure de nous acquitter de nos obligations financières à leur échéance. Nous gérons notre risque de liquidité selon nos engagements et les échéances et au moyen de notre structure du capital et de l'effet de levier financier (se reporter à la note 3). Nous

gérons également notre risque de liquidité en surveillant de manière continue nos flux de trésorerie réels et projetés pour nous assurer de disposer de liquidités suffisantes lorsque nos obligations arrivent à échéance, que la conjoncture soit normale ou difficile, sans subir de pertes inacceptables ou entacher notre réputation.

Ce qui suit constitue un sommaire des échéances contractuelles non actualisées de nos passifs financiers ainsi que la composante débiteurs de nos dérivés aux 31 décembre 2017 et 2016.

31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avances bancaires	6	6	6	-	-	-
Emprunts à court terme	1 585	1 585	1 585	-	-	-
Créditeurs et charges à payer	2 931	2 931	2 931	-	-	-
Dette à long terme	14 448	14 555	1 756	1 800	2 050	8 949
Autres passifs financiers à long terme	9	9	2	3	2	2
Instruments dérivés liés aux dépenses						
Sorties de trésorerie (en dollars CA)	-	1 538	1 093	445	-	-
Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US)	-	(1 506)	(1 054)	(452)	-	-
Instruments dérivés liés aux capitaux propres	-	(68)	(68)	-	-	-
Instruments dérivés liés à la dette comptabilisés à titre de couvertures						
Sorties de trésorerie (en dollars CA)	-	7 417	1 435	-	-	5 982
Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US) ¹	-	(8 405)	(1 756)	-	-	(6 649)
Instruments dérivés liés à la dette non comptabilisés à titre de couvertures						
Sorties de trésorerie (en dollars CA)	-	956	956	-	-	-
Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US) ¹	-	(934)	(934)	-	-	-
Contrats à terme sur obligations	-	64	64	-	-	-
Valeur comptable nette des dérivés (actifs)	(1 094)					
	17 885	18 148	6 016	1 796	2 052	8 284

¹ Correspond au montant équivalent en dollars CA des entrées de trésorerie en dollars US selon un rapprochement avec des titres d'emprunt à long terme à l'égard des dérivés liés à la dette en dollars US assortis des mêmes échéances.

31 décembre 2016 (en millions de dollars)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avances bancaires	71	71	71	-	-	-
Emprunts à court terme	800	800	800	-	-	-
Créditeurs et charges à payer	2 783	2 783	2 783	-	-	-
Dette à long terme	16 080	16 197	750	3 081	2 350	10 016
Autres passifs financiers à long terme	18	18	-	12	3	3
Instruments dérivés liés aux dépenses						
Sorties de trésorerie (en dollars CA)	-	1 708	1 240	468	-	-
Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US)	-	(1 732)	(1 249)	(483)	-	-
Instruments dérivés liés aux capitaux propres	-	(8)	(8)	-	-	-
Instruments dérivés liés à la dette comptabilisés à titre de couvertures						
Sorties de trésorerie (en dollars CA)	-	7 417	-	1 435	-	5 982
Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US) ¹	-	(8 996)	-	(1 880)	-	(7 116)
Instruments dérivés liés à la dette comptabilisés à titre de couvertures						
Sorties de trésorerie (en dollars CA)	-	201	201	-	-	-
Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US) ¹	-	(201)	(201)	-	-	-
Contrats à terme sur obligations	-	51	-	51	-	-
Valeur comptable nette des dérivés (actifs)	(1 659)					
	18 093	18 309	4 387	2 684	2 353	8 885

¹ Correspond au montant équivalent en dollars CA des entrées de trésorerie en dollars US selon un rapprochement avec des titres d'emprunt à long terme à l'égard des dérivés liés à la dette en dollars US assortis des mêmes échéances.

Ce qui suit constitue un sommaire des paiements d'intérêts, montants nets, sur la durée de vie de la dette à long terme, compte tenu de l'incidence des dérivés liés à la dette connexes, au 31 décembre 2017 et 2016.

31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements d'intérêts, montant net	712	1 160	908	5 409

31 décembre 2016 (en millions de dollars)	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements d'intérêts, montant net	727	1 294	1 033	5 832

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché découle de la possibilité que les variations des cours du marché, comme les fluctuations des cours de nos placements disponibles à la vente ou des cours de nos actions, influent sur notre bénéfice, sur nos flux de trésorerie ou sur la valeur de nos instruments financiers. Les instruments dérivés que nous utilisons pour gérer le risque de marché sont décrits à la présente note.

Risque de marché - Placements dans des sociétés ouvertes

Nous gérons notre risque lié aux fluctuations des cours de nos placements dans des sociétés ouvertes en examinant régulièrement l'information accessible au public à l'égard de ces placements de manière à assurer la conformité de tous les risques avec les seuils de tolérance établis. Nous ne réalisons pas d'opérations de couverture sur dérivés ou instruments de vente à découvert pour gérer le risque lié à nos placements dans des sociétés ouvertes.

Risque de marché - Actions de catégorie B sans droit de vote

Le passif lié à la rémunération fondée sur des actions est réévalué à la juste valeur à chaque période. La charge au titre de la rémunération fondée sur des actions dépend de la variation du cours de nos actions de catégorie B sans droit de vote pendant la durée de vie d'une attribution, notamment des options sur actions, des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions différées. De temps à autre, nous avons recours à des dérivés liés aux capitaux propres pour gérer l'exposition relativement au passif lié à la rémunération fondée sur des actions. Étant donné nos dérivés liés aux capitaux propres, une variation de 1 \$ de la valeur d'une action de catégories B sans droit de vote n'aurait pas d'incidence significative sur le bénéfice net.

RISQUE DE CHANGE

Nous avons recours à des dérivés liés à la dette pour gérer le risque lié aux fluctuations des cours de change relativement à notre dette à long terme et à nos emprunts à court terme libellés en dollars américains. Nous désignons les dérivés liés à la dette afférents à nos billets de premier rang et débentures de premier rang comme couvertures à des fins comptables afin de couvrir le risque de change relatif à des instruments d'emprunt spécifiques. Nous n'avons pas désigné les dérivés liés à la dette ayant trait à notre programme de papier commercial libellé en dollars américains comme couvertures à des fins comptables. Nous avons recours à des dérivés liés aux dépenses afin de gérer le risque de change inhérent à nos activités en désignant ces dérivés comme des couvertures à l'égard de certaines dépenses opérationnelles et dépenses d'investissement attendues. Au 31 décembre 2017, la totalité de la dette à long terme et de nos emprunts à court terme libellés en dollars américains était couverte contre les fluctuations des cours de change par des dérivés liés à la dette. En ce qui a trait à notre dette à long terme et à notre programme de papier commercial libellé en dollars américains, du fait de nos dérivés liés à la dette, une variation de 0,01 \$ du dollar canadien par rapport au dollar américain n'aurait pas d'incidence sur le bénéfice net.

Une tranche de nos débiteurs et de nos créiteurs et charges à payer est libellée en dollars américains; cependant, en raison de leur échéance à court terme, il n'y avait aucun risque important découlant des fluctuations des cours de change au 31 décembre 2017.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Nous sommes exposés au risque lié à la variation des taux d'intérêt pratiqués sur le marché en raison de l'incidence que cette variation a sur la charge d'intérêts relative à nos emprunts à court terme et à nos facilités de crédit bancaire. Auparavant, nous étions exposés au risque lié à la variation des taux d'intérêt en raison de nos billets de premier rang non garantis à taux variable de 250 millions de dollars, lesquels ont été remboursés au cours de l'exercice à l'étude. Au 31 décembre 2017, 89,5 % de l'encours de notre dette à long terme et de nos emprunts à court terme portait intérêt à taux fixe (91,2 % en 2016).

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité dans le cas d'une exposition importante relativement à nos placements dans des sociétés ouvertes, à nos dérivés liés aux dépenses, à nos emprunts à court terme, à nos billets de premier rang et à nos facilités de crédit bancaire aux 31 décembre 2017 et 2016, toutes les autres variables demeurant constantes. L'analyse expose dans quelle mesure la variation de la variable de risque pertinente toucherait le bénéfice net et les autres éléments du résultat global.

(variations en millions de dollars)	Bénéfice net		Autres éléments du résultat global	
	2017	2016	2017	2016
Cours par action - placements dans des sociétés ouvertes				
Variation de 1 \$	-	-	14	14
Dérivés liés aux dépenses - variation du cours de change				
Variation de 0,01 \$ du \$ CA par rapport au \$ US	-	-	9	9
Emprunts à court terme				
Variation de 1 % des taux d'intérêt	12	6	-	-
Billets de premier rang (taux variable)				
Variation de 1 % des taux d'intérêt	-	2	-	-
Facilités de crédit bancaire (taux variable)				
Variation de 1 % des taux d'intérêt	-	2	-	-

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Aux 31 décembre 2017 et 2016, tous nos instruments liés à la dette à long terme libellés en dollars américains étaient couverts contre les fluctuations des cours de change à des fins comptables.

Ce qui suit constitue un sommaire de la position nette débitrice (créditrice) de nos divers instruments dérivés.

(en millions de dollars, sauf le cours de change)	Au 31 décembre 2017			
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Juste valeur (\$ CA)
Dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie				
En actifs	5 200	1,0401	5 409	1 301
En passifs	1 500	1,3388	2 008	(149)
Dérivés liés à la dette à court terme non comptabilisés à titre de couvertures				
En passifs	746	1,2869	960	(23)
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés à la dette représentant un actif				1 129
Contrats à terme sur obligations comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie				
En passifs			900	(64)
Dérivés liés aux dépenses comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie				
En actifs	240	1,2239	294	5
En passifs	960	1,2953	1 243	(44)
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés aux dépenses représentant un passif				(39)
Dérivés liés aux capitaux propres non comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie				
En actifs			276	68
Position nette évaluée à la valeur de marché représentant un actif				1 094

(en millions de dollars, sauf le cours de change)	Au 31 décembre 2016			
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Juste valeur (\$ CA)
Dérivés liés à la dette				
comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie				
En actifs	5 200	1,0401	5 409	1 751
En passifs	1 500	1,3388	2 008	(68)
Dérivés liés à la dette à court terme non comptabilisés à titre de couvertures				
En passifs	150	1,3407	201	-
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés à la dette représentant un actif				1 683
Contrats à terme sur obligations comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie				
En passifs	-	-	900	(51)
Dérivés liés aux dépenses comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie				
En actifs	990	1,2967	1 284	40
En passifs	300	1,4129	424	(21)
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés aux dépenses représentant un actif				19
Dérivés liés aux capitaux propres non comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie				
En actifs	-	-	270	8
Position nette évaluée à la valeur de marché représentant un actif				1 659

Ce qui suit constitue un sommaire du montant net des paiements en trésorerie au titre des dérivés liés à la dette et des contrats à terme.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Produit tiré des dérivés liés à la dette ayant trait au papier commercial libellé en dollars américains	9 692	-
Produit tiré des dérivés liés à la dette ayant trait aux montants prélevés sur les facilités de crédit	2 310	11 167
Total du produit tiré des dérivés liés à la dette	12 002	11 167
Paiements au titre des dérivés liés à la dette ayant trait au papier commercial libellé en dollars américains	(9 754)	-
Paiements au titre des dérivés liés à la dette ayant trait aux montants prélevés sur les facilités de crédit	(2 327)	(11 159)
Paiements à la résiliation de contrats à terme	-	(53)
Total des paiements au titre des dérivés liés à la dette et des contrats à terme	(12 081)	(11 212)
Paiements versés au règlement de dérivés liés à la dette et de contrats à terme, montant net	(79)	(45)

Ce qui suit constitue un sommaire de la variation de la juste valeur de nos instruments dérivés pour 2017 et 2016.

Exercice clos le 31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Dérivés liés à la dette (couverts)	Dérivés liés à la dette (non couverts)	Contrats à terme sur obligations	Dérivés liés aux dépenses	Dérivés liés aux capitaux propres	Total des instruments
Instruments dérivés à l'ouverture de la période	1 683	-	(51)	19	8	1 659
Produit reçu au règlement de dérivés	-	(12 002)	-	(1 207)	(6)	(13 215)
Paiement au titre des dérivés conclus	-	12 081	-	1 240	-	13 321
(Diminution) augmentation de la juste valeur des dérivés	(531)	(102)	(13)	(91)	66	(671)
Instruments dérivés à la clôture de la période	1 152	(23)	(64)	(39)	68	1 094
Actif évalué à la valeur de marché	1 301	-	-	5	68	1 374
Passif évalué à la valeur de marché	(149)	(23)	(64)	(44)	-	(280)
Actif (passif) évalué à la valeur de marché	1 152	(23)	(64)	(39)	68	1 094

Exercice clos le 31 décembre 2016 (en millions de dollars)	Dérivés liés à la dette (couverts)	Dérivés liés à la dette (non couverts)	Contrats à terme sur obligations	Dérivés liés aux dépenses	Dérivés liés aux capitaux propres	Total des instruments
Instruments dérivés à l'ouverture de la période	2 028	-	(91)	158	(15)	2 080
Produit reçu au règlement de dérivés	-	(11 167)	-	(1 116)	(2)	(12 285)
Paielement au titre des dérivés conclus (Diminution) augmentation de la juste valeur des dérivés	- (345)	11 159 8	53 (13)	1 025 (48)	- 25	12 237 (373)
Instruments dérivés à la clôture de la période	1 683	-	(51)	19	8	1 659
Actif évalué à la valeur de marché	1 751	-	-	40	8	1 799
Passif évalué à la valeur de marché	(68)	-	(51)	(21)	-	(140)
Actif (passif) évalué à la valeur de marché	1 683	-	(51)	19	8	1 659

Ce qui suit constitue un sommaire des actifs et des passifs liés aux instruments dérivés présentés dans nos états consolidés de la situation financière.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2017	2016
Actifs courants	421	91
Actifs à long terme	953	1 708
	1 374	1 799
Passifs courants	(133)	(22)
Passifs à long terme	(147)	(118)
	(280)	(140)
Position nette évaluée à la valeur de marché représentant un actif	1 094	1 659

Au 31 décembre 2017, une tranche de nos dérivés liés à la dette en cours d'un montant notionnel de 6,7 milliards de dollars américains a été désignée comme couverture à des fins comptables (6,7 milliards de dollars américains en 2016). Au 31 décembre 2017, tous nos contrats à terme sur obligations et dérivés liés aux dépenses en cours étaient désignés comme couvertures à des fins comptables (tous en 2016). En 2017, nous avons comptabilisé une hausse de 3 millions de dollars du bénéfice net relativement à l'inefficacité de la couverture (hausse de 5 millions de dollars en 2016).

Dérivés liés à la dette

Nous avons recours à des swaps de devises pour gérer les risques liés à la fluctuation des cours de change relativement à nos instruments d'emprunt, à nos emprunts sur les facilités de crédit et à nos emprunts sur papier commercial libellés en dollars américains (se reporter à la note 18). Nous désignons les dérivés liés à la dette afférents à nos débetures et billets de premier rang comme couvertures à des fins comptables afin de couvrir le risque de change relatif à des instruments d'emprunt spécifiques. Nous ne désignons pas les dérivés liés à la dette afférents à nos emprunts sur les facilités de crédit ou à nos emprunts sur papier commercial comme couvertures à des fins comptables.

Au cours de 2017 et de 2016, nous avons conclu et réglé des dérivés liés à la dette se rapportant aux prélèvements effectués sur nos facilités de crédit et au titre du programme de papier commercial libellé en dollars américains, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2017		
	Montant notionnel (en \$ US)	Cours de change	Montant notionnel (en \$ CA)
<i>Facilités de crédit</i>			
Dérivés liés à la dette conclus	1 610	1,32	2 126
Dérivés liés à la dette réglés	1 760	1,32	2 327
Montant net en trésorerie payé			(17)
<i>Programme de papier commercial</i>			
Dérivés liés à la dette conclus	8 266	1,30	10 711
Dérivés liés à la dette réglés	7 521	1,29	9 692
Montant net en trésorerie payé			(62)
(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2016		
	Montant notionnel (en \$ US)	Cours de change	Montant notionnel (en \$ CA)
<i>Facilités de crédit</i>			
Dérivés liés à la dette conclus	8 683	1,31	11 360
Dérivés liés à la dette réglés	8 533	1,31	11 159
Montant net en trésorerie reçu			8

En 2017, nous n'avons conclu aucun dérivé lié à la dette relativement aux billets de premier rang. En 2016, nous avons conclu des dérivés liés à la dette pour couvrir les obligations relatives au principal et aux intérêts contre le risque de change lié à nos billets de premier rang libellés en dollars américains émis le 4 novembre 2016 (se reporter à la note 20). Ce qui suit constitue un sommaire des dérivés liés à la dette que nous avons conclus afin de couvrir les billets de premier rang émis au cours de 2016.

Nous n'avons réglé aucun dérivé lié à la dette relativement aux billets de premier rang au cours de 2017 et de 2016.

(en millions de dollars, sauf les taux d'intérêt nominaux et les taux d'intérêt)	\$ US			Incidence de la couverture	
	Montant du principal/ notionnel (\$ US)	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt fixe couvert (\$ CA) ¹	Équivalent (\$ CA)
Entrée en vigueur					
4 novembre 2016	500	2026	2,900 %	2,834 %	671

¹ Conversion d'un taux d'intérêt nominal fixe en \$ US en un taux moyen pondéré fixe en \$ CA.

Contrats à terme sur obligations

Nous n'avons conclu aucun nouveau contrat à terme sur obligations au cours de 2017 et de 2016.

Ce qui suit constitue un sommaire des contrats à terme sur obligations en cours aux 31 décembre 2017 et 2016 que nous avons conclus pour couvrir le risque de taux d'intérêt sur 10 ans sous-jacent du Gouvernement du Canada (le « GDC ») visant les titres d'emprunt que nous prévoyons émettre.

(en millions de dollars, sauf les taux d'intérêt)

Durée des taux du GDC (en années)	Entrée en vigueur	Date d'échéance ¹	Montant notionnel	Taux d'intérêt du GDC couverts au 31 décembre 2017	Taux d'intérêt du GDC couverts au 31 décembre 2016 ¹	2017	2016
10	Décembre 2014	30 avril 2018	500	2,85 %	2,52 %	500	500
30	Décembre 2014	31 décembre 2018	400	2,65 %	2,62 %	400	400
Total			900			900	900

¹ Les contrats à terme sur obligations venant à échéance au-delà du 31 décembre 2017 sont parfois assujettis à l'ajustement des taux du GDC. La date d'ajustement des contrats de 400 millions de dollars venant à échéance en décembre 2018 a été prorogée en décembre 2017; l'ajustement de taux aura lieu en avril 2018.

Le 4 novembre 2016, nous avons exercé un contrat à terme sur obligations d'un montant notionnel de 500 millions de dollars échéant le 4 janvier 2017 parallèlement à l'émission des billets de premier rang de 500 millions de dollars américains échéant en 2026 et nous avons payé 53 millions de dollars pour régler l'instrument dérivé. Le montant ainsi payé représente la juste valeur

du contrat à terme sur obligations au moment du règlement et sera reclassé, de la réserve de couverture aux charges financières, en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée des billets de premier rang de 500 millions de dollars américains échéant en 2026.

Dérivés liés aux dépenses

Ce qui suit constitue un sommaire des dérivés liés aux dépenses que nous avons conclus en 2017 et 2016 afin de gérer le risque de change à l'égard de certaines dépenses attendues.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercices clos les 31 décembre					
	2017			2016		
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)
Dérivés liés aux dépenses conclus	840	1,27	1 070	990	1,33	1 318
Dérivés liés aux dépenses réglés	930	1,33	1 240	840	1,22	1 025

Au 31 décembre 2017, nos dérivés liés aux dépenses en cours s'élevaient à 1 200 millions de dollars américains (1 290 millions de dollars américains en 2016) à un cours de change moyen de 1,28 \$ pour 1 \$ US (1,32 \$ pour 1 \$ US en 2016) et venaient à échéance de janvier 2018 à décembre 2019 (de janvier 2017 à décembre 2018 en 2016). Nos dérivés liés aux dépenses en cours qui viennent à échéance en 2018 sont couverts à un cours de change moyen de 1,30 \$ pour 1 \$ US.

Dérivés liés aux capitaux propres

Nous avons recours à des dérivés liés aux capitaux propres pour couvrir le risque d'appréciation des cours liés aux actions de catégorie B sans droit de vote qui ont été attribuées dans le cadre de nos programmes de rémunération fondée sur des actions relativement aux options sur actions, aux unités d'actions de négociation restreinte et aux unités d'actions différées (se reporter à la note 24). Les dérivés liés aux capitaux propres ont été conclus initialement à un prix moyen pondéré de 50,37 \$, et l'échéance de un an est renouvelable pour des périodes de un an additionnelles avec le consentement des contreparties à l'opération de couverture. En 2017, nous avons signé des accords de prorogation pour chacun de nos contrats de dérivés liés aux capitaux propres selon des modalités essentiellement identiques avec des dates d'échéance révisées et maintenant fixées en avril 2018 (auparavant en avril 2017). Les dérivés liés aux capitaux propres n'ont pas été désignés comme couvertures à des fins comptables.

Au cours de l'exercice 2017, nous avons réglé des dérivés liés aux capitaux propres existants pour un produit net de 6 millions de dollars et avons conclu des nouveaux dérivés visant 1,0 million d'actions de catégorie B sans droit de vote, qui expirent en mars 2018. En août 2016, nous avons réglé 0,3 million de dérivés liés aux capitaux propres à un prix moyen pondéré de 58,16 \$ par suite de la réduction du nombre d'unités de rémunération fondée sur des actions en cours.

Au cours de 2017, nous avons comptabilisé un recouvrement de 74 millions de dollars déduction faite des intérêts reçus (recouvrement de 33 millions de dollars en 2016) au titre de la charge de rémunération fondée sur des actions relativement à la variation de la juste valeur de nos contrats de dérivés liés aux capitaux propres, déduction faite des paiements reçus. Au 31 décembre 2017, la juste valeur des dérivés liés aux capitaux propres se composait d'un actif de 68 millions de dollars (actif de 8 millions de dollars en 2016), lequel est inclus dans la partie courante des instruments dérivés.

Au 31 décembre 2017, des dérivés liés aux capitaux propres visant 5,4 millions d'actions de catégorie B sans droit de vote (5,4 millions en 2016) d'un prix moyen pondéré de 51,44 \$ (50,30 \$ en 2016) étaient en cours.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des avances bancaires, des emprunts à court terme et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers.

La juste valeur de nos placements dans des sociétés ouvertes est déterminée selon les cours du marché. La juste valeur de nos placements dans des sociétés fermées est déterminée à partir d'évaluations fondées sur des financements ultérieurs, des négociations de vente par des tiers ou des approches fondées sur le marché, lesquelles sont appliquées comme il se doit à chaque placement, en fonction des activités futures et des perspectives de rentabilité.

La juste valeur de chacun de nos titres d'emprunt publics est fondée sur les rendements du marché estimés à la clôture de la période ou sur les cours de marché à la clôture de la période, si ces derniers sont disponibles. Nous déterminons la juste valeur de nos dérivés liés à la dette et de nos dérivés liés aux dépenses selon une méthode d'évaluation de la valeur de marché estimée, en tenant compte de la qualité du crédit et en actualisant les flux de trésorerie à la date d'évaluation. Si les dérivés liés à la dette et les dérivés liés aux dépenses sont en position débitrice, l'écart de crédit pour l'institution financière contrepartiste est ajouté au taux d'actualisation sans risque en vue de déterminer la valeur estimée, ajustée en fonction de la qualité du crédit, de chaque dérivé. Si ces dérivés liés à la dette et aux dépenses sont en position créditrice, notre écart de crédit est ajouté au taux d'actualisation sans risque de chaque dérivé.

La juste valeur de nos dérivés liés aux capitaux propres se fonde sur le cours du marché des actions de catégorie B sans droit de vote à la clôture de la période.

La hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux que nous présentons tient compte de l'importance des données utilisées pour évaluer la juste valeur :

- les actifs financiers et les passifs financiers classés dans le niveau 1 sont évalués en fonction des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques;
- les actifs financiers et les passifs financiers classés dans le niveau 2 sont évalués à l'aide de données du marché directement ou indirectement observables autres que les prix cotés;
- les évaluations de niveau 3 sont établies à partir de données autres que des données du marché observables.

Aux 31 décembre 2017 et 2016, aucun instrument financier significatif n'avait été classé dans le niveau 3 et aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 n'est survenu au cours de ces périodes.

Ce qui suit constitue un sommaire des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre					
	Valeur comptable		Juste valeur (niveau 1)		Juste valeur (niveau 2)	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Actifs financiers						
Disponibles à la vente, évalués à la juste valeur						
Placements dans des sociétés ouvertes	1 465	1 047	1 465	1 047	-	-
Détenus à des fins de transaction						
Dérivés liés à la dette comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie	1 301	1 751	-	-	1 301	1 751
Dérivés liés aux dépenses comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie	5	40	-	-	5	40
Dérivés liés aux capitaux propres non comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie	68	8	-	-	68	8
Total des actifs financiers	2 839	2 846	1 465	1 047	1 374	1 799
Passifs financiers						
Détenus à des fins de transaction						
Dérivés liés à la dette comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie	149	68	-	-	149	68
Dérivés liés à la dette non comptabilisés à titre de couvertures	23	-	-	-	23	-
Contrats à terme sur obligations comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie	64	51	-	-	64	51
Dérivés liés aux dépenses comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie	44	21	-	-	44	21
Total des passifs financiers	280	140	-	-	280	140

Ce qui suit constitue un sommaire de la juste valeur de notre dette à long terme.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre			
	2017		2016	
	Valeur comptable	Juste valeur ¹	Valeur comptable	Juste valeur ¹
Dette à long terme (y compris la partie courante)	14 448	16 134	16 080	17 628

¹ La dette à long terme (y compris la partie courante) est évaluée selon les données de niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux, selon les rendements du marché à la clôture de l'exercice.

Nous n'avons aucun actif financier non dérivé détenu jusqu'à l'échéance au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

NOTE 17 : PLACEMENTS

MÉTHODES COMPTABLES

Placements dans des sociétés ouvertes et fermées

Nos placements dans des sociétés sur lesquelles nous n'exerçons pas un contrôle ni une influence notable sont classés comme étant disponibles à la vente et comptabilisés comme suit :

- sociétés ouvertes - comptabilisées à la juste valeur selon des prix cotés;
- sociétés fermées - comptabilisées à la juste valeur à partir d'évaluations fondées sur des financements ultérieurs, des négociations de vente par des tiers ou des approches fondées sur le marché.

Participations dans des entreprises associées et des partenariats

Une entité est considérée comme une entreprise associée lorsque nous exerçons une influence notable sur les politiques financières

et opérationnelles de l'entité sans toutefois la contrôler. En règle générale, il est présumé que nous exerçons une influence notable sur une entité lorsque nous détenons plus de 20 % des droits de vote.

Un partenariat existe si un accord contractuel établit le contrôle conjoint sur les activités de l'entité et exige qu'il y ait consentement unanime en regard des décisions stratégiques financières et opérationnelles. Nous classons nos participations dans des partenariats dans l'une des deux catégories suivantes :

- coentreprises - si nous avons des droits sur l'actif net de l'entreprise;
- entreprises communes - si nous avons des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à l'entreprise.

Nous utilisons la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises, alors que nous comptabilisons notre quote-part des actifs, passifs, produits et charges de notre participation dans les entreprises communes.

Nous comptabilisons initialement nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises au coût pour ensuite hausser ou diminuer leur valeur comptable selon notre quote-part dans le bénéfice ou la perte de chaque entité détenue. Les distributions reçues de ces entités réduisent la valeur comptable de nos participations.

Les profits et pertes latents liés à nos participations dans des entreprises associées ou des coentreprises sont éliminés en contrepartie de ces participations jusqu'à concurrence de notre participation dans l'entité.

Dépréciation de nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises

À la clôture de chaque période de présentation de l'information, nous évaluons s'il existe une indication objective de dépréciation de nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises. S'il existe une indication objective de dépréciation, nous comparons la valeur comptable de la participation à sa valeur recouvrable et comptabilisons l'excédent sur la valeur recouvrable, le cas échéant, à titre de perte dans le bénéfice net.

INFORMATIONS EXPLICATIVES

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2017	2016
Placements		
Sociétés ouvertes	1 465	1 047
Sociétés fermées	167	169
Placements disponibles à la vente	1 632	1 216
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	929	958
Total des placements	2 561	2 174

PLACEMENTS DISPONIBLES À LA VENTE

Sociétés ouvertes

Nous détenons un certain nombre de participations dans des sociétés ouvertes. En 2017, nous avons enregistré des pertes réalisées de néant et des profits latents de 418 millions de dollars (pertes réalisées de néant et profits latents de 81 millions de dollars en 2016) et des montants correspondants dans le bénéfice net et les autres éléments du résultat global, respectivement.

PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

Nous détenons des participations dans un certain nombre d'entreprises associées et de coentreprises, notamment :

Maple Leaf Sports and Entertainment Limited (« MLSE »)

MLSE, entreprise du secteur des sports et du divertissement, détient et exploite le Air Canada Centre, les Maple Leafs de Toronto de la LNH, les Raptors de Toronto de la NBA, le Toronto FC de la MLS, les Argonauts de Toronto de la LCF et les Marlies de Toronto de l'AHL, ainsi que d'autres actifs. Nous détenons, conjointement avec BCE Inc. (« BCE »), une participation nette indirecte de 75 % dans MLSE, notre participation comptant pour 37,5 %. Notre participation dans MLSE est comptabilisée en tant que coentreprise et selon la méthode de la mise en équivalence.

Glentel

Glentel est un grand détaillant de téléphones mobiles de télécommunicateurs multiples ayant plusieurs centaines de points de distribution de services sans fil au Canada. Nous détenons une participation de 50 % dans Glentel, tandis que BCE détient la participation restante de 50 %. Notre investissement dans Glentel est comptabilisé comme une coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence.

shomi

shomi était une coentreprise détenue à parts égales par Rogers et Shaw qui exploitait auparavant un service de vidéo sur demande de qualité supérieure offert par abonnement qui permettait de visionner des films et séries télévisées en ligne et sur les terminaux de télévision. Notre participation dans shomi était comptabilisée en tant que coentreprise et selon la méthode de la mise en équivalence. En 2016, nous avons annoncé notre décision de liquider notre coentreprise shomi (se reporter à la note 11). En 2017, les actifs restants liés à shomi ont été transférés aux partenaires respectifs et le partenariat a été officiellement dissous.

Ce qui suit constitue un sommaire de l'information financière ayant trait à nos participations et à nos quotes-parts dans les principales entreprises associées et coentreprises.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre ou pour les exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Actifs courants	515	518
Actifs à long terme	3 269	3 391
Passifs courants	(1 184)	(1 186)
Passifs à long terme	(825)	(1 082)
Total des actifs, montant net	1 775	1 641
Notre quote-part des actifs, montant net	927	834
Produits	1 706	1 596
Charges	(1 686)	(2 027)
Bénéfice net (perte nette)	20	(431)
Notre quote-part du bénéfice (de la perte), montant net	14	(216)

Une de nos coentreprises a une participation ne donnant pas le contrôle dont les détenteurs ont le droit d'exiger que notre coentreprise fasse l'acquisition de cette participation ne donnant pas le contrôle à une date ultérieure et à la juste valeur.

NOTE 18 : EMPRUNTS À COURT TERME

Ce qui suit constitue un sommaire de nos emprunts à court terme aux 31 décembre 2017 et 2016.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2017	2016
Programme de titrisation des débiteurs	650	800
Programme de papier commercial libellé en dollars américains	935	-
Total des emprunts à court terme	1 585	800

Ce qui suit constitue un sommaire des activités relatives à nos emprunts à court terme pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2017			Exercice clos le 31 décembre 2016		
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)
Produit tiré de la titrisation de débiteurs			530			295
Remboursements au titre de la titrisation des débiteurs			(680)			(295)
Remboursements au titre de la titrisation des débiteurs, montant net			(150)			-
Produit tiré du papier commercial libellé en dollars américains	8 267	1,30	10 712	-	-	-
Remboursements de papier commercial libellé en dollars américains	(7 530)	1,29	(9 704)	-	-	-
Produit tiré du papier commercial libellé en dollars américains, montant net	737	1,37	1 008			-
Produit tiré des emprunts à court terme, montant net			858			-

PROGRAMME DE TITRISATION DES DÉBITEURS

Nous participons à un programme de titrisation des débiteurs conclu avec une institution financière canadienne qui nous permet de vendre certaines créances clients visées par le programme. Au 31 décembre 2017, le produit des ventes était engagé jusqu'à concurrence de 1 050 millions de dollars (1 050 millions de dollars en 2016). Avec prise d'effet le 8 juillet 2016, l'échéance a été reportée du 1^{er} janvier 2018 au 1^{er} janvier 2019. Avec prise d'effet le 27 octobre 2017, l'échéance a de nouveau été reportée, au 1^{er} novembre 2020.

Aux 31 décembre		
(en millions de dollars)	2017	2016
Créances client vendues à l'acheteur à titre de sûreté	1 355	1 460
Emprunts à court terme contractés auprès de l'acheteur	(650)	(800)
Surdimensionnement	705	660
Exercices clos les 31 décembre		
(en millions de dollars)	2017	2016
Programme de titrisation des débiteurs à l'ouverture de la période	800	800
Remboursements au titre de la titrisation des débiteurs, montant net	(150)	-
Programme de titrisation des débiteurs à la clôture de la période	650	800

Nous continuons de gérer les débiteurs que nous vendons et nous en conservons presque tous les risques et avantages, et, par conséquent, ces débiteurs demeurent comptabilisés dans nos états consolidés de la situation financière et le financement obtenu est comptabilisé à titre d'emprunt à court terme. Les droits de l'acheteur relativement à ces créances clients ont priorité de rang sur nos droits. Aux termes du programme, nous ne pouvons pas utiliser les débiteurs comme garantie à toute autre fin. L'acheteur de nos créances clients ne détient aucun droit sur nos autres actifs.

NOTE 19 : PROVISIONS

MÉTHODES COMPTABLES

Coûts de démantèlement et de remise en état

Dans le cadre de certaines de nos activités, nous utilisons les réseaux et d'autres actifs dans des locaux que nous louons. Puisque nous nous attendons à quitter ces locaux dans le futur, nous constituons des provisions pour les coûts associés au démantèlement des actifs et à la remise en état des locaux où se trouvent les actifs lorsque l'obligation juridique ou implicite de le faire nous incombe. Nous calculons ces coûts en fonction d'une estimation actuelle des coûts qui seront engagés, nous extrapolons ensuite les coûts dans l'avenir selon les meilleures estimations de la

PROGRAMME DE PAPIER COMMERCIAL LIBELLÉ EN DOLLARS AMÉRICAINS

En 2017, nous avons mis sur pied un programme de papier commercial libellé en dollars américains qui nous permettait d'émettre jusqu'à un principal total de 1 milliard de dollars américains. En décembre 2017, nous avons augmenté le principal total permis aux termes de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains, le faisant passer à 1,5 milliard de dollars américains. Les fonds peuvent être empruntés aux termes de ce programme selon des durées jusqu'à l'échéance allant de 1 jour à 397 jours, sous réserve de la conjoncture des marchés. Toute émission réalisée dans le cadre de ce programme sera effectuée à escompte. Les emprunts au titre de notre programme de papier commercial sont classés en tant qu'emprunts à court terme dans nos états consolidés de la situation financière lorsqu'ils deviennent exigibles à moins de un an de la date de clôture.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2017		
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)
Programme de papier commercial libellé en dollars américains à l'ouverture de la période	-	-	-
Produit du papier commercial libellé en dollars américains, montant net	737	1,37	1 008
Escompte à l'émission ¹	9	1,33	12
Profit de change ¹			(85)
Programme de papier commercial libellé en dollars américains à la clôture de la période	746	1,25	935

¹ Compris dans les charges financières.

Parallèlement aux émissions de papier commercial, nous avons conclu des dérivés liés à la dette afin de couvrir le risque de change associé au principal et aux intérêts sur les instruments d'emprunt émis aux termes du programme de papier commercial libellé en dollars américains (se reporter à la note 16). Nous n'avons pas désigné ces dérivés liés à la dette à titre de couvertures à des fins comptables.

direction relativement aux tendances futures des prix, l'inflation et d'autres facteurs, et nous actualisons ces coûts. Les prévisions sont revues pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture et des nouvelles exigences technologiques.

Lorsque nous comptabilisons un passif relatif au démantèlement, nous comptabilisons un actif correspondant dans les immobilisations corporelles et l'amortissons selon sa durée d'utilité conformément à nos méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles. Nous comptabilisons la désactualisation du passif dans les charges financières dans les états consolidés du résultat net.

Restructuration

Nous comptabilisons une provision pour restructuration si nous avons approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration, et lorsque la restructuration a été amorcée ou que la direction a dévoilé les grandes lignes du plan aux personnes concernées. Les obligations liées à la restructuration dont le calendrier et les montants sont incertains sont comptabilisées à titre de provisions, autrement, elles sont comptabilisées à titre de charges à payer. Toutes les charges sont comptabilisées dans les frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges aux états consolidés du résultat net (se reporter à la note 9).

Contrats déficitaires

Nous comptabilisons une provision pour contrats déficitaires lorsque les coûts inévitables que nous devons engager pour satisfaire aux obligations contractuelles dépassent les avantages que nous nous attendons à recevoir du contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du montant le moins élevé entre le coût attendu de la résiliation du contrat et le coût attendu de l'exécution du contrat. Avant d'établir une provision, nous comptabilisons toute perte de valeur sur les actifs associés au contrat.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AUX JUGEMENTS ESTIMATIONS

Une provision est constatée lorsqu'une obligation juridique ou implicite découlant d'un événement passé devra se traduire par une sortie de ressources économiques dont le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Nous comptabilisons une provision même si le moment ou le montant de la sortie demeurent incertains, ce qui peut nous obliger à utiliser des estimations importantes.

JUGEMENTS

L'exercice d'un jugement important est nécessaire afin de déterminer s'il se peut que nous ayons à payer des coûts inévitables découlant de contrats déficitaires. À titre d'exemple, ce jugement peut être exercé afin de déterminer si une certaine promesse est juridiquement irrévocable ou s'il est possible que nous obtenions gain de cause dans le cadre de négociations avec la partie contractante.

INFORMATIONS EXPLICATIVES

(en millions de dollars)	Obligations liées à la mise hors service			
	d'immobilisations	shomi	Autres	Total
31 décembre 2016	35	112	20	167
Entrées	-	-	1	1
Ajustements apportés				
aux provisions existantes	4	-	-	4
Reprises	-	(20)	-	(20)
Montants utilisés	(4)	(92)	(17)	(113)
31 décembre 2017	35	-	4	39
Partie courante	2	-	2	4
Partie à long terme	33	-	2	35

Coûts de démantèlement et de remise en état

En règle générale, on s'attend à ce que les sorties de trésoreries attribuables à nos obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se produisent à la date de la mise hors service des actifs connexes, car ces actifs sont à long terme. Le calendrier et l'étendue des travaux de remise en état qui seront ultimement requis pour ces sites sont incertains.

shomi

En 2016, nous avons annoncé notre décision de liquider notre coentreprise shomi. shomi était détenue à parts égales par Rogers et Shaw. Nous avons donc la responsabilité de notre quote-part de toute obligation contractuelle résiduelle (plus particulièrement les coûts liés au contenu vidéo) engagée par l'entreprise. En 2016, nous avons comptabilisé une provision liée à notre quote-part des obligations résiduelles établie selon nos meilleures estimations des coûts futurs attendus. En 2017, nous avons comptabilisé une reprise de provision de 20 millions de dollars relativement à la liquidation de shomi (se reporter la note 11).

Autres

Les autres provisions comprennent des provisions pour divers frais juridiques, dont le règlement est prévu d'ici cinq ans.

NOTE 20 : DETTE À LONG TERME

(en millions de dollars, sauf les taux d'intérêt)	Date d'échéance	Montant en principal	Taux d'intérêt	Aux 31 décembre	
				2017	2016
Facilités de crédit bancaire (tranche libellée en dollars canadiens)			Variable	-	100
Facilités de crédit bancaire (tranche libellée en dollars américains)		US	Variable	-	201
Billets de premier rang	2017	250	Variable	-	250
Billets de premier rang	2017	500	3,000 %	-	500
Billets de premier rang	2018	1 400 US	6,800 %	1 756	1 880
Billets de premier rang	2019	400	2,800 %	400	400
Billets de premier rang	2019	500	5,380 %	500	500
Billets de premier rang	2020	900	4,700 %	900	900
Billets de premier rang	2021	1 450	5,340 %	1 450	1 450
Billets de premier rang	2022	600	4,000 %	600	600
Billets de premier rang	2023	500 US	3,000 %	627	671
Billets de premier rang	2023	850 US	4,100 %	1 066	1 141
Billets de premier rang	2024	600	4,000 %	600	600
Billets de premier rang	2025	700 US	3,625 %	878	940
Billets de premier rang	2026	500 US	2,900 %	627	671
Débetures de premier rang ¹	2032	200 US	8,750 %	251	269
Billets de premier rang	2038	350 US	7,500 %	439	470
Billets de premier rang	2039	500	6,680 %	500	500
Billets de premier rang	2040	800	6,110 %	800	800
Billets de premier rang	2041	400	6,560 %	400	400
Billets de premier rang	2043	500 US	4,500 %	627	671
Billets de premier rang	2043	650 US	5,450 %	816	873
Billets de premier rang	2044	1 050 US	5,000 %	1 318	1 410
				14 555	16 197
Coûts de transaction différés et escomptes				(107)	(117)
Moins la partie courante				(1 756)	(750)
Total de la dette à long terme				12 692	15 330

¹ Correspond aux débetures de premier rang émises à l'origine par Rogers Cable Inc., qui constituent des obligations non garanties de RCI, et pour lesquelles RCCI était un garant ordinaire aux 31 décembre 2017 et 2016.

Au 31 décembre 2017, les billets et débetures de premier rang susmentionnés ont pour seule garantie le cautionnement de RCCI et ont égalité de rang avec l'ensemble des autres billets et débetures de premier rang, ainsi que les facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit de RCI. Nous nous servons des

dérivés dans le but de couvrir les obligations relatives au principal et aux intérêts contre le risque de change lié à nos billets et débetures de premier rang libellés en dollars américains (se reporter à la note 16).

Les tableaux ci-dessous présentent un sommaire de l'activité liée à notre dette à long terme pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2017			Exercice clos le 31 décembre 2016		
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)
Prélèvements sur les facilités de crédit (\$ CA)			1 730			1 140
Prélèvements sur les facilités de crédit (\$ US)	960	1,32	1 269	2 188	1,31	2 877
Total des prélèvements sur les facilités de crédit			2 999			4 017
Remboursements sur les facilités de crédit (\$ CA)			(1 830)			(1 540)
Remboursements sur les facilités de crédit (\$ US)	(1 110)	1,31	(1 453)	(2 038)	1,32	(2 686)
Total des remboursements sur les facilités de crédit			(3 283)			(4 226)
Remboursements aux termes des facilités de crédit, montant net			(284)			(209)
Émissions de billets de premier rang (\$ US)	-	-	-	500	1,34	671
Remboursements de billets de premier rang (\$ CA)			(750)			(1 000)
Remboursements de billets de premier rang, montant net			(750)			(329)
Remboursements sur la dette à long terme, montant net			(1 034)			(538)

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction, à l'ouverture de la période	16 080	16 870
Remboursements sur la dette à long terme, montant net	(1 034)	(538)
Profit de change	(608)	(245)
Coûts de transaction différés engagés	(3)	(12)
Amortissement des coûts de transaction différés	13	5
Dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction, à la clôture de la période	14 448	16 080

TAUX D'INTÉRÊT MOYEN PONDÉRÉ

Au 31 décembre 2017, notre taux d'intérêt moyen pondéré effectif sur la totalité de la dette et des emprunts à court terme, compte tenu de l'incidence de tous les dérivés liés à la dette et contrats à terme sur obligations, était de 4,70 % (4,72 % en 2016).

FACILITÉS DE CRÉDIT BANCAIRE ET DE LETTRES DE CRÉDIT

Notre facilité de crédit renouvelable de 3,2 milliards de dollars est entièrement renouvelable jusqu'à son échéance, et aucune réduction du montant disponible n'est prévue avant l'échéance. Les sommes empruntées aux termes de la facilité de crédit renouvelable portent intérêt au taux préférentiel bancaire ou au taux de base majoré de 0 % à 1,25 % par année ou au taux des

acceptations bancaires ou au taux interbancaire offert à Londres majoré de 0,85 % à 2,25 %.

En 2017, nous avons modifié notre facilité de crédit renouvelable afin, entre autres, de faire passer la date d'échéance de notre facilité de crédit initiale de 2,5 milliards de dollars de septembre 2020 à mars 2022. En outre, nous avons ajouté une tranche de 700 millions de dollars à la facilité qui vient à échéance en mars 2020. Par suite de ces modifications, le plafond de notre facilité de crédit totale s'établit maintenant à 3,2 milliards de dollars.

En 2017, nous avons remboursé en entier l'encours de notre facilité de crédit bancaire non renouvelable. Par conséquent, cette facilité a été abrogée.

Au 1^{er} avril 2016, nous avons modifié notre facilité de crédit renouvelable de 2,5 milliards de dollars afin, notamment, de reporter la date d'échéance de juillet 2019 à septembre 2020. Concomitamment, nous avons également modifié la facilité de crédit non renouvelable de 1,0 milliard de dollars afin, notamment, de reporter la date d'échéance d'avril 2017 à avril 2018. Par suite des remboursements effectués au cours de l'exercice 2016, le montant des emprunts disponible aux termes de notre facilité de crédit non renouvelable a baissé, passant de 1,0 milliard de dollars à 301 millions de dollars.

Au 31 décembre 2017, nous avons prélevé un montant de néant aux termes de nos facilités de crédit bancaire [301 millions de dollars en 2016 (100 millions de dollars et 150 millions de dollars américains)]. Nous avons conclu des dérivés liés à la dette afférents à la tranche libellée en dollars américains de ces emprunts pour convertir l'ensemble des obligations au titre du principal et des intérêts en dollars canadiens (se reporter à la note 16) au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2017, des liquidités s'élevant à 2,3 milliards de dollars (2,4 milliards de dollars en 2016) étaient disponibles au titre de nos facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit de 3,3 milliards de dollars (2,9 milliards de dollars en 2016). Aux termes de ces facilités, nous avons prélevé 0,1 milliard de dollars (0,4 milliard de dollars en 2016) et avons réservé 0,9 milliard de dollars à titre de sûreté à l'égard des montants à rembourser dans le cadre de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains (néant en 2016).

Émission de billets de premier rang

Le tableau qui suit présente un sommaire des billets de premier rang que nous avons émis en 2016. Nous n'avons émis aucun billet de premier rang en 2017.

(en millions de dollars, sauf les taux d'intérêt et les taux d'escompte)

Date d'émission	Montant en principal	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Escompte/prime à l'émission	Produit brut total ¹ (\$ CA)	Coûts de transaction et escomptes ² (\$ CA)
<i>Émissions de 2016</i>						
4 novembre 2016	500 US	2026	2,900 %	98,354 %	671	17

¹ Produit brut avant les coûts de transaction et escomptes.

² Les coûts de transaction et escomptes sont inclus dans la valeur comptable de la dette à long terme à titre de coûts de transaction différés et escomptes, et sont comptabilisés dans le bénéfice net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Parallèlement à l'émission de 2016, nous avons conclu des dérivés liés à la dette afin de convertir en dollars canadiens la totalité des obligations de paiement d'intérêts et de remboursement de principal (se reporter à la note 16).

Le 8 février 2018, nous avons émis pour 750 millions de dollars américains de billets de premier rang arrivant à échéance en 2048 et assortis d'un taux de 4,300 %. En parallèle, nous avons conclu des dérivés liés à la dette afin de convertir en dollars canadiens la totalité des obligations de paiement d'intérêts et de remboursement de principal. Nous avons donc tiré un produit net de 938 millions de dollars de l'émission. Nous avons l'intention d'employer ces fonds pour répondre aux besoins généraux de l'entreprise, qui peuvent inclure le remboursement à l'échéance de l'encours du papier commercial émis aux termes de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains.

Remboursement de billets de premier rang et règlement des dérivés connexes

Ce qui suit constitue un sommaire de nos remboursements sur les billets de premier rang au cours de 2017 et de 2016. Aucun dérivé lié à la dette ne se rapportait à ces remboursements.

(en millions de dollars)

Date d'échéance	Montant notionnel (\$ CA)
<i>Remboursements de 2017</i>	
Mars 2017	250
Juin 2017	500
Total pour 2017	750
<i>Remboursements de 2016</i>	
Mai 2016	1 000

BILLETS ET DÉBENTURES DE PREMIER RANG

Nous payons de l'intérêt sur la totalité de nos billets et débentures de premier rang à taux fixe semestriellement. Nous avons payé de l'intérêt sur nos billets de premier rang à taux variable trimestriellement.

Nos billets et débentures de premier rang à taux fixe sont remboursables en tout temps, en totalité ou en partie, à notre gré, sous réserve du paiement des primes prévues dans les ententes correspondantes.

REMBOURSEMENTS DE PRINCIPAL

Ce qui suit constitue un sommaire des remboursements de principal sur la dette à long terme, exigibles au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite, au 31 décembre 2017.

(en millions de dollars)

2018	1 756
2019	900
2020	900
2021	1 450
2022	600
Par la suite	8 949
Total de la dette à long terme	14 555

MODALITÉS

Au 31 décembre 2017 et 2016, nous respectons l'ensemble des clauses restrictives financières, des ratios financiers et des modalités des conventions d'emprunt à long terme. Aucune clause restrictive liée au ratio d'endettement n'était en vigueur hormis celles applicables aux facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit.

Les débentures à 8,75 % échéant en 2032 comportent des restrictions portant sur l'engagement de la dette et sur les placements supplémentaires, la vente d'actifs et le versement de dividendes, restrictions qui seront toutes levées du moment que les titres d'emprunt publics se verront attribuer une cote de crédit de première qualité par au moins deux des trois agences de notation désignées. Au 31 décembre 2017, ces titres d'emprunt publics s'étaient vu attribuer une cote de crédit de première qualité par chacune des trois agences de notation désignées et, par conséquent, les restrictions ont été levées aussi longtemps que ces cotes de crédit seront maintenues. Nos autres billets de premier rang ne comportent pas de telles restrictions, peu importe la cote de crédit qui leur est attribuée. Les dates de remboursement prévues dans certaines conventions d'emprunt peuvent être devancées si RCI subit un changement de contrôle.

NOTE 21 : AUTRES PASSIFS À LONG TERME

(en millions de dollars)	Note	Aux 31 décembre	
		2017	2016
Montant reporté au titre du passif lié aux régimes de retraite	22	460	404
Régime de retraite complémentaire des dirigeants	22	66	62
Rémunération fondée sur des actions	24	66	64
Autres		21	32
Total des autres passifs à long terme		613	562

NOTE 22 : AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

MÉTHODES COMPTABLES

Avantages postérieurs à l'emploi - régimes de retraite à prestations définies

Nous offrons des régimes de retraite à prestations définies contributifs et non contributifs, lesquels assurent aux membres du personnel une pension mensuelle à vie à leur retraite.

Nous calculons l'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs; le montant de ces avantages est comptabilisé à sa valeur actualisée.

Nous accumulons les obligations au titre des régimes de retraite à mesure que les membres du personnel rendent les services nécessaires au cumul des droits à leurs prestations. Nous utilisons un taux d'actualisation déterminé en fonction des rendements sur le marché des obligations de sociétés de haute qualité à la date d'évaluation pour mesurer l'obligation au titre des prestations définies. Les réévaluations de l'obligation au titre des prestations définies sont établies en fin d'exercice et comprennent les gains actuariels et les pertes actuarielles, le rendement des actifs des régimes et toute variation de l'effet du plafond de l'actif. Ces réévaluations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et dans les résultats non distribués.

Le coût relatif aux prestations de retraite est établi par calculs actuariels et prend en compte les hypothèses et méthodes suivantes aux fins de la comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies :

- les taux attendus des augmentations de salaire pour déterminer les augmentations des prestations futures;
- les taux de mortalité servant au calcul de l'espérance de vie des participants aux régimes;
- les coûts des services passés découlant des modifications apportées aux régimes sont immédiatement passés en charges.

Nous comptabilisons les charges nettes afférentes aux régimes de retraite à prestations définies et les cotisations aux régimes à cotisations définies dans les états consolidés du résultat net, dans

les coûts opérationnels, en tant que charges au titre des avantages du personnel pendant les périodes au cours desquelles les services associés sont rendus par les membres du personnel.

Avantages postérieurs à l'emploi - régime de retraite à cotisations définies

Le 1^{er} juillet 2016, nos régimes de retraite à prestations définies ont cessé d'accepter de nouveaux participants et nous avons instauré un régime de retraite à cotisations définies. Ce changement n'a pas eu d'incidence sur les participants actuels et tout membre du personnel participant à un régime de retraite à prestations définies continue de gagner les droits à prestations et d'accumuler les années décomptées, conformément aux modalités respectives des régimes.

Nous comptabilisons une charge de retraite relativement à nos cotisations au régime de retraite à cotisations définies lorsque l'employé fournit des services à la Société.

Indemnités de fin de contrat de travail

Nous comptabilisons les indemnités de fin de contrat de travail en charges si nous nous sommes engagés, selon un plan formalisé et détaillé, sans possibilité réelle de se rétracter, à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AUX JUGEMENTS ESTIMATIONS

Les hypothèses importantes utilisées dans les calculs actuariels pour déterminer le montant de l'obligation au titre des prestations définies et la charge connexe sont présentées en détail ci-après.

D'importantes estimations sont faites afin de déterminer les soldes relatifs aux prestations de retraite. Les estimations actuarielles sont formulées en fonction des projections des niveaux de rémunération des membres du personnel au moment de leur départ à la retraite. Les prestations maximales sont essentiellement fondées sur les gains moyens pendant la carrière, sous réserve de certains ajustements. Les évaluations actuarielles les plus récentes datent du 1^{er} janvier 2017.

Principales hypothèses actuarielles

	2017	2016
Moyenne pondérée des hypothèses importantes		
<i>Obligation au titre des prestations définies</i>		
Taux d'actualisation	3,7 %	4,1 %
Taux de croissance de la rémunération	3,0 %	3,0 %
Taux de mortalité	Table de l'ICA pour le secteur privé et échelle CPM-B	Table de l'ICA pour le secteur privé et échelle CPM-B
<i>Charge de retraite</i>		
Taux d'actualisation	4,1 %	4,3 %
Taux de croissance de la rémunération	3,0 %	3,0 %
Taux de mortalité	Table de l'ICA pour le secteur privé et échelle CPM-B	Table de l'ICA pour le secteur privé et échelle CPM-B

Sensibilité des hypothèses clés

Dans notre analyse de sensibilité présentée ci-dessous, la méthode employée pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes capitalisés est la même que celle ayant servi au calcul de l'obligation au titre des prestations définies que nous avons comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière. Pour calculer la sensibilité, nous modifions une hypothèse tout en maintenant les autres hypothèses constantes. Cette façon de faire limite la portée de l'analyse, puisqu'il se pourrait que la variation réelle de l'obligation au titre des prestations définies diffère de ce qui est présenté dans le tableau ci-dessous, étant donné qu'il est probable que plus d'une hypothèse change simultanément, et que certaines hypothèses soient corrélées.

(en millions de dollars)	Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations définies		Augmentation (diminution) de la charge de retraite	
	2017	2016	2017	2016
Taux d'actualisation				
Incidence d'une augmentation de 0,5 %	(207)	(174)	(25)	(21)
Incidence d'une diminution de 0,5 %	237	199	27	23
Taux de croissance de la rémunération future				
Incidence d'une augmentation de 0,25 %	21	18	4	4
Incidence d'une diminution de 0,25 %	(21)	(18)	(4)	(4)
Taux de mortalité				
Incidence d'une augmentation de 1 an	49	48	6	5
Incidence d'une diminution de 1 an	(52)	(49)	(6)	(5)

INFORMATIONS EXPLICATIVES

Nous sommes les promoteurs d'un certain nombre d'ententes de retraite, tant contributives que non contributives, pour les membres du personnel, notamment des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies. Nous n'offrons pas d'avantages complémentaires de retraite non liés aux régimes de retraite. Nous prévoyons également des prestations de retraite non capitalisées complémentaires à l'intention de certains dirigeants.

Le régime de retraite à prestations définies de Rogers prévoit des prestations fondées sur les années de service et la rémunération, sans toutefois prévoir d'augmentations des prestations pour tenir compte de l'inflation. Le régime a cessé d'accepter de nouveaux participants le 1^{er} juillet 2016. La participation au régime était facultative, mais les employés participants sont tenus de cotiser au régime de façon régulière. En 2009 et en 2011, nous avons acheté des rentes collectives destinées à nos employés alors retraités. Par conséquent, les participants au régime actuel sont essentiellement des membres du personnel actifs de Rogers et non pas des retraités. Un régime complémentaire de retraite non capitalisé est offert à certains hauts dirigeants. Ce régime fournit des prestations en sus des montants maximaux pouvant être versés aux termes du régime de retraite à prestations définies conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Outre le régime de retraite à prestations définies de Rogers, nous sommes également les promoteurs de régimes de retraite à prestations définies de plus petite envergure. Le régime de retraite des employés de Rogers Communications Inc. et le régime de retraite de Rogers pour les employés de Selkirk sont d'anciens régimes de retraite à prestations définies et ont été résiliés. Le régime de retraite pour certains employés de Rogers Cable Communications Inc. visés par la réglementation fédérale est comparable au régime de retraite principal, à cela près que seuls les employés du secteur Cable visés par la réglementation fédérale y étaient admissibles; ce régime a cessé d'accepter de nouveaux participants le 1^{er} juillet 2016.

En plus des régimes de retraite à prestations définies, nous offrons divers régimes de retraite à cotisations définies à certains groupes d'employés de la Société et aux employés embauchés après le 31 mars 2016 qui souhaitent participer à un régime. En outre, nous offrons d'autres programmes d'épargne à impôt différé, notamment un REER collectif et un CELI collectif, qui sont comptabilisés à titre d'ententes à cotisations différées.

Le comité de retraite du conseil supervise l'administration de nos régimes de retraite enregistrés, dans les principaux domaines suivants :

- superviser le financement, l'administration, la communication et la gestion des placements des régimes;
- sélectionner toutes les tierces parties affectées à des tâches liées aux régimes et surveiller l'exécution de celles-ci, y compris les services d'audit, d'actuariat et de gestion de placements;
- proposer, examiner et approuver les modifications;
- proposer, examiner et adopter les changements à tout énoncé relatif aux politiques et aux procédures de placement;
- réviser les rapports de la direction et les rapports actuariels préparés relativement à l'administration des régimes de retraite;
- réviser et approuver les états financiers audités des régimes de retraite.

Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont détenus dans des comptes séparés, isolés de nos actifs. Ces actifs sont investis et gérés conformément à toute réglementation applicable et aux énoncés relatifs aux procédures et politiques de placement, tout en maintenant des fonds suffisants pour payer les prestations promises. Les risques liés aux investissements et aux rendements des marchés sont gérés comme suit :

- en engageant par contrat des gestionnaires de placements professionnels pour mettre à exécution la stratégie d'investissement conformément aux énoncés relatifs aux procédures et politiques de placement et aux exigences réglementaires;
- en précisant le type d'investissements pouvant être détenus dans les régimes et en surveillant le respect de la réglementation;
- en appliquant des stratégies liées à la répartition d'actifs et à la diversification;
- en achetant des rentes, de temps à autre.

Les régimes de retraite capitalisés sont enregistrés auprès du Bureau du surintendant des institutions financières et sont régis au fédéral par la *Loi sur les normes de prestation de pension*. Deux des régimes à cotisations définies sont enregistrés auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario, sous réserve de la *Loi sur les régimes de retraite* d'Ontario. Les régimes sont également enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada et sont soumis à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les prestations prévues par les régimes et les cotisations aux régimes sont financées et gérées conformément à toute législation et réglementation applicables.

Les régimes de retraite à prestations définies comportent certains risques liés aux augmentations de cotisation, aux excédents des régimes inadéquats, aux obligations au titre des régimes non capitalisés et aux taux de rendement du marché, que nous atténuons au moyen des pratiques de gouvernance décrites ci-dessus. Toutes modifications importantes apportées à ces éléments peuvent avoir une incidence sur nos flux de trésorerie futurs.

Ce qui suit constitue un sommaire de la valeur actualisée estimée des prestations définies et la valeur de marché estimée de l'actif net disponible pour le paiement de ces prestations à l'égard de nos régimes capitalisés.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2017	2016
Juste valeur des actifs des régimes	1 890	1 619
Obligations au titre des prestations définies	(2 342)	(2 006)
Montant reporté au titre du passif net lié aux régimes de retraite	(452)	(387)
Composé de ce qui suit :		
Montant reporté au titre de l'actif lié aux régimes de retraite	8	17
Montant reporté au titre du passif lié aux régimes de retraite	(460)	(404)
Montant reporté au titre du passif net lié aux régimes de retraite	(452)	(387)

Ce qui suit constitue un sommaire de nos actifs des régimes de retraite.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Actifs des régimes à l'ouverture de l'exercice	1 619	1 432
Produit d'intérêts	72	68
Réévaluations, rendement des actifs des régimes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et les capitaux propres	92	32
Cotisations des membres du personnel	42	35
Cotisations de l'employeur	145	125
Prestations payées	(76)	(70)
Charges administratives payées à même les actifs des régimes	(4)	(3)
Actifs des régimes à la clôture de l'exercice	1 890	1 619

Ce qui suit constitue un sommaire des obligations au titre des prestations définies découlant des obligations capitalisées.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Obligations au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	2 006	1 713
Coût des services rendus	137	119
Coût financier	81	75
Prestations payées	(76)	(70)
Cotisations des membres du personnel	42	35
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et les capitaux propres	152	134
Obligations au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	2 342	2 006

Ce qui suit constitue un sommaire de l'effet du plafond de l'actif.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Plafond de l'actif à l'ouverture de l'exercice	-	(3)
Intérêts	-	-
Réévaluations, variation du plafond de l'actif (exclusion faite du produit d'intérêts)	-	3
Plafond de l'actif à la clôture de l'exercice	-	-

Les actifs des régimes sont investis principalement dans des fonds de placement composés d'actions ordinaires et d'obligations se négociant sur des marchés actifs. Ce qui suit constitue un sommaire de la juste valeur de l'ensemble des actifs des régimes selon les catégories principales d'actifs.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2017	2016
Titres de capitaux propres	1 134	990
Titres de créance	742	625
Autres - trésorerie	14	4
Total de la juste valeur des actifs des régimes	1 890	1 619

Ce qui suit constitue un sommaire de la charge nette afférente aux régimes. Le coût financier net est compris dans les charges financières et les autres charges afférentes aux régimes sont incluses dans les charges relatives aux salaires et aux avantages dans les coûts opérationnels des états consolidés du résultat net.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Coût des régimes		
Coût des services rendus	137	119
Coût financier net	9	7
Charge nette afférente aux régimes	146	126
Charge administrative	4	3
Total de la charge de retraite comptabilisée dans le bénéfice net	150	129

Le coût financier net, composante du coût des régimes présenté ci-dessus, est compris dans les charges financières et se présente comme suit :

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Produit d'intérêts généré par les actifs des régimes	(72)	(68)
Coût financier lié à l'obligation au titre des régimes	81	75
Coût financier net comptabilisé dans les charges financières	9	7

La réévaluation comptabilisée dans les états consolidés du résultat global se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Rendement des actifs des régimes (exclusion faite du produit d'intérêts)	92	32
Changements dans les hypothèses financières	(168)	(69)
Effet des ajustements liés à l'expérience	16	(65)
Variation du plafond de l'actif	-	3
Perte liée à la réévaluation comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et les capitaux propres	(60)	(99)

Nous prévoyons également des prestations de retraite non capitalisées complémentaires à l'intention de certains dirigeants. Ce qui suit constitue un sommaire de nos obligations au titre des prestations définies, la charge de retraite comprise dans les salaires et avantages du personnel, le coût financier net et les autres éléments du résultat global.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	62	56
Charge de retraite comprise dans la charge au titre des salaires et avantages du personnel	2	5
Coût financier net comptabilisé dans les charges financières	3	2
Perte liée à la réévaluation comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	2	2
Prestations payées	(3)	(3)
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	66	62

Nous avons également établi des régimes de retraite à cotisations définies dont la charge de retraite totale s'est établie à 6 millions de dollars en 2017 (3 millions de dollars en 2016), laquelle est incluse dans la charge au titre des salaires et avantages du personnel.

RÉPARTITION DES ACTIFS DES RÉGIMES

	Répartition des actifs des régimes		Pourcentage de la répartition visée des actifs
	2017	2016	
Titres de participation			
Au pays	11,8 %	12,4 %	De 7 % à 17 %
À l'international	48,1 %	48,8 %	De 33 % à 63 %
Titres de créance	39,3 %	38,5 %	De 30 % à 50 %
Autres - trésorerie	0,8 %	0,3 %	De 0 % à 2 %
Total	100,0 %	100,0 %	

Les actifs des régimes sont investis principalement dans des fonds de placement composés d'actions ordinaires et d'obligations. Les fonds de placement incluent des placements dans nos titres de participation et obligations de société. Ainsi, une tranche d'environ 7 millions de dollars (2 millions de dollars en 2016) des actifs du régime est indirectement investie dans nos propres titres dans le cadre de nos régimes à prestations définies.

Nous cotisons aux régimes afin de garantir les prestations des participants aux régimes et nous investissons dans des placements admissibles selon les fourchettes cibles établies par notre comité des régimes de retraite. Le comité des régimes de retraite revoit annuellement les hypothèses actuarielles.

Ce qui suit constitue le sommaire des cotisations réelles aux régimes.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Cotisations de l'employeur	145	125
Cotisations des membres du personnel	42	35
Total des cotisations	187	160

Nous estimons pour 2018 que les cotisations de l'employeur à nos régimes capitalisés s'élèveront à 141 millions de dollars. La valeur réelle dépendra des résultats des évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation de 2018. Au 31 décembre 2017, la durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies était de 19 ans (19 ans en 2016).

Le rendement réel net des actifs des régimes s'est chiffré à 160 millions de dollars en 2017 (97 millions de dollars en 2016).

Au 31 décembre 2017, nous avons comptabilisé une perte cumulée dans les autres éléments du résultat global ainsi que des résultats non distribués de 425 millions de dollars (380 millions de dollars en 2016).

NOTE 23 : CAPITAUX PROPRES**CAPITAL SOCIAL**

Catégories d'actions	Nombre d'actions dont l'émission est autorisée	Caractéristiques	Droits de vote
Actions privilégiées	400 000 000	<ul style="list-style-type: none"> Sans valeur nominale Peuvent être émises en séries; les droits et modalités rattachés à chaque série devant être établis par le conseil avant l'émission de toute série. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun
Actions de catégorie A avec droit de vote de RCI	112 474 388	<ul style="list-style-type: none"> Sans valeur nominale Chaque action peut être convertie en une action de catégorie B sans droit de vote. 	<ul style="list-style-type: none"> Chaque action donne droit à 50 votes.
Actions de catégorie B sans droit de vote de RCI	1 400 000 000	<ul style="list-style-type: none"> Sans valeur nominale 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun

Les clauses de prorogation de RCI en vertu de la *Business Corporate Act* (Colombie-Britannique) imposent des restrictions sur le transfert, le vote et l'émission d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B sans droit de vote afin que nous puissions conserver ou obtenir les licences requises pour exercer certaines de nos activités commerciales au Canada. Nous sommes autorisés à refuser d'enregistrer les transferts de nos actions à toute personne qui n'est pas canadienne, au sens des clauses de prorogation de RCI, afin de faire en sorte que Rogers puisse conserver les licences dont il est question précédemment.

DIVIDENDES

Nous avons déclaré et versé des dividendes sur nos actions de catégorie A et nos actions de catégorie B sans droit de vote en circulation comme suit :

Date de déclaration	Date de paiement	Dividende par action (en dollars)
26 janvier 2017	3 avril 2017	0,48
18 avril 2017	4 juillet 2017	0,48
17 août 2017	3 octobre 2017	0,48
19 octobre 2017	2 janvier 2018	0,48
		1,92
27 janvier 2016	1 ^{er} avril 2016	0,48
18 avril 2016	4 juillet 2016	0,48
11 août 2016	3 octobre 2016	0,48
20 octobre 2016	3 janvier 2017	0,48
		1,92

Les porteurs d'actions de catégorie A ont le droit de recevoir des dividendes au taux maximal de 0,05 \$ par action, mais seulement une fois que les dividendes au taux de 0,05 \$ l'action ont été versés ou mis de côté pour les actions de catégorie B sans droit de vote. Les actions de catégorie A et les actions de catégorie B sans droit de vote donnent donc droit aux mêmes dividendes de plus de 0,05 \$ par action.

Le 24 janvier 2018, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,48 \$ par action de catégorie A et action de catégorie B sans droit de vote, payable le 3 avril 2018 aux actionnaires inscrits le 12 mars 2018.

NOTE 24 : RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

MÉTHODES COMPTABLES

Régimes d'options sur actions

Les régimes d'options sur actions des membres de notre personnel prévoient un mode de règlement en trésorerie des droits à l'appréciation d'actions (« DAA ») pour toutes les options sur actions attribuées. Ce mode de règlement en trésorerie permet au détenteur de l'option de choisir de recevoir un paiement égal à la valeur intrinsèque de l'option, qui représente l'excédent du cours des actions de catégorie B sans droit de vote sur le prix d'exercice de l'option à la date d'exercice, plutôt que d'exercer l'option pour acquérir des actions de catégorie B sans droit de vote. Nous classons toutes les options sur actions en circulation qui comportent des modalités de règlement en trésorerie à titre de passif et nous les comptabilisons à leur juste valeur, laquelle est déterminée selon le modèle d'évaluation des options Black-Scholes ou un modèle trinomial d'évaluation des options, selon la nature des attributions fondées sur des actions. Nous réévaluons la juste valeur du passif chaque période et nous l'amortissons dans les coûts opérationnels selon la méthode de l'acquisition progressive au cours de la période d'acquisition des droits ou au cours de la période allant jusqu'à la date d'admissibilité du membre du personnel à la retraite, selon la plus courte des deux.

Régime d'unités d'actions de négociation restreinte et régime d'unités d'actions différées

Nous comptabilisons les unités d'actions de négociation restreinte et les unités d'actions différées en circulation à titre de passifs, évaluant nos passifs et nos charges de rémunération en fonction de la juste valeur de l'attribution, laquelle juste valeur est fondée sur le cours des actions de catégorie B sans droit de vote, et les comptabilisons à titre de charge dans les coûts opérationnels pendant la période d'acquisition des droits. Si la juste valeur de l'attribution change après l'octroi, mais avant la date d'exercice des droits, nous comptabilisons la variation dans les passifs inclus dans les coûts opérationnels de l'exercice au cours duquel le changement survient. Pour les unités d'actions de négociation restreinte, le montant du paiement est établi à la date d'acquisition des droits. Pour les unités d'actions différées, le montant du paiement est établi à la date d'exercice des droits.

Régime d'accumulation d'actions des membres du personnel

Les membres du personnel participent, à leur gré, au régime d'accumulation d'actions en versant un pourcentage précis de leurs gains habituels. Nous versons une cotisation équivalant à celle des membres du personnel, jusqu'à un certain seuil, et comptabilisons nos cotisations à titre de charge de rémunération de l'exercice pendant lequel elles sont versées. Les charges liées au régime d'accumulation d'actions des membres du personnel sont incluses dans les coûts opérationnels.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AUX JUGEMENTS ESTIMATIONS

La direction fait d'importantes estimations afin de déterminer la juste valeur des options sur actions, des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions différées. Le tableau suivant présente la juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées au cours de 2017 et de 2016 et les principales hypothèses utilisées dans l'application du modèle Black-Scholes pour ce qui est des options non liées à la performance et d'un modèle trinomial d'évaluation des options pour ce qui est des options liées à la performance pour déterminer leur juste valeur à la date d'attribution :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Juste valeur moyenne pondérée	8,52 \$	6,20 \$
Taux d'intérêt sans risque	0,8 %	0,5 %
Taux de dividende	3,2 %	3,7 %
Volatilité des actions de catégorie B sans droit de vote	21,2 %	21,3 %
Durée de vie moyenne pondérée attendue	5,5 ans	4,8 ans
Temps moyen pondéré avant l'acquisition des droits	2,3 ans	2,4 ans
Temps moyen pondéré avant l'expiration	9,9 ans	9,9 ans
Taux de sortie des membres du personnel	3,9 %	3,9 %
Facteur d'exercice sous-optimal	1,4	1,5
Étapes treillis	50	50

La volatilité a été estimée en fonction des statistiques réelles sur la négociation de nos actions de catégorie B sans droit de vote.

INFORMATIONS EXPLICATIVES

Ce qui suit constitue un sommaire de la charge au titre de la rémunération fondée sur des actions, dont le montant est inclus dans les charges relatives aux salaires et aux avantages du personnel.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Options sur actions	33	17
Unités d'actions de négociation restreinte	51	45
Unités d'actions différées	51	32
Incidence des dérivés liés aux capitaux propres, déduction faite des intérêts reçus	(74)	(33)
Total de la charge liée à la rémunération fondée sur des actions	61	61

Au 31 décembre 2017, nous avons inscrit un passif total comptabilisé à sa juste valeur de 223 millions de dollars (189 millions de dollars en 2016) au titre de la rémunération fondée sur des actions, y compris des options sur actions, des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions différées. La partie courante de ce passif se chiffre à 157 millions de dollars (125 millions de dollars en 2016) et est incluse dans les créditeurs et charges à payer. La partie à long terme de ce passif s'élève à 66 millions de dollars (64 millions de dollars en 2016) et est comprise dans les autres passifs à long terme (se reporter à la note 21).

La valeur intrinsèque totale des passifs acquis, laquelle correspond à la différence entre le prix d'exercice des attributions à base d'actions et le prix de négociation des actions de catégorie B sans

droit de vote pour tous les droits à des attributions fondées sur des actions acquis au 31 décembre 2017, s'est établie à 69 millions de dollars (61 millions de dollars en 2016).

En 2017, nous avons versé un montant de 107 millions de dollars (69 millions de dollars en 2016) aux porteurs d'options sur actions, d'unités d'actions de négociation restreinte et d'unités d'actions différées à la date d'exercice, selon le mode de règlement en trésorerie, ce qui représente un prix moyen pondéré par action de 59,68 \$ à la date d'exercice (51,70 \$ en 2016).

OPTIONS SUR ACTIONS

Des options sur actions de catégorie B sans droit de vote peuvent être attribuées à raison de une pour une aux membres du personnel, aux administrateurs et aux dirigeants par le conseil d'administration ou par le comité de rémunération de la direction. Un total de 65 millions d'options a été autorisé aux termes de divers régimes et la durée de chaque option varie de sept à dix ans. En général, l'acquisition des droits se fait graduellement sur quatre ans, mais les modalités d'acquisition peuvent être modifiées par le comité de rémunération de la direction à la date d'attribution. Le prix d'exercice des options correspond à la juste valeur de marché des actions de catégorie B sans droit de vote, déterminée comme étant le cours moyen affiché à la TSX pour la période de cinq jours précédant la date d'attribution.

Options liées à la performance

En 2017, nous avons attribué 489 835 options liées à la performance (420 035 en 2016) à certains hauts dirigeants. Les droits à ces options deviennent acquis graduellement sur quatre ans, à condition que l'action atteigne certains cours cibles à la date d'anniversaire ou après celle-ci. Au 31 décembre 2017, nous avons 1 540 158 options liées à la performance en circulation (2 268 102 options en 2016).

Sommaire des options sur actions

Ce qui suit constitue un sommaire des régimes d'options sur actions, lesquelles comprennent les options liées à la performance.

(nombre d'unités, à l'exception des prix)	Exercice clos le 31 décembre 2017		Exercice clos le 31 décembre 2016	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de l'exercice	3 732 524	43,70 \$	4 873 940	41,47 \$
Attribution	993 740	59,71 \$	1 054 530	49,95 \$
Exercice	(1 603 557)	42,10 \$	(1 811 727)	40,45 \$
Renonciation	(484 817)	50,74 \$	(384 219)	47,80 \$
En circulation à la clôture de l'exercice	2 637 890	49,42 \$	3 732 524	43,70 \$
Exerçables à la clôture de l'exercice	924 562	42,32 \$	1 770 784	40,39 \$

Ce qui suit constitue un sommaire de la fourchette des prix d'exercice, le prix d'exercice moyen pondéré et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée au 31 décembre 2017.

Fourchette des prix d'exercice	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'options en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré
34,32 \$ - 34,99 \$	71 615	0,16	34,32 \$	71 615	34,32 \$
35,00 \$ - 39,99 \$	400 247	1,16	37,96 \$	400 247	37,96 \$
40,00 \$ - 44,99 \$	582 173	3,96	44,21 \$	107 756	43,97 \$
45,00 \$ - 49,99 \$	774 136	5,58	49,17 \$	344 944	48,53 \$
50,00 \$ - 59,99 \$	319 884	7,93	56,70 \$	-	-
60,00 \$ - 62,82 \$	489 835	9,44	62,82 \$	-	-
	2 637 890	5,40	49,42 \$	924 562	42,32 \$

Au 31 décembre 2017, la charge au titre de la rémunération fondée sur des actions afférente aux régimes d'options sur actions non comptabilisée s'établissait à 6 millions de dollars (3 millions de dollars en 2016) et sera comptabilisée dans le bénéfice net au cours des quatre prochains exercices à mesure que les droits à ces options deviennent acquis.

UNITÉS D' ACTIONS DE NÉGOCIATION RESTREINTE

Le régime d'unités d'actions de négociation restreinte permet aux membres du personnel, aux administrateurs et aux dirigeants de Rogers de participer à sa croissance et à son évolution. Aux termes du régime, des unités d'actions de négociation restreinte sont émises à l'intention du participant et les droits aux unités émises deviennent acquis sur une période ne pouvant pas être supérieure à trois ans à partir de la date d'attribution.

À la date d'acquisition des droits, nous rachèterons la totalité des unités d'actions de négociation restreinte des participants contre un montant en trésorerie ou par l'émission d'une action de catégorie B sans droit de vote pour chaque unité d'action de négociation restreinte. Nous avons réservé 4 000 000 d'actions de catégorie B sans droit de vote en vue de leur émission aux termes de ce régime.

Unités d'actions de négociation restreinte liées à la performance

En 2017, nous avons attribué 133 559 unités d'actions de négociation restreinte liées à la performance à certains hauts dirigeants (98 889 en 2016). Le nombre d'unités dont les droits deviendront acquis et qui seront payées dans les trois ans suivant la date d'attribution s'inscrira dans une fourchette allant de 50 % à 150 % du nombre initial d'unités d'actions attribuées sous réserve de l'atteinte de certains objectifs annuels et trisannuels cumulatifs non liés aux marchés.

Sommaire des unités d'actions de négociation restreinte

Ce qui suit constitue un sommaire des unités d'actions de négociation restreinte en circulation, y compris les unités d'actions de négociation restreinte liées à la performance.

(nombre d'unités)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
En circulation à l'ouverture de l'exercice	2 237 085	2 484 405
Attribution et réinvestissement des dividendes	826 081	763 364
Exercice	(984 342)	(826 918)
Renonciation	(266 979)	(183 766)
En circulation à la clôture de l'exercice	1 811 845	2 237 085

La charge au titre de la rémunération fondée sur des actions afférente à ces unités d'actions de négociation restreinte non comptabilisée au 31 décembre 2017 s'est établie à 41 millions de dollars (35 millions de dollars en 2016) et sera comptabilisée dans le bénéfice net sur les trois prochains exercices à mesure que les droits à ces unités deviennent acquis.

UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES

Le régime d'unités d'actions différées permet aux administrateurs, à certains dirigeants clés et à d'autres hauts dirigeants de recevoir un certain type de rémunération sous forme d'unités d'actions différées. Aux termes du régime, des unités d'actions différées sont émises à l'intention du participant et les droits aux unités émises deviennent acquis sur une période ne pouvant pas être supérieure à trois ans à partir de la date d'attribution.

Unités d'actions différées liées à la performance

En 2017, nous avons attribué 191 875 unités d'actions différées liées à la performance à certains dirigeants clés (328 206 en 2016). Le nombre d'unités dont les droits deviendront acquis et qui peuvent être rachetées par le porteur dans les trois ans suivant la date d'attribution s'inscrira dans une fourchette allant de 50 % à 150 % du nombre initial d'unités d'actions attribuées sous réserve de l'atteinte de certains objectifs annuels et trisannuels cumulatifs non liés aux marchés.

Sommaire des unités d'actions différées

Ce qui suit constitue un sommaire des unités d'actions différées en circulation, y compris les unités d'actions différées liées à la performance.

(nombre d'unités)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
En circulation à l'ouverture de l'exercice	2 396 458	1 770 871
Attribution et réinvestissement des dividendes	735 117	972 894
Exercice	(333 111)	(132 620)
Renonciation	(470 817)	(214 687)
En circulation à la clôture de l'exercice	2 327 647	2 396 458

La charge au titre de la rémunération fondée sur des actions afférente à ces unités d'actions différées non comptabilisée au 31 décembre 2017 s'est établie à 22 millions de dollars (30 millions

de dollars en 2016) et sera comptabilisée dans le bénéfice net au cours des trois prochains exercices à mesure que les droits aux unités des dirigeants deviennent acquis. Les droits afférents à toutes les autres unités d'actions différées sont entièrement acquis.

RÉGIME D'ACCUMULATION D' ACTIONS DES MEMBRES DU PERSONNEL

La participation au régime d'accumulation d'actions est facultative. Les membres du personnel peuvent verser jusqu'à 10 % de leurs gains habituels au moyen de retenues sur la paie régulière (jusqu'à concurrence d'une cotisation annuelle maximale de 25 000 \$). L'administrateur désigné du régime achète au nom des membres du personnel, sur une base mensuelle, nos actions de catégorie B sans droit de vote sur le marché libre. À la fin de chaque mois, nous versons une cotisation allant de 25 % à 50 % des cotisations des membres du personnel pour le mois, et l'administrateur affecte ensuite ce montant à l'achat d'actions supplémentaires au nom des membres du personnel. Nous comptabilisons notre cotisation comme une charge au titre de la rémunération.

La charge au titre de la rémunération relative au régime d'accumulation d'actions des membres du personnel a été de 43 millions de dollars en 2017 (41 millions de dollars en 2016).

DÉRIVÉS LIÉS AUX CAPITAUX PROPRES

Nous avons conclu des dérivés liés aux capitaux propres afin de couvrir une partie des charges au titre de la rémunération fondée sur des actions (se reporter à la note 16) et avons comptabilisé un recouvrement de 74 millions de dollars (recouvrement de 33 millions de dollars en 2016) relativement à la charge au titre de la rémunération fondée sur des actions pour ces dérivés.

NOTE 25 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES**ACTIONNAIRE DÉTENANT LE CONTRÔLE**

Notre actionnaire détenant le contrôle ultime est la Fiducie de contrôle Rogers (la « Fiducie »), laquelle détient le contrôle des voix de RCI. Les bénéficiaires de la Fiducie sont des membres de la famille Rogers. La famille est représentée par certains administrateurs de RCI.

Nous avons conclu certaines transactions avec des sociétés de portefeuille fermées appartenant à la famille Rogers, contrôlées par la Fiducie. Ces transactions ont été inscrites au montant convenu par les parties liées et sont soumises aux conditions énoncées dans les ententes formelles approuvées par le comité d'audit et de risque. Les montants totaux reçus ou payés étaient inférieurs à 1 million de dollars en 2017 et en 2016.

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs et nos plus hauts dirigeants qui sont les principaux responsables de la planification, de la direction et du contrôle de nos activités commerciales.

Rémunération

La charge au titre de la rémunération associée aux principaux dirigeants en échange de services rendus a été incluse dans les salaires et avantages du personnel comme l'illustre le tableau suivant :

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Salaires et autres avantages à court terme	10	12
Avantages postérieurs à l'emploi	3	5
Rémunération fondée sur des actions ¹	19	30
Total de la rémunération	32	47

¹ La rémunération fondée sur des actions ne tient pas compte de l'incidence de la variation de la juste valeur des actions de catégorie B sans droit de vote ni des dérivés liés aux capitaux propres.

Transactions

Nous avons conclu des transactions avec des sociétés dont les associés ou les hauts dirigeants siègent au conseil d'administration de RCI. Ces administrateurs sont :

- le président du conseil non membre de la direction d'un cabinet d'avocats qui offre une portion de nos services juridiques;
- le président du conseil d'administration d'une entreprise qui offre des services d'impression à la Société.

Nous inscrivons ces transactions au montant convenu par les parties liées et elles sont examinées par le comité d'audit et de risque. Les soldes à payer à ces parties liées sont non garantis, ne portent pas intérêt et doivent être réglés en trésorerie à moins de un mois suivant la date de la transaction. Ce qui suit constitue un sommaire des activités entre parties liées relativement aux transactions susmentionnées.

(en millions de dollars)	Exercices clos les		Solde impayé aux	
	31 décembre		31 décembre	
	2017	2016	2017	2016
Services d'impression et services juridiques	17	27	-	3

De plus, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, nous avons annoncé un changement stratégique de toutes nos activités d'édition, qui porteront désormais essentiellement sur le contenu numérique par la voie d'Internet et des applications mobiles. Par conséquent, nous avons vendu certains de nos titres à l'entreprise de services d'impression mentionnée ci-dessus, pour une contrepartie de 5 millions de dollars.

FILIALES, ENTREPRISES ASSOCIÉES ET PARTENARIATS

Nos principales filiales aux 31 décembre 2017 et 2016 sont les suivantes :

- Rogers Communications Canada Inc.;
- Rogers Media Inc.

Notre participation dans ces filiales est de 100 %. Nos filiales sont constituées au Canada et leur période de présentation des états financiers annuels correspond à la nôtre.

Lorsque cela est nécessaire, des ajustements sont apportés pour harmoniser les méthodes comptables des filiales avec celles de RCI. Aucune restriction importante ne limite la capacité des filiales, des partenariats et des entreprises associées à transférer des fonds à Rogers sous la forme de dividendes en trésorerie, ou de remboursements de prêts ou d'avances, sous réserve de l'approbation d'autres actionnaires, le cas échéant.

Nous avons conclu les transactions commerciales suivantes avec nos entreprises associées et partenariats. Les transactions effectuées entre nous et nos filiales ont été éliminées au moment de la consolidation et ne sont pas présentées à la présente note.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Produits	74	50
Achats	198	189

Les soldes à la clôture de l'exercice sont non garantis, ne portent pas intérêt et doivent être réglés en trésorerie.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2017	2016
Débiteurs	80	70
Créditeurs et charges à payer	26	32

NOTE 26 : GARANTIES

Aux 31 décembre 2017 et 2016, nous détenons les garanties suivantes dans le cadre normal de nos activités.

VENTES ET REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Dans le cadre d'opérations concernant la cession d'entreprises, la vente d'actifs ou d'autres regroupements d'entreprises, nous pouvons être tenus d'indemniser les contreparties au titre de coûts et de pertes découlant de violations de déclarations et de garanties, d'infraction aux droits de propriété intellectuelle, de pertes ou de dommages causés à la propriété, d'obligations environnementales, de modifications des lois et des règlements (y compris la législation fiscale), du règlement de poursuites contre les contreparties, de passifs éventuels liés à une entreprise cédée ou des réévaluations de déclarations fiscales antérieures de la société qui exerce les activités commerciales.

VENTES DE SERVICES

Dans le cadre d'opérations concernant des ventes de services, nous pouvons être tenus d'indemniser les contreparties au titre de coûts et de pertes découlant de violations de déclarations et de garanties, de modifications des lois et des règlements (y compris la législation fiscale) et du règlement de poursuites contre les contreparties.

ACHATS ET MISE EN VALEUR D'ACTIFS

Dans le cadre d'opérations concernant des acquisitions et des mises en valeur d'actifs, nous pouvons être tenus d'indemniser les contreparties au titre de coûts et de pertes découlant de violations de déclarations et de garanties, de pertes ou de dommages causés à la propriété, de modifications des lois et des règlements (y compris la législation fiscale) et du règlement de poursuites contre les contreparties.

INDEMNITÉS

Nous indemnisons nos administrateurs, nos dirigeants et notre personnel à l'égard de recours auxquels ils pourraient être exposés, dans un contexte raisonnable, et qui résultent de leur prestation de services à Rogers, et nous souscrivons une assurance responsabilité civile pour nos administrateurs et dirigeants de même que pour ceux de nos filiales.

Aucun montant n'a été comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière à l'égard de ces types d'indemnité ou de garantie aux 31 décembre 2017 ou 2016. Dans le passé, nous n'avons jamais fait de paiement important aux termes de ces indemnités ou garanties.

NOTE 27 : ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS

MÉTHODES COMPTABLES

Les passifs éventuels sont des passifs dont le calendrier ou le montant sont incertains et qui ne sont comptabilisés que lorsque nous avons une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative des avantages économiques servira à régler l'obligation, et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Nous présentons nos passifs éventuels à moins que la probabilité d'une sortie de ressources pour règlement soit faible.

INFORMATIONS EXPLICATIVES

ENGAGEMENTS

Ce qui suit constitue un sommaire des paiements minimaux futurs au titre de nos engagements contractuels qui ne sont pas comptabilisés en tant que passifs au 31 décembre 2017 :

(en millions de dollars)	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Contrats de location simple	202	308	167	294	971
Contrats avec des joueurs ¹	111	88	10	7	216
Obligations liées à des achats ²	368	346	167	121	1 002
Droits de diffusion ³	546	1 121	1 079	1 886	4 632
Total des engagements	1 227	1 863	1 423	2 308	6 821

¹ Les contrats avec des joueurs ont trait aux contrats salariaux des joueurs des Blue Jays de Toronto que nous avons conclus et que nous sommes tenus d'honorer.

² Les obligations liées à des achats sont des obligations contractuelles aux termes de contrats de service, de produits et d'appareils sans fil par lesquels nous nous sommes engagés.

³ Les droits de diffusion sont des ententes d'achat de droits de diffusion d'émissions sportives et de films que nous avons conclues pour des périodes supérieures à un an à partir du moment de la passation du contrat.

Les contrats de location simple visent des sites de réseaux, des bureaux et des magasins de détail partout au pays. La majorité des contrats ont une durée de cinq à quinze ans. Les charges locatives en 2017 se sont élevées à 228 millions de dollars (223 millions de dollars en 2016).

En outre, au 31 décembre 2017, nos engagements contractuels s'établissaient à 298 millions de dollars pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et à 141 millions de dollars pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles.

Par ailleurs, au 31 décembre 2017, nos engagements contractuels liés à l'ensemble de nos entreprises associées et coentreprises se chiffraient à 494 millions de dollars; ces derniers ne figurent pas dans le tableau ci-dessus.

PASSIFS ÉVENTUELS

Au 31 décembre 2017, nos passifs éventuels avaient trait aux litiges suivants :

Frais d'accès au système – Saskatchewan

En 2004, un recours collectif a été intenté contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada en vertu de la *Class Actions Act* de la Saskatchewan. Le recours collectif a trait aux frais d'accès au système facturés par les fournisseurs de services sans fil auprès de certains de leurs clients. Les demandeurs exigent des remboursements indéterminés en dommages de droit et en dommages punitifs, à savoir le remboursement de tous les frais d'accès au système déboursés.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AUX JUGEMENTS

JUGEMENTS

Il est possible que nous subissions des pertes dans le cadre de diverses réclamations ou actions en justice intentées contre nous, dont l'issue est inconnue. Par conséquent, nous posons d'importants jugements lorsque nous déterminons la probabilité que nous subissions des pertes dans le cadre de l'évaluation des passifs éventuels.

En 2007, la Cour de la Saskatchewan a accueilli la proposition des demandeurs afin que la poursuite soit autorisée à titre de recours collectif avec option d'adhésion à l'échelle nationale dans le cadre duquel les clients concernés hors de la Saskatchewan doivent prendre des mesures précises pour prendre part aux procédures. En 2008, la requête de la Société visant une suspension de la poursuite en vertu de la clause d'arbitrage incluse dans les contrats de service sans fil a été acceptée. La Cour de la Saskatchewan a déclaré que son ordonnance visant l'autorisation de la poursuite excluait du recours collectif les clients liés par une clause d'arbitrage.

En 2009, les avocats des demandeurs ont entrepris une deuxième poursuite en vertu de la *Class Actions Act* de la Saskatchewan au motif des mêmes allégations que dans la poursuite initiale. Si la demande est acceptée, cette deuxième poursuite serait une poursuite d'« option de refus ». En 2009, la Cour a ordonné la suspension conditionnelle de la deuxième poursuite parce que celle-ci constituait un abus de procédure.

Au moment où le recours collectif en Saskatchewan a été intenté, en 2004, des réclamations correspondantes ont été déposées auprès de plusieurs administrations au Canada bien qu'aucune mesure concrète n'ait été prise par les demandeurs. Les cours d'appel de plusieurs provinces ont rejeté les réclamations correspondantes pour cause d'abus de procédure. Les réclamations déposées dans toutes les provinces sauf la Saskatchewan ont été rejetées ou abandonnées. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

Frais liés au service d'urgence 911

En juin 2008, un recours collectif a été intenté en Saskatchewan contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada. La poursuite concerne des allégations, notamment, de rupture de contrat, de fausse déclaration et de publicité mensongère relativement aux frais du service 911 facturés par la Société et d'autres fournisseurs de services de communication sans fil au Canada. Les demandeurs exigent des remboursements indéterminés en dommages de droit et la restitution. Les demandeurs tentent d'obtenir une ordonnance attestant que la poursuite constitue un recours collectif en Saskatchewan. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

Appareils cellulaires

En juillet 2013, un recours collectif a été intenté en Colombie-Britannique contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada et des fabricants d'appareils sans fil. Le recours collectif a trait aux effets néfastes allégués sur la santé subis par des utilisateurs d'appareils cellulaires de longue date. Les demandeurs exigent des remboursements indéterminés en dommages de droit et en dommages punitifs, à savoir le remboursement d'un montant égal aux produits réalisés par les défendeurs pouvant raisonnablement être attribués à la vente de téléphones cellulaires au Canada. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

Impôt sur le résultat

Nous sommes d'avis que nous avons comptabilisé une provision adéquate pour l'impôt sur le résultat selon les renseignements dont nous disposons actuellement. Le calcul de l'impôt et des taxes repose dans bien des cas sur l'interprétation judiciaire (se

reporter à la note 12) des lois et règlements fiscaux. Nos déclarations de revenus sont susceptibles de faire l'objet d'audits qui pourraient modifier considérablement les montants des actifs et passifs d'impôt exigible et différé et des provisions, et qui pourraient, dans certains cas, entraîner l'imputation d'intérêts et de pénalités.

Autres actions en justice

Il existe certaines autres actions en justice, actuelles ou éventuelles, contre nous. Celles-ci, prises individuellement ou collectivement, ne devraient pas avoir une incidence défavorable significative sur nos résultats financiers.

Issue des procédures

L'issue de l'ensemble des poursuites et réclamations intentées contre la Société, y compris celle des cas précités, dépend de leur règlement futur, notamment des incertitudes inhérentes aux litiges. Il nous est impossible de prédire le résultat ni l'ampleur des réclamations en raison de divers facteurs et incertitudes liés aux procédures judiciaires. À la lumière de l'information dont nous disposons actuellement, nous sommes d'avis qu'il est improbable que le règlement final de ces poursuites et réclamations, prises séparément ou dans leur ensemble, ait une incidence défavorable importante sur nos activités, nos résultats financiers ou notre situation financière. Si l'éventualité de notre responsabilité devient envisageable dans le cadre de réclamations intentées contre nous, nous comptabiliserons une provision pendant la période au cours de laquelle le changement d'éventualité survient et une telle provision pourrait être significative en regard de nos états consolidés du résultat net ou de nos états consolidés de la situation financière.

NOTE 28 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT OPÉRATIONNEL

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Débiteurs	(161)	(141)
Stocks	2	3
Autres actifs courants	17	(12)
Créditeurs et charges à payer	9	182
Produits constatés d'avance	(21)	(18)
Total de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement opérationnel	(154)	14

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Dépenses d'investissement avant le produit de la sortie	2 510	2 352
Produit de la sortie	(74)	-
Dépenses d'investissement	2 436	2 352

Glossaire de termes propres à l'industrie et liens utiles

3G (technologie sans fil de troisième génération) : Troisième génération de normes et de technologie de téléphonie mobile. L'un des principaux objectifs des normes 3G était de rendre possible la transmission de données mobiles à large bande à des vitesses supérieures à 384 Kb/s. Les réseaux 3G permettent aux exploitants de réseau d'offrir à leurs utilisateurs un éventail plus large de services perfectionnés tout en maximisant la capacité de leur réseau grâce à l'optimisation de l'efficacité spectrale. Les services perfectionnés comprennent notamment la messagerie vidéo et multimédia et la transmission de données sans fil à large bande, le tout dans un environnement mobile.

3.5G (technologie sans fil de troisième génération améliorée) : Mises à niveau évolutives des services 3G qui offrent une amélioration importante du débit de données sans fil à large bande permettant d'atteindre des débits de données se chiffrant en multimégabits. Les principales technologies 3.5G en Amérique du Nord sont les accès HSPA et CDMA-EV-DO.

4G (technologie sans fil de quatrième génération) : Technologie qui offre des capacités de voix, de vidéo et de multimédia améliorées, une plus grande capacité de réseau, une plus grande efficacité spectrale, et des débits de données haute vitesse surpassant les normes de référence 3G actuelles. Aussi appelée LTE.

4.5G (technologie sans fil de quatrième génération améliorée) : Mises à niveau évolutives des services 4G qui acceptent des vitesses de téléchargement de deux à trois fois supérieures à celles de la technologie 4G. La technologie 4.5G est conçue pour prendre en charge la réalité virtuelle et augmentée, la diffusion en continu au format 4K et d'autres nouveaux services.

5G (technologie sans fil de cinquième génération) : Prochaine génération envisagée de normes de télécommunication sans fil. La technologie 5G devrait se traduire par une réduction considérable de la latence par rapport au service LTE, des améliorations de l'efficacité et de la portée des signaux émis et la capacité de brancher plus d'appareils en même temps que jamais auparavant.

4K - Visionnement en ultra haute définition : Offre une résolution d'affichage sur écran de télévision précise de 4096 x 2160 pixels. Les téléviseurs actuels en HD intégrable de 1920 x 1080 affichent une image d'environ 2 mégapixels, alors que les écrans de génération 4K affichent des images de 8 mégapixels.

À large bande : Service de communication qui permet la transmission de la voix, des données et des vidéos simultanément et à haute vitesse (débits de 1,544 Mb/s et plus).

Accès HSPA (accès par paquets haut débit, d'après l'anglais High Speed Packet Access) : Technologie IP par paquets à large bande développée sur la base de la technologie WCDMA dans laquelle les données sont transmises par paquets à haut débit sur les réseaux 3G. HSPA+ assure la transmission de données par paquets à haut débit sur les réseaux 4G à des vitesses encore plus grandes que l'accès HSPA.

Architecture de réseau hybride fibre optique-câble coaxial : Technologie qui utilise des câbles de fibre optique et des câbles coaxiaux dans différentes parties d'un réseau pour acheminer du contenu à large bande (voix, vidéo ou données) depuis une installation de distribution jusqu'au domicile de l'abonné.

Attrition : Mesure du rendement décrivant le taux de débranchement des clients d'un service de télécommunications. Il s'agit d'une mesure de roulement de la clientèle, laquelle est souvent représentative, du moins partiellement, de la qualité du service offert et de l'intensité de la concurrence. L'attrition est habituellement exprimée en pourcentage et correspond au nombre d'abonnés se débranchant au cours d'une période divisé par le nombre d'unités sur le réseau pendant la même période.

Bande passante : La bande passante peut avoir deux significations, soit : 1) bande ou bloc de radiofréquences mesurées en cycles par seconde, ou hertz; ou 2) une quantité ou une unité de capacité au sein d'un réseau de transmission de télécommunications. De façon générale, la bande passante est l'espace disponible aux fins de transmission d'un signal. Plus la bande passante est large, meilleure est la capacité de transmission de l'information.

b/s (bit par seconde) : Une mesure de la rapidité de transmission des données utilisée pour mesurer la quantité de données transférée par seconde entre deux points de télécommunications ou entre des dispositifs d'un réseau. Un Kb/s (kilobit par seconde) représente mille bits par seconde, un Mb/s (mégabit par seconde) représente un million de bits par seconde, un Gb/s (gigabit par seconde) représente un milliard de bits par seconde et un Tb/s (téra-bit par seconde) représente un billion de bits par seconde.

Centre de données : Installation servant à héberger des systèmes informatiques et des composants connexes, par exemple, des systèmes de télécommunications et de stockage. Comprend généralement des blocs d'alimentation redondants ou de réserve, des connexions redondantes de transmission de données, des contrôles des paramètres environnementaux (p. ex., climatisation, extinction d'incendie) et des contrôles de sécurité.

Clients qui apportent leur propre appareil : Clients qui concluent un contrat de services sans fil pour un appareil qui leur appartient en propre. Auparavant, il était d'usage d'acquérir un appareil par l'intermédiaire d'un contrat à terme.

Communication machine à machine (M2M) : Interconnexion sans fil de dispositifs ou d'objets physiques qui sont intégrés en toute transparence dans un réseau d'information de façon à devenir des participants actifs dans des processus fonctionnels. Des services sont mis à disposition pour interagir avec ces « objets intelligents » dans Internet, les interroger, modifier leur état et capter les informations qui leur sont associées.

Contournement : Média audio, vidéo ou autre distribué par Internet ou d'autres moyens non traditionnels.

CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) : Organisme de réglementation du gouvernement fédéral pour les télédiffuseurs et les radiodiffuseurs, ainsi que pour les entreprises de télécommunications et de câblodistribution au Canada.

DOCSIS (Data over Cable Service Interface Specification) : Norme de l'industrie non exclusive élaborée par CableLabs qui permet l'interopérabilité du matériel de la tête de réseau au matériel installé chez l'abonné. La dernière version (DOCSIS 3.1) permet le regroupement de multiples canaux pour atteindre des vitesses de téléchargement en aval pouvant atteindre 10 Gb/s et des vitesses de téléchargement en amont pouvant atteindre 2 Gb/s, selon le nombre de canaux regroupés.

DSL (ligne d'abonné numérique) : Famille de technologies à large bande qui offre une transmission toujours en fonction à bande passante élevée (généralement asymétrique) sur une ligne téléphonique à paire torsadée en cuivre. La technologie DSL partage la même ligne que le service téléphonique, mais occupe une partie différente de la bande passante de la ligne téléphonique.

EDR (entreprise de distribution de radiodiffusion) : Entreprise consacrée à la réception de la radiodiffusion et à sa retransmission par ondes radio ou d'autres moyens de télécommunications à plus d'une unité d'habitation ou résidence permanente ou temporaire, ou à une autre entreprise du même ordre.

ESLC (entreprise de services locaux concurrentiels) : Fournisseur de services de télécommunications qui livre concurrence aux autres fournisseurs de longue date, généralement l'ESLT.

ESLT (entreprise de services locaux titulaire) : L'entreprise de télécommunications dominante fournissant un service téléphonique local dans un secteur géographique donné au début de la concurrence. Habituellement, une ESLT est la compagnie de téléphone traditionnelle ayant été la première entreprise de services locaux à s'établir dans un marché donné.

EVP (enregistreur vidéo personnel) : Appareil électronique grand public ou logiciel d'application qui enregistre les vidéos en format numérique. Le terme englobe les terminaux numériques dotés d'une fonction d'enregistrement direct sur disque qui permettent l'enregistrement vidéo sur un disque dur et la lecture depuis celui-ci.

ERMV (exploitant de réseaux mobiles virtuels) : Fournisseur de services de communications sans fil qui ne possède pas l'infrastructure de réseau sans fil au moyen de laquelle il achemine ses services à ses clients.

FSI (fournisseur de services Internet) : Fournisseur d'accès Internet au grand public et aux entreprises.

FTTH (installation de fibre jusqu'au domicile, d'après l'anglais Fiber-to-The-Home) : Permet de relier le câble de fibre optique au domicile, par exemple à un boîtier fixé sur le mur extérieur d'une habitation.

GSM (Système mondial de communications mobiles, d'après l'anglais Global System for Mobile Communications) : Technologie fondée sur la technologie TDMA et membre de la famille des protocoles mobiles de deuxième génération (2G) qui est largement déployée à l'échelle mondiale, particulièrement aux bandes de fréquences de 850, 900, 1800 et 1900 MHz.

HDR (imagerie à grande gamme dynamique, d'après l'anglais High Dynamic Range) : Technique servant à reproduire une plus grande gamme dynamique de luminosité que ne le permettent les techniques d'imagerie ou de photographie numériques standard.

Hébergement (hébergement Web) : Service consistant à héberger, à servir et à conserver des fichiers pour un ou plusieurs sites Web ou comptes électroniques. Le recours à un service d'hébergement permet à de nombreuses entreprises de partager les frais de connexion Internet haute vitesse pour accéder aux fichiers, de même que d'autres frais liés à la gestion et à l'infrastructure d'Internet.

Hertz : Unité de fréquence représentant un cycle par seconde. Elle est souvent utilisée pour décrire les vitesses auxquelles les signaux électroniques sont émis dans le domaine de la radiodiffusion. Un MHz (mégahertz) désigne un million de hertz, un GHz (gigahertz), un milliard de hertz et un THz, un billion de hertz.

Hors réseau : Qualifie les emplacements client où une infrastructure réseau n'est pas facilement accessible et nécessitant la location d'un accès auprès d'un tiers aux fins de connectivité aux locaux.

HUP (mise à niveau matérielle, d'après l'anglais Hardware Upgrade) : Action d'un abonné au sans-fil existant qui passe à la puissance supérieure en optant pour un nouvel appareil sans fil.

IdO (Internet des objets) : Le concept de connecter des objets et dispositifs de tous les jours (p. ex., électroménagers et téléphones cellulaires) à Internet et entre eux. En leur permettant de capter leur environnement et de communiquer entre eux, on s'assure d'obtenir un flux continu des données.

Infonuagique : Capacité d'exécuter un programme ou une application sur plusieurs ordinateurs connectés de façon simultanée, les logiciels, les données et les services résidant dans des centres de données.

IP (protocole Internet) : Protocole informatique de couche réseau que tous les appareils connectés à Internet doivent connaître pour pouvoir communiquer entre eux. Le protocole IP est un ensemble de règles de commutation et l'acheminement de données qui précise comment l'information est divisée en paquets et comment ces derniers sont adressés aux fins de livraison entre les ordinateurs.

ISDE Canada (Innovation, Sciences et Développement économique Canada) : Ministère du gouvernement fédéral canadien responsable, entre autres, de la réglementation, de la gestion et de l'attribution du spectre des radiofréquences, ainsi que de l'établissement d'exigences techniques pour différents systèmes sans fil.

LTE (technologie d'évolution à long terme, d'après l'anglais Long Term Evolution) : Technologie cellulaire sans fil de quatrième génération (également connue sous le nom de 4G) marquant une évolution et une amélioration par rapport aux normes de téléphonie cellulaire UMTS et HSPA+. La technologie LTE améliore l'efficacité spectrale, réduit les coûts, améliore le service et, surtout, offre un meilleur débit de données. La technologie LTE offre un débit allant jusqu'à 300 Mb/s.

Liens utiles

LTE évoluée : Norme de communication sans fil qui représente une amélioration marquée par rapport à la norme LTE. Offrant un débit de données de pointe de 1 Go par seconde, la technologie LTE évoluée offre également une commutation plus rapide entre différents modes de consommation et une performance améliorée en bordure de cellule.

Matériel installé chez l'abonné : Matériel de télécommunications, comme un modem ou un terminal, situé dans la résidence ou l'entreprise d'un client.

Pénétration : Mesure dans laquelle un produit ou un service a été vendu ou adopté par des abonnés ou clients potentiels dans un secteur géographique donné. Généralement exprimée en pourcentage.

PMPA (produits moyens par abonné) : Mesure du rendement, exprimée en dollars par mois, utilisée essentiellement dans les secteurs des services sans fil et de la câblodistribution pour décrire les produits générés par client par mois. Les PMPA constituent un indicateur clé de la performance opérationnelle d'une entreprise de services sans fil ou de câblodistribution.

PMPC (produits moyens par compte) : Mesure du rendement, exprimée en dollars par mois, qui correspond à la totalité des produits tirés d'un compte donné (et non d'un utilisateur ou d'un appareil); l'abonné qui possède plusieurs appareils procure généralement des PMPC plus élevés que celui qui en possède un seul.

Point d'accès : Point d'accès au réseau dans un lieu public tel qu'un café, une gare, un aéroport, un immeuble de bureaux ou un centre de congrès.

POP (personnes dans la population) : Terme propre au secteur du sans-fil désignant la population ou le nombre d'abonnés potentiels dans un marché, une mesure de la taille du marché. Une POP fait référence à une personne vivant dans une région qui est incluse complètement, ou en grande partie, dans les secteurs de couverture.

Proche : Qualifie les emplacements client adjacents à une infrastructure réseau permettant d'étendre relativement facilement la connectivité aux locaux.

Regroupement : Jumelage de produits et services distincts en un même produit de détail.

Réseau local : Groupe d'ordinateurs reliés entre eux et situés dans un espace géographiquement limité, comme un immeuble.

Réseaux possédés : Emplacements client où il existe une infrastructure réseau en place capable d'assurer une connectivité aux locaux sans autres travaux ou locations auprès de tiers. Un client sur réseaux possédés peut être servi rapidement.

Services d'accès Internet de tiers : Services d'accès Internet à haute vitesse de gros offerts par les grands fournisseurs de services Internet par câble et permettant aux fournisseurs indépendants de proposer des services Internet de détail à leurs propres utilisateurs.

Services facturés : Méthode conventionnelle de paiement des services sans fil selon laquelle un abonné paie des frais mensuels fixes pour une partie importante des services. L'utilisation (par exemple, les appels interurbains) et les dépassements de forfait sont facturés à terme échu, après consommation des services. Les frais font habituellement l'objet d'un contrat de service à durée déterminée.

Services prépayés : Méthode de paiement de services sans fil permettant à un abonné de payer d'avance un montant établi d'utilisation du réseau ou des données. Généralement, le compte prépayé d'un abonné est débité au moment de l'utilisation; ainsi, l'utilisation ne pourra dépasser celle prévue par le montant prépayé, à moins qu'un autre paiement anticipé ne soit effectué.

Spectre : Terme s'appliquant généralement aux fréquences radio électromagnétiques utilisées pour la transmission de sons, de données et de vidéos. Diverses portions du spectre sont désignées pour

l'utilisation par les services cellulaires, la télévision, la radio FM et les transmissions par satellite.

SSFE (services sans fil évolués) : Bande de fréquences de télécommunications sans fil utilisée pour les services de transmission de la voix et des données, les services de messagerie et le multimédia sans-fil.

Taux de pénétration : Nombre total de foyers pouvant être connectés à un réseau câblé dans un secteur géographique défini.

Téléphonie par câble (téléphone) : Transmission des communications vocales en temps réel par l'intermédiaire d'un réseau câblé.

Télévision sur IP (télévision sur protocole Internet) : Système assurant la transmission d'un signal de télévision numérique par IP. Contrairement à la télédiffusion, les téléspectateurs ne reçoivent que le contenu en continu qu'ils ont demandé (en naviguant d'une chaîne à l'autre ou en commandant des vidéos sur demande).

Terminal numérique : Appareil autonome qui reçoit et décode la programmation de manière à ce qu'elle puisse être affichée sur un téléviseur. Les terminaux numériques peuvent être utilisés pour capter des émissions télédiffusées, par câble et par satellite.

Transmission par fibres optiques : Méthode de transmission d'informations (voix, vidéo ou données) au moyen de laquelle la lumière est modulée et propagée sur des faisceaux de fils de verre très fins portant le nom de câbles de fibre optique. La capacité de bande passante des câbles de fibre optique est de loin supérieure à celle des fils de cuivre et la lumière peut voyager sur des distances relativement grandes sans devoir être amplifiée.

TSU (total des unités de service, d'après l'anglais Total Service Unit) : Dans l'industrie de la câblodistribution, désigne généralement les abonnés aux services de télévision, aux services d'Internet et aux services de téléphonie par câble. Une personne qui s'abonne aux services de télévision et d'Internet compte pour deux TSU. Une personne qui s'abonne aux services de télévision, d'Internet et de téléphonie par câble compte pour trois TSU, etc.

VoIP (voix sur IP) : Technologie utilisée pour transmettre des conversations en temps réel en paquets de données sur un réseau de données utilisant le protocole IP. De tels réseaux de données comprennent les réseaux des compagnies de téléphone, les réseaux de câblodistribution, les réseaux sans fil, les intranets d'entreprise et Internet.

VoLTE (voix sur LTE) : Plateforme fournissant des services de transmission de la voix aux abonnés mobiles sur réseaux sans fil LTE. La norme LTE ne peut prendre en charge qu'une commutation par paquets étant donné qu'elle repose intégralement sur la technologie IP. Les communications vocales sur les réseaux GSM passent par la commutation de circuits, alors l'adoption de la norme LTE oblige les entreprises de télécommunications à reconfigurer leur réseau de communication vocale, tout en assurant une continuité aux réseaux à commutation de circuits traditionnels de 2G et 3G.

VSD (vidéo sur demande) : Service de câble qui permet à un client de sélectionner et de regarder des films et des émissions en tout temps parmi un répertoire de milliers de titres.

VSDA (vidéo sur demande par abonnement) : Service qui offre, moyennant des frais mensuels, un accès sur demande illimité à une programmation donnée.

Wi-Fi : Nom commercial de la norme visant la technologie de réseau pour les réseaux locaux sans fil. Les réseaux locaux sans fil fournissent essentiellement les mêmes services que les réseaux filaires, mais à des débits moindres. Le Wi-Fi permet à tout utilisateur muni d'un appareil compatible avec le Wi-Fi de se connecter à un point d'accès sans fil.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

Le CRTC est un organisme public indépendant qui réglemente et supervise la radiodiffusion et les télécommunications canadiennes. Il relève du parlement par l'intermédiaire du ministre du Patrimoine canadien. www.crtc.gc.ca

Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE Canada)

ISDE Canada est un ministère du gouvernement fédéral qui a pour mission de favoriser l'essor d'une économie canadienne concurrentielle, axée sur le savoir. Pour s'acquitter de cette mission, le Ministère travaille avec les Canadiens de tous les secteurs de l'économie et de toutes les régions du pays à instaurer un climat favorable à l'investissement, à stimuler l'innovation canadienne, à accroître la présence canadienne sur les marchés mondiaux et à créer un marché efficace et concurrentiel. www.ic.gc.ca

Federal Communications Commission (FCC)

La FCC est une agence indépendante du gouvernement des États-Unis. La FCC a été établie par la *Communications Act of 1934* [Loi sur les communications de 1934] et est chargée de réglementer la radio, la télévision ainsi que les télécommunications sur fil, par câble et par satellite à l'échelle nationale et dans chaque État. L'autorité de la FCC s'étend sur les 50 États, le District de Columbia et les territoires des États-Unis. www.fcc.gov

Association canadienne des télécommunications sans fil (ACTS)

L'ACTS fait autorité pour tout ce qui concerne le sans-fil au Canada – ses préoccupations, son évolution et ses tendances. L'Association représente des fournisseurs de services sans fil et des entreprises qui conçoivent et réalisent des produits et des services pour l'industrie du sans-fil, comme les fabricants de combinés téléphoniques et de matériel, les créateurs de contenu et d'applications et les fournisseurs de services interentreprises. www.cwta.ca

The Wireless Association (CTIA)

La CTIA est un organisme international à but non lucratif fondé en 1984 qui représente les entreprises de télécommunications et leurs fournisseurs de même que les fournisseurs et les fabricants de services et de produits de transmission de données sans fil. Aux États-Unis, la CTIA fait du lobbying auprès de tous les échelons du gouvernement. www.ctia.org

GSM Association (GSMA)

La GSMA est une association sectorielle mondiale qui représente près de 800 exploitants, dont plus de 300 entreprises du milieu des télécommunications mobiles (fabricants de combinés téléphoniques et d'appareils, développeurs de logiciels, fournisseurs de matériel et fournisseurs d'accès Internet) et diverses entreprises de secteurs d'activité connexes. En outre, plus de 180 fabricants et fournisseurs soutiennent les activités de la GSMA en tant que membres associés. La GSMA travaille à des projets et initiatives servant les intérêts de l'ensemble de l'industrie des télécommunications mobiles, et en particulier ceux des exploitants. www.gsma.com

Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST)

Organisation indépendante qui s'emploie à résoudre les plaintes formulées par des consommateurs à l'endroit de fournisseurs de services de téléphonie, de télévision et d'accès Internet. La structure de l'organisme et son mandat ont été approuvés par le CRTC. www.ccts-cprst.ca



Pour obtenir un glossaire complet des termes liés à l'industrie et à la technologie, veuillez consulter rogers.com/glossary

Renseignements relatifs à la Société et à l'intention des actionnaires

SIÈGE SOCIAL

Rogers Communications Inc.
333 Bloor Street East
Toronto (Ontario) M4W 1G9
416-935-7777

SERVICE À LA CLIENTÈLE ET RENSEIGNEMENTS SUR LES PRODUITS

888-764-3771 ou rogers.com

SERVICES AUX ACTIONNAIRES

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous avez des questions sur votre compte, souhaitez modifier votre nom ou adresse, ou avez des questions à propos de certificats d'actions perdus, de transferts d'actions, du règlement d'une succession ou de dividendes, veuillez communiquer avec l'agent des transferts et agent comptable des registres de la Société :

Société de fiducie AST (Canada)

C.P. 700, Succursale postale B
Montréal (Québec) H3B 3K3
416-682-3860 ou 800-387-0825
inquiries@astfinancial.com

Documents envoyés en double

Si vous recevez en double exemplaire des documents de Rogers Communications destinés aux actionnaires, veuillez communiquer avec la Société de fiducie AST aux coordonnées ci-dessus afin de regrouper vos comptes.

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Les investisseurs institutionnels, analystes financiers et autres personnes désirant obtenir d'autres renseignements de nature financière sont priés de consulter investisseurs.rogers.com ou de communiquer avec nous au :

844-801-4792 ou
416-935-7777 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
ou à investor.relations@rci.rogers.com

MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

Pour en savoir plus sur les diverses activités philanthropiques de Rogers, veuillez consulter la rubrique « À propos de Rogers » à rogers.com

DURABILITÉ

Rogers est déterminée à poursuivre sur la voie de la croissance responsable. Ainsi, en matière de durabilité sociale et environnementale, nous concentrons nos efforts sur les secteurs qui sont les plus susceptibles d'avoir une influence sur ces deux aspects. Pour en savoir plus, veuillez consulter à propos de aproposde.rogers.com/responsabilite

INSCRIPTIONS EN BOURSE

Bourse de Toronto (TSX) :

RCI.A – Actions de catégorie A avec droit de vote
(n° CUSIP : 775109101)

RCI.B – Actions de catégorie B sans droit de vote
(n° CUSIP : 775109200)

Bourse de New York (NYSE) :

RCI – Actions de catégorie B sans droit de vote
(n° CUSIP : 775109200)



TITRES D'EMPRUNT

Pour en savoir plus sur les titres d'emprunt des sociétés Rogers, veuillez consulter la rubrique « Titres d'emprunt » à investisseurs.rogers.com.

AUDITEURS INDÉPENDANTS

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

RENSEIGNEMENTS EN LIGNE

Rogers s'engage à assurer une communication financière transparente et complète et adhère aux meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise. Nous vous invitons à consulter investisseurs.rogers.com afin d'en apprendre plus sur notre entreprise, en ce qui a trait notamment : à nos événements et présentations, à nos communiqués, à nos dépôts auprès des organismes de réglementation, à nos pratiques de gouvernance, à notre responsabilité sociale d'entreprise et à nos documents d'information continue, dont les communiqués sur nos résultats financiers trimestriels, les notices annuelles et les circulaires d'information de la direction. Vous pouvez aussi vous abonner à nos nouvelles par courriel ou fils RSS afin de recevoir automatiquement les communiqués de Rogers par voie électronique.

SERVICE DE DÉPÔT DIRECT

Les dividendes peuvent être déposés directement dans les comptes que les actionnaires détiennent auprès d'institutions financières. Pour bénéficier du service de dépôt direct, veuillez communiquer avec la Société de fiducie AST aux coordonnées susmentionnées.

RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIONS ORDINAIRES ET LES DIVIDENDES

2017	Cours de clôture RCI.B à la TSX			Dividendes déclarés par action
	Haut	Bas	Clôture	
Premier trimestre	59,09 \$	50,44 \$	58,80 \$	0,48 \$
Deuxième trimestre	63,78 \$	58,34 \$	61,25 \$	0,48 \$
Troisième trimestre	66,32 \$	60,40 \$	64,34 \$	0,48 \$
Quatrième trimestre	70,08 \$	63,35 \$	64,05 \$	0,48 \$

Actions en circulation au 31 décembre 2017

De catégorie A avec droit de vote	112 407 192
De catégorie B sans droit de vote	402 403 433

Dates de versement prévu des dividendes en 2018

Date de clôture des registres*	Date de paiement*
12 mars 2018	3 avril 2018
11 juin 2018	3 juillet 2018
14 septembre 2018	3 octobre 2018
11 décembre 2018	3 janvier 2019

* Sous réserve de l'approbation du conseil

Sauf indication contraire, tous les dividendes versés par Rogers Communications constituent des dividendes « admissibles » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et des lois provinciales similaires.

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES (« RRD »)

Rogers propose un régime de réinvestissement des dividendes pratique qui permet aux actionnaires admissibles d'acquiescer des actions supplémentaires de Rogers Communications en réinvestissant leurs dividendes en espèces sans engager de frais de courtage ou d'administration. Pour en savoir plus sur le RRD de Rogers et obtenir les documents nécessaires pour vous y inscrire, veuillez consulter <https://ca.astfinancial.com/InvestorServices/Search-DRIP?lang=fr>, ou communiquer avec la Société de fiducie AST aux coordonnées susmentionnées.

TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DE DOCUMENTS DESTINÉS AUX ACTIONNAIRES

Les actionnaires inscrits à <https://ca.astfinancial.com/InvestorServices/edelivery?lang=fr> peuvent recevoir des avis par courriel électronique concernant la publication des rapports financiers et des documents de procurations. Cette méthode permet de transmettre l'information aux actionnaires plus rapidement que par la poste, en plus d'aider Rogers à protéger l'environnement et à réduire ses frais d'impression et d'expédition.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS ET LES AUTRES RISQUES

Le présent rapport annuel renferme des énoncés prospectifs concernant la situation financière et les perspectives de Rogers Communications qui sont assujettis à des incertitudes et à des risques importants, lesquels sont décrits en détail sous les rubriques « Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société » et « À propos des énoncés prospectifs » du rapport de gestion ci-inclus. Toutes les sections du présent rapport annuel doivent être lues à la lumière de ces énoncés prospectifs.

Facebook
facebook.com/rogers

Twitter
[@rogers](https://twitter.com/rogers)

LinkedIn
linkedin.com/company/rogers-communications

© 2018 Rogers Communications Inc.

™ TORONTO BLUE JAYS, ACE, l'uniforme, toutes les marques et tous les dessins et modèles connexes ainsi que les photos des Blue Jays sont des marques de commerce de Rogers Blue Jays Baseball Partnership qui en détient également les droits d'auteur. Utilisés sous licence. Les autres marques déposées qui figurent dans le présent rapport annuel sont la propriété de leurs titulaires respectifs.



Le meilleur est à venir.

Ted Rogers

